



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

Concours : agrégation externe de géographie

Session 2023

Rapport de jury présenté par : Lionel LASLAZ
Président du jury



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AGREGATION EXTERNE DE GEOGRAPHIE Session 2023

SOMMAIRE

1. Présentation du concours	3
1.1 Commentaires et observations du président	3
1.2 Statistiques relatives aux épreuves	5
2. Épreuves écrites d'admissibilité	10
2.1 Composition de géographie thématique	10
2.2 Composition de géographie des territoires	24
2.3 Épreuve sur dossier : concepts et méthodes de la géographie	32
2.3.1 OPTION A : « Espaces, territoires, sociétés »	34
2.3.2 OPTION B : « Milieux et environnement »	40
2.3.3 OPTION C : « Aménagement »	46
2.4 Composition d'histoire	51
3. Épreuves orales d'admission	75
3.1 Commentaire de documents géographiques	75
3.2 Leçon hors-programme	103
3.3 Commentaire et confrontation de documents en histoire	114

Les rapports des jurys des concours de recrutement sont établis sous la responsabilité des présidents de jury. Par souci de clarté et de fluidité de la lecture, la double écriture des terminaisons des mots féminin / masculin n'est pas appliquée, étant bien entendu que ces mots font référence aux femmes comme aux hommes (candidat, enseignant, professeur, etc.).

1. Présentation du concours

1.1 Commentaires et observations du président

Les pages qui suivent servent. S'il est un enseignement à tirer des 4 sessions écoulées, c'est en effet bien la prise en compte des conseils prodigués dans les rapports du jury, davantage encore dans le cadre des oraux que des écrits. Conforté par cette évolution depuis 2020, le jury a poursuivi un copieux travail de rédaction dans ce rapport (plus de 140 pages), notamment en proposant des pistes de corrections par sujet (écrit comme oral). Plus particulièrement, pour les épreuves d'admission, le rapport avance des éléments de reprise sur différents sujets, appuyés sur des exemples de prestations réussies, des bibliographies fournies (leçons hors programme) et, pour l'épreuve orale d'histoire, un exemple de sujet développé. Nous espérons ainsi aider les candidats (dont trop malheureusement sont absents – ou non représentés – lors de l'entretien avec le jury à l'issue des épreuves orales) non admissibles ou non admis à mieux comprendre leurs erreurs, et à ceux qui préparent le concours pour la première fois à cerner davantage les attentes pour chaque exercice.

Le concours 2023 a prolongé le chemin tracé en 2022, renouant avec les conditions antérieures aux deux sessions (2020 et 2021) bousculées par la crise sanitaire. La régularité de la présence du public (principalement les candidats de la session en cours) assistant aux épreuves orales (une centaine de personnes par commission sur les 12 jours d'oral) souligne son appétit pour ce concours de la fonction publique et le souhait des candidats d'en comprendre les arcanes. La présence du public valorise les prestations orales des candidats, destinés à exercer un métier devant un auditoire ; les auditeurs y trouvent leur compte en étoffant leur culture géographique et profitant d'une lecture souvent renouvelée, parfois de haut niveau, de la géographie.

Comme pour chaque session, le jury a travaillé dès l'automne à la préparation des oraux. Pour les deux épreuves de géographie, ils se déroulent dans les locaux de l'Institut de Géographie. Le jury remercie tout particulièrement la nouvelle conservatrice de la bibliothèque de géographie et son adjointe, qui ont su prendre la mesure des besoins du concours, en amont et durant les 12 jours d'épreuves, et travailler de manière efficace aux côtés des membres du jury. Toute leur équipe a été admirablement mobilisée pour la préparation et la tenue des épreuves.

De même, le jury remercie la BIS, la bibliothèque Lavis et la bibliothèque Sainte-Geneviève pour leur mise à disposition des ouvrages d'histoire. L'épreuve orale d'histoire de l'agrégation externe de géographie se déroule depuis 2019 au sein des locaux de la Sorbonne. Pendant 12 jours, cette épreuve mobilise les personnels de Sorbonne Université et de l'Académie de Paris. Qu'ils soient remerciés pour leur aide, leur engagement et leur disponibilité. La BIS, le SIEC ont également contribué à la préparation sereine des oraux avec la mise à disposition des salles, moyens et matériels prévus pour les oraux du concours.

Le service informatique de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, avec une permanence à demeure, a été d'une grande efficacité, notamment lors des deux incidents rencontrés (ce qui en 174 passages oraux, demeure négligeable, mais pour autant stressant pour les candidats concernés). Le jury exprime toute sa gratitude à l'ensemble des personnels mobilisés. Il remercie également les directions des UFR de géographie et d'histoire de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et ses équipes administratives.

Aux côtés du jury, les appariteurs, sagement recrutés par la secrétaire générale, sont une pièce maîtresse du bon déroulement du concours. Disponibles, dévoués, discrets, mais efficaces, ils aident et rassurent les candidats et méritent en retour de leur part la considération pour le travail exigeant et rondement mené qu'ils accomplissent à leur service. Le jury leur sait gré des années d'investissement qui ont été les leurs.

Le jury tient aussi à remercier l'équipe de la société *Exatech* pour sa disponibilité et la mise à disposition rapide des copies numérisées. Enfin, le directoire remercie la DGRH, en particulier les services en charge de l'impression des sujets, de la mise en ligne des programmes du concours, et la gestionnaire du concours pour son suivi et son efficacité.

Depuis la session 2020, le cadrage renforcé de la correction des copies décidé par le directoire a conduit à réduire les écarts possibles entre binômes de correcteurs. Ainsi, la moyenne des 4 épreuves d'admissibilité se tient en 0.15 point (en diminution depuis désormais trois sessions), traduisant le fait qu'aucune épreuve écrite ne favorise davantage l'admissibilité qu'une autre (cf. 1.2 Statistiques relatives aux épreuves). Il s'agit d'une exigence forte si l'on veut que les candidats ne négligent aucune épreuve, ni aucune question. On ne peut obtenir le



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

concours sur un coup de chance ou un concours de circonstance à l'aune des 7 épreuves exigeantes qui le constituent. De même, la moyenne des trois épreuves d'admission s'étire sur 0.21 point (0.43 en 2022 ; 1 point en 2021). Elle est le résultat à la fois de la volonté du jury d'harmoniser les pratiques et les critères d'évaluation entre commissions, mais aussi de la prise en compte des recommandations des rapports du jury par les candidats (mentionnée en préambule), les conduisant à limiter les accidents.

Le jury se félicite de n'avoir enregistré aucune défection à l'oral (contre deux en 2021) ; le jury regrette que la non-recevabilité administrative du dossier du 59^e candidat ait été détectée tardivement. Le jury déploie la logistique évoquée plus haut pour placer dans les meilleures conditions possibles des candidats impliqués, combattifs, dont les résultats en progrès continu traduisent le niveau élevé du concours, avec une exigence qui n'a jamais été reniée.

Contrairement à la session précédente, seuls 5 des 12 pluri-admissibles ont décroché cette année le concours. Ce chiffre confirme qu'une admissibilité n'est ni facile, ni automatique ; la concurrence reste rude, et le concours ne s'obtient pas à l'usure. Comme la réussite lors d'une épreuve d'admission, l'admissibilité ne peut se programmer et être reconductible. Un manque de rigueur, de régularité entre les épreuves, des lacunes dans les bases des deux disciplines, peuvent avoir raison du volontarisme des candidats.

Les règles éthiques instaurées au sein du jury perdureront : depuis 2018, une procédure de déport très stricte, imposant à tout membre des commissions orales de se retirer en cas d'interconnaissance avec un candidat, permet par exemple d'éviter toute suspicion.

Le jury incite les géographes lauréats du CAPES (en stage ou non) et les collègues plus anciens dans le métier à tenter le concours en externe, fort d'une remontée de près de 30 % des présents aux épreuves d'admissibilité. Ainsi, pour la session 2024, le jury a fait le choix de ne renouveler que deux questions (géographie thématique et histoire contemporaine) pour faciliter la tâche des candidats préparant à nouveau le concours. Il poursuivra ce travail de concert avec les autres concours, et avec le directoire du jury du CAPES d'histoire-géographie tout particulièrement puisque des candidats préparent fréquemment les deux la même année.

Au terme de mon mandat, ma plus grande fierté est d'avoir été entouré de géographes (et d'historiens) mus par l'intérêt général, la passion de leur discipline, et d'avoir accompli collectivement notre mission de service public, comme tous les collègues préparateurs dans les universités qui ne comptent pas leurs heures pour la réussite de « leurs » candidats, souvent avec une certaine distance des instances qui seraient censées les soutenir et les y encourager. La conviction profonde dans les valeurs qui fondent l'Université vaut fort heureusement plus que les errements aléatoires des effets d'opportunité.

Je remercie tout particulièrement Yannick Le Gruiec, vice-président histoire du concours, exigeant avec lui-même et profondément humain avec les autres, et Maude Sainteville, secrétaire générale, pour l'abattage majeur qui est le sien au quotidien dans la logistique du concours. Fort de leur expérience et de leur rigueur, le directoire est sur de bons rails. Je remercie chaleureusement Christophe Quéva, vice-président géographie quatre années à mes côtés, pour ses compétences, ses éclairages toujours pertinents, le soin méthodique accordé au concours et aux épreuves. Je remercie enfin les autres membres qui quittent le jury, mais avec lesquelles nous continuerons de travailler : Lucie Demetree Drevet et Sylvie Letniowska-Swiat, pour ce qu'elles ont fait et pour qui elles sont.

Lionel LASLAZ

Rappel

Seul l'entretien avec le jury, le jour de l'annonce des résultats, permet d'avoir un avis sur ses prestations, des épreuves d'admissibilité comme d'admission. Cet entretien doit donc être honoré par les candidats, car il permet de leur livrer de précieux avis sur leurs prestations écrites et orales. Malgré la déception des résultats le cas échéant, seul cet entretien permet de recueillir ces avis. En cas d'admission dans un autre concours en même temps, le candidat peut se faire représenter par un tiers en suivant une procédure qui lui est précisée dans sa convocation pour les épreuves d'admission.



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

1.2 Statistiques relatives aux épreuves

1.2.1 Les épreuves d'admissibilité

Pour la session 2023, 322 candidats s'étaient inscrits au concours (287 en 2022 ; 382 en 2021 ; 416 en 2020 ; 459 en 2019), enrayant une érosion inquiétante (+ 11 % par rapport à 2022 mais - 30 % par rapport à 2019) ; 137 ont composé en géographie thématique (104 en 2022, 130 en 2021, 159 en 2020, 173 en 2019), 134 en géographie des territoires (101, 127, 156 et 172), 132 en épreuve sur dossier (102, 125, 153 et 169) et 131 en histoire (100, 124, 147 et 164), renouant avec les chiffres de la session 2021. Les effectifs ont peu diminué au fil des épreuves (6 candidats comme lors de la session 2021, 4 en 2022, 12 en 2020 et 9 en 2019). Le nombre de présents non éliminés (qui ont composé aux 4 épreuves) repart fort heureusement à la hausse (+ 29,7 % par rapport à 2022 mais toujours - 20 % par rapport à 2019). Le retour à des dates d'admissibilité mi-mars (après une avancée de près d'un mois en 2022) a sans doute contribué à ce regain, qui reste fragile.

La part de candidats non éliminés est de 40 % des inscrits (32,2 lors de la précédente session). 59 candidats ont été admissibles (un de plus qu'en 2022, 2021 et 2019), soit 46,09 % (47,15 en 2021) des candidats non éliminés et la barre d'admissibilité a été fixée par le jury à 36 points (32 en 2021 ; 40 en 2019), soit 9/20. Les moyennes des quatre épreuves écrites se tiennent en 0,18 point (*cf.* 1.1), contre 0,84 en 2019. La moyenne des non éliminés lors des écrits est de 32,72 points (soit une moyenne de 8,18/20) quand celle des candidats déclarés admissibles atteint 45,66 (11,42/20). Elle remonte de près d'un point dans certaines épreuves par rapport à la session précédente.

Les écarts-types s'élèvent, dans l'ordre des épreuves du tableau ci-dessous, à 4,38 ; 4,30 ; 3,99 et 4,39.

129 candidats furent en lice pour les oraux, le 130^e ayant obtenu 4 fois la note de 0, éliminatoire.

Résultats des candidats aux épreuves d'admissibilité

Épreuves d'admissibilité	Nombre de présents	Moyenne des présents	Moyenne des admissibles
Géographie thématique	137	7,93 (8,97 en 2011 ; 7,87 en 2012 ; 7,97 en 2013 ; 7,77 en 2014 ; 7,64 en 2015 ; 7,8 en 2016 ; 7,45 en 2017 ; 8,1 en 2018 ; 8,01 en 2019 ; 8,04 en 2020 ; 8,04 en 2021 ; 8,06 en 2022)	11,75 (10,67 en 2011 ; 11,73 en 2012 ; 11,60 en 2013 ; 11,98 en 2014 ; 11,35 en 2015 ; 11,4 en 2016 ; 9,91 en 2017 ; 12,47 en 2018 ; 13,16 en 2019 ; 11,5 en 2021 ; 10,5 en 2022)
Géographie des territoires	134	8,01 (7,91 en 2011 ; 7,06 en 2012 ; 7,08 en 2013 ; 7,12 en 2014 ; 7,12 en 2015 ; 7,38 en 2016 ; 7,45 en 2017 ; 8,11 en 2018 ; 8,08 en 2019 ; 7,94 en 2020 ; 7,94 en 2021 ; 8,05 en 2022)	11,60 (11,74 en 2011 ; 11,02 en 2012 ; 10,87 en 2013 ; 10,98 en 2014 ; 11,39 en 2015 ; 10,38 en 2016 ; 10,21 en 2017 ; 12 en 2018 ; 12,65 en 2019 ; 11,52 en 2021 ; 10,81 en 2022)
Épreuve sur dossier	132	7,86 (7,8 en 2011 ; 7,9 en 2012 ; 6,99 en 2013 ; 6,66 en 2014 ; 7,44 en 2015 ; 7,7 en 2016 ; 8,34 en 2017 ; 8,41 en 2018 ; 8,43 en 2019 ; 8,13 en 2020 ; 7,84 en 2021 ; 7,95 en 2022)	10,50 (10,62 en 2011 ; 11,02 en 2012 ; 10,71 en 2013 ; 10,20 en 2014 ; 10,85 en 2015 ; 10,81 en 2016 ; 10,94 en 2017 ; 12,05 en 2018 ; 11,91 en 2019 ; 10,36 en 2021 ; 10,22 en 2022)
Histoire	131	7,95 (9,75 en 2010 ; 6,86 en 2011 ; 6,5 en 2012 ; 6 en 2013 ; 7,47 en 2014 ; 7,77 en 2015 ; 7 en 2016 ; 8,04 en 2017 ; 7,96 en 2018 ; 7,59 en 2019 ; 8,03 en 2020 ; 7,9 en 2021 ; 7,88 en 2022)	11,84 (10,71 en 2010 ; 10,17 en 2011 ; 10,44 en 2012 ; 11,29 en 2013 ; 11,41 en 2014 ; 11,16 en 2015 ; 12,1 en 2016 ; 10,8 en 2017 ; 11,71 en 2018 ; 11,65 en 2019 ; 11,5 en 2021 ; 10,16 en 2022)

Cette session n'a enregistré qu'une seule copie blanche, dans la dernière épreuve.



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

1.2.2 Les épreuves d'admission

La moyenne de points des 58 candidats admissibles (une non présentation aux épreuves, cf. 1.1) est de 126,44 (soit 9,73/20 contre 9,48 en 2022), quand celle du nombre de points des admis sur liste principale atteint 153,09 (soit 11,78/20 contre 11,81 en 2022). Uniquement sur les épreuves d'admission, la moyenne des points des candidats non éliminés est 80,61 (8,96/20 contre 9,06/20 en 2022), celle des admis de 103,60 (11,51/20 contre 11,84/20 en 2022).

En commentaires de documents géographiques, les 58 présents atteignent une moyenne de **8,94/20** (8,93 lors de la session 2022), avec un écart-type de 3,97 ; les 29 admis sont à 11,28/20 pour un écart-type de 3,46.

La moyenne la plus élevée reste en histoire, avec **9,07** pour les 58 présents, et les 29 admis atteignent dans cette épreuve leur deuxième moyenne : 11,56/20 (3,90 et 3,29 d'écart-type respectivement), en faisant l'épreuve la moins discriminante. A l'inverse, la leçon hors-programme garde toujours les écarts types les plus amples (4,58 et 4,15) mais avec la moyenne des 29 admis la plus élevée (11,71) quand celle des 58 présents est la plus basse à **8,87/20**. La moyenne des trois épreuves d'admission ne s'étire plus que sur 0,2 point (0,43 en 2022), traduisant l'harmonisation des pratiques mentionné *supra*.

La majeure du concours termine avec 213 points, soit 16,38/20 (196 points et 15,08/20 en 2022 ; 211 points et 16,23/20 en 2021), dont 153 obtenus lors des trois épreuves d'admission (18, 19 et 14/20). C'est une performance remarquable, car la deuxième atteint 196 points (15,07/20) et le troisième 194 points (14,92/20). Les trois majors *ex-aequo* à l'issue des écrits finissent première, septième et huitième du concours : les oraux bousculent en partie la hiérarchie, même si le matelas de points acquis à l'admissibilité peut s'avérer décisif. La 23^e admise atteint 10,23/20, le dernier admis terminant avec 9,19/20 de moyenne (119,5 points, barre d'admission).

La proportion de femmes croît au fur et à mesure que l'on avance dans le concours, encore davantage que les autres sessions, puisqu'elles représentent 50 % des inscrits, 55,47 % des présents, 61 % des admissibles. Elles représentent cette année 62 % des admis contre 51,72 % pour les hommes en 2022.

Résultats des candidats aux épreuves d'admission

Épreuves d'admission	Moyenne des présents	Moyenne des admis
Commentaire de documents géographiques	8,94 (9,66 en 2011 ; 7,67 en 2012 ; 9,29 en 2013 ; 8,75 en 2014 ; 9,89 en 2015 ; 9,51 en 2016 ; 8,72 en 2017 ; 9,16 en 2018 ; 9,05 en 2019 ; 8,95 en 2021 ; 8,93 en 2022)	11,28 (11,81 en 2011 ; 10,33 en 2012 ; 11,43 en 2013 ; 11,94 en 2014 ; 12,18 en 2015 ; 11,73 en 2016 ; 10,56 en 2017 ; 11,04 en 2018 ; 11,14 en 2019 ; 12,25 en 2021 ; 11,55 en 2022)
Leçon de géographie hors programme	8,87 (9,17 en 2011 ; 8,91 en 2012 ; 7,87 en 2013 ; 8,25 en 2014 ; 9,03 en 2015 ; 9,41 en 2016 ; 8,88 en 2017 ; 8,95 en 2018 ; 8,89 en 2019 ; 9,05 en 2021 ; 8,91 en 2022)	11,71 (11,62 en 2011 ; 12,43 en 2012 ; 10,51 en 2013 ; 11,28 en 2014 ; 11,95 en 2015 ; 12,53 en 2016 ; 11,97 en 2017 ; 12,04 en 2018 ; 11,61 en 2019 ; 11,75 en 2021 ; 12,52 en 2022)
Commentaire et confrontation de documents en histoire	9,07 (9,31 en 2011 ; 8,53 en 2012 ; 7,98 en 2013 ; 8,34 en 2014 ; 8,78 en 2015 ; 9,44 en 2016 ; 8,7 en 2017 ; 8,62 en 2018 ; 9,16 en 2019 ; 9,95 en 2021 ; 9,34 en 2022)	11,56 (12,24 en 2011 ; 10,95 en 2012 ; 10,97 en 2013 ; 11,39 en 2015 ; 12,28 en 2016 ; 10,38 en 2017 ; 11,75 en 2018 ; 12,5 en 2019 ; 13 en 2021 ; 11,45 en 2022)

Pour rappel, pas d'épreuves d'admission en 2020.



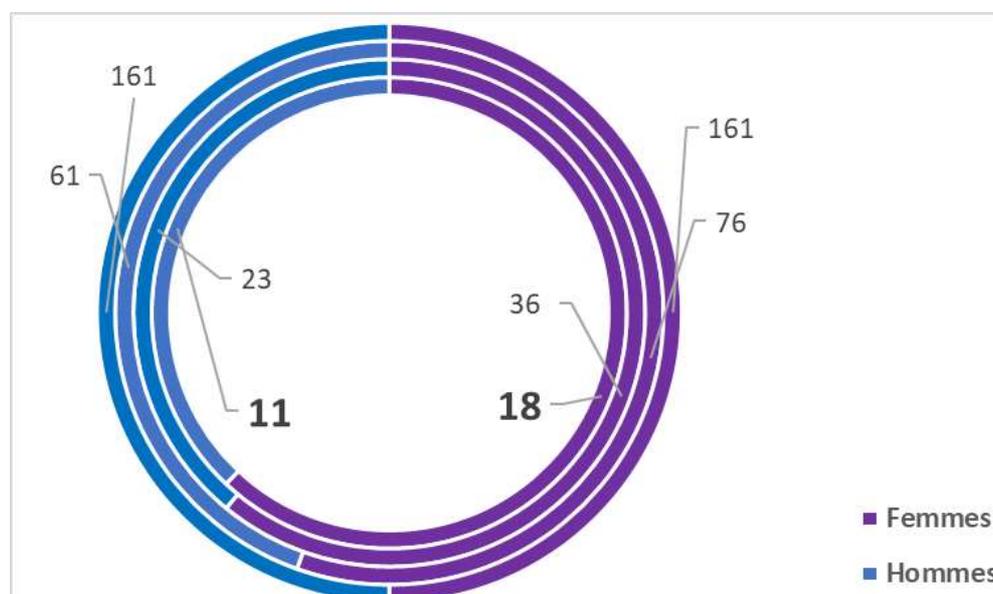
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

1.2.3 Le profil des candidats

Par sexe

	inscrits	présents	admissibles	admis
Femmes	161	76	36	18
Hommes	161	61	23	11



De l'extérieur vers l'intérieur du cercle, les inscrits, les présents, les admissibles et les admis.

Par tranches d'âge

Année de naissance	Admissibles	Admis
1966-1979	3	0
1980-1992	10	4
1993-1997	20	9
1998-2001	26	16



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Répartition des candidats par statut ou profession (principales)

Statut ou profession	inscrits	présents	admissibles	admis
Étudiant	57	39	21	15
Élève d'une ENS	12	12	9	6
Enseignant-CPE-COP stagiaire	13	4	2	0
Enseignant titulaire MEN (certifié ou PLP)	110	43	17	3
Agent non titulaire du MEN (contractuel)	33	6	4	1
Agent de la fonction publique d'Etat dans les autres ministères	4	2	0	0
Agent de la fonction publique territoriale	4	2	0	0
Contractuel dans le second degré	34	10	0	0
Contractuel dans l'enseignement supérieur	1	1	1	0
Assistant d'éducation	10	6	1	1
Cadre secteur privé convention collective	8	2	1	0
Hors fonction publique/sans emploi	36	10	3	3

Répartition des candidats par titre et diplôme

Titre	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis
Doctorat	22	6	1	1
Master MEEF	82	40	11	3
Autre Master	128	61	29	15
Grade master	27	9	7	4
Diplôme de grande école (bac+5)	20	9	6	5
Diplôme d'ingénieur (bac+5)	3	1	0	0
Diplôme post-secondaire 5 ans ou +	9	2	1	0
Diplôme classe niveau 7	1	1	0	0
Enseignant titulaire catégorie A	23	7	3	1
Admis échelle rémunération certifié PLP PEPS	2	0	0	0
Dispense au titre de 3 enfants (mère ou père)	5	1	1	0



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Répartition des candidats par académie (rappel des quatre dernières sessions)

Académie	2020	2021		2022		2023	
	Admis*	Admissibles	Admis	Admissibles	Admis	Admissibles	Admis
Aix-Marseille	-	-	-	2	2	3	2
Amiens	-	-	-	-	-	-	-
Besançon	1	2	-	1	-	-	-
Bordeaux	1	2	2	-	-	2	0
Caen	-	-	-	-	-	1	0
Clermont-Ferrand	-	-	-	-	-	-	-
Corse	-1	-	-	-	-	-	-
Dijon	-	-	-	2	-	-	-
Grenoble	1	3	1	2	2	1	0
Guadeloupe	-	-	-	-	-	1	0
Guyane	-	-	-	-	-	-	-
Lille	1	3	1	1	1	1	0
Limoges	-	-	-	-	-	-	-
Lyon	6	12	8	10	6	11	8
Martinique	-	-	-	-	-	1	0
Mayotte	-	-	-	-	-	-	-
Montpellier	-	3	1	1	-	-	-
Nancy-Metz	-	-	-	2	-	1	0
Nantes	-	-	-	-	-	2	1
Nice	-	1	-	-	-	2	0
Nouvelle Calédonie	-	-	-	-	-	-	-
Orléans-Tours	-	2	1	2	-	2	1
Paris-Créteil-Versailles	15	25	11	29	17	28	16
Poitiers	-	-	-	1	-	-	-
Polynésie fr.	-	-	-	-	-	-	-
Reims	-	1	1	-	-	-	-
Rennes	1	1	1	-	-	1	1
Réunion	1	1	-	1	-	-	-
Rouen	-	1	-	1	-	-	-
Strasbourg	-	-	-	3	1	1	0
Toulouse	-	1	1	-	-	1	0

* Pour rappel, pas d'épreuves d'admission en 2020.



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

2. Épreuves écrites d'admissibilité

2.1 Composition de géographie thématique

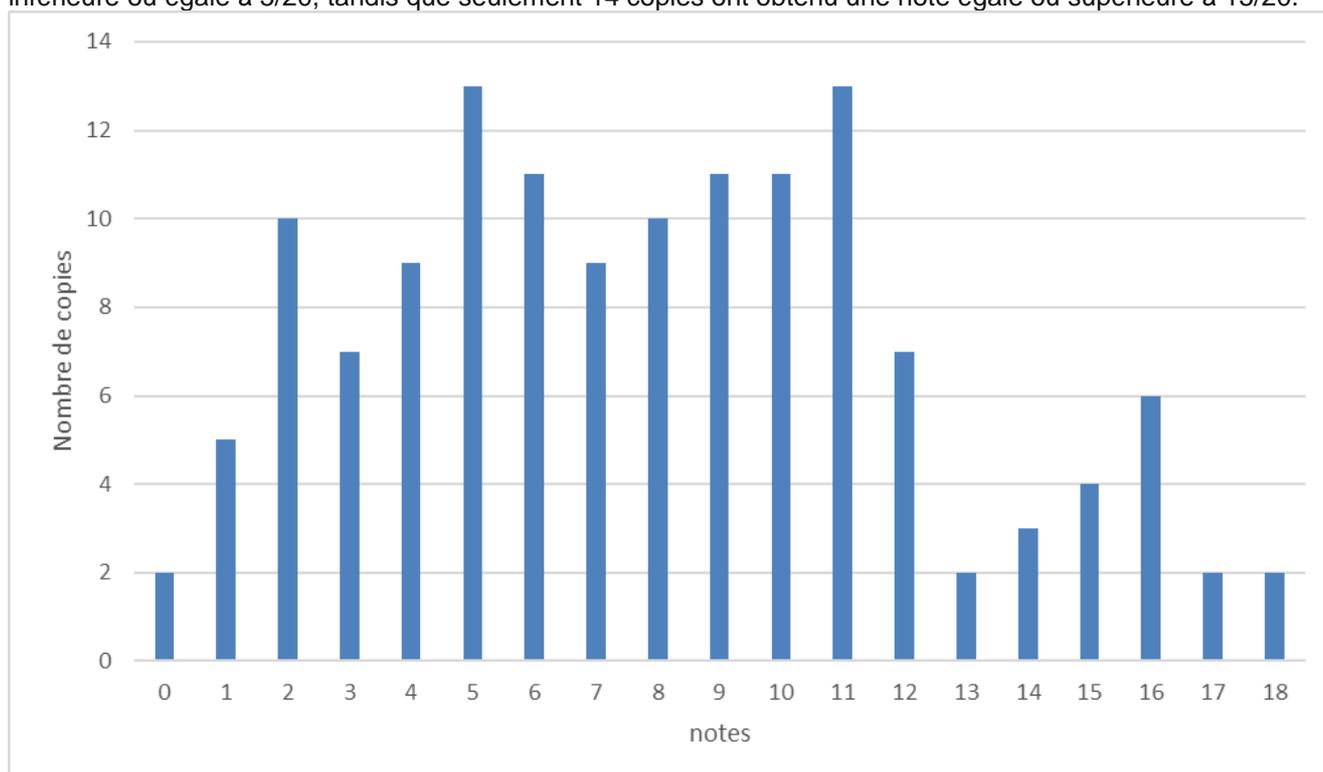
Durée : 7 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit.

SUJET : « Villes et géographies du politique »

Statistiques de l'épreuve

Le jury a procédé à la correction de 137 copies, avec une moyenne de 7,93/20 (66 copies ont obtenu une note supérieure à cette moyenne). Les notes varient de 0 à 18. On dénombre 46 copies ayant obtenu une note inférieure ou égale à 5/20, tandis que seulement 14 copies ont obtenu une note égale ou supérieure à 15/20.



Distribution des notes

Éléments de forme

Le jury tient à rappeler qu'un minimum de soin est requis pour l'écriture, laquelle peut être difficilement déchiffrable dans certaines copies. Si les propos du candidat sont illisibles en raison d'une calligraphie désastreuse, il sera difficile à des collégiens et des lycéens de lire et de comprendre les annotations de leur enseignant. La commission a retiré des points aux copies dans lesquelles l'orthographe était défailante et il encourage les candidats à soigner davantage la structure et l'organisation de la copie (ajout de sauts de ligne entre les paragraphes, rédaction lisible, utilisation d'une ponctuation appropriée, etc.).



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

L'amorce

Le jury déplore que la grande majorité des copies se contentent de lieux communs imprécis, d'amorces factuelles très conventionnelles ou de propos déconnectés du sujet. Par exemple, certains ont évoqué de manière inadaptée le journal télévisé de J.-P. Pernaut sur TF1, l'ouvrage de R. Bohringer *C'est beau une ville la nuit*, les villes mentionnées dans des chansons populaires du groupe Massilia Sound System, de C. Nougaro (*Toulouse*) ou de J. Ferrat (*La montagne*), ou encore les villes qui apparaissent dans la saga *Star Wars*.

Si la culture populaire représente une source d'amorce possible pour le sujet, elle est trop fréquemment employée de manière décontextualisée, sans être directement liée à l'analyse du sujet en question.

Deux exemples d'amorces, ancrées dans une culture plus ou moins populaire, sont issus de deux copies. Elles démontrent qu'il est envisageable de construire une introduction pertinente à partir de ces éléments culturels, pourvu que l'on en dégage des éléments d'analyse qui permettent par la suite d'aborder l'étude du sujet. Un premier exemple d'accroche adaptée s'est fondé sur la description de la scène inaugurale du film *Les Misérables* (Ladj Ly, 2019), qui relate l'histoire de la BAC en Seine-Saint-Denis. Dans cette scène, on observe une foule en liesse sur les Champs-Élysées pour célébrer la victoire de l'équipe de France de football lors de la Coupe du monde 2018. La description de la scène a donné lieu à une analyse approfondie des lieux de pouvoir, marqués par des monuments symboliques (ici, l'Arc de Triomphe) et de leur appropriation par des populations qui ne fréquentent pas nécessairement ces espaces habituellement. La seconde amorce pertinente s'est appuyée sur l'œuvre de T.B. Reverdy, *Il était une ville*, dans laquelle on suit à Detroit trois personnages (un policier, un jeune garçon et un homme récemment muté dans la ville) dans un immeuble qui se vide au fil du roman. Sur fond de trafic de drogue, dans lequel les protagonistes sont impliqués à divers titres, l'histoire illustre la crise que traverse la ville emblématique des *Shrinking Cities*. Cette amorce permet au candidat d'évoquer l'idée que les villes sont façonnées par des rapports de force et par une hiérarchie de pouvoirs.

Certaines amorces ont fait preuve d'une grande pertinence, révélant une compréhension approfondie du sujet en s'appuyant sur des travaux géographiques récents. L'une des approches les plus remarquables est celle qui met en avant le travail de M. Luther Djatcheu, qui établit une corrélation entre politique et espace urbain à Yaoundé. Un grand nombre de candidats ont abordé, de manière judicieuse, les mouvements de contestation en milieu urbain, présentant ainsi l'espace urbain comme un lieu d'expression : les manifestations à Tblissi en Géorgie contre le pouvoir pro-russe ; le quartier *Little Haïti* à Miami avec ses habitants engagés politiquement ; les rassemblements des partisans de J. Bolsonaro à Brasilia ; les mouvements d'occupation tels que les migrants sur la place du Palais-Royal à Paris ; le mouvement *Occupy Wall Street* ou encore le *sit-in* de Khartoum. D'autres candidats se sont inspirés de l'organisation de manifestations d'envergure mondiale et de leurs répercussions sur l'espace urbain. Certains ont cité des exemples tels que l'interdiction des vendeurs ambulants lors des Jeux du Commonwealth à New Delhi ou encore la Coupe du Monde de football à Londres. Les approches historiques ont également donné lieu à plusieurs bonnes amorces, notamment en évoquant des villes antiques comme Athènes et Rome, le projet *Germania* de l'Allemagne nazie ou encore la libération de Paris en 1944.

Si les candidats manquent d'inspiration, il leur est conseillé de s'appuyer sur des travaux de recherche, des ouvrages, des débats scientifiques ou des exemples d'actualité récents traités sous un angle géographique pour trouver des sources d'inspiration appropriées.

La définition des termes du sujet

Les correcteurs attendent des candidats des définitions claires, précises et rigoureuses des termes du sujet. Les définitions fournies ne doivent pas être simplement un exercice de style : elles doivent permettre de cadrer le sujet et de donner une direction ainsi qu'une structure à la réflexion, en soulevant des points d'étonnement ou des paradoxes, par exemple. Les correcteurs sont particulièrement attentifs à la manière dont les définitions sont introduites et articulées avec les parties du devoir, afin d'évaluer la cohérence et la clarté de la réflexion. Le niveau de précision est un critère important pour la notation de l'épreuve. Il est donc crucial pour les candidats de faire preuve de vigilance lors de l'analyse des termes du sujet, et de veiller à fournir des définitions de qualité. Celles-ci doivent montrer la profondeur et l'étendue scientifique du sujet étudié, et ne peuvent être lapidaires. L'absence de définitions est, quant à elle, considérée comme rédhibitoire.

Dans l'ensemble, les candidats n'ont pas éludé cette étape incontournable et ont cherché à la rendre la moins fastidieuse possible.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

Les candidats ont éprouvé des difficultés à définir les géographies du politique, alors qu' (ou peut-être parce qu') il s'agissait de l'intitulé de l'une des questions de programme. Il était attendu des candidats qu'ils s'appuient *ad minima* sur la définition de G. Prévélakis (2013) présente dans la lettre de cadrage et qu'ils fassent ressortir les grands enjeux liés au politique en tant que « *champ social régulé par les pouvoirs, traversé par des conflits relevant des intérêts divergents de la société et arbitrés par la puissance publique. Le politique est donc un ensemble d'instances institutionnalisées qui permettent le « vivre ensemble » et de résoudre ces conflits* » (Lettre de cadrage). Il était indispensable pour les candidats de comprendre les diverses significations du terme "politique", concept complexe et polysémique, en tant qu'adjectif et substantif.

La qualité de la définition a souvent été prédictive d'une problématique cohérente et d'un traitement efficace du sujet, comme l'ont démontré les éléments fréquemment présents dans les introductions et qui ont guidé la compréhension du sujet ainsi que la structure des dissertations. Parmi ces éléments, on peut citer :

- La théorie de J. Agnew, qui met en avant la nécessité de dépasser l'acteur étatique pour examiner le politique.
- Le triptyque de S. Rosière, qui s'appuie sur celui de R. Aron et propose de considérer l'espace successivement comme milieu, théâtre ou enjeu, avec l'introduction du concept de "cadre" pour remplacer celui de milieu. L'analyse de chaque pilier constitue la base d'un courant disciplinaire lié au politique. Bien que le triptyque soit un outil pratique, il nécessite une adaptation selon le contexte.

- Les définitions proposées de la notion de "villes" ont été pour la plupart convaincantes (*ad minima*, le jury était en droit d'attendre que les candidats soient au moins familiers de la définition de "Ville" proposée par le site *Géocofluences*) en mettant l'accent sur la diversité des approches et la relativité de la notion :

Une première approche, quantitative, invite à s'interroger sur les seuils à partir desquels on peut caractériser un espace comme ville. Il convient également de prendre en considération que ces seuils sont associés à des découpages politiques (telles que la commune en France) qui, dans la plupart des cas, ne correspondent guère à la ville dans son ensemble. Le fait que le sujet soit au pluriel implique justement de se questionner sur ces seuils qui varient d'un État à l'autre et sont liés à des critères très variés (morphologie, densité, seuil de population, type de population, types d'activités économiques, etc.).

- L'approche fonctionnelle met l'accent sur le rôle de centralité des villes, en lien avec la présence de pouvoirs publics, une accumulation de richesses, ainsi que des activités de commandement économique, culturel ou intellectuel. La ville est une polarité et un lieu de décision.

- L'approche socio-culturelle se concentre sur le caractère urbain ou l'urbanité, ainsi que sur le lieu de l'expérience collective, au sens de J. Lévy, selon qui il existe des gradients d'urbanité, qui sont discutés. En outre, l'espace de la ville n'est pas uniforme (urbain, péri-urbain, infra-urbain).

- L'approche spatiale étudie les liens de la ville avec les territoires environnants et la ville est considérée comme un lieu de connectivité avec d'autres villes (systèmes urbains), d'autres États, d'autres régions, la banlieue, les espaces ruraux, etc. La ville fonctionne en réseau et n'est pas un isolat. Cette approche est très évolutive, comme l'illustre par exemple, en France, le remplacement récent (2020) de la notion statistique d'« aire urbaine » par celle d'« aire d'attraction des villes », tout autant contestée.

Les candidats étaient incités à examiner la pertinence du choix pluriel dans le sujet, "Villes", et à tenir compte de la diversité et des caractéristiques propres à ces entités urbaines. Toutefois, les petites villes et les villes moyennes ont été nettement négligées dans l'analyse approfondie du sujet.

Il était essentiel d'analyser des aspects tels que la densité, la diversité, les seuils statistiques de population et les limites spatiales, ainsi que les répercussions sur le pouvoir politique, notamment à travers l'étude des dynamiques entre les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et les jeux de pouvoir associés. Par exemple, l'étude de la Ville de Paris et du Grand Paris soulève des enjeux géopolitiques intéressants, comme en témoignent les travaux de Philippe Subra sur la géopolitique de ces territoires.

D'autres aspects méritaient d'être pris en considération :

- La ville est un espace où l'exercice du pouvoir peut se déployer de manière particulière. En effet, la ville regroupe les enjeux de pouvoir et les compétitions politiques pour la répartition des pouvoirs peuvent prendre une place prépondérante. Cela se reflète par exemple dans l'absence de représentation politique à Paris jusqu'à l'arrivée de Jacques Chirac, ou encore dans le rôle de tremplin que peut jouer la Mairie de Londres pour accéder à des postes plus importants.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

- Le lien direct qui existe entre les politiques publiques et les villes, notamment en matière de transports et d'aménagement de l'espace urbain. En effet, les politiques publiques ont un impact direct sur la qualité de vie des citoyens et sur la réduction des inégalités sociales et territoriales.
- La géographie peut également jouer un rôle important dans la compréhension des interactions entre l'individu-citoyen et son environnement urbain. J. Lévy a ainsi développé la notion de « géographie qui regarde la société », qui met l'accent sur l'importance de prendre en compte les acteurs géographiques et leurs interactions dans l'analyse de l'espace urbain. Cette approche permet de mieux comprendre les dynamiques sociales, économiques et culturelles qui façonnent la ville et de répondre aux enjeux de la ville du futur. En somme, la ville est un espace complexe où se jouent de nombreux enjeux de pouvoir et où les politiques publiques peuvent avoir un impact décisif sur la qualité de vie des citoyens et la réduction des inégalités, tout en nécessitant une approche géographique sensible aux interactions entre acteurs géographiques.

La problématique

Le jury accorde une grande valeur à la capacité des candidats à élaborer une problématique claire et à y répondre de manière efficace en construisant une véritable démonstration. La pertinence de cette dernière réside dans la capacité à argumenter solidement en s'appuyant sur des concepts, des faits et des exemples concrets et maîtrisés. Il n'y a pas d'attente spécifique quant au plan à suivre, plusieurs options sont envisageables. Ce qui importe avant tout, c'est la capacité à construire un raisonnement logique pour répondre à une problématique pertinente.

Les correcteurs regrettent que les candidats aient manqué d'inspiration pour élaborer des problématiques solides et complètes, englobant les diverses dimensions du sujet tout en proposant un fil conducteur fort pour guider le développement ultérieur.

Le jury déplore parfois l'absence de problématisation, avec trop de candidats se contentant de reformuler le sujet sous une forme interrogative. Rappelons qu'une problématique n'est pas nécessairement une question exprimée sous forme interrogative, mais qu'elle constitue un fil conducteur fournissant ensuite une orientation et une structure à la démonstration dans son ensemble.

Un deuxième écueil relevé dans de nombreuses copies concerne les problématiques partielles, qui n'abordent qu'un aspect du sujet, le plus souvent soit les villes en tant que lieux de rapports de force ou de domination - ce qui réduit le politique uniquement aux inégalités – réduisant l'approche du sujet à la géographie sociale.

Certains ont basé leur problématique sur les théories de J. Agnew ou S. Rosière. Ainsi, les problématiques centrées sur la question du dépassement du pouvoir de l'État dans les villes sont partielles, n'envisageant le politique qu'au sens restreint et sans véritable dimension spatiale. D'autres problématiques sont, à l'inverse, trop larges et posent une question assez basique qui ne permet pas d'adopter un fil conducteur précis ni de sélectionner les connaissances ou les informations pour y répondre.

Exemples de trois problématiques satisfaisantes :

- 1) La manière dont les villes, en tant qu'objets géographiques en constante mutation, renouvellent profondément les géographies du politique. Cela concerne non seulement les objets d'étude, tels que l'évolution des formes urbaines et des espaces publics, mais aussi les méthodes et les approches utilisées pour analyser les dynamiques politiques dans les contextes urbains. Les villes sont des lieux d'innovation et d'évolution rapides, où se développent de nouvelles formes de gouvernance, de participation citoyenne et de mobilisations politiques. C'est pourquoi les géographies du politique doivent constamment s'adapter pour saisir ces transformations et comprendre les interactions complexes entre la ville et le politique.
- 2) Les villes, en tant que lieux de pouvoir et de centralité, sont des espaces d'études privilégiés pour les géographies du politique. Les villes concentrent souvent des institutions politiques, économiques et culturelles clés, et sont des lieux où les décisions politiques majeures sont prises. Par conséquent, les géographies du politique trouvent dans les villes un terrain fertile pour leurs recherches, permettant d'explorer les configurations de pouvoir, les conflits, les inégalités et les dynamiques sociales qui façonnent les espaces urbains. Dans le même temps, les géographies du politique contribuent à définir les villes en analysant les interactions entre les structures politiques et les transformations spatiales, ainsi que les processus de production de la ville et de gouvernance urbaine.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

- 3) La ville est à la fois un lieu, un enjeu et, par l'intermédiaire de ses autorités, un acteur du fait politique. Ensuite, la ville est un espace où se déploient des pratiques politiques initiées par des acteurs (élus, administration urbaine, etc.) qui agissent et influencent les dynamiques politiques à différentes échelles. Les enjeux politiques tels que la gestion des ressources, la planification urbaine, les politiques de développement ou la participation citoyenne se matérialisent dans les espaces urbains. Les géographies du politique doivent donc s'attacher à saisir les multiples réalités de la ville en tant que lieu de pouvoir, en analysant les interactions entre les acteurs politiques, les groupes sociaux, les institutions et les espaces urbains. Cette approche pluridimensionnelle permet de comprendre comment les réalités politiques se manifestent et se négocient dans les villes contemporaines.

Le plan

Il convient de souligner avec insistance que les correcteurs sont disposés à examiner tous les types de plan, à condition qu'ils soient rigoureusement structurés et qu'ils répondent à une problématique bien définie.

Les plans structurés en trois parties « description / facteurs / typologie », ont été plutôt inefficaces, tandis que ceux basés sur l'échelle de pouvoir ont été insatisfaisants dans la mesure où ils ont entraîné des redondances et ont empêché une réflexion approfondie sur les processus.

De même, le plan fondé sur les types d'acteurs et celui basé sur les types de villes (métropoles / villes moyennes / petites villes) ont souffert des mêmes limites que celui basé sur l'échelle de pouvoir. En outre, il convient de se méfier des troisièmes parties fourre-tout sur les enjeux, car elles ont souvent manqué de cohérence et ont été traitées à la va-vite par manque de temps et d'idées.

Les plans les plus réussis ont été ceux qui ont allié logique, progression et articulation. Les plans les plus pertinents ont concilié la réflexion théorique sur les villes en tant qu'espaces politiques avec les considérations sur les conséquences spatiales ou les traductions morphologiques des processus politiques, telles que les paysages urbains, la centralité, les recompositions urbaines, les inégalités socio-spatiales. Il s'agit des plans qui ont témoigné d'une réflexion sur les effets spatiaux et les traductions spatiales du politique dans les espaces urbains de tous types et à toutes les échelles ainsi que d'une aptitude à spatialiser la réflexion.

Les productions graphiques

Le jury déplore, malgré les multiples alertes évoqués dans les rapports précédents, que des copies ne contiennent pas au moins un croquis. Un devoir de géographie à l'agrégation ne saurait être envisagé sans la présence de croquis. Les bonnes et très bonnes copies comportent entre deux et quatre croquis de grande qualité formelle et d'une construction précise et soignée, accompagnés d'une légende structurée et adaptée à l'argument illustré, d'une source et d'une échelle ; chaque croquis est commenté dans le développement de manière détaillée. À l'inverse, il est contre-productif de multiplier les croquis si la plupart ne sont pas pertinents pour la démonstration ou trop éloignés du sujet.

Le jury a fait le constat que la qualité des productions graphiques variait considérablement, tant en matière de réalisation que de pertinence par rapport au sujet. Certains candidats reproduisent des croquis appris par cœur sans adapter leur légende ou leur titre au sujet de l'épreuve. Les croquis comportant des erreurs importantes ou réalisés sans soin ont été pénalisés.

Les correcteurs ont apprécié les productions graphiques qui étaient originales et qui utilisaient différents niveaux d'échelle pour illustrer le sujet. Le jury tient à rappeler que, si les organigrammes et les cartes heuristiques peuvent parfois nourrir judicieusement le développement, ils ne remplacent en aucun cas un croquis spatialisé.

Certaines copies révèlent des réalisations graphiques spatialisées pertinentes et d'une grande qualité. Citons, par exemple, un croquis à l'échelle d'une place, celle du Zócalo, qui illustre l'idée d'une concentration des lieux et des symboles du pouvoir. Intitulé « Le Zócalo à Mexico, espace symbolique des pouvoirs et de leurs contradictions », le croquis représente de manière assez schématique les différents espaces du Zócalo, la place centrale de Mexico. La légende explicative et argumentée met d'abord en évidence que l'espace central de l'ancienne ville coloniale est un lieu de concentration des pouvoirs ; ensuite, elle montre que cet espace reflète également des inégalités relevant d'autres types de pouvoirs (économiques, sociaux, par exemple). Enfin, la légende démontre que le Zócalo est un lieu symbolique de la politique nationale, à la fois par la présence de marqueurs de l'identité nationale (tels que les drapeaux) mais aussi par des contestations de ce pouvoir.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

Les exemples

Tel que mentionné précédemment dans les rapports antérieurs, l'épreuve de géographie thématique revêt un caractère épistémologique indéniable. Les examinateurs accordent une importance particulière à cette dimension, laquelle devrait se manifester par la capacité des candidats à citer des références épistémologiques appropriées (auteurs, courants) afin d'étayer leurs analyses.

Les correcteurs ont pénalisé les copies qui ne contenaient pas d'exemples ou dont les exemples étaient trop vagues. Ils ont accepté l'utilisation d'exemples provenant d'autres questions du programme s'ils étaient pertinents et judicieusement adaptés au sujet.

Une sélection d'exemples tirés principalement de la question sur les frontières a été fréquemment retrouvée dans les copies. Citons notamment la géographie électorale du Brexit, ou encore les aménagements réalisés pour construire une métropole transfrontalière entre Kehl et Strasbourg, souvent accompagnés d'un croquis (jardin des deux rives, ligne commune de transport en commun, pont, etc.). On peut également évoquer certains exemples issus de la question sur l'Amérique latine, comme le déplacement des capitales politiques au Brésil en tant qu'outil d'appropriation spatiale, souvent soutenu par un croquis de Brasilia. La réutilisation d'exemples provenant d'autres questions est tout à fait acceptable, à la condition d'être adaptés à la démonstration pour ce sujet et de ne pas être surreprésentés. Trop souvent, les candidats se sont contentés de puiser dans leurs connaissances liées à d'autres questions, sans toujours bien les adapter. Cela a notamment été le cas de nombreuses copies mentionnant les politiques transfrontalières, sans que l'information ne soit présentée de manière à argumenter ou à illustrer le sujet spécifique des géographies du politique, rendant ces exemples hors-sujet. Cette situation est particulièrement visible lorsque ces exemples sont illustrés par des croquis dont la légende reprend celle des questions sur l'Amérique latine ou les frontières, sans mentionner une seule fois le terme « politique », révélant ainsi une transposition des connaissances sans effort d'adaptation ou de réflexion sur le sujet spécifique.

En revanche, les copies qui ont su diversifier les exemples, en prenant en compte leur dimension à la fois scalaire et spatiale, tout en adoptant une approche spatiale fine, nuancée, organisée et hiérarchisée ont été valorisées. Par ailleurs, les copies qui ont utilisé des exemples originaux, ont également été appréciées.

Dans une copie, les correcteurs ont été séduits par l'élaboration d'un exemple singulier portant sur la rénovation du quartier de Karlín à Prague. Autrefois quartier industriel au style architectural viennois et peu fréquenté, Karlín a été désigné comme une nouvelle centralité récréative et économique résultant de l'action politique tchèque (illustrée par un croquis). L'exemple démontre que, grâce à une politique de réaménagement volontariste menée par le Grand Prague lors de l'entrée de la République Tchèque dans l'Union Européenne (depuis 2004), ce quartier a gagné en accessibilité par les transports routiers et en commun. Des aménagements dédiés aux loisirs (tels qu'une salle de concert ou un parc) ou au développement économique (construction de bureaux pour de grandes entreprises) ont permis la réhabilitation d'anciennes friches. Cependant, le réaménagement demeure inachevé et certaines friches, notamment militaires, subsistent au sein du tissu urbain du quartier, contribuant ainsi à fragmenter l'espace.

Les conclusions partielles et les transitions

Les correcteurs ont valorisé les conclusions partielles et les transitions réussies permettant de démontrer la capacité des candidats à avancer des éléments de réponse pour construire progressivement un raisonnement géographique. Il est essentiel de prêter une attention particulière aux transitions qui assurent l'articulation entre les différentes parties ou sous-parties du devoir. Loin d'être insignifiantes ou accessoires, elles garantissent la mise en évidence de la logique argumentative, évitant ainsi de donner l'impression d'une dissertation procédant par accumulation de connaissances ou d'idées au lieu de les structurer dans un raisonnement logique et progressif.

Une copie de qualité a, par exemple, habilement articulé sa première partie, démontrant à diverses échelles que les villes sont des lieux de concentration des pouvoirs politiques, avec sa seconde partie qui montre que, en raison de cette concentration, les villes font l'objet de politiques particulières pour répondre à certains enjeux spécifiquement urbains, tels que la croissance démographique ou le développement économique. À la fin de la première partie, le candidat écrit ainsi : « *Les villes entretiennent un lien privilégié avec le pouvoir politique. Elles l'accueillent, en sont les principaux réceptacles et les premières nécessiteuses, tout comme elles participent à la production de savoirs géographiques politiques, qu'ils soient revendiqués ou plus diffus* » (résumé de la première partie). « *Dans tous les cas, les villes concentrent un pouvoir mais également une population de plus en plus*



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

nombreuse, ce qui engendre des enjeux de gestion et de justice qui impliquent le fait politique cette fois sous la forme de politiques publiques ». Contrairement à d'autres copies qui n'ont pas su bien utiliser la question des inégalités ou de la justice dans le raisonnement, et dans lesquelles ces thématiques apparaissent déconnectées du reste, la transition ici citée lie directement les inégalités au politique, en expliquant comment, de ce qui a été démontré en première partie, découle cette question en tant qu'enjeu direct du politique.

La conclusion générale

De manière générale, les conclusions des copies ont été abordées de façon inappropriée, avec une approche superficielle et une connexion insuffisante à la problématique. Trop souvent, les conclusions sont inconsistantes, expédiées par manque de temps et/ou d'idées. Elles se contentent fréquemment de paraphraser le développement, sans réussir à reformuler les éléments marquants de manière condensée. Les copies présentant une conclusion complète, c'est-à-dire un retour sur la problématique exposée en introduction, une synthèse des éléments développés apportant une réponse à la problématique et une ouverture du sujet, ont été trop rares. Il paraît essentiel de rappeler que la structuration d'une conclusion doit inclure :

- le rappel de la problématique initiale,
- une synthèse des éléments de réponse apportés tout au long du développement et, éventuellement,
- une ouverture sur des perspectives ou des questions demeurant en suspens.

À l'inverse, il convient d'éviter les conclusions introduisant de nouveaux éléments de raisonnement, développant de nouveaux exemples ou se terminant par une question.

Dans une très bonne copie, le candidat débute sa conclusion en rappelant les moments clés du raisonnement, en s'appuyant sur le cadre théorique (citant des références bibliographiques) qu'il a mobilisé tout au long du devoir concernant l'espace urbain (E. Soja) ou dans le domaine de la géographie politique (S. Rosière). Les villes sont décrites tantôt comme objet/instrument, tantôt comme les lieux des acteurs du politique, mais leur pouvoir demeure limité par les inégalités et les conflits qui les traversent et qui participent à leur fragmentation. Ces déséquilibres en font un laboratoire d'innovation en termes d'aménagement et de modes de décision politique. À l'issue de cette synthèse, la conclusion aboutit à l'idée que les villes ne sont pas des espaces politiques ordinaires, étant à la fois problème et solution. La conclusion s'ouvre sur les utopies urbaines, en évoquant Brasilia comme « incarnation d'un idéalisme planificateur ». Cette utopie planificatrice n'a pas empêché l'émergence de favelas. Le candidat conclut sur les villes en tant qu'instruments politiques « capables de s'auto-instrumentaliser mais également d'être instrumentalisés », avec autant de conséquences spatiales « que les géographies du politique ont pour mission d'étudier et d'interroger ».

D'autres éléments de correction à prendre en compte...

Les correcteurs rappellent qu'il est essentiel d'éviter certaines formulations inappropriées, telles que « *Le sujet de la question de géographie thématique de cette épreuve est...* », « *Le sujet donné à disserter* » ou « *Ce sujet peut impulser une réflexion selon laquelle nous chercherons à savoir...* » tout autant que les expressions prescriptives telles que « *il faut* » ou « *les politiques doivent* ».

En ce qui concerne *Le Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, s'il a bien été dirigé par J. Lévy et M. Lussault, ces derniers ne sont pas les auteurs de l'ensemble des définitions. Chaque entrée a été rédigée par un contributeur différent.

Par ailleurs, il convient de faire preuve d'une grande prudence lorsqu'on aborde des auteurs controversés, comme C. Guilluy. En effet, ses ouvrages ont été critiqués en partie sur sa méthodologie, jugée parfois imprécise et peu rigoureuse, et sur les catégories mobilisées, telles que la « France périphérique », vues comme trop simplificatrices (voir notamment les articles d'A. Delpirou, C. Gintrac ou É. Charmes sur les travaux de C. Guilluy). Enfin, l'orthographe des noms d'auteurs doit être correcte.

En respectant les conseils évoqués dans cette première partie du rapport, les candidats parviendront à élaborer un devoir cohérent et rigoureux, tant sur le fond que sur la forme.

Un traitement possible du sujet

Les « Villes » sont régulièrement convoquées dans les questions et les sujets de concours. Le sujet ne se voulait donc pas déstabilisant, d'autant que la lettre de cadrage (celle-ci revêt une importance capitale pour les candidats

à l'agrégation en ce qu'elle comporte des données cruciales relatives au sujet) fournissait pléthore d'éléments pertinents en lien avec le sujet, lesquels ont d'ailleurs été repris dans les copies les plus remarquables.

Problématisation

Les correcteurs sont attentifs au processus de problématisation élaboré par les candidats, plus qu'à une question systématiquement posée en problématique, car la plupart du temps, les phénomènes étudiés ne sont ni quantifiables ni mesurables, et nécessitent une nuance constante. Il convient également d'éviter autant que possible le jargon et les formulations complexes.

En ce qui concerne le sujet, la problématisation pouvait être centrée sur le fait que les villes sont des espaces politiques clés, à la fois lieux de pouvoir, d'aménagement, de luttes territoriales et citoyennes où « l'on » tente de répondre aux enjeux d'inclusion, de justice spatiale et de durabilité. Attention cependant à ne pas tomber dans une opposition manichéenne, trop souvent observée, entre, d'un côté des politiques publiques urbaines mises en place par des élites forcément déconnectées de la réalité (surtout lorsqu'elles délèguent aux entreprises privées) et, de l'autre, de braves citoyens qui luttent pour reprendre possession d'un territoire dont ils ont été plus ou moins dépossédés. Les candidats ont trop souvent omis de considérer que les décideurs sont également des citoyens élus ou des entrepreneurs responsables, qui peuvent parfaitement être conscients de l'intérêt public et de la nécessité de combattre les inégalités socio-spatiales.

Cette année, les correcteurs ont opté pour l'élaboration d'un plan prenant appui sur des éléments observés dans les copies (ce qui justifie les disparités de traitement constatées pour certaines parties ou sous-parties). Ce plan se déploie en trois parties, se penchant sur l'étude des villes en tant que lieux de pouvoir, espaces de mise en œuvre de politiques publiques et terrains d'appropriations territoriales concurrentes ainsi que de revendications citoyennes.

I- Les villes en tant que lieux de pouvoir

A- Les villes, en tant qu'espaces de concentration des fonctions de commandement

Les villes ont suscité un grand intérêt auprès des géographes du politique en raison de leur capacité à concentrer les fonctions de commandement. Les candidats les plus habiles ont ainsi souligné dans leurs propos les processus de métropolisation, mettant en évidence comment la concentration des lieux de pouvoir dans l'espace urbain reflète les rapports de domination des villes à toutes les échelles et permet une lecture politique de l'organisation spatiale mondiale. De nombreux géographes spécialisés dans l'urbain ont été cités, tels que J. Beaujeu-Garnier et S. Sassen. Les réflexions sur les villes en tant que lieux de pouvoir ont souvent été structurées autour de la grille de lecture proposée par S. Rosière, qui montre que les villes sont à la fois le cadre, l'enjeu et le théâtre des géographies du politique. De nombreux candidats ont également souligné les rapports de domination en référence aux travaux de géographes tels qu'A. Reynaud (modèle centre-périphérie) et au développement de l'urbanité de J. Lévy ou de la citadinité de P. Gervais Lambony.

Les copies les plus convaincantes ont mis en avant les différentes facettes de la concentration des fonctions de commandement au sein des villes, en insistant sur le rôle politique des villes. Les candidats ont ainsi analysé les villes ayant le statut de capitale politique des États, interrogé leur localisation en relation avec les dynamiques spatiales qu'elles génèrent et la volonté des États de polariser le territoire. Les exemples les plus souvent cités ont été Brasilia, Jakarta, Achgabat et Astana. Les perspectives ont été élargies à l'échelle mondiale pour montrer que les métropoles concentrent les sièges des institutions internationales, qui ont une influence sur l'organisation géopolitique mondiale et reflètent une organisation spatiale déséquilibrée en faveur des pays développés. Les candidats ont cité plusieurs exemples tels que New York, siège des Nations unies et ville mondiale, l'Union européenne avec le polycentrisme de ses agences situées dans les six pays fondateurs, ainsi que Genève et La Haye. Les villes sont ici des centres névralgiques de la géopolitique mondiale et dessinent une géographie mondiale du pouvoir.

Le rôle de domination économique des villes, avec la concentration des sièges sociaux et des bourses qui sont au cœur des dynamiques d'organisation du système économique et financier mondial a été largement commenté. Les candidats ont relié ces éléments à une lecture politique de la mondialisation, citant notamment les travaux de L. Carroué (2019) sur les « espaces surintégrés et surexclus ».

Les villes ont également tendance à abriter des institutions culturelles, éducatives et de recherche de premier plan, ce qui renforce leur rôle en tant que centres de connaissances et de développement intellectuel. Les

candidats ont construit leur argumentation sur ces éléments culturels et intellectuels leur conférant le statut de pôles de référence, et évoqué par exemple les capitales religieuses (Rome, La Mecque, Jérusalem), les fonctions de recherche universitaires qui font des villes des lieux de synergie entre l'économie et l'innovation scientifique, avec des exemples comme Palo Alto et Sophia Antipolis.

B- Les rivalités entre et dans les villes : enjeux géopolitiques du contrôle urbain

Les candidats ont souligné que les rivalités entre les villes et au sein de celles-ci constituaient une thématique centrale des géographies du politique.

Les candidats ont décrit les villes au cœur de conflits, en tant qu'enjeux de pouvoir, mobilisant les réflexions des géographes du politique. Les meilleures copies ont présenté des schémas de qualité pour illustrer leur propos, citant des exemples tels que Jérusalem, Chypre et Nicosie (M. Sabrie et Y. Carmenos), ainsi que le conflit ukrainien et la lutte pour le contrôle de Kiev au début de la guerre russo-ukrainienne (2022).

Les écrits de D. Dory ont été utilisés pour établir un parallèle entre les villes et la localisation des attentats terroristes (11 septembre 2001, Bataclan, etc.). Les géographies du politique ont apporté une contribution cruciale en analysant la dimension spatiale des affrontements à des échelles fines, en l'occurrence celle des villes. Plusieurs copies ont abordé le sujet des villes comme espaces stratégiques pour le contrôle des populations, considérées comme des centres de contrôle des flux migratoires. Certains candidats ont ainsi évoqué des exemples de "villes" de réfugiés, tels que le camp de Zaatari en Syrie ou la jungle de Calais, ainsi que les politiques de contrôle des migrants en ville.

Les candidats ont cherché à démontrer que les relations entre les villes sont une préoccupation majeure des géographies du politique, notamment en matière de hiérarchie urbaine. Ils ont ainsi abordé le fonctionnement réticulaire des villes, notamment des mégapoles, et ont interrogé les nouvelles territorialités nées de ces mises en réseau ainsi que les concurrences stimulées par le contexte de mondialisation. Bien que le phénomène soit bien décrit et référencé, notamment par O. Dollfus, le lien avec les géographies du politique a parfois été difficile à identifier. Certains candidats ont développé des considérations manquant de clarté, faisant des villes des acteurs à part entière ou noyant leurs difficultés sous un verbiage inintelligible. Les copies valorisées ont mis en évidence les problématiques de gouvernance, notamment le lien entre les villes et les espaces périphériques déclassés et marginalisés.

Quelques copies ont approfondi ces réflexions en examinant la question des limites urbaines, des maillages administratifs et des enjeux du zonage. Les exemples ont principalement porté sur la France, mettant en évidence les enjeux de contrôle territorial et de distribution des services aux échelles locales et régionales. Les querelles de pouvoir dans les régions métropolitaines (comme entre Aix et Marseille, Metz et Nancy) ont été citées et interrogées en parallèle avec les logiques de co-construction de villes transfrontalières. Les candidats ont décrit avec justesse le cadre législatif (Lois MAPTAM et NOTRe) de recomposition des territoires urbains, comme les communautés de communes. Les analyses des défis du Grand Paris se sont appuyées sur les travaux de F. Ripoll et P. Subra. Certains ont souligné la durabilité de ces limites, même lorsqu'elles ne sont plus d'actualité. Les travaux de B. Von Hirschhausen sur les « *territorialités défuntes* » à Berlin ont mis en évidence la persistance des clivages Est-Ouest 40 ans après la chute du mur.

C- Les villes : symboles de pouvoir

Plusieurs copies ont exploré les centres-villes en tant que géosymboles et hauts lieux. Les candidats ont utilisé l'exemple des Jeux Olympiques, notamment Londres 2012, pour illustrer les manifestations visibles de la puissance en ville. Les géosymboles (J. Bonnemaïson) et les hauts lieux (B. Debarbieux) ont été mentionnés, mettant en évidence comment les villes renforcent leur statut en valorisant leur patrimoine bâti (Porte de Brandebourg à Berlin, Tour Eiffel à Paris, Statue de la Liberté à New York). Les copies ont également examiné les pratiques de muséification des centres-villes vitrines ainsi que les processus de verticalisation des centres d'affaires. L'utilisation de schémas, notamment de Paris et New York, a permis d'illustrer ces propos.

Certains candidats ont souligné l'influence du pouvoir politique à travers des exemples d'urbanisme ostentatoire glorifiant le régime en place. Ils ont cité des exemples historiques tels que le Parthénon athénien, ainsi que les réalisations et projets des régimes totalitaires comme l'*Esposizione Universale di Roma* (EUR) à Rome et le projet *Germania* à Berlin. Les contributions de géographes contemporains tels que D. Harvey, C. Gintrac et M. Giroud ont été mentionnées pour enrichir l'analyse. Les candidats ont également examiné les théories de l'urbanisme et

la vision de la société qu'elles véhiculent, en se référant à des ouvrages tels que *L'urbanisme : utopies et réalités. Une anthologie* de F. Choay (1965) et *La planification urbaine. La ville en devenir* de X. Desjardins (2020). Certains candidats ont abordé les paysages urbains sous l'angle des rapports de pouvoir. Ils ont souligné comment les choix politiques et économiques influencent la configuration et l'évolution des paysages urbains. Les exemples de transformation urbaine liés aux politiques de gentrification, de revitalisation des quartiers dégradés et de réaménagement des espaces publics ont été évoqués. Les candidats ont mis en évidence les inégalités spatiales qui se reflètent dans les paysages urbains et ont analysé les processus de territorialisation et de ségrégation sociale. Les travaux de géographes tels que E. Soja et D. Harvey ont été mobilisés pour enrichir ces réflexions. Les candidats ont adopté un regard critique sur la standardisation des paysages urbains de la puissance à l'échelle mondiale, en soulignant les enjeux liés à la patrimonialisation.

II- Les villes en tant qu'espaces de déploiement de politiques publiques portées par des élus

A- Les politiques urbaines en lien avec l'accessibilité, l'égalité et la pluralité d'acteurs

Les copies ont mis l'accent sur l'importance des politiques de transport dans l'amélioration de l'accessibilité des villes et leur intégration à l'économie mondialisée. Les candidats ont examiné les équipements portuaires et les infrastructures à grande vitesse, soulignant les tensions qu'ils peuvent engendrer. Par exemple, la bataille pour le TGV Nord a été mentionnée pour illustrer les enjeux liés aux infrastructures de transport. Au niveau intra-urbain, les candidats ont cité des exemples de nouvelles mobilités, tels que le tramway à Lyon en 2013 et le Métrocable de Medellín. Certains candidats ont élargi leur analyse en montrant comment les politiques de gestion des flux de transport peuvent être utilisées comme support d'un projet géopolitique, comme la nouvelle route de la soie, ou de développement économique, comme le corridor de développement d'Ho Chi Minh ville.

Les politiques d'aménagement visant à corriger les inégalités spatiales au sein des villes ont été largement discutées dans les copies. Les candidats ont développé différents exemples, tels que les aménagements des berges à Lyon, en se référant aux travaux de M. Adam sur le quartier Confluence à Lyon. Ils ont également établi des liens avec les enjeux liés aux politiques du logement. Cependant, certains candidats ont regretté le manque d'approfondissement des politiques de la ville en elles-mêmes. Bien que quelques exemples concrets, comme les quartiers prioritaires de la ville, aient été abordés, la plupart des réflexions se sont concentrées sur les grandes métropoles, avec peu d'attention accordée aux villes moyennes et petites. Quelques copies ont mentionné le plan "Action cœur de villes" en France, qui vise à revitaliser 222 villes intermédiaires.

Les candidats ont mis en exergue la complexité inhérente aux politiques publiques visant à tenir compte de la pluralité des acteurs en milieu urbain, comme en témoignent les aménagements des berges de la Seine qui ont été abordés. Ils ont souligné les tensions qui émergent entre les différentes parties prenantes impliquées dans les processus d'aménagement urbain. Les travaux pertinents de P. Subra ont été judicieusement cités à cet égard. Ces exemples concrets illustrent les défis associés à la participation citoyenne, à la concertation et à la prise de décision dans les projets d'aménagement urbain. Les candidats ont mis en évidence les enjeux inhérents à la diversité des acteurs et à leurs intérêts divergents, tout en soulignant l'importance primordiale de la gouvernance urbaine en tant que moyen de parvenir à une gestion équilibrée et inclusive des territoires.

B- Les villes comme outils de gestion territoriale par les États

Les analyses des politiques publiques pour les villes se sont souvent concentrées sur l'échelle nationale et ont cherché à montrer dans quelle mesure les États axaient leur politique de gestion territoriale sur les villes. Les candidats ont mis en évidence la tension existante entre les politiques visant à rééquilibrer le territoire urbain et la distribution des dynamiques spatiales, et celles visant à renforcer l'attractivité des grandes métropoles dans le contexte de la mondialisation. Les exemples français ont été fréquemment cités, notamment les métropoles d'équilibre et les villes nouvelles. Certains candidats ont mentionné des auteurs qui ont étudié ces politiques, et ont souligné l'implication des géographes français dans leur conception et leur mise en œuvre. Cependant, on aurait pu attendre des analyses plus approfondies sur les pôles métropolitains, qui sont des instances de concertation et de coordination visant à mettre en place des politiques communes pour renforcer l'attractivité et la compétitivité des territoires urbains. L'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), créée en 2020 en France et jouant un rôle important dans les politiques de développement territorial, aurait également mérité une plus grande attention. Certains candidats ont également évoqué l'exemple indien en s'appuyant sur les travaux d'A. Dewaele et ont présenté des croquis de qualité pour illustrer leurs analyses.

Plusieurs copies ont montré que les politiques élaborées pour l'espace urbain visaient principalement à renforcer le poids des villes et leur attractivité. Les candidats ont fourni de nombreux exemples, notamment les politiques de grands travaux initiées par les présidents de la Cinquième République en France, en particulier F. Mitterrand. Ils ont également mentionné les aménagements spectaculaires réalisés à Dubaï, l'influence des « starchitectes » dans la conception des projets architecturaux, ainsi que les espaces d'innovation tels que les technopoles et les zones de concentration des activités comme les zones économiques spéciales (ZES) en Chine. Les travaux de rénovation, réhabilitation et embellissement urbain ont été abordés pour étudier le rôle des politiques publiques dans la transformation des villes. Les candidats se sont appuyés sur les travaux de M. Gravari-Barbas, en citant souvent les mêmes exemples de villes, notamment Paris et Dubaï. Les politiques de requalification urbaine, telles que la transformation d'anciennes friches industrielles ou ferroviaires en coulées vertes, ainsi que les initiatives de verdissement des villes, ont été présentées comme des choix visant à renforcer l'attractivité des villes et donc leur pouvoir. Les candidats ont également souligné que les municipalités cherchent à renforcer l'attractivité de leurs villes dans un contexte de compétition mondiale. Différentes politiques de promotion urbaine ont été analysées, telles que les labels touristiques (comme les villes d'Art et d'Histoire en France), les politiques de développement durable et la promotion des qualités technologiques (comme les *Smart Cities* et les villes Internet), souvent assimilées à du marketing territorial. Les travaux de M. Philipponeau sur Rennes et de C. Henriot sur les villes intelligentes chinoises ont été fréquemment cités pour étayer les arguments.

En outre, les candidats ont souligné la difficulté des politiques publiques à prendre en compte la diversité des acteurs en ville, en mettant l'accent sur les conflits d'aménagement tels que les réaménagements des berges de la Seine. Ils ont fait référence aux travaux de P. Subra dans *Géopolitique locale* en 2016 pour étudier ces tensions. Les politiques d'aménagement urbain impliquent souvent une pluralité d'acteurs, tels que les collectivités locales, les associations, les promoteurs immobiliers, les habitants et les experts. Les candidats ont montré que ces acteurs ont des intérêts divergents et peuvent entrer en conflit lorsqu'il s'agit de décider des orientations et des modalités de l'aménagement urbain. Ils ont également abordé les questions liées à la participation citoyenne et à la démocratie locale dans le processus de prise de décision. Certains candidats ont examiné les cas de réaménagement des berges de la Seine, qui ont suscité des débats et des controverses impliquant différents acteurs. Ces exemples ont illustré la complexité des enjeux et des relations de pouvoir dans les politiques d'aménagement urbain. Ils ouvrent aussi le débat sur l'accès et la maîtrise du pouvoir (et donc de l'aménagement) dans les villes par les élections.

C- La géographie électorale comme reflet des inégalités de traitement

Plusieurs copies ont porté leur attention sur la géographie électorale et ont exploré la relation entre l'habitat urbain et le vote. Les candidats ont souligné que le choix du lieu de résidence reflète un choix de société, qui se manifeste à travers les comportements électoraux et les orientations politiques exprimées lors des scrutins. Les rapports centre-périphérie et les clivages sociaux et sociétaux ont été observés à travers les résultats électoraux, comme le référendum britannique sur le maintien dans l'Union européenne en 2016, souvent mentionné dans les travaux de M. Bailoni. Les travaux du sociologue M. Messu et d'H. Le Bras ont également été cités, mais ce sont surtout les travaux de J. Lévy, notamment *L'Atlas politique de la France*, qui ont été largement utilisés. Certains candidats ont proposé des analyses plus nuancées en s'appuyant sur les publications de J. Rivière, qui ont remis en question la dichotomie simplificatrice entre le vote urbain et le vote périurbain. Cependant, les pratiques d'optimisation électorale, basées sur un découpage électoral partisan ou sur le poids du lobbying, ont été trop peu abordées dans les copies. Ces pratiques influencent la géographie électorale et peuvent être utilisées pour renforcer le pouvoir des acteurs politiques. Les candidats auraient pu analyser plus en détail les mécanismes de *gerrymandering*, qui façonnent les circonscriptions électorales de manière stratégique pour favoriser certains partis politiques. L'influence du lobbying, en particulier dans les grandes villes où les intérêts économiques et politiques sont concentrés, aurait également mérité une attention plus approfondie. Comprendre ces pratiques permettrait de mieux appréhender les inégalités de traitement dans la géographie électorale et le rôle des villes comme outils politiques.

Les résultats électoraux dans les villes reflètent souvent des enjeux socio-spatiaux plus larges. Les candidats ont souligné que les choix de vote sont influencés par les dynamiques sociales, économiques et culturelles spécifiques à chaque territoire urbain. Par exemple, le référendum sur le Brexit a mis en évidence les disparités économiques et sociales entre les zones urbaines dynamiques et les régions rurales moins prospères, et leur corrélation avec



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

le vote. Les travaux de D. Dorling, notamment *Rule Britannia : Brexit and the End of Empire* (2019), ont été mentionnés pour appuyer ces analyses. Cependant, les commentaires sont souvent restés dans une lecture binaire opposant le vote urbain au vote périurbain, avec peu de considération pour les nuances et les influences multiples sur les choix électoraux. Une meilleure compréhension des facteurs socio-spatiaux permettrait d'appréhender les inégalités de traitement dans la géographie électorale de manière plus approfondie.

III- Les villes : des lieux d'appropriations territoriales concurrentes, de revendications citoyennes et d'engagement

La majorité des candidats a consacré une partie à montrer que l'espace urbain n'est pas un support neutre des activités sociales et qu'il est de ce fait politique. Ils ont en cela repris la définition de la lettre de cadrage renvoyant le politique « *En tant que substantif [...] au champ social régulé par les pouvoirs et traversé par des conflits d'intérêts divergents.* ».

A- Les villes comme espaces clés de revendication et de manifestation

La ville est un lieu propice à l'expression des revendications des minorités et catégories sociales, en suscitant l'intérêt des géographes engagés dans le combat politique. Les politiques urbaines sont souvent contestées, et la ville, à travers toutes ses dimensions, du plus concret au plus symbolique, devient un espace privilégié pour faire entendre ces revendications. Des exemples tels que la Place de la République à Paris, qui accueille régulièrement des rassemblements et manifestations de groupes divers, sont cités pour illustrer cette dynamique. Le choix du lieu même pouvait être discuté autour de sa centralité relative : dans Paris, mais pas dans l'hypercentre et pas sur un symbole du pouvoir comme peut l'être la place de l'Étoile ou celle de la Concorde, tout en étant un lieu de rassemblement pratique, non stérilisé par la circulation automobile et facilement accessible. Cependant, les mêmes lieux urbains (rues, places) peuvent être utilisés successivement pour des revendications opposées voire contradictoires par des groupes différents. La charge symbolique des attaques du Capitole à Washington en 2022 ou du parlement brésilien à Brasilia en 2023 a été évoquée dans certaines copies pour développer ces idées.

En réponse aux oppositions entre les pouvoirs politiques incarnés dans la ville et les groupes revendicatifs, de nouvelles formes de gouvernance émergent, allant du pragmatique au plus encadré. Des groupes d'habitants réagissent face aux événements, reprenant le contrôle des espaces urbains, comme observé à Medellin en Colombie, ou réagissant violemment aux exactions des gangs à Port-au-Prince en Haïti. Dans les villes touchées par le déclin urbain, des collectifs de citoyens se réapproprient les espaces délaissés, comme cela a été le cas à Detroit aux États-Unis. Les autorités peuvent également encourager et encadrer la participation citoyenne à la gouvernance urbaine, par le biais de conseils de quartiers, notamment dans le contexte de la promotion de la ville durable.

Les réflexions antérieures peuvent être liées à deux notions souvent abordées dans les travaux : le droit à la ville et la justice spatiale. Le droit à la ville, conceptualisé par H. Lefebvre, met en évidence la privation des habitants de leur territoire et de leurs opportunités d'intervention face aux politiques urbaines et à la gentrification.

B- Des territorialités concurrentes en lutte dans l'espace urbain

La ville est aussi le lieu privilégié de territorialités spécifiques se lisant dans les paysages urbains, autour de groupes humains luttant, de façon parfois conflictuelle, pour leur affirmation sociale et politique.

De nombreuses copies évoquent les territorialisations urbaines, parfois profondément et historiquement ancrées, parfois plus récentes, des minorités ethniques, religieuses ou culturelles. L'exemple des villes d'Afrique du Sud, fortement marquées par l'héritage de l'apartheid de sa ségrégation urbaine portée à son paroxysme, a été très fréquemment développé, en insistant sur de nouveaux communautarismes territoriaux mêlant inégalités de revenus et restes de ségrégation raciale. D'autres communautés, plus ou moins minoritaires dans la ville d'accueil, s'approprient un territoire dans la ville, avec des implications paysagères souvent fortes autour de marqueurs spécifiques traduisant leur affirmation politique : portail d'entrée des Chinatown dans de nombreuses villes dans le Monde ; commerces dédiés, événements festifs liés à la religion ou la culture, comme à Outremont, quartier péricentral de Montréal ou le rachat de nombreuses maisons par des Juifs hassidiques transforme petit à petit le quartier. De même, les études menées autour des inégalités territoriales liées au genre (Y. Raibaud) ou à l'orientation sexuelle (S. Leroy, N. Cattan), longtemps acceptées sans être remise en cause ou même analysées, ont nourri de nombreuses copies. Cela peut aller du plus discret (l'appropriation masculine des cours d'écoles,



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

l'odonymie très majoritairement masculine dans la plupart des villes, etc.) au plus visible lorsqu'une communauté ou un groupe humain, dans un contexte politico-urbain favorable, peut s'affirmer clairement. C'est le cas des communautés homosexuelles avec des marqueurs paysagers comme des drapeaux et des passages piétons arc-en-ciel, des concentrations de boutiques et des lieux festifs dédiés : le Village à Montréal, le Marais à Paris... Il existe aussi des territorialités urbaines alternatives à la signification hautement politique car elles s'identifient souvent à des idéologies ou à des mouvements politiques précis. Le cas de Christiania, à Copenhague (C. Girault, 2014) a été parfois évoqué dans les copies. En 1971, une communauté inspirée de la pensée anarchiste s'y est auto-proclamée « ville libre », en s'appropriant et en mettant en valeur, selon ses propres règles, un ancien site militaire (casernes, dépôts, usines et fortifications) au cœur de la capitale danoise. Les luttes intestines et les conflits avec les autorités, parfois violents car attisés par le trafic de stupéfiants, ont abouti à une sorte consensus autour d'un statut spécial au sein du Danemark jusqu'en 2013, où les évolutions idéologiques, mais aussi et surtout la pression urbaine, foncière et touristique sur le quartier, poussent à la révocation du statut spécial. Le quartier conserve néanmoins certaines particularités qui alimentent le flux touristique et ont empêché son éradication totale. Il est devenu ainsi une sorte de patrimoine témoignant de cette expérience politique inédite. D'autres exemples de ce type, mais moins aboutis en matière de signification politique, pouvaient être développés, comme Metelkova à Ljubljana en Slovénie, site d'anciennes casernes en péricentre de la ville, dans un premier temps squatté par des communautés alternatives pour devenir ensuite un centre d'art urbain.

Si certains quartiers, comme celui de Christiania évoqué ci-dessus, sont des enjeux évidents de luttes politiques, d'autres semblent au contraire délaissés par les politiques publiques, tout au moins pendant un certain temps. Ces angles morts urbains de l'action politique peuvent être étudiés à très grande échelle, autour des appropriations territoriales d'interstices urbains (sous les ponts, en bordure d'infrastructures routière ou ferroviaire, etc.) par des populations exclues de la cité, comme les Sans Domicile Fixe (SDF). Si cette appropriation marginale ne comporte pas en soi d'affirmation politique comme dans les exemples précédents, elle peut déboucher, par son développement et sa concentration dans certaines parties de la ville, sur une visibilité de la misère et de l'exclusion (tentes sur les trottoirs à Paris par exemple) qui en deviennent, de facto, un enjeu politique qui conduit à son traitement (mobilié urbain anti-SDF). Dans certaines villes (pas forcément les plus pauvres) où le logement social est peu développé, la concentration de catégories de populations exclues ou simplement aux faibles revenus, dans des quartiers informels et précaires, peut aboutir à la constitution de zones de non-droit où le pouvoir politique ne peut intervenir qu'à la condition d'y mettre des moyens très importants. Ainsi, ces quartiers sont parfois soumis à des opérations de déguerpissement, politique radicale qui ne fait que déplacer le problème sans le régler, tout en ouvrant la voie à d'autres appropriations.

À l'autre bout du spectre des revenus, le jeu politique de certaines catégories socio-économiques aboutit à des territoires intra-urbains qui remettent en question la notion même d'urbanité par la fragmentation très forte qu'il implique. C'est la question large et très politique de la gentrification abordée par la très grande majorité des copies. Les politiques urbaines d'amélioration de l'habitat, mais aussi les comportements, génèrent effectivement une hausse de la valeur des biens immobiliers et donc des loyers dans les quartiers concernés. Les catégories moins favorisées vont s'installer dans des quartiers plus périphériques des villes, renforçant les inégalités socio-économiques à l'intérieur de la ville et donc la fragmentation urbaine. Cela alimente les potentiels conflits et les sentiments d'insécurité qui aboutissent à des cristallisations politiques, parfois extrêmes, sur ces thématiques. Au-delà de ce phénomène, ces craintes aboutissent au développement, dans certains quartiers urbains, le plus souvent périphériques et donc moins exposés à des conflits éventuels, au développement d'une entre-soi qui conduit à une forme de privatisation des espaces publics par certaines communautés, niant ainsi toute forme d'urbanité dans un étalement urbain peu ou pas contrôlé, posant la question de l'existence même de la ville, censée être le lieu des fortes densités et diversités. Cela se traduit concrètement par la création de communautés fermées où se concentrent les richesses, notamment dans les villes américaines à la fragmentation socio-spatiale très forte, ce qui a été fréquemment évoqué dans les copies. Ainsi Lynnview dans le Kentucky, municipalité incluse dans le tissu urbain de la ville la plus peuplée de l'État (Louisville, 633 045 habitants en 2020) est un ensemble pavillonnaire, groupé autour de son centre commercial (*mall*) qui a obtenu son érection en municipalité dans les années 1950 pour éviter de payer des taxes à Louisville. Communauté à 98 % blanche, Lynnview forme ainsi une minuscule enclave de 945 habitants (2020) dans la municipalité de Louisville. Elle est donc à la fois emblématique d'une fragmentation, voire d'une ségrégation non officielle, des villes états-uniennes, mais aussi de la liberté de certains groupes de se gérer comme ils le veulent.

Certains candidats ont montré avec finesse que le positionnement de J. Lévy (l'urbanité s'incarne par un maximum de diversité dans un minimum d'espace) ne faisait pas l'unanimité parmi les géographes en mobilisant les travaux d'A. Clerval et notamment l'ouvrage, *Paris sans le peuple, la gentrification de la capitale* (2016), où la géographe explore les dynamiques de gentrification à Paris et met en évidence les inégalités socio-spatiales qui caractérisent les villes. Elle analyse comment certaines populations sont reléguées dans des quartiers défavorisés, souvent marqués par la précarité, la marginalisation et l'absence de services et d'infrastructures. Elle souligne l'importance de prendre en compte ces inégalités pour comprendre les dynamiques urbaines et proposer des politiques plus inclusives.

C- Les enjeux de la ville durable et les géographies engagées

Plusieurs géographes ont contribué à la compréhension de la ville durable en tant que projet politique. Leurs travaux mettent en évidence les limites de la durabilité en ville, en soulignant la vulnérabilité urbaine. On peut ainsi citer les travaux de M. Lussault qui a analysé les limites de la durabilité en ville, insistant sur la vulnérabilité urbaine, les réflexions d'O. Coutard sur les écologies urbaines (ouvrage éponyme de 2010) ou *La ville durable controversée*, dirigé par J. Boissonnade (2015).

Les réflexions sur les écologies urbaines et les débats autour de la ville durable ont été fréquemment abordés dans les copies. Les politiques urbaines d'amélioration de l'habitat et les comportements génèrent des hausses de la valeur immobilière et des loyers, entraînant des inégalités socio-économiques et des tensions dans les quartiers concernés. Ces enjeux alimentent les conflits et les débats politiques, remettant en question la cohésion sociale et la fragmentation de l'espace urbain.

Les géographes se mobilisent également autour de la justice spatiale, cherchant à corriger les inégalités et les injustices dans l'espace urbain en favorisant un aménagement urbain cohérent et équitable. Les choix politiques pour construire une ville durable, tels que les *Smart Cities* ou les réflexions sur la nature en ville, sont au cœur de ces démarches engagées et ont été fréquemment évoqués dans les travaux.

Les géographes s'engagent activement dans la promotion de la justice spatiale, visant à corriger les inégalités et les injustices socio-spatiales. Leur implication se manifeste à travers des recherches et des réflexions sur l'aménagement urbain cohérent pour une société plus juste. Les débats sur les *Smart Cities* et les réflexions sur la nature en ville, telles que la trame verte et bleue ou les forêts urbaines, sont des choix politiques cruciaux pour construire une ville durable et équitable. Les candidats ont mentionné l'importance de considérer ces dimensions politiques dans l'élaboration de politiques urbaines inclusives et durables. On peut ainsi citer L. Devisme, dont les travaux sur la "ville décentrée" ont interrogé les questions de gouvernance et de régénération urbaine au prisme de la justice spatiale. C. Hancock a notamment travaillé sur les inégalités spatiales, la ségrégation et les politiques de logement dans les villes. Elle a analysé les dynamiques de gentrification, les effets de la spéculation immobilière et les enjeux de justice spatiale liés à l'accès au logement, notamment dans sa contribution au collectif *Justice et injustices spatiales* (2021). A. Collet, dans *Rester bourgeois, les quartiers populaires, nouveaux chantiers de la distinction* (2015), a analysé les processus de marginalisation urbaine, les enjeux de mixité sociale et les politiques de renouvellement urbain dans une perspective de justice et d'équité.

Il convient de souligner avec insistance que les correcteurs sont ouverts à l'examen de tout type de plan et qu'il n'existe pas de modèle préétabli. La proposition ci-dessus est une suggestion structurée, en partie basée sur des éléments identifiés dans les copies.

Céline BOREL, Simon EDELBLUTTE, Magali HARDOUIN (responsable d'épreuve), Camille HOCHEDÉZ



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

2.2 Composition de géographie des territoires

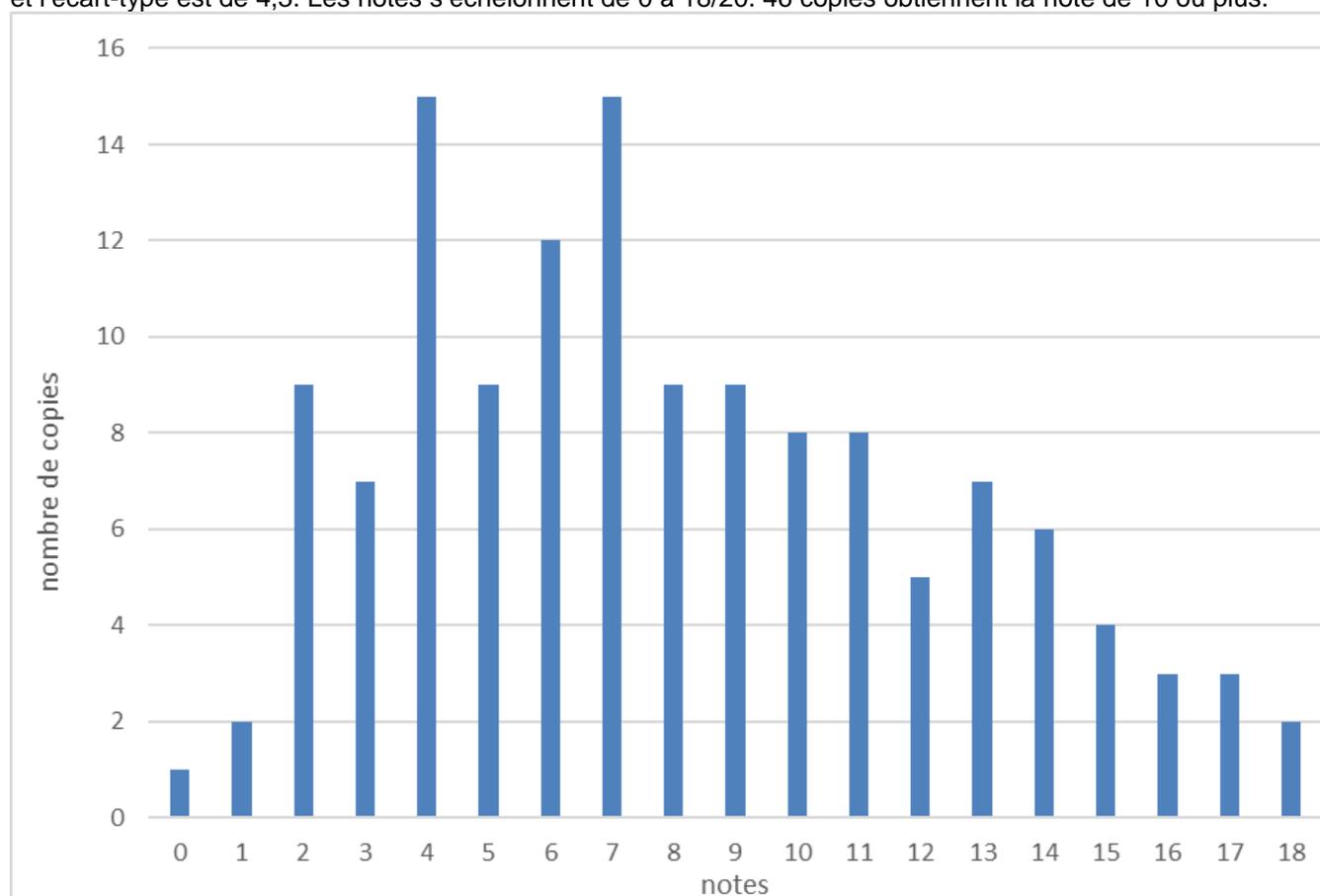
Durée : 7 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit.

SUJET : « Vieillir en France »

Statistiques de l'épreuve

134 copies ont été corrigées. La moyenne de cette épreuve écrite est de 8,01/20 pour l'ensemble des candidats et l'écart-type est de 4,3. Les notes s'échelonnent de 0 à 18/20. 46 copies obtiennent la note de 10 ou plus.



Distribution des notes.

1. Remarques générales et conseils méthodologiques

Comme lors de la session passée, le jury tient à faire part de sa relative satisfaction sur le niveau global des copies de cette session et sur la maîtrise des connaissances de base nécessaires au traitement du sujet, tant en géographie que sur le programme « Populations, peuplement et territoires en France ». Avant de proposer des

éléments de corrigé, quelques remarques générales et conseils méthodologiques sont destinées notamment aux futurs candidats.

Sur la **forme**, il est important de rappeler qu'un minimum de soin doit être apporté à l'**écriture**, qui est parfois presque indéchiffrable dans certaines copies. L'**orthographe** doit être maîtrisée. Il faut proscrire les devoirs écrits à la première personne (« je veux... », « j'insiste... », etc.), soigner la structure et l'organisation de la composition (sauts de ligne, alinéa, organisation des parties en paragraphes...).

Sur le **fond**, le jury a valorisé :

- La capacité à construire une **problématique** et à y répondre efficacement par la construction d'une **véritable démonstration**. La pertinence de cette dernière repose sur la capacité à argumenter de manière solide, à partir de **concepts, de faits et d'exemples concrets et maîtrisés**.
- La conduite d'un **raisonnement multi-scalaire**, de l'échelle nationale à l'échelle domestique, base du raisonnement géographique. À cet égard, l'échelle locale parfois négligée dans le traitement de ce sujet, a révélé de réelles lacunes.
- Une capacité à **hiérarchiser et à prendre la mesure du phénomène étudié** : des chiffres, des statistiques - ou du moins des ordres de grandeur - étaient indispensables pour enrichir, justifier et conforter le propos.
- Une **certaine culture géographique**, la maîtrise du **vocabulaire géographique** et le recours à des **références scientifiques** et à des auteurs spécialistes du thème.
- Le soin apporté à l'**introduction** et la **conclusion**. Pour l'introduction, l'utilisation d'une vraie accroche articulée au sujet (à partir d'un film, d'un livre, d'une statistique, d'un fait d'actualité, etc.), une définition précise de « vieillir », une problématique stimulante qui ne consistait pas à reformuler simplement le sujet sous la forme d'une question, une annonce du plan claire et efficace qui doit être précise, courte et incisive. Pour la conclusion, sont requis une **capacité à répondre de manière explicite à la problématique** et au sujet, un sens de la synthèse des éléments de réponse apportés tout au long du développement, ainsi qu'une ouverture éventuelle.

Rappelons qu'aucun plan n'est attendu à l'avance par le jury, plusieurs étaient envisageables. C'est donc la capacité à construire un **raisonnement logique pour répondre à une problématique** qui est évaluée. En ce sens, les conclusions partielles et transitions réussies ont été particulièrement appréciées car elles démontrent la capacité à avancer des éléments de réponse pour construire progressivement un raisonnement géographique.

2. Définitions et enjeux du sujet

Sujet d'actualité, la question du vieillir en France est devenue au rythme des chantiers et réflexions parlementaires (le débat sur les retraites, le suicide assisté et la fin de vie, la médiatisation du scandale *Orpea* sur la gestion de maisons de retraite, la vulnérabilité sociale et territoriale des aînés pendant la crise du Covid) une question sociale majeure, source de débats. S'il ne fallait occulter cette actualité, elle ne devait pas prendre la primauté sur la réflexion géographique attendue ici.

La difficulté du sujet proposé en cette session 2023 reposait essentiellement dans la définition du terme « vieillir », qui pouvait être appréhendé à la fois comme **un verbe infinitif et comme un substantif** (ex. le « bien-vieillir »). Il était important de distinguer vieillir et grandir et ne pas considérer que l'on vieillit dès que l'on naît. Vieillir implique la prise en compte de certaines catégories de populations (personnes âgées, retraités, personnes vieillissantes...) dont il s'agissait de discuter des catégorisations en termes d'âges (en général 60 ou 65 ans¹, mais pas avant).

« Vieillir en France » n'est pas le même sujet que « le vieillissement en France ». La formulation du sujet invitait à ne pas adopter une approche trop surplombante des questions liées au vieillissement ni de se contenter

¹ Le rapport Laroque de 1962, fixe à plus de 65 ans le seuil de la vieillesse pour les analyses statistiques, seuil qui est toujours celui adopté par l'INSEE, mais dans la littérature, de nombreuses données et études statistiques retiennent le seuil de 60 ans.

d'une typologie à l'échelle régionale ou départementale des comportements démographiques mais de se placer du point de vue des pratiques et des acteurs confrontés au vieillissement, en prenant en compte les différentes formes de l'habiter en vieillissant. Aussi, l'espace et les rapports à l'espace des populations vieillissantes étaient centraux, et à aborder pour l'ensemble du territoire français, outre-mer inclus, d'autant que la situation y est contrastée. Il était donc essentiel d'interroger **en quoi le fait de vieillir implique une transformation du rapport à l'espace**, souvent marquée par une progressive rétraction des espaces de vie au quotidien avec l'âge, une certaine invisibilisation dans l'espace public et dans la sphère sociale, et une dépendance croissante, sans tomber non plus dans des visions trop généralisantes et manquant de nuance. La démonstration devait être illustrée d'exemples précis, développés et localisés.

Il s'agissait de rendre compte des **inégalités** liées au processus inéluctable et universel de l'avancée en âge, de constater l'évolution de la réduction des capacités physiques de la modification de sa place dans la société (retraite), de l'évolution de son rapport à l'espace (ainsi, le « bien-vieillir », valorisé par les politiques publiques, n'est pas le fait de tous). Les copies ayant différencié des groupes sociaux (personnes âgées vivant en ville, jeunes retraités néoruraux, retraités étrangers venant vieillir en France, personnes âgées sans domicile fixe, personnes âgées vivant en EHPAD...) et donc avec des pratiques spatiales totalement différentes, marquées par des mobilités plus ou moins contraintes et des espaces de vie plus ou moins larges, ont été valorisées.

Vieillir implique d'analyser un processus au cœur d'**un système d'action articulant acteurs individuels et politiques** face à trois grands enjeux : le processus du vieillissement, l'action face au vieillissement, les inégalités face au vieillissement. Les actions menées par les acteurs publics, privés ou associatifs pour accompagner le vieillissement des populations devaient être évoquées, sous réserve de rester en lien avec la dimension active du verbe « vieillir ». Cependant, peu de copies les ont évoquées, alors que de nombreuses politiques publiques valorisent le « bien vieillir ». Au-delà du programme « Bien vieillir dans les petites villes », lié au dispositif *Petites villes de demain*, pouvaient être évoqués : les transports à la demande, le développement des maisons de santé dans les espaces les moins denses, les aménagements urbains pour faciliter les déplacements piétons des personnes âgées en sécurité, les aides à domicile, les aides aux démarches en ligne face à la fracture numérique (qui est à la fois sociale, territoriale et liée à l'âge), etc.

Si l'angle d'entrée dans le sujet n'était pas le vieillissement, le candidat devait tout de même aborder les deux notions essentielles que sont : le poids relatif des personnes âgées par rapport aux autres groupes d'âge (le **vieillissement**) et l'évolution du nombre de personnes âgées à proprement parler (la **gérontocroissance**), en lien avec des éléments chiffrés. En 2030, pour la première fois de l'histoire démographique de la France, les plus de 65 ans seront plus nombreux que les moins de 20 ans, ce qui fait de la question du vieillissement une question centrale tant dans son rapport à la société et la place dédiée aux personnes âgées que dans son inscription spatiale avec la prise en compte des besoins spécifiques d'une population de plus en plus importante.

Dès lors, l'analyse du sujet ne pouvait se passer d'**indicateurs chiffrés et datés**, précis et actualisés. Au 1^{er} janvier 2023, l'INSEE dénombrait 68 millions d'habitants en France et 21,3 % des Français avaient 65 ans ou plus. Cette proportion augmente depuis plus de 30 ans et le vieillissement a connu une accélération depuis 2010, avec l'arrivée à ces âges avancés des générations du *baby-boom*. Ainsi, avec l'augmentation des plus de 65 ans et la régression des naissances, l'âge médian en France a augmenté de plus 4,5 ans en 20 ans, passant de 37,6 ans en 2001 à 42,1 ans en 2021. Plus encore que l'âge médian ou l'espérance de vie, l'espérance de vie en bonne santé était un indicateur intéressant pour aborder cette question du vieillir. Vieillir oui, mais dans quelles conditions ? En 2021, à 65 ans, l'espérance de vie en bonne santé était de 12,1 ans pour une femme et de 10,6 ans pour un homme. La population vit plus longtemps, mais la notion de dépendance s'inscrit de plus en plus dans le parcours de vie des populations les plus âgées (après 75 ans). Il fallait donc distinguer différents sous-groupes à l'intérieur des populations âgées : en fonction de l'âge, du niveau de validité, du niveau de dépendance, de leurs inscriptions spatiales. Cette approche permettait ainsi de nuancer le seuil de 65 ans communément adopté, marquant plus la sortie de la vie active que la vieillesse au sens de l'incapacité physique.



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

3. Quelques thématiques et éléments qui pourraient être mobilisés : questionner les acteurs et les modalités du vieillissement pour pouvoir comprendre les enjeux spatiaux de « vieillir »

- Les marqueurs du vieillissement sur les structures démographiques et la question du troisième âge (60 à 75 ans), quatrième âge (75 à 85 ans) ou cinquième âge (85 ans et plus) :

Le rapport de dépendance (nombre de personnes de 65 ans et plus, essentiellement des retraités pour 100 personnes de 20 à 64 ans, majoritairement en activité professionnelle) était en 2021 de 37 et il devrait augmenter d'une dizaine de points à l'horizon 2040.

De plus, la borne des 65 ans communément admise comme seuil de référence d'identification du vieillissement d'une population devait être discutée face à la notion même de vieillissement et à l'allongement de l'espérance de vie. On pouvait ainsi questionner le « reste à vivre », et le « reste à vivre » en bonne santé, en autonomie. Les septuagénaires d'aujourd'hui sont semblables aux sexagénaires d'hier, ce qui pourrait à terme faire évoluer le regard sur les populations séniors, voire en redéfinir les contours statistiques. D'ici 2040, l'INSEE prévoit une hausse de 5 points des plus de 65 ans essentiellement portée par la hausse de plus de 75 ans.

- Un vieillissement doublement structurel...

... que l'on peut lire dans la pyramide des âges. Sa composition implique une poursuite du phénomène voire une accélération de l'augmentation des populations âgées, avec un vieillissement qui peut se lire par le haut et le bas de la pyramide des âges ; par le haut avec l'arrivée à l'âge de 65 ans des classes pleines du baby-boom (étouffement par le haut qui devrait se poursuivre encore une vingtaine d'année, puis se tasser avec le décrochage des naissances enregistrées dans la seconde partie des années 1970) et par le bas de la pyramide des âges avec la réduction des naissances.

- Vieillir en France est-ce vieillir comme dans le reste de l'Europe ?

En France, comme en Europe, 1 personne sur 5 a plus de 65 ans. Entre 2011 et 2021, la part des plus de 65 ans en Europe a progressé de + 3 % passant de 17,8 % à 20,8 %. La France est dans la moyenne européenne, avec une part des plus de 65 ans néanmoins légèrement inférieure à d'autres pays européens comme l'Italie, la Finlande, la Grèce, le Portugal ou l'Allemagne où les taux sont supérieurs à 22 %. La France apparaît en Europe comme un pays « où l'on vieillit bien », avec une espérance de vie supérieure de deux ans à la moyenne européenne et reste un pays un peu moins « vieux » que la moyenne européenne avec un âge médian inférieur de 2 ans (44,1 ans pour l'Europe des 27 et 42,1 ans pour la France).

- Identifier la spatialisation des populations âgées à différentes échelles et dans différents types d'espaces

A petite échelle

La répartition des populations âgées n'est pas homogène à l'échelle nationale. Une première opposition pouvait être relevée entre une France du nord et de l'est plus jeune, et une France du sud et de l'ouest plus âgée. La majorité des départements du grand quart sud-ouest de la France est plus âgée que la moyenne nationale avec un part de séniors supérieure à 26 % (contre 21 % à l'échelle nationale). La Nièvre, le Lot et la Creuse comptent plus de 30 % de plus de 65 ans.

En conséquence, la gérontocroissance est plus marquée dans la France du nord et de l'est. C'est en effet au nord d'une ligne s'étirant de la Normandie au Jura, que l'on enregistre les plus fortes croissances de la part des plus de 65 ans ces 10 dernières années. Pour l'essentiel, ce vieillissement accéléré est la conséquence de la diminution des populations les plus jeunes qui quittent ces départements. Néanmoins, il faut nuancer cette première lecture globale. Si le Nord est un des départements qui va connaître une forte progression de sa part des populations de plus de 65 ans, il n'en reste pas moins aujourd'hui et à l'horizon 2050 l'un des départements les plus jeunes de France. Aujourd'hui, le département du Nord compte plus de 400 000 séniors... alors que la Creuse n'en dénombre que 35 000.

Les candidats ne pouvaient occulter la situation contrastée de l'outre-mer. Le vieillissement ultra-marin est plus rapide qu'en métropole, même si ces territoires restent globalement plus « jeunes ». Les situations s'hétérogénéisent cependant entre les DROM qui cumulent vieillissement et gérontocroissance, du fait du départ massif de leurs jeunes pour la métropole sans désormais bénéficier d'un remplacement par une natalité soutenue

(Martinique et Guadeloupe) et les DROM, maintenant un caractère atypique à l'échelle nationale avec une population nettement plus jeune, soutenue par une natalité toujours élevée et des entrées migratoires (la Guyane et Mayotte). La Réunion, quant à elle, se positionne dans un intermédiaire avec une population qui reste plus jeune que la moyenne nationale, soutenue par un excédent des naissances sur les décès, mais sur un rythme moindre par rapport aux décennies précédentes.

- ***Vieillir en « ville » (grande petite ou moyenne), vieillir à la « campagne » (périurbaine ou de faible densité)***

Les disparités régionales et départementales masquent des disparités à plus grandes échelles, notamment entre les espaces ruraux et urbains que l'*Observatoire des territoires* décrit de la façon suivante : « *la part des personnes âgées dans les territoires est inversement proportionnelle à leur niveau de densité* » (Rapport 2021-2022 de l'*Observatoire des territoires – Territoires et transitions*), même si cette tendance doit être nuancée au regard de la diversité des situations locales.

A l'aune de la nouvelle carte des densités, on peut voir que les espaces denses comptent seulement 16,8 % des personnes âgées contre 21,6 % dans les espaces peu denses et 24,4 % dans les espaces très peu denses.

Au-delà du binôme urbain-rural, la dichotomie entre vieillissement et gérontocroissance se creuse. Le vieillissement va surtout caractériser les villes petites et moyennes (et notamment leurs centres), les communes isolées (fortement présentes dans les espaces les moins denses, + 3 % entre 2008 et 2018), touchées par l'exode rural des décennies précédentes, et le recul des naissances en lien avec la diminution des populations en âge de procréer. La progression de ce vieillissement n'est par ailleurs pas entravée par l'arrivée de populations extérieures dans les zones attractives, ces flux entrants étant majoritairement composés de retraités.

La gérontocroissance, quant à elle, suit une autre logique en lien avec la taille des aires urbaines et selon une logique pôle/couronne. Ainsi, ce sont les couronnes des aires de plus de 700 000 habitants (Toulouse, Lyon, Rennes...) qui enregistrent la plus forte progression du nombre de personnes âgées (+ 3,4 %/ entre 2008 et 2018), en lien avec le vieillissement des espaces périurbains.

Ainsi vieillissement et gérontocroissance ne se combinent pas de manière identique sur l'ensemble du territoire, que ce soit à l'échelle des départements ou des aires urbaines.

- ***Expliquer les moteurs de la distribution et de la redistribution spatiale des plus de 65 ans***

La répartition actuelle des plus de 65 ans est en partie imputable à la mobilité résidentielle des séniors. Les destinations privilégiées sont : les littoraux atlantique (Morbihan, Charente-Maritime, Vendée) et méditerranéen (Var, Alpes-Maritimes) et certains espaces ruraux. Comparativement à d'autres groupes de la population, les séniors migrent peu, mais ces mobilités résidentielles pèsent à terme sur la structure démographique des espaces de destination. Les séniors (les plus aisés ou en capacité de se déplacer) privilégient les espaces aux aménités prononcées (cadres de vie, qualité paysagère, héliotropisme, haliotropisme) mais aussi les petits centres de service.

La question du vieillissement des territoires ne peut se réduire à quelques états statistiques mais doit prendre aussi en compte la réalité démographique et économique des territoires. Ainsi, la distribution actuelle des populations les plus âgées est bien la conséquence de ces dynamiques territoriales et de la mobilité résidentielle qui est surtout le fait des séniors aux revenus les plus confortables.

Dans certains espaces ruraux et/ou villes petites et moyennes, les retraités redonnent vie au territoire. L'arrivée de ces populations redynamise l'économie locale et la vie associative. Le vieillissement de ces espaces ruraux peut paradoxalement être le signe d'une revitalisation.

- ***Tirer les conséquences spatiales du vieillissement, identifier les besoins spécifiques pour les territoires et leurs habitants***

L'accroissement différencié des populations âgées au sein du territoire national révèle des besoins de services spécifiques : prise en charge médicale, présence ou éloignement des structures de prises en charge de la dépendance, mobilités du quotidien, diversité des services...surtout dans les espaces ruraux, même si des problématiques similaires peuvent apparaître dans les quartiers les plus défavorisés des grandes métropoles.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

- **Comment les politiques publiques et les acteurs locaux se positionnent-ils face à l'enjeu du bien vieillir ?**

L'habitat doit répondre aux attentes des populations, attentes qui évoluent avec l'âge et le niveau de dépendance. Les études de l'ANCT (l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires) différencient trois catégories : les 60-74 ans en bonne santé qui recherchent le confort immobilier et matériel dans un environnement sociabilisant ; les plus de 75 ans autonomes, qui souhaitent un lien social par crainte de la solitude, mais qui commencent à sentir le besoin d'une aide extérieure, et les plus de 75 ans dépendants qui ont recours à des établissements spécialisés. Les politiques publiques d'aménagement tentent de plus en plus de penser le parcours résidentiel du vieillissement pour mieux accompagner les personnes âgées dans leur trajectoire de vie.

Les quartiers/habitats intergénérationnels, conçus pour accueillir dans un même ensemble de logements différentes générations (étudiants, familles, personnes âgées) peuvent constituer une réponse à l'augmentation des populations âgées sur un territoire. Généralement à l'initiative de bailleurs sociaux, ces formes spécifiques du logement sénior (du béguinage, aux résidences services) se répartissent de manière inégale sur le territoire.

La mixité générationnelle plaide aussi pour le partage des logements devenus trop grands, comme par exemple, la mise en place d'expériences à l'échelle du logement avec l'initiative des « logements kangourou », développés initialement en Belgique dès les années 1980 : une personne âgée loue une partie de son logement à une famille ou un étudiant, contre la prise en charge de quelques services. Ces initiatives se développent dans les secteurs où il y a une pression sur le logement (Lyon, Bordeaux, Paris...), ou dans les espaces ruraux où l'offre de logement est insuffisante. Le développement de « résidences séniors », logements, et activités entre populations âgées répondent à une demande mais peuvent aussi engendrer un repli générationnel. Le positionnement de ces quartiers peut aussi induire une double fragmentation, spatiale et sociale :

- spatiale, au sein de la ville ou des quartiers, au sein des régions vieillissantes avec une sur-représentation dans certaines communes (Cannes-La-Bocca, Pornic, Aix-les-Bains, Carcassonne...);
- sociale entre les populations âgées, entre celles qui ont les moyens d'assumer financièrement ce type de résidence et les autres, les populations les plus modestes qui ne peuvent parfois que subir et se concentrer dans des espaces moins bien aménagés ou dotés pour les personnes âgées (moins de service, moins de confort, un logement non adapté...).

Les candidats ne pouvaient occulter la question des espaces périurbains. Les baby-boomers qui ont construit le périurbain en y édifiant leurs pavillons dans les années 1970 sont désormais à la retraite et une grande partie des espaces périurbains font face un « *papy-boom* pavillonnaire » (Claire Aragau). En 2016, 37 % de la population périurbaine avait plus de 65 ans et ce vieillissement est plus marqué autour des plus grandes agglomérations qui ont démarré un développement périurbain plus précoce que les aires moyennes et petites. Le vieillissement redéfinit les pratiques et les temporalités spatiales au sein de ces espaces et questionne le modèle pavillonnaire. Pour leur qualité de vie, les espaces périurbains deviennent aussi le lieu de résidence de nouvelles populations « séniors », notamment pour les urbains qui souhaitent se rapprocher des enfants résidant dans ces périphéries ou d'espaces de villégiature pratiqués habituellement.

« Vieillir » peut être ici abordé comme un atout, dynamisant le commerce local et les sociabilités de ces bourgs et villages autrefois largement désertés en journée par les actifs. À terme, la question du parc immobilier peut poser des problèmes. Les logements pavillonnaires sont grands et peu adaptés au grand âge, ils sont notoirement sous-occupés, mais sont très fortement investis par les populations âgées, tant d'un point de vue affectif que patrimonial.

- **Vieillir c'est voir ses modes de déplacement se transformer**

L'avancée en âge entraîne une réduction de la mobilité du quotidien, avec donc la nécessité d'adapter les conditions de déplacement ou l'offre de service. Le rayon d'action des déplacements se contraint aussi que ce soit en ville (déplacement en transport en commun parfois trop complexes ou trop difficile d'accès), ou à la campagne (distance à parcourir, question du recours à la voiture, captivité...). L'isolement en espace rural pose dès lors des problèmes plus complexes pour l'aménagement (transport à la demande, isolement...).

Avec la baisse de la mobilité, le quartier devient l'espace de référence. Les politiques urbaines doivent donc s'adapter à ce nouveau besoin de mobilité, en organisant des parcours « marchables » pour les séniors.

Avec une mobilité limitée, les populations âgées deviennent des « agents » dynamisants pour les quartiers en y faisant leurs courses ou en pratiquant leurs réseaux de sociabilité (club, association...) (Sophie Buhnik).



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

- **Vieillir, c'est aussi être confronté à une vulnérabilité sociale accrue, surtout pour les plus âgés**

Le passage à la retraite peut entraîner un appauvrissement, une fragilité financière et de fait une fracture spatiale (coûts des loyers, des déplacements...). Beaucoup de retraités (5,7 millions) vivent avec moins de 1000 euros bruts/mois.

Les personnes âgées les plus sensibles à la fragilité financière sont localisées dans les régions les plus jeunes, dans les métropoles ou à l'opposé dans les territoires ruraux les plus isolés.

Dans les quartiers populaires, comme dans les quartiers prioritaires de la ville, la question du vieillissement se pose. Comme dans les autres parties du territoire, les situations sont plurielles (place des femmes, des populations étrangères âgées qui y sont sur-représentées). Les différentes études comme celle des *Petits Frères de Pauvres* soulignent une plus grande précarité monétaire, un inégal accès au soin, et une moindre mobilité dans ces quartiers déjà sous-dotés.

Les territoires les moins favorables en espérance de vie et les plus touchés par la dépendance sont les départements les moins favorisés économiquement (Hauts de France et DROM). L'augmentation de l'espérance de vie amène de plus en plus de population vers le « grand âge » et la dépendance.

Par ailleurs, les maladies neuro-dégénératives, entraînant une prise en charge lourde, augmentent (Parkinson, Alzheimer...). Cette fragilité sanitaire est accentuée dans les espaces ruraux, les plus éloignés de l'offre de soin. Les besoins en structures d'accueil sont décuplés et investissent les questions sociétales. Avec 1,4 % de son PIB consacré aux politiques d'aide à l'autonomie des personnes âgées, la France se situe dans la moyenne de l'OCDE (1 à 1,5 % pour la plupart des pays, avec quelques exceptions notables ; les Pays-Bas, 2 %, la Suède 3 %). Mais le reste à charge pour les populations âgées demeure important et l'on estime que 90 % d'entre elles ne peuvent subvenir à leur dépendance sur la base de leur unique revenu. Le poids se répercute alors sur les familles et la société par le biais de la solidarité intergénérationnelle et le système de protection sociale. La question de la prise en charge du grand âge et plus globalement de la place des populations âgées dans la société française est une question cruciale qui anime le débat public actuel dans diverses dimensions (qualité de la prise en charge dans les maisons de retraites, pénurie de personnel...). Le marché de la perte d'autonomie représente 28 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2015. La *silver economy* est florissante.

- **La place des séniors dans la société**

Le discours ambiant sur le jeunisme et l'invisibilisation de la vieillesse et de la mort, l'isolement et la fragilité morale des aînés pouvaient aussi éclairer le sujet, notamment à l'aune d'initiatives développées dans le cadre du Protocole de Vancouver soutenu par l'OMS et l'adhésion de certains territoires au réseau des « Villes et Communautés Amies des Aînés » (Angers, Laval, Bordeaux, Dijon, Bourg-de-Péage...).

4. **Attendus et propositions d'analyse du sujet**

Ainsi, le jury attendait un traitement spatialisé à des échelles variées (entre les régions métropolitaines et l'outre-mer, au sein des Outre-mer, entre l'espace urbain et l'espace rural, à l'intérieur de la ville, au sein des territoires ruraux...) pour un sujet au cœur des questions sociales actuelles. Mais il était important également de rester dans le sujet et de ne pas plaquer des exemples de manière énumérative sans justifier le choix de tel ou tel lieu ou territoire (vieillir à Bordeaux, vieillir en Martinique, vieillir à Bergerac...).

Beaucoup de copies ont survalorisé les espaces ruraux au prétexte qu'ils concentrent davantage de personnes âgées que les espaces urbains, ce qui est discutable en valeur absolue. Mais le sujet impliquait justement d'interroger le fait de vieillir en ville comme à la campagne (territoires ultra-marins inclus), en sortant en outre d'une lecture trop duale pour tenir compte de la diversité des contextes territoriaux (métropoles, villes petites et moyennes, espaces périurbains, espaces ruraux touristiques, campagnes en déprise, etc.).

Différentes problématiques et plans étaient possibles. Le jury propose ici quelques angles de traitement possible du sujet.

Dans quelle mesure vieillir, c'est adapter ses espaces de vie en réorganisant ses pratiques spatiales, et s'adapter à des territoires que l'action publique tente d'aménager pour répondre aux besoins des populations vieillissantes ? En quoi le fait de vieillir s'associe-t-il à une rétraction croissante des espaces de vie, tout en impliquant des formes variées de pratiques spatiales et de modes d'habiter, plus ou moins contraints ?



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ces problématiques permettaient un traitement complet du sujet et évitaient le piège d'une approche par le vieillissement, à la différence des deux problématiques suivantes :

*En quoi étudier le vieillissement permet-il de soulever et d'analyser des variations démographiques ?
Dans quelle mesure vieillir en France constitue-t-il un enjeu géographique lié au vieillissement ?*

Le développement pouvait aussi suivre des orientations très variées, avec un plan multiscale ou un plan thématique.

Plan multiscale possible :

- 1. À l'échelle nationale, vieillir induit des recompositions démographiques et territoriales contrastées
- 2. À l'échelle régionale, vieillir est lié à une perte de dynamisme territorial mais aussi à de nouvelles opportunités économiques
- 3. À l'échelle locale, les stratégies individuelles et les modes d'habiter des personnes vieillissantes peuvent être différenciés au regard de différents critères (âge, classe sociale, lieu de vie)

Plan thématique possible :

- 1. Vieillir en France, c'est habiter et pratiquer des espaces de façon spécifique
- 2. L'enjeu du « bien vieillir » : des territoires plus ou moins aménagés et adaptés pour les personnes âgées
- 3. Vieillir en ville ou à la campagne : un essai de différenciation au-delà d'une lecture binaire et duale opposant les espaces ruraux et les espaces urbains

Quel que soit le plan choisi, l'un des écueils était de traiter du vieillissement et non du « vieillir ». Un plan reprenant les trois notions du programme (Populations, peuplement et territoires) ne permettait pas d'embrasser complètement le sujet (par exemple un plan du type : 1. L'intensité du vieillissement en France ; 2. L'explication de l'évolution du peuplement des personnes âgées ; 3. La réorganisation du territoire liée au vieillissement).

Le jury rappelle aussi que la composition de géographie doit obligatoirement être accompagnée de **productions graphiques** : croquis de synthèse, schémas, organigramme de jeux d'acteurs... Ces illustrations doivent bien entendu respecter la sémiologie graphique et être en lien avec le sujet et les éléments d'analyses proposés par le candidat. Un schéma ou un croquis copié-collé appris dans l'année et qui ne se rattache pas explicitement à l'argument développé présente peu d'intérêt. De fait, le titre des croquis comme la formulation de la légende (titres, sous-titres, justifications) doivent être adaptés à l'argument et au sujet. Les illustrations complètent l'argumentation, mais ne s'y substituent pas : le texte de la composition doit y faire explicitement référence.

**Sylvie LETNIEWSKA-SWIAT, Benoît MONTABONE,
Christophe QUEVA, Maude SAINTEVILLE (responsable d'épreuve)**



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

2.3 Épreuve sur dossier

Durée : 7 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit.

132 candidats ont composé cette année en épreuve sur dossier. 28 ont choisi l'ESD A, « Espaces, territoires, sociétés », 42 l'ESD B, « Milieux et environnement » et 62 l'ESD C, « Aménagement », soit une répartition un peu plus équilibrée que l'an dernier entre les trois options. Les détails des notes et des rapports spécifiques par option suivent, mais ces quelques lignes introductives rappellent aux candidats quelques éléments généraux qui, par-delà la diversité des options, fondent le socle commun des compétences attendues par le jury dans son ensemble. Comme pour toutes les autres épreuves, le jury conseille également aux futurs candidats de se reporter aux rapports des sessions antérieures afin de se faire une idée de la continuité dans le temps long des attentes du jury.

L'épreuve sur dossier est ainsi d'abord une épreuve de géographie, et c'est bien en géographe qu'il convient d'aborder les dossiers qui sont proposés. Si des compétences spécifiques peuvent être attendues pour chaque option, le traitement du sujet doit toujours se faire sous un angle géographique, c'est-à-dire, au risque de simplifier à outrance, en accordant toujours une grande attention aux dynamiques spatiales à l'œuvre. Prendre en compte la différenciation des espaces et des territoires, des stratégies territorialisées des acteurs et des causes et conséquences de leurs actions est toujours attendu. L'épreuve impose aussi que les candidats mobilisent les notions et les concepts de la discipline, connaissent les débats qui les accompagnent - ce qui suppose de maîtriser l'épistémologie de notre discipline -, de solliciter des auteurs et d'être capables de les citer à bon escient, sans céder à la tentation du « *name dropping* » – ce qui est bien le moins que l'on puisse attendre d'un futur agrégé de géographie. De ce fait, cette épreuve évalue des compétences géographiques acquises sur le temps long d'une formation universitaire dans cette discipline que les candidats doivent être en capacité de mobiliser le jour du concours. A ce socle commun doivent se surimposer, et s'articuler, des compétences spécifiques qui peuvent justifier le choix d'une option plutôt que d'une autre : quiconque n'a jamais fait d'aménagement risque, pour ne citer qu'un exemple, d'avoir quelques difficultés à appréhender les enjeux des débats règlementaires en urbanisme. Ainsi, comme le jury l'a déjà rappelé lors d'un précédent rapport, les candidats doivent bien veiller à choisir l'option traitée en fonction non seulement du sujet et de leur compréhension de ce dernier, mais aussi en fonction de leurs compétences réelles.

Comme son nom l'indique, cette épreuve est bien une épreuve sur dossier, c'est-à-dire une épreuve qui repose d'abord sur la lecture, la compréhension, l'analyse et la mise en perspective de documents constituant un corpus cohérent à même de permettre le traitement du sujet proposé et de répondre aux questions posées. Cette épreuve n'est pas une dissertation et les documents n'ont donc pas vocation à n'être que des éléments d'illustration d'un propos plus général qui ne proviendrait pas directement de leur analyse. Le jury tient donc à rappeler aux candidats que le temps de lecture critique des documents est essentiel et doit être conduit avec la plus grande rigueur, laquelle impose que les sources et dates des documents soient aussi pris en considération. Rappelons que l'analyse de documents est un exercice exigeant qui impose une solide maîtrise disciplinaire et théorique, essentielle à leur bonne compréhension. Comme il s'agit d'un dossier documentaire, il est aussi important, au-delà de la lecture et de l'analyse de chacun des documents, que les candidats prennent le temps de les croiser entre eux, de les confronter, de construire des commentaires qui en associent plusieurs dans un même mouvement analytique et démonstratif. Les questions qui accompagnent le sujet et qui avec lui guident les candidats dans leurs analyses et commentaires, doivent les aider à trouver des angles de comparaison, confrontation, discussions croisées.

L'analyse des documents est le cœur des réponses au sujet et aux questions. Comme lors des années antérieures, le jury rappelle qu'il est essentiel de prendre un instant pour introduire ses réponses. Une introduction générale est toujours bienvenue, soit indépendante des réponses aux questions soit lors de la réponse à la première question, si elle s'y prête. Une telle introduction est en effet nécessaire pour préciser les termes du sujet proposé, les mettre en perspective par rapport au dossier documentaire dans son ensemble, présenter ce dernier dans sa diversité et dans ce que cette diversité dit de l'approche du sujet, construire une problématique d'ensemble à la fois en réponse au sujet, aux questions et aux éléments du dossier. Certains candidats réitèrent cet exercice introductif en ouverture de chaque réponse à chaque question : le jury apprécie cet effort, si toutefois



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

cela ne conduit pas les candidats à enchaîner les introductions sans prendre vraiment le temps de répondre fondamentalement aux questions posées. Il est nécessaire de trouver un juste équilibre qui ne rogne pas sur les développements. Les copies qui proposent des transitions soignées entre les questions sont généralement appréciées des correcteurs car elles font la démonstration de leur appropriation de la dynamique d'ensemble du sujet. La fin d'un barème explicite associé à chaque question, décidée à l'issue de la session 2022, a pour ambition de permettre aux candidats de mieux appréhender cette unicité de l'épreuve, cette transversalité entre les questions et de ce fait la continuité entre les réponses qui sont apportées.

Enfin, si les réponses au sujet et aux questions se font sous la forme d'un devoir rédigé, où la qualité de la langue et de l'orthographe sont évidemment un élément d'évaluation, le langage géographique ne se limite pas à la seule trace écrite, quelle que soit la qualité de cette dernière. L'ensemble du jury est de ce fait particulièrement attentif à l'illustration graphique, dont une au moins est obligatoire, et qui peut prendre ici différentes formes. Le jury tient toutefois à mettre en garde les candidats contre deux écueils : l'expérience montre qu'il est rarement pertinent de proposer une illustration graphique qui ne repose sur aucun des documents du corpus, celui-ci étant suffisamment fourni pour offrir des sources d'inspiration ; le deuxième écueil se traduit par un simple recopiage qui s'apparente davantage à de la paraphrase qu'à une création originale, analytique et démonstrative. Beaucoup de candidats usent et abusent d'organigrammes fonctionnels, qui sont des illustrations pertinentes si et seulement si elles sont bien construites et introduisent un peu de complexité, ce qui, il faut bien le reconnaître, est rarement le cas. Le jury tient également à rappeler que toute illustration graphique doit être accompagnée d'un titre, d'une légende et si cela est pertinent d'une échelle, et qu'elle doit respecter toutes les règles de la sémiologie graphique. Rappelons enfin qu'un minimum de soin ne nuit pas...

Jean-Fabien STECK, responsable d'épreuve



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

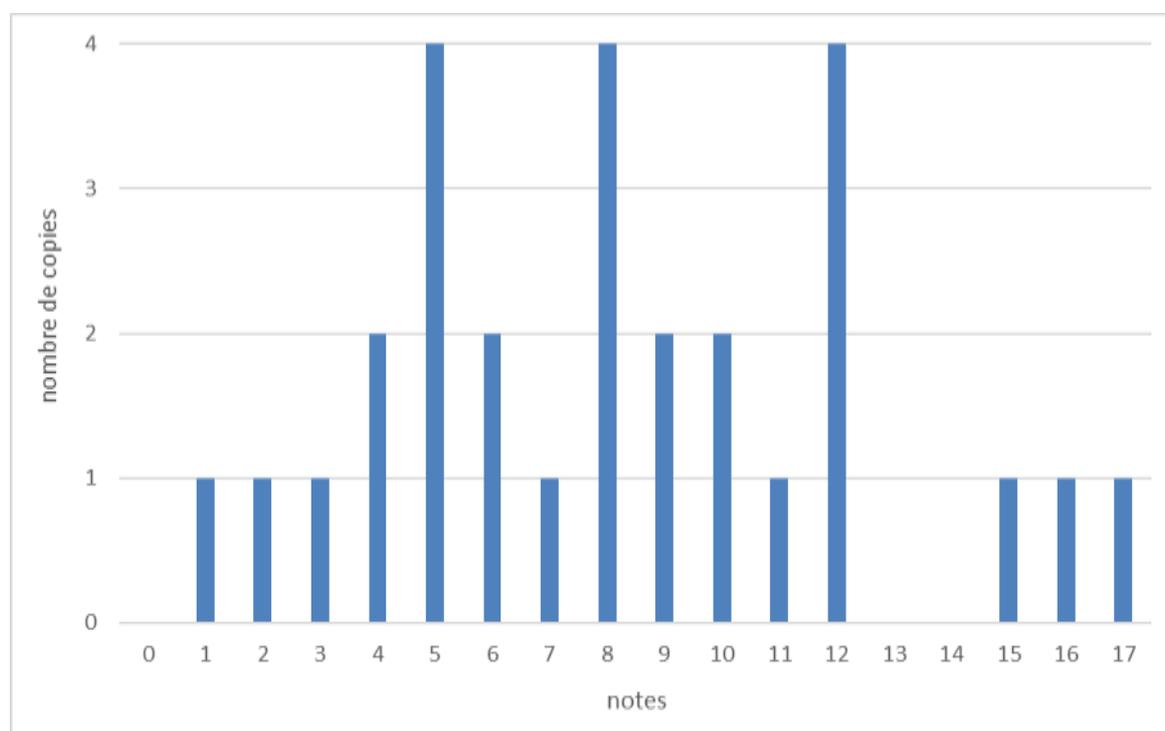
*Liberté
Égalité
Fraternité*

2.3.1 OPTION A : « Espaces, Territoires, sociétés »

SUJET : « Géographie et urbanités »

Réflexions générales

Cette année, le jury de l'option A a évalué vingt-huit copies, soit environ 21 % des candidats ayant composé sur cette épreuve. La moyenne de l'épreuve, très légèrement supérieure à celle de l'année précédente est de 8,21, avec une note maximale de 17/20 et une note minimale de 01/20. Douze copies ont obtenu des notes strictement inférieures à 08/20, treize copies ont obtenu entre 08 et 12/20, et trois copies seulement une note supérieure ou égale à 14/20.



Distribution des notes

Les attentes générales restent conformes à celles des années précédentes et sont rappelées dans les remarques communes aux trois options (*cf. supra*).

Éléments positifs

Cette année encore, la qualité d'ensemble des copies corrigées doit être soulignée. La majorité des candidats a produit des travaux attestant à la fois d'une relativement bonne maîtrise des codes de l'épreuve et d'un savoir géographique conséquent.

La grande majorité des candidats a proposé des réponses structurées, sur le modèle introduction-développement-conclusion/transition. Dix-huit copies ont aussi débuté par une introduction générale avant de répondre à la première question. L'effort de démonstration était bien présent dans la plupart des développements, organisé en deux ou trois parties, avec un souci de progression de la réflexion, plus ou moins dialectique ou thématique.

La mobilisation de l'ensemble des treize documents, qui n'est pas chose aisée, a été réalisée dans la très grande majorité des copies.

Des connaissances personnelles en géographie, ou plus généralement en sciences humaines, ont permis d'explicitier, de compléter et/ou de critiquer certaines notions ou certains documents, et ainsi de servir la prestation



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

de nombre de candidats. Des références à Michel Lussault, Rodolphe Dodier, Mathis Stock, Erving Goffman, Julien Dario, Martin Vanier, Henri Lefebvre, Vincent Coëffé, etc. ont pu nourrir, de manière justifiée, la réflexion sur la polysémie du terme d'urbanité, la pluralité des approches, ou encore les rapports entre urbanité et géographie.

Éléments négatifs

Malgré la qualité de la préparation et de la prestation globales, certains points peuvent et doivent être améliorés, sur la forme et sur le fond. Une très bonne maîtrise de la langue française est une nécessité absolue pour qui ambitionne d'enseigner, or un nombre important de copies présente des problèmes d'orthographe, de grammaire voire de conjugaison, et de telles fautes desservent logiquement leur auteur. Une relecture attentive est impérativement à intégrer dans le temps de composition de l'épreuve : le jury insiste sur ce point.

De même, les ratures, les astérisques dans la marge, les sauts de page et tout ce qui, d'une manière générale, nuit à la fluidité de la lecture, ne peuvent que porter préjudice au candidat. La graphie doit bien évidemment rester lisible, et être, autant que possible, soignée. Le verbiage et l'opacité stylistique sont deux autres travers à éviter absolument et sont pourtant trop fréquents : loin de mettre en valeur la réflexion, ils produisent un propos confus et parfois incohérent. Les meilleures copies ont une expression simple, claire et efficace : des phrases courtes, à la syntaxe maîtrisée, des mots choisis, pas de périphrases, peu d'adverbes, un usage restreint mais précis des connecteurs logiques, avec une préférence pour ceux qui articulent les idées (et non pour ceux qui les additionnent).

La gestion du temps est également un élément clé de la réussite de l'épreuve. Malheureusement beaucoup de devoirs présentent un déséquilibre conséquent : de longues réponses aux questions 1 et 2 puis des développements courts voire nettement plus courts pour les questions 3 et 4. Cela est fort dommageable aux candidats.

Sur le fond, le jury tient à rappeler que l'exercice du commentaire de documents n'est pas un exercice de paraphrase : il ne s'agit donc pas de répéter les idées évoquées dans les documents, il s'agit de repérer, d'explicitier, de discuter les idées qui font l'intérêt du document et de les mettre en regard à la fois du sujet donné et des autres documents du dossier. Le document n'est pas non plus une illustration qui viendrait exemplifier une idée générale dans le cadre d'une dissertation : il est le point de départ de la réflexion, dans une logique de construction essentiellement déductive. Commenter est un exercice difficile, qui requiert d'« ajouter de la valeur » aux documents et non simplement de les reprendre ou de les glisser dans une démonstration théorique.

Commenter en géographe requiert des qualités supplémentaires. Cela exige notamment de porter un intérêt particulier à l'organisation, au fonctionnement et à la représentation des espaces dans une perspective dynamique et dans une diversité de contextes et d'échelles. La question de l'appropriation, qui fait de l'espace un territoire habité, aménagé, gouverné par des acteurs, participe également d'une analyse fondamentalement géographique.

Production graphique

Le sujet précise que le candidat doit élaborer « au moins une construction graphique » et cette consigne a été largement respectée. Seules deux copies sur vingt-huit n'ont proposé aucune production graphique ; douze copies (soit 42 % des copies corrigées) ont proposé de deux à quatre productions graphiques – ce dont le jury se félicite. Pour cette session, les formes graphiques les plus utilisées, avec plus ou moins de bonheur, ont été le schéma heuristique et le croquis, souvent davantage descriptif qu'analytique. Le jury rappelle que l'approche plus épistémologique de l'option A ne doit pas mener exclusivement à des constructions graphiques théoriques et a-spatialisées. En s'inspirant directement des documents, et/ou en mobilisant des connaissances extérieures au dossier, il est tout à fait possible de représenter sous forme graphique à la fois des territoires précis, situés, ainsi que des processus, des dynamiques ou bien des facteurs qui apportent une dimension explicative à la production. Il est surprenant que les photographies présentes dans le dossier n'aient quasiment pas été exploitées sous forme graphique. Les constructions graphiques fruits d'un travail de synthèse de plusieurs documents sont particulièrement appréciées.

D'un point de vue formel, le jury souhaite rappeler l'importance pour les candidats à l'agrégation de géographie de maîtriser les méthodes de la cartographie et les règles de la sémiologie graphique les plus élémentaires : un croquis/schéma ne peut être muet ; le blanc doit impérativement être référencé en légende. Le produit fini doit

être clair et soigné (qualité de la graphie, du dessin, les hachures doivent être tracées à la règle, la production doit être titrée, encadrée et correctement légendée).

Éléments de reprise

Cette année, plus de la moitié des copies présentaient une introduction générale, ce que le jury salue. De longueur très variable (de quelques lignes à plus d'une page), ces introductions étaient inégalement complètes et pertinentes, certaines ne faisant aucune remarque sur les documents du dossier, d'autres étant constituées principalement d'une amorce, d'autres s'attachant à formuler une problématique.

On attend d'une bonne introduction qu'elle souligne l'intérêt du sujet, par exemple en contextualisant ce même sujet (ce qui ne saurait se réduire à une accroche concernant l'actualité), en mobilisant des notions clés pour traiter du sujet et commenter les documents, et/ou en élaborant un questionnement reliant géographie et urbanités, et si possible en faisant tout cela à la fois. Interroger le pluriel du sujet pouvait être une amorce intéressante pour introduire la réflexion. Une présentation rapide des documents est également attendue, sous une forme ou une autre (par exemple un tableau de synthèse), et dans une perspective critique, ce qui peut souligner les points forts et les éventuels points faibles du dossier.

Le dossier documentaire de cette session invitait à penser géographie et urbanités.

Question 1. Proposez une définition synthétique de l'urbanité et de la citoyenneté. En quoi s'agit-il de notions complémentaires ?

La première question est, comme habituellement, une question de définition qui sert à poser le cadre de la réflexion. Il s'agissait ici d'une double définition, celles d'urbanité et de citoyenneté, soulignant deux approches distinctes et complémentaires dans l'étude de ce qui fait l'essence de la ville, et permettant de balayer l'ensemble du dossier. Croiser les textes des documents 1, 3, 5 et 7, pouvait constituer un bon point de départ, d'autant qu'ils se font en partie écho. Le cadrage théorique de ces deux notions pouvait être complété par les documents centrés sur des études de cas (documents 2, 4, 6 ou encore 12), ce qui permettait notamment de justifier l'emploi du pluriel dans le libellé du sujet. La comparaison des photographies des documents 9 et 10 pouvait aussi servir à différencier urbanité et citoyenneté, en soulignant en particulier la présence centrale (sur les photographies du document 10) des acteurs/habitants/usagers.

Les candidats devaient proposer une définition des deux termes et les mettre en regard. Il convenait donc d'identifier les caractéristiques communes/constantes/invariants proposés dans les différents textes à la fois pour urbanité et citoyenneté, éventuellement en revenant à l'étymologie, et d'explicitier ce qui les lie (et les différencie). Une définition synthétique de l'urbanité s'appuie particulièrement sur les notions de densité, de diversité et de co-présence mobilisées dans plusieurs documents et particulièrement sous la plume de J. Lévy qui d'ailleurs ouvre le dossier et est cité dans les documents 3 et 5. Les meilleures copies ont également souligné, dans la définition de l'urbanité, le rôle de l'espace public, la question de l'altérité ou encore la dimension à la fois matérielle et idéale de l'urbanité. Il était possible de mobiliser la notion de gradient d'urbanité (ou bien d'attendre la question 3 pour le faire). La tentative d'une définition universellement valable peut être critiquée car elle présente forcément des limites ; les documents consacrés à différents espaces urbains dans le monde permettaient par exemple d'interroger une définition qui peut apparaître comme géographiquement et historiquement « occidentale », voire européenocentrée. Le document 4 consacré à une réflexion sur l'urbanité de Las Vegas, offrait lui aussi la possibilité de discuter d'une définition qui distinguerait une urbanité vraie d'une urbanité fautive, avec un glissement possible vers une urbanité « bonne » et une autre « mauvaise ». Il y avait donc matière à proposer une réponse étoffée, intéressante, critique, mobilisant largement les documents du dossier ainsi que des connaissances personnelles.

Introduire la notion de citoyenneté permettait d'insister sur l'âpreté de la définition de ces notions qui renvoient à ce qui fait ville. La porosité entre urbanité et citoyenneté pouvait être dégagée du dossier documentaire. Seul un petit nombre de documents exploitait leurs différences. Plusieurs copies ont montré pertinemment que la citoyenneté déplacerait le curseur sur les individus, alors que l'urbanité renverrait à l'agencement, l'organisation de l'espace urbain, en s'appuyant notamment sur les documents 3 et 5. Un candidat a également comparé les photographies des documents 9 et 10 pour distinguer les deux notions. La co-présence, l'habiter, les pratiques, les représentations, l'espace vécu, ont alors été régulièrement évoqués en abordant la citoyenneté. Celle-ci peut

également avoir une signification plus politique et engagée. Au-delà de ce travail de définition, l'usage de l'un ou l'autre de ces mots reflète le positionnement scientifique des géographes, comme le souligne Odette Louiset dans le document 7 ou encore comme Jacques Lévy distingue approches « universalistes » et approches « culturalistes » de l'urbain dans le document 1. En effet, urbanité et citadinité se complètent au sens où elles offrent deux perspectives suffisamment différentes pour être toutes deux nécessaires à saisir totalement ce qui fait l'essence de la ville. Mais l'on peut aussi penser la citadinité comme une composante de l'urbanité, notion plus vaste, aux contours plus mouvants/flous. L'étude géographique de l'une et de l'autre ne passe d'ailleurs pas par les mêmes outils ou méthodes. Les deux notions restent malgré tout proches, parfois confondues, et souvent/toujours poreuses.

Plusieurs copies ont produit un schéma heuristique au terme de leur réponse, en guise de récapitulatif. Le jury souhaite attirer l'attention sur le fait que ce type de production graphique n'est souvent pas très bien maîtrisé, très rarement légendé et très peu spatialisé.

Question 2. Quels champs de la géographie s'emparent de la notion d'urbanité et dans quels contextes ? Dans quelle mesure l'urbanité reflète-t-elle des évolutions majeures de la discipline au cours des dernières décennies ?

Il est attendu, pour commencer une réponse, de définir certains mots de la question. Le sens du terme « champ » pouvait ici être précisé. De plus, une réponse argumentée ne peut donner lieu à une liste ou un catalogue : il s'agit bien de toujours construire une démonstration à visée explicative et non simplement descriptive. A cet égard, la mention des contextes à la fin de la première interrogation appelait les candidats à ne pas se satisfaire de la seule identification des champs de la géographie concernés, et à mettre en avant des éléments explicatifs. Le jury rappelle enfin que les documents doivent servir de point de départ à la réflexion, afin d'éviter de glisser vers une dissertation illustrée.

L'étude de l'urbanité s'inscrit dans de nombreux champs de la géographie ; les candidats ont largement mobilisé la géographie urbaine, la géographie sociale, la géographie culturelle mais aussi l'aménagement (et l'urbanisme). Certains ont souligné que l'urbanité pouvait intéresser tout particulièrement l'étude des mobilités, tant touristiques que les mobilités quotidiennes au sein de la ville et de l'aire urbaine, ou encore que l'urbanité pouvait trouver une place dans une lecture géopolitique des territoires urbains.

Cet intérêt croissant, à partir du début des années 2000 (comme le soulignaient les documents composant le dossier), pour l'urbanité, s'explique en partie par des contextes. Urbanisation du monde, mondialisation, métropolisation, périurbanisation, fermeture, privatisation, marchandisation, ségrégation, inégalités, participation, gouvernance sont autant de « mots-clés » pouvant servir à contextualiser cet intérêt et ainsi à mieux le comprendre, et à le saisir de manière différenciée selon les champs de la géographie et leurs objets d'étude privilégiés. Certains candidats ont évoqué le rôle de nouveaux champs d'études dans d'autres disciplines, comme les *gender studies* ou les *post-colonial studies*. C'est aussi l'avènement de nouveaux concepts en géographie qui vont renouveler l'étude de l'urbanité : de nombreux candidats ont souligné que l'espace vécu et l'habiter amenaient à de nouvelles réflexions sur l'appropriation de la ville, tant dans sa pratique que dans sa fabrique. De même, l'on pouvait identifier des évolutions dans les méthodes et les outils pour étudier l'urbanité qui reflètent et participent des évolutions majeures de la discipline - la place des données quantitatives, l'accent mis sur les données qualitatives, la plus grande prise en compte du poids des représentations, l'attention portée aux acteurs moins visibles, aux discours et pratiques alternatifs ou d'une manière générale l'idée que l'espace (urbain) est un construit social.

Question 3. Comment l'urbanité peut-elle enrichir l'analyse géographique de différentes catégories d'espace ?

La notion d'urbanité vient enrichir l'analyse spatiale de l'urbain sur différents plans, et permet notamment l'élaboration de catégories d'espace, un exercice classique en géographie. En effet, l'urbanité dépasse l'uniformité qui peut être associée à l'objet ville. Ici l'approche par gradient, mentionnée à plusieurs reprises dans le dossier, pouvait être explorée. Couplée à une démarche multiscale, l'analyse graduée de l'urbanité endosse une forte portée géographique. Les meilleures copies ont profité de la question pour insister non seulement sur la diversité de la nature des espaces catégorisés, mais aussi sur la diversité de leurs échelles et éventuellement sur la



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

redéfinition de leur rôle dans un système spatial plus large (par exemple dans un système centre/périphérie). Le maniement des échelles était donc particulièrement attendu dans le traitement de cette question.

À l'échelle mondiale, Jacques Lévy adopte une démarche comparative, entre ville européenne, ville nord-américaine et ville latino-américaine notamment, et conclut que la ville européenne serait celle où le gradient d'urbanité serait le plus élevé parce qu'elle maximise à la fois la densité et la diversité. Si elle est évoquée dans le dossier documentaire, il pouvait être attendu un approfondissement de la part des candidats, mobilisant leur culture géographique, afin d'étayer cette approche comparée, la questionner et l'élargir. Étudier l'urbanité à cette échelle permet de différencier les contextes géographiques et de prendre de la distance avec l'universalité que peut parfois laisser suggérer l'objet ville : l'urbanité de la ville de Las Vegas est ainsi fort différente de l'urbanité marseillaise. Toujours à petite échelle, le dossier documentaire pouvait inviter à distinguer différentes catégories de villes, selon leur taille (petite ou grande ville), selon leur fonction (industrielle, commerciale, touristique, tertiaire supérieur et commandement, etc.), selon leur histoire (ville ancienne, ville récente voire créée ex-nihilo comme Brasilia, etc.). Bien souvent, les candidats s'arrêtent à ce que dit le document sur une ville et oublient de prendre la distance nécessaire pour replacer les espaces étudiés dans un contexte géographique plus large. Ils omettent également de croiser les documents entre eux. Cela était pourtant indispensable pour produire une réponse satisfaisante à cette troisième question.

À l'échelon local, celle de l'espace urbain, plusieurs formes urbaines et façons de faire et de vivre la ville sont autant de « figures » différentes de l'urbanité. Le gradient centre-périphérie est évoqué dans le dossier et repris par plusieurs copies : celui-ci voudrait que la distance au centre soit corrélée à une perte d'urbanité, le centre maximisant le degré d'urbanité. Le dossier permettait ainsi de distinguer une urbanité de centre-ville, de celle d'une banlieue ou encore de celle d'un quartier fermé. Toutefois, ce dernier argument devait être questionné et mitigé dans les productions des candidats. En effet, une analyse plus approfondie du dossier documentaire permettait de remarquer que le recours à l'urbanité aide au contraire à dépasser cette opposition centre-périphérie. Certains candidats ont pertinemment remarqué que l'étude de A. Delebarre et T. Pfirsch (document 9) démontre que les périphéries urbaines ne sont pas des « *espaces pathogènes, des lieux de repli sur soi* », mais des lieux où serait recherchée une « *urbanité périphérique* ». Toujours à cet échelon local, le dossier insistait également sur le fait que l'urbanité permet de penser les marges de la ville, ce qui a rarement été perçu par les candidats. Plusieurs documents abordaient cette idée, notamment l'étude menée sur le Parkour, insistant sur la corporéité, caractéristique d'une approche de l'espace par l'urbanité, ou encore le regard porté par C. Bezamat-Mantes sur les réserves indiennes (document 12). De même, les photographies qui accompagnent l'invitation à la rencontre-débat portant sur Marseille et ses « *urbanités fragmentées* » ne présentent pas de lieux emblématiques de la ville mais des ruelles, des terrains vagues (document 10). Le jury rappelle l'importance de l'analyse paysagère et du commentaire des photographies, dont la présence dans les dossiers ne relève jamais du hasard et de la simple vocation illustrative.

Le dossier documentaire permettait également d'aborder d'autres catégories d'espace : l'urbanité enrichit aussi l'étude d'espaces hybrides, comme les espaces périurbains et les espaces touristiques. Cette réflexion a été correctement menée par l'ensemble des candidats, comme cela était explicitement suggéré par plusieurs documents. Le risque était alors de sombrer dans la simple paraphrase au lieu de produire une analyse de ces espaces à travers la notion d'urbanité.

Enfin, certains candidats ont pensé à évoquer les espaces imaginaires ou désirés. Ils ont ainsi rappelé que l'urbanité pouvait présenter un véritable intérêt notamment pour les espaces artistiques, les échanges pouvant être féconds. Le programme de la rencontre marseillaise évoque une collaboration entre géographie urbaine et démarches artistiques. Certains ont pertinemment mobilisé leur culture géographique et ont abordé les recherches menées sur l'urbanité du rap, les récits spatiaux à l'œuvre dans le rap, à l'image des travaux menés par B. Ghio, « *Le ghetto, le territoire rhétorique du rap français* ».

Pour conclure, de nombreux documents du dossier pouvaient être mobilisés pour réaliser et expliciter cette « *typologie* », qui exigeait un maniement des échelles, une approche spatialisée, une mise en perspective des documents, et une solide culture géographique. Une entrée document par document, catégorie d'espace par catégorie d'espace, invitant à la paraphrase, ne pouvait nourrir une réflexion géographique satisfaisante.

Cette question 3 a souvent donné lieu à une ou des productions graphiques, à partir de connaissances personnelles ou de document(s) du dossier, en particulier à partir des cartes et/ou des photographies. Les



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

meilleures productions graphiques ont représenté un ou des espaces existants, à l'urbanité différenciée, en justifiant cette différenciation par des indicateurs et/ou par des pratiques et des représentations.

Question 4. Dans quelle mesure l'urbanité devient-elle une notion opérationnelle ?

La première question de ce commentaire était consacrée à la définition d'urbanité, cette dernière question interroge la possibilité d'une application ou utilisation « pratique » de l'idée d'urbanité : l'urbanité peut-elle être un outil pour produire de la ville ou une société urbaine ? L'explicitation du sens de l'adjectif « opérationnelle » était sans doute un préalable au développement de la réponse, et l'expression interrogative « dans quelle mesure » demandait au candidat un effort d'évaluation. Cette question permettait également d'interroger en creux la place des géographes dans l'aménagement urbain. L'approche par la géographie appliquée et la recherche-action était sous-jacente dans ce dossier. Certains candidats ont ainsi pertinemment remarqué la métaphore éclairante de l'outil menée par Odette Louiset, considérant que l'outil n'a pas une fin en lui-même et qu'il n'existe que pour aider à réaliser une tâche. Interroger la place d'une notion géographique et plus largement des géographes dans la fabrique de la ville constituait une accroche efficace pour initier la réflexion.

Dans un premier temps, les meilleures réponses proposées par les candidats menaient une approche fondamentalement actorielle : une notion devient opérationnelle si les acteurs s'en saisissent. L'urbanité fait partie des projets de ceux qui font la ville, comme objectif et/ou comme moyen, qu'il s'agisse de projets d'urbanisme et d'aménagement voulus ou menés par des acteurs officiellement en charge de « construire » la ville, ou qu'il s'agisse d'initiatives de réappropriation de la fabrique urbaine lancées par des acteurs plus modestes. Au-delà des réflexions théoriques de géographes, le dossier s'est efforcé de laisser une place à une diversité d'acteurs. Cette dernière question permettait ainsi d'insister sur leurs actions, leurs moyens, leurs visions. C'est ce que montrent en particulier les documents 8, 10, 11 et 13. Des remarques pertinentes ont été faites sur la source du document 11, la revue *Urbanités*, sur l'auteur du document 13, le collectif *Nouvelles urbanités*, ou encore sur la nature du document 10, le programme d'une rencontre-débat sur les urbanités marseillaises. Le marketing territorial, associé au caractère rhétorique de l'urbanité, a été parfois évoqué avec pertinence par certains candidats. Remarquer les diverses interprétations de l'urbanité qu'en font les acteurs permettait également de revenir sur la polysémie du terme et sur le pluriel du sujet.

Dans un deuxième temps, il était ensuite possible de rappeler qu'une notion n'est pas opérationnelle en soi, mais qu'elle le devient si elle offre à la fois un cadre d'analyse et un cadre de planification pour les politiques urbaines. L'urbanité abordée dans ce dossier semble satisfaire à ces deux impératifs : l'urbanité permet à la fois de penser la ville actuelle (à l'image, dans le document 13, du collectif d'habitants, d'architectes et d'urbanistes marseillais, cherchant à penser un nouvel urbanisme et une nouvelle manière d'habiter la ville en partant d'un état des lieux articulé autour de la notion d'urbanité) ; mais elle offre également un cadre de réflexion pour porter les projets de la ville de demain. L'intérêt porté par le Département de géographie de l'ENS Paris (document 8) aux projets d'aménagement portés par la municipalité lyonnaise signale que chacun vise à « créer de l'urbanité », que ce soit par la mise en place de nouvelles centralités culturelles, d'agencement de chemins de promenades, ou encore par le fait de favoriser les espaces publics. L'urbanité prend alors une dimension prospective. Les auteurs soulignent d'ailleurs que le terme d'urbanité appartient dorénavant au vocabulaire des acteurs publics municipaux. Dans un dernier temps, le caractère opérationnel de la notion se donne également à voir à travers les tensions et conflits suscités par les projets d'aménagement, le partage de l'espace urbain et de ses ressources, ou encore les modalités de gestion ou de gouvernance des territoires urbains (documents 10, 11, voire 12).

D'un point de vue formel, comme cela a déjà été rappelé précédemment, cette année encore, beaucoup de copies ont proposé une réponse plus courte que les précédentes, manifestant un problème de gestion du temps de l'épreuve.

Lise-Marie COURONNE, Lucie DREVET-DEMETTRE



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

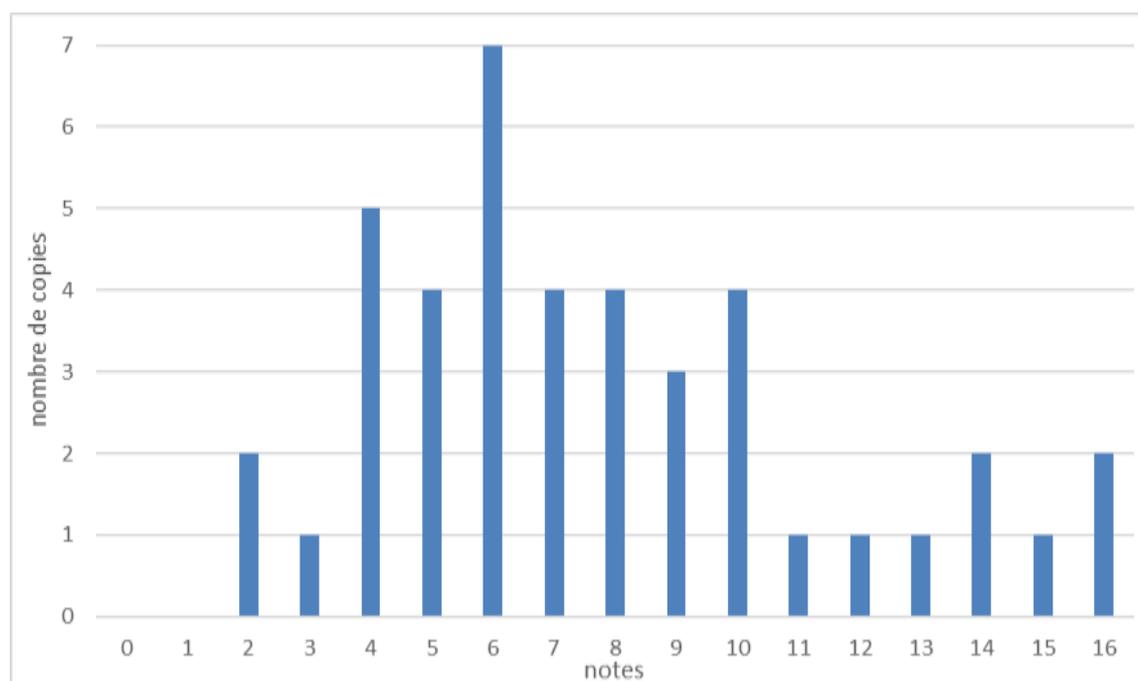
Liberté
Égalité
Fraternité

2.3.2 OPTION B : « Milieux et environnement »

SUJET : « Les petits espaces insulaires face au changement climatique »

Réflexions générales

Cette année, l'épreuve sur dossier B a été choisie par 42 candidats. Le jury se félicite qu'un nombre plus important de candidats que l'année précédente ait fait ce choix de l'option environnement, qui s'inscrivait dans l'actualité la plus vive, en une année marquée simultanément par la publication du 6^e rapport du GIEC et par nombre d'événements tel le cyclone *Freddy*. Ce choix a permis à 11,9 % des copies d'obtenir 14 et plus, et donc de se démarquer dans le cadre du concours. Plus généralement, la moyenne de cette épreuve est de 7,79. Les notes sont comprises entre 2 et 16. A l'exception des copies précédemment évoquées, nombre de copies apparaissent fragiles, 54,76 % d'entre elles obtenant des notes inférieures ou égales à 7. Si les copies les plus basses ne maîtrisent globalement pas l'exercice, la qualité d'analyse et la qualité rédactionnelle ne sont pas satisfaisantes non plus. Inversement, les bonnes copies tirent leur épingle du jeu grâce à une maîtrise simultanée de ces trois compétences.



Distribution des notes

Les copies présentent parfois des défauts et des qualités différents, néanmoins leur lecture fait ressortir quelques traits communs. Globalement, le jury regrette une faible maîtrise des attendus de l'exercice, indépendamment de la thématique environnementale. L'épreuve sur dossier nécessite de contextualiser, de décrire et d'analyser les documents de manière précise mais aussi de les croiser pour construire une argumentation qui mette en évidence et analyse correctement les enjeux géographiques du sujet. Si l'épreuve sur dossier n'est pas une dissertation, et ne saurait être une récitation encyclopédique sur le sujet, elle nécessite de mobiliser des connaissances précises pour expliciter les documents proposés. Ceux-ci doivent être mobilisés en permanence et avec pertinence pour construire cette réflexion géographique : ils sont au cœur de l'exercice, ce que nombre de candidats ont malheureusement tendance à oublier au fil du devoir.

- Dans les principaux défauts soulignés dans les copies, nous retrouvons la fragilité des introductions. 23 copies présentaient une introduction liminaire, qui pouvait permettre de contextualiser d'emblée le sujet, et de définir un certain nombre de termes attendus. En l'espèce, plusieurs copies ont construit un propos



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

introductif permettant d'exposer l'intérêt scientifique et la place du thème dans la réflexion disciplinaire et épistémologique de la géographie, mais aussi de définir deux composantes majeures de l'énoncé : le changement climatique. Ce dernier correspond aux changements des conditions climatiques de l'atmosphère terrestre en lien avec l'anthropisation et les activités humaines. L'expression de « changement global » est également usitée, pour rendre compte de l'aspect systémique de ces changements, qui dépassent le strict domaine climatique pour affecter l'ensemble des composantes des écosystèmes.

- la délimitation du sujet dans l'espace. Ce dernier point a été particulièrement mal traité. Peu de copies ont pris la peine de délimiter spatialement le sujet, et rares sont celles qui ont fait l'effort de citer la zone comprise entre les deux tropiques du Cancer et du Capricorne. Enfin, la quasi-totalité des copies ont occulté la zone intertropicale atlantique, certes moins représentée dans le dossier documentaire, mais tout aussi pertinente pour l'étude.

Comme mentionné dans le rapport du jury de la session passée, la rédaction d'une introduction liminaire n'est pas la seule option possible – certains candidats préférant distiller ces questionnements et définitions au fil de la copie. En revanche, il est indispensable de prendre le temps de la définition des termes centraux du sujet général et des questions détaillées.

Concernant l'utilisation des documents, deux défauts sont fréquemment observés : nombre de copies souffrent d'un usage insuffisant de ceux-ci, soit en n'y faisant absolument pas référence, soit en citant le numéro les caractérisant, sans autre forme d'analyse. Il convient donc de rappeler que l'épreuve sur dossier nécessite un usage constant et exhaustif des documents fournis, de manière pertinente et suffisamment approfondie pour en extraire des études de cas et chiffrages nourrissant l'argumentation. Parallèlement, un autre défaut récurrent des copies est la tendance à la paraphrase multiforme, qu'il s'agisse d'ailleurs des documents textuels et graphiques, mais aussi des énoncés et des croquis. Le jury n'a que trop rarement observé une analyse croisée des documents, et la plupart des copies manquent de recul critique, n'interrogeant que rarement les sources, les échelles ou encore les indicateurs choisis dans les documents proposés.

De manière générale, les copies comprennent très peu d'explications des phénomènes. Cela peut en partie s'expliquer par une maîtrise incertaine des notions, concepts et paradigmes de la géographie. Le vocabulaire de base en géographie et les grandes explications des phénomènes ne sont pas toujours assurés. Les connaissances de base en géographie humaine et physique sont ainsi fragiles ou lacunaires, notamment en géomorphologie (par exemple, des contre-sens sur l'origine des îles volcaniques ont été fréquemment relevés, avec une confusion entre volcanisme de points chauds, volcanisme d'accrétion et volcanisme de subduction), en géomorphologie littorale (un lagon n'est pas une réserve d'eau douce, le fonctionnement et les dynamiques d'un récif corallien sont mal comprises), en géographie des risques (les termes sont utilisés de manière confuse : par exemple adaptation et résilience), en aménagement littoral, en géographie sociale et culturelle (le propos manque souvent de nuances en fonction des contextes sociaux (niveau de développement), et culturels (insularité, colonisation, etc.)). Le jury rappelle par ailleurs que cette épreuve, tout comme la composition, doit permettre de mettre en œuvre une réflexion multiscalaire. De même, les copies ne présentent que trop rarement une réflexion identifiant des différenciations spatiales et les expliquant.

D'un point de vue structurel, de nombreuses copies ont tendance à siphonner les réponses des questions suivantes, introduisant un décalage qui témoigne d'une certaine manière de la faible maîtrise du sujet, des connaissances sur les territoires étudiés et de leurs dynamiques. Il est vivement conseillé aux futurs candidats de prendre un temps préparatoire à la rédaction pour définir la place de chaque argument et éviter toute redondance au fil de la copie, et pour vérifier l'usage de tous les documents et leur répartition au sein des différentes réponses. Le jury souhaite également attirer l'attention des candidats sur la nécessaire qualité rédactionnelle d'une copie d'agrégation. Le soin de la copie, la qualité de l'orthographe et de l'expression écrite sont des attendus de l'exercice. Le jury met en garde les candidats face au verbiage et aux formulations ampoulées : la sobriété et la pertinence valent mieux que les formulations creuses. De même, les citations mal maîtrisées et mal exploitées dévalorisent les copies. L'épreuve n'est pas l'occasion d'étaler ses connaissances, mais de mener une réflexion



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

géographique mesurée, pertinente et problématisée. En outre, il est inutile de multiplier les références d'auteurs sans intérêt avec le sujet ou pire, de citer un auteur que l'on associe à un seul mot sans aucune explicitation. La citation de l'auteur ou d'un article/ouvrage n'a d'utilité que si elle nourrit réellement l'argumentation et permet de replacer le sujet évoqué plus largement dans le champ disciplinaire. Enfin, quelques copies multiplient au fil des pages des jugements de valeur. Or, le jury attend une argumentation construite sur des faits et pas une prise de position dans un débat polémique sur la réalité du changement climatique.

Les productions graphiques sont généralement pauvres : les organigrammes sont fréquemment indigents et les croquis navrants. Il s'agit souvent d'une paraphrase des documents présents dans le dossier. Les cartes/croquis proposent des localisations hasardeuses. Elles peuvent s'appuyer sur les documents proposés mais ne peuvent pas en être une simple copie. Elles doivent s'inscrire dans une réflexion géographique et en être l'aboutissement ou un point nodal.

Question 1. Comment définir les petits espaces insulaires tropicaux ? À quels risques liés au changement climatique doivent et devront-ils faire face ?

Cette première question était l'occasion de définir les petits espaces insulaires, au cœur du sujet. Un premier écueil à éviter était d'adopter, de manière exclusive, l'une des approches, souvent volontairement simples, évoquées dans les différents travaux scientifiques présents dans le dossier : ainsi, les copies définissant les petits espaces insulaires comme ceux inférieurs à 20 ha, suivant en cela l'une des catégories proposées dans l'étude de Wu *et al.* (document 3a) faisaient le choix d'une certaine facilité mais au détriment d'une analyse géographique de ce que ce type d'espace peut recouvrir. Il s'agissait en effet de montrer toute la complexité des petits espaces insulaires, définis par des caractéristiques spatiales et physiques communes : la localisation, la taille, l'altitude, l'origine géologique (volcanisme de subduction, volcanisme de point chaud, origine tectonique, documents 1a, b, c), le climat marqué par la tropicalité (alternance saison chaude humide et saison plus sèche et plus fraîche, importance des alizés, etc.) et l'« océanité » (humidité, régulateur thermique, rôle des vents, effet côte-à-vent/côte sous le vent, etc.), la discontinuité territoriale, l'isolement/l'accessibilité, etc. Mais ces espaces se définissent aussi par des caractéristiques humaines : un peuplement, une histoire et un statut politique et des représentations (insularité et insularisme), tout en prenant garde à ne pas développer le propos sur les disparités entre ces espaces insulaires, au cœur de la question suivante. Il convenait enfin de mobiliser le document 2 pour exposer la dimension aujourd'hui politique de cette catégorie, objet de nombre de travaux scientifiques sur le changement global, notamment des publications spécifiques du GIEC, et devenue au fil des années un groupe d'Etats et de collectivités aux intérêts pour partie communs dans le cadre des négociations internationales sur l'environnement (document 11).

Le sujet nécessitait de revenir sur les notions d'aléa et de risque en pointant les différentes manifestations du changement climatique. S'il convenait de rappeler que la première manifestation de ce changement est la hausse des températures induites par l'augmentation des GES dans l'atmosphère, c'est bien la dimension systémique de ce changement qu'il convenait ici de décrire pour mesurer les aléas, c'est-à-dire les faits potentiels induits par ce phénomène. L'élévation du niveau de la mer était un élément largement évoqué dans les documents 3b et 4a, du fait de la fonte des glaces et de la dilatation thermique de l'eau. Plus encore, l'élévation du niveau de la mer est un facteur d'érosion côtière, qui peut entraîner une perte de surface pour l'île et remet en question le maintien des mangroves et la construction corallienne ; or ces deux écosystèmes sont indispensables dans la protection des espaces insulaires. Ils jouent le rôle d'amortisseurs des contraintes exercées par l'océan lors des tempêtes, fournissent des sédiments, les mangroves fixant des sédiments. Ceci permet de mesurer en quoi cette chaîne d'aléa devient risque, puisqu'affectant des populations insulaires vulnérables. En effet, l'élévation du niveau de la mer contribue à réduire l'espace habitable, renforce la concentration de population et les difficultés de mise en valeur. L'élévation du niveau de la mer peut également déboucher sur une salinisation des lentilles d'eau douce, entraînant une diminution d'accès à cette eau pour la consommation humaine et la mise en valeur agricole (document 4b). Par ailleurs, l'augmentation de la température des eaux perturbe le développement des récifs coralliens qui nécessitent des températures ne dépassant pas les 30°C. L'acidification des eaux liée à l'absorption par l'océan du CO² émis par les activités humaines participe au recul du processus de calcification récifale (baisse de résistance des coraux qui souffrent de blanchiment et meurent), et donc baisse de la capacité de régénération des coraux endommagés lors d'autres aléas (document 4b).

Dans ces manifestations du changement climatique s'enclenche une boucle de rétroaction négative : la perturbation des écosystèmes aboutit à une moins grande résilience face à la submersion du fait de la moindre capacité de construction et de régénération corallienne, tandis que la disparition des mangroves et herbiers limitant l'érosion pose aussi problème (document 6b). Enfin le changement climatique se manifeste par une intensification des aléas météo-marins (cyclones tropicaux, houles distantes, El Niño, etc.) qui favorisent la submersion et l'érosion avec un recul du trait de côte, une destruction de la crête récifale et des dunes renforçant le risque de submersion.

Le changement climatique constitue donc une modification majeure pour le fonctionnement de ces écosystèmes fragiles mais aussi pour les sociétés insulaires. Les aléas, de natures diverses, liés au changement climatique, constituent des risques pour les sociétés insulaires résidant dans ces espaces petits et de faible altitude parfois. Ces événements menacent également les aménagements et rétrécissent les ressources en espace, en eau, etc.

Question 2. Y sont-ils tous exposés dans les mêmes proportions ? Pourquoi ? En quoi est-il difficile d'appréhender ces degrés d'exposition ?

La question 2 devait amener à nuancer la situation des espaces insulaires face au changement climatique, et montrer que cette question ne doit pas être envisagée seulement au regard des caractéristiques physiques mais aussi du contexte sociétal. La très grande majorité des copies ont pointé le rôle des différences d'exposition en fonction de leur localisation. Mais la plupart ne sont pas allées au bout du raisonnement en jouant sur les différentes échelles. Le risque ne se pose pas dans les mêmes proportions dans les différentes régions océaniques dans le monde, mais des différences d'expositions sont également observables à l'échelle régionale dans un même océan, notamment du fait de l'inégale élévation du niveau de la mer (document 3b). Les dimensions des îles jouent également un rôle non négligeable dans l'exposition à l'aléa que constitue l'élévation du niveau de la mer, les plus petites îles connaissant des variations de surface supérieures en proportion, mais offrant surtout moins d'espaces de repli en cas de fort recul du trait de côte (document 3a). A l'échelle de l'île, des disparités existent également. L'exposition aux alizés et aux courants marins distingue la côte au vent de la côte sous le vent en termes de risques. A l'échelle d'un presqu'atoll, la localisation est également un facteur d'exposition différenciant : plaine côtière et motu sont plus exposés que l'intérieur de l'île (document 1b).

Le rôle de la configuration des îles devait également être mis en évidence : la taille et l'altitude jouent un rôle majeur, rarement évoqué ; encore moins de copies ont nuancé les oppositions. En effet, les îles hautes sont *a priori* moins exposées que les basses mais elles sont aussi généralement plus peuplées et plus anthropisées notamment sur les basses plaines côtières, donc vulnérables malgré tout par la concentration d'enjeux humains : à cet égard, l'exemple des Maldives témoignait clairement de la très grande vulnérabilité des populations urbaines de Malé, au contact immédiat de l'océan et sans relief marqué (document 7b).

La densité de population a été évoquée par la plupart des copies comme un facteur de différenciation entre les petits espaces insulaires ainsi que leur degré d'anthropisation, mais les formes de mise en valeur influant sur l'exposition aux risques ont été moins systématiquement abordées. Certains petits espaces insulaires sont marqués par une forte ruralité quand d'autres sont très fortement urbanisés.

Le niveau de développement des petits espaces insulaires (les moyens financiers, l'éducation, les moyens techniques, etc.), voire celui des quartiers à l'intérieur d'une même ville expliquent aussi des situations très variées dans la possibilité de prévoir et prévenir les risques mais aussi de les gérer, et donc mettent en situation d'inégalité les petits espaces insulaires face aux risques liés au changement climatique (document 6b).

L'analyse des facteurs de différenciation des petits espaces insulaires face aux risques devait également mettre en évidence l'importance de leur statut politique : ces îles peuvent être des Etats indépendants ou être rattachées à une « Métropole » continentale. Ces deux situations marquent ici aussi une inégalité dans la mesure où l'appui et le soutien d'une « puissance » (souvent ancienne puissance coloniale, mais pas toujours) peut s'avérer déterminant dans les transferts de compétences, l'aide au développement qui sont déterminants dans la prévision, la prévention et la gestion du risque 7, avec le cas des Maldives et de la Chine.

Au-delà de la seule diversité des degrés d'exposition d'une île à l'autre, la mesure de ces degrés d'exposition aux risques liés au changement climatique apparaît complexe à appréhender pour plusieurs raisons. Tout d'abord, il convient de rappeler la variété des scénarii proposés pour les seules caractéristiques du changement climatique : les graphiques illustrant les différentes manifestations des scénarii RCP 2.6 et 8.5 du document 4a témoignent de la difficulté à prévoir les trajectoires futures en la matière. La notion de « trajectoire de vulnérabilité » utilisée par

V. Duvat-Magnan pour replacer dans une même continuité temporelle les risques passés, actuels et futurs (Magnan *et al.*, 2012) et analyser les dynamiques territoriales face à ces risques dans un contexte de changement climatique pouvait ici être mobilisée avec profit. Le risque évolue au cours du temps en fonction des paramètres physiques et humains, avec souvent un effet aggravant dû à la dégradation des écosystèmes (perte de logiques naturelles de compensation ou de résilience) : c'est par exemple le cas au sein du village d'Eita Bangatebure, ayant connu entre 1957 et 2009 tout à la fois une forte diminution de la superficie en mangrove, une forte augmentation de la population et la multiplication d'aménagements aux conséquences parfois contradictoires, la digue accroissant la vulnérabilité qu'elle est censée maîtriser lorsque des brèches surviennent (document 5). Cette difficulté repose aussi sur les différences de perception et d'acuité du risque en fonction d'une plus ou moins forte culture du risque, la mémoire du risque ne se posant pas de la même façon suivant les contextes socio-culturels et l'ancienneté d'installation sur les lieux (à cet égard, le cas des Maldives était éclairant, document 7c).

La difficulté d'appréhension repose également sur le caractère systémique des manifestations et des conséquences du changement climatique : le document 6 mettait ainsi en évidence la complexité de la chaîne d'impacts établie par V. Duvat-Magnan autour des exemples des Kiribati et des Maldives. L'enchaînement et l'imbrication des impacts du changement climatique et leurs effets sur les aléas, les écosystèmes et les sociétés apparaissent d'une grande complexité, et par là même, présentent des difficultés pour permettre une prévision fine.

Questions 3. Quelles sont les stratégies développées par les sociétés insulaires face à ces risques ?

Cette question permettait de s'interroger sur la nature et les modalités de réponses des sociétés insulaires face à ces risques liés au changement climatique, mais aussi de questionner sur la diversité des acteurs qui œuvrent pour prévenir, prévoir ou gérer ces risques.

Les copies pouvaient envisager ces différents acteurs selon les échelles et la nature des actions entreprises. Les réponses des populations et collectivités locales présentent d'importantes disparités, compte tenu des moyens législatifs, financiers et techniques très variables dont elles disposent (document 6b pour le volet technique, document 7 pour la dimension financière, document 13 pour la dimension migratoire).

A une échelle plus petite, le GIEC à l'échelle internationale participe à la construction de connaissances comme outil d'aide à la décision des acteurs. L'ONU et les ONG sont également à évoquer à travers les actions de sensibilisation, d'aide au développement, etc., ces dernières étant également une force de lobbying pour faire admettre la nécessité d'intervention (document 2, document 11). Les Etats, quant à eux, mettent en œuvre une recherche de fonds pour mener des politiques d'adaptation ou de redistribution des populations et des activités, que ce soit par le biais de démarches médiatiques (document 10) ou d'alliances au sein des institutions internationales leur conférant un poids important dans les négociations financières portant sur le changement climatique (document 11). A cet égard, la création de l'AOSIS, qui rassemble les petits états insulaires en un groupe de pression à même de multiplier les grandes opérations de communication et de lobbying auprès de l'opinion publique internationale constitue une étape importante. Ce groupe insiste en effet publiquement sur les conséquences du changement climatique pesant sur des espaces peu émetteurs de GES et en fait un moyen de pression auprès des pays industrialisés à même de financer les stratégies à mettre en œuvre (document 11).

Ces différents acteurs peuvent avoir des positionnements et des stratégies très différents dans leurs actions et les échelles d'intervention (document 14). Les documents du dossier laissaient ainsi apparaître, parfois pour un même territoire, une logique de *statu quo* ou de laisser faire (soit par déni, manque de moyens, ou faiblesse des enjeux), une logique de croissance des aménagements pour le développement en dépit des risques (l'exemple d'Hulhumale, souvent objet de contresens dans les copies, relève de cette poursuite d'une logique de développement urbain, quel que soit le danger, documents 7a et b), mais aussi des logiques d'adaptation (action à l'échelle locale et/ou régionale). Parmi elles, on pouvait relever, là encore de manière non exclusive :

- des stratégies de défense lourde contre les risques (aménagement d'ouvrages d'art de protection, par exemple les remblais ou les tétrapodes (documents 5 et 6b), mais aussi des digues ou les brise-lames) selon le contexte territorial et notamment le niveau de développement ou la richesse du petit espace insulaire) ;
- des démarches de « recul stratégique » (avec la relocalisation des populations, soit sur l'île elle-même, soit par le biais du renforcement des réseaux migratoires préexistants ; document 13)



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

- des opérations « d'accompagnement des processus naturels » (document 14) : accompagnement des dynamiques naturelles des sédiments, végétalisation pour stabiliser les sols, etc.

Question 4. Quels sont les limites et paradoxes de ces stratégies ?

La question devait conduire les candidats à montrer qu'il n'existe pas de stratégies ou de solutions miracles, à la fois du fait de l'ambiguïté d'un certain nombre des aménagements proposés, mais aussi car il existe une très forte inégalité d'exposition aux risques dans des contextes territoriaux hétérogènes.

D'un point de vue physique, plusieurs documents mettaient en évidence les effets parfois pervers des aménagements proposés pour lutter, par exemple, contre l'élévation du niveau de la mer : ainsi, les documents 8 et 12 montrent que les aménagements de défense peuvent annihiler des dynamiques naturelles qui auraient permis aux écosystèmes insulaires de mieux répondre à la montée du niveau de la mer (notamment par une dynamique de « roll over » des sédiments vers l'intérieur de l'île, contribuant à son élévation). La multiplication des infrastructures lourdes - digues, brise lames -, et des processus d'extraction des sédiments (document 8) contribue à affaiblir la capacité de réponse d'un écosystème précisément visé par des mesures de protection.

En outre, les moyens à disposition des espaces insulaires apparaissent globalement faibles, avec une réelle hétérogénéité des niveaux de développement, qui ne permet pas un même niveau de prévention, de protection et d'anticipation (document 9). Le texte de J.-C. Gay mentionne ainsi tantôt l'absence de législation efficace, tantôt la faiblesse des ressources humaines affectées à ces enjeux (deux fonctionnaires dévolus à l'environnement sur les îles Kiribati, document 10).

Au sein des Etats insulaires, lorsque des politiques de lutte contre le changement climatique et ses effets sont annoncées, elles apparaissent d'autant plus complexes à mettre en œuvre que certains de ces Etats peuvent être touchés par la corruption, voire constituer de véritables Etats faillis où le détournement des aides internationales et l'instrumentalisation du changement climatique ne sont pas rares (document 10).

A l'échelle internationale, les politiques de sensibilisation entreprises auprès de l'opinion publique mondiale apparaissent *in fine* peu efficaces : la multiplication des opérations médiatiques (*cf.* les documents 10a et 10b, qui illustrent des épisodes de communication de même nature à 12 ans d'intervalle) témoigne davantage de la lenteur de l'avancée des négociations que du succès de celles-ci. Plus encore, les Etats industrialisés continuent de refuser une multiplication des financements au titre de la compensation des dégâts induits par le changement climatique dont ils sont largement responsables (document 9).

Enfin, il convenait de signaler que l'interprétation de certaines stratégies des acteurs locaux doit faire l'objet d'une attention toute particulière pour éviter des contresens : ainsi, les stratégies de migration et relocalisation ne s'effectuent pas seulement à cause d'enjeux environnementaux. Inscrites dans des traditions locales, elles interviennent souvent pour d'autres raisons (culturelles, historiques, économiques, familiales, etc.), contrairement à l'image qui en est régulièrement donnée dans les médias occidentaux.

Caroline BLONDY, Véronique FOURAULT-CAUET



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

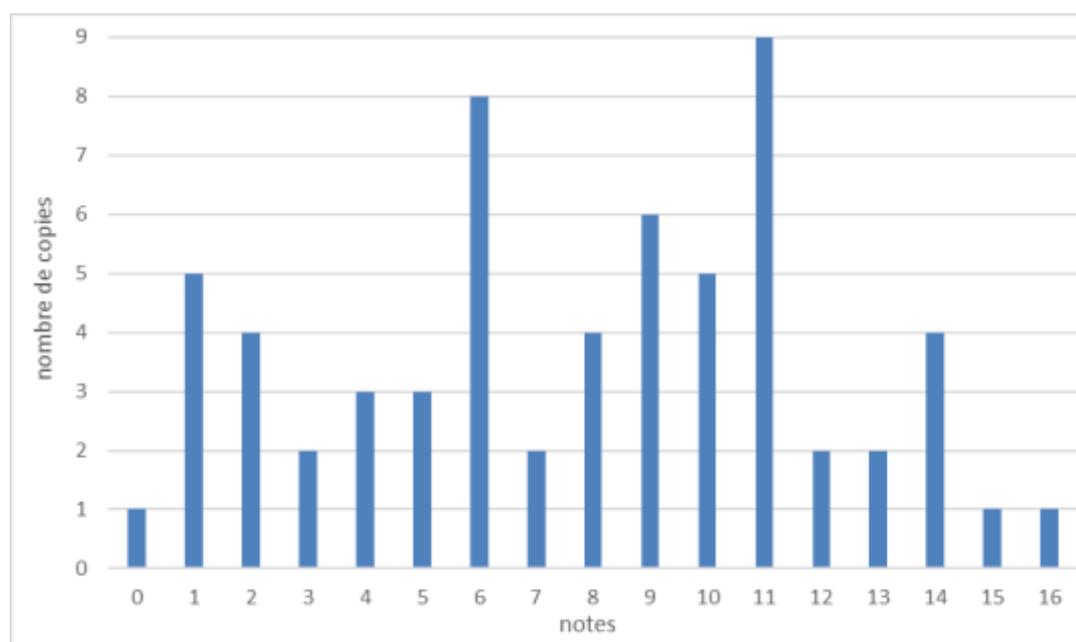
2.3.3 OPTION C : « Aménagement »

SUJET : « Les mobilités urbaines en France : nouvelles pratiques et enjeux d'aménagement »

Réflexions générales

Soixante-deux candidats ont choisi cette année l'option C, soit 47 % des candidats ayant composé. La moyenne de l'épreuve s'établit à 7,74, avec une note maximale de 16/20 et une note minimale de 0/20 ; 38 copies ont obtenu des notes inférieures à 10/20, dont 11 entre 1 et 3/20. Une copie a donc été notée 0/20 – note éliminatoire, rappelons-le – car le candidat relate ses expériences personnelles et use d'un vocabulaire dont le registre est peu compatible avec ce que l'on peut attendre d'un candidat à un concours de la fonction publique. Il se sert de l'épreuve comme tribune politique, ce qui n'est pas le lieu et se montre en outre insultant envers le jury.

Six copies ont obtenu une note entre 14 et 16. Si le sujet n'a pas semblé susciter de surprise auprès des candidats (rares sont en effet les copies qui n'abordent jamais le sujet), beaucoup d'entre eux ont toutefois éprouvé des difficultés à se saisir - avec la distance nécessaire - d'un thème qui est familier à tous et renvoie très directement à des pratiques et expériences personnelles qui n'ont pas toujours été tenues à distance, ou du moins mal mises en perspective au service d'une part du sujet, d'autre part de l'exercice lui-même, à savoir une épreuve sur dossier reposant sur des documents qui imposent cette prise de distance.



Distribution des notes

Le jury rappelle ainsi que l'épreuve sur dossier implique une préparation spécifique, qui doit permettre aux candidats d'en maîtriser les attendus de forme et de fond. Comme le mentionnent déjà les rapports des années antérieures, il est bienvenu de proposer une introduction générale, soit distincte des réponses aux questions, soit insérée en ouverture de la réponse à la première question, qui par sa formulation pouvait s'y prêter. Cette introduction doit s'employer à définir précisément les termes du sujet, à présenter les documents (de manière synthétique et qui fasse sens) et formuler une problématique d'ensemble construite à partir des questions posées et de la lecture de l'ensemble du dossier documentaire. Cette introduction doit rendre compte de la compréhension d'ensemble du sujet par le candidat. Les bonnes et très bonnes copies proposent généralement une courte introduction pour chaque question et des transitions soignées entre les différentes questions qui permettent de saisir le sujet dans sa totalité et dans sa cohérence d'ensemble. La qualité des réponses apportées aux questions posées repose sur la capacité des candidats à lire, comprendre, commenter et analyser les documents de manière



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

détaillée, critique. De même, il convient d'opérer des croisements entre documents lorsque cela permet de mieux comprendre et mettre en perspective certaines idées. L'ensemble des documents du corpus doit être analysé et mobilisé. Laisser de côté certains documents expose au risque de proposer des réponses partielles, d'oublier certaines dimensions du sujet. La mobilisation à bon escient de connaissances extérieures précisément sourcées doit permettre d'éclairer et de mettre en perspective les documents. Les candidats doivent en outre ne pas négliger de porter attention aux sources et dates des documents, qui sont un élément important de l'analyse. Le jury rappelle enfin que proposer au moins une production graphique est un attendu de l'épreuve, et que cela constitue un élément important de discrimination entre les copies. Une production graphique doit respecter un minimum de règles sémiologiques et être démonstrative. Le corpus documentaire offre de nombreuses pistes permettant la construction graphique, souvent en ce cas plus pertinente qu'un exemple isolé puisé par le candidat dans sa culture générale... à condition toutefois de ne pas se contenter d'une reprise qui s'apparente souvent plus à de la paraphrase, pour ne pas dire du recopiage, que d'une construction originale sourcée.

Le sujet proposé cette session portait sur « Les mobilités urbaines en France : nouvelles pratiques et enjeux d'aménagement ». C'est un sujet d'actualité tant les questions de mobilité urbaine ont été débattues ces dernières années et ont donné lieu à de nombreuses publications, tant dans la presse que dans les revues scientifiques, qui n'auraient pas dû être ignorées des candidats. Le corpus rend compte de cette actualité du sujet, puisque la source la plus ancienne remonte à 2016, tandis que l'essentiel des documents date des dernières années. Le corpus fait également état de la diversité des sources, de la multiplicité des points de vue et intérêts que suscite cette question : outre des documents d'urbanisme et des réflexions portées par des agences d'urbanisme, on y trouve aussi de très nombreux travaux de recherche qui permettent notamment, quoi que non exclusivement, de situer la question des mobilités dans le champ plus ample de l'urbanisme et de l'aménagement. Sur le fond, une première lecture des documents montre l'importance prise par les questionnements que suscitent les mobilités dites douces et les enjeux d'aménagement qui leur sont associés. Sans épuiser toutes les dimensions du sujet, cette approche pouvait servir de point d'accroche et d'entrée permettant d'emblée de mettre en perspective les termes clés du sujet : mobilités, pratiques, enjeux d'aménagement et les changements induits par cette « nouveauté » qui pouvait être discutée. C'est d'ailleurs ce à quoi invitait la première question.

Question 1 : Caractérisez et expliquez l'évolution des pratiques de mobilité dans les villes françaises au cours des vingt dernières années.

Cette première question interroge d'emblée les dynamiques de ces « nouvelles pratiques » du sujet. La borne chronologique des 20 dernières années renvoie à la fois au corpus documentaire et à l'importance du renouveau de la réflexion qu'ont suscité les mobilités urbaines, et qui se retrouve dans de nombreux projets et travaux scientifiques.

Le point d'entrée pouvait être d'évoquer et d'évaluer l'importance de la voiture individuelle dans les mobilités : le document 11 permettait de montrer qu'à part dans l'aire urbaine de Paris elle est majoritaire partout, et pour toutes les catégories socioprofessionnelles. Il était certes indispensable de nuancer et d'apporter quelques précisions sur les différentes catégories et leur signification, mais le constat est là. Le document 16, en complément, permettait de mettre au jour certaines spécificités territoriales, notamment à propos du périurbain. On notera en particulier que la façon de concevoir la ville et l'étalement urbain dans la seconde moitié du XX^e siècle a conduit à une production urbaine fondée sur la faible densité et la distance, deux facteurs favorisant le développement des mobilités individuelles motorisées.

Les documents 13 et 15 permettaient toutefois, une fois ce constat fait, de saisir les grandes évolutions et tendances, qui dans l'ensemble, et dans ce contexte de domination de la voiture individuelle, se traduisent par un recul de son importance et d'identifier des reports modaux, notamment vers les transports en commun et les mobilités douces, au premier rang desquels la marche. Les documents 13 et 14 invitaient toutefois les candidats à analyser plus finement encore ces reports, en prenant en compte les différences catégorielles (par âge, document 13, et par catégories et socioprofessionnelles, document 11) et leurs significations, mais aussi en proposant une analyse spatiale qui prenne en compte la diversité des situations, notamment au sein des grandes agglomérations entre la ville-centre, la couronne périurbaine et les couronnes périurbaines (document 13, mais aussi documents 16 et 5, figures 1 et 2).

Pour expliquer ces constats, il fallait montrer que ces évolutions dans les pratiques de mobilités ont pour corollaire des politiques publiques qui se sont progressivement saisies des mobilités urbaines, en posant la question des



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

relations causales qui existent entre ces pratiques et ces politiques. Les candidats pouvaient reprendre quelques textes de lois significatifs évoqués par les documents 1 et 4 : loi LAURE et loi LOM. On pouvait, à partir de ces documents, identifier les inflexions apportées aux politiques publiques des mobilités urbaines dans le sens de mobilités voulues plus durables, que ce soit à travers des documents stratégiques (PDU, schéma cyclable, etc.) définis et portés par les collectivités (le rôle des intercommunalités urbaines, compétentes en la matière, devait être souligné), des aménagements concrets visant à réduire la place de la voiture et à favoriser les autres modes de transport (développement de transports en commun en site propre, de pistes cyclables, de parkings relais, de « zones apaisées », etc. : documents 1, 2, 4 et 9), encouragement de l'intermodalité (documents 3 et 9) ou des mesures incitatives (gratuité des transports en commun dans certaines villes, document 16).

En outre, de nouveaux acteurs économiques des mobilités offrent de nouveaux services comme les véhicules en libre-service (documents 1 et 16). Ces politiques publiques, ces aménagements, ces nouveaux services et acteurs permettent, et c'est un second facteur d'explication, de faire progressivement évoluer les pratiques et les représentations des individus en matière de mobilité. L'usage de la voiture est progressivement moins valorisant et moins valorisé, tandis que les transports doux se font peu à peu plus attractifs (notamment en lien avec la montée de la sensibilité de la société aux enjeux écologiques et climatiques, mais aussi de santé publique, cf. par exemple document 8 sur les raisons qui poussent les individus à choisir la marche). Essentielle, cette évolution est toutefois à nuancer / combiner avec d'autres facteurs, et d'abord celui de l'efficacité comparée des différents modes de transports / pratiques de mobilités en fonction des types de mobilités et des territoires concernés.

Question 2 : En confrontant les pratiques individuelles aux ambitions collectives, montrez que les mobilités actives ne peuvent constituer qu'une réponse partielle aux enjeux de mobilités urbaines.

Après une première question qui invitait à se pencher sur les évolutions des pratiques de mobilité, cette deuxième question avait pour ambition d'inciter les candidats à approfondir l'étude d'une de ces évolutions. Parmi ces nouvelles mobilités, et dans un contexte de prises de conscience multiples (écologiques, document 4 ; et bien-être / santé publique, document 8), les mobilités dites actives occupent en effet une place particulière dans les transformations des représentations, des politiques publiques et des pratiques de mobilités. Elles sont aussi à l'origine de bien des débats, souvent clivants. Elles renvoient en outre à de nombreuses questions que l'on peut et doit se poser en géographe et en aménageur : elles interrogent, d'une part, la relation du corps à l'espace, et donc les conditions, différentes selon les individus, qui permettent ce rapport à l'espace ; d'autre part, les espaces et les échelles qui peuvent sembler pertinentes pour elles ; enfin, les politiques qui les accompagnent, qui ne sont pas réductibles à de simples solutions techniques d'aménagement (sans pour autant minimiser l'importance de ces dernières). La tension entre ce qui relève de l'individu, pris dans toutes ses dimensions, et de son articulation à des dimensions et enjeux collectifs est présente dans l'ensemble de ces questions.

Le document 7 permettait de définir les mobilités actives, en les replaçant dans une chronologie qui permet (en continuité avec la question 1) de saisir les transformations à l'œuvre dans l'appréhension et la compréhension des évolutions que l'on a pu identifier dans les pratiques des mobilités. L'apparition successive des adjectifs « douces », « durables », « actives » et « alternatives » permet bien de situer les périmètres dans lesquels ces dernières se positionnent. L'apparition de l'adjectif « actif » replace l'individu et ses comportements, supposés sédentaires, dans une approche psycho-géographique plus large et puissamment articulée dans un contexte qui est aussi pandémique et post-pandémique (question 3) à un enjeu sanitaire.

Ces mobilités actives peuvent répondre à des enjeux à la fois individuels (bénéfices sur la santé et le moral, mais sans doute au moins autant praticités, économies budgétaires, etc.) et collectifs (santé publique, apaisement des villes, reconquête des espaces dédiés à la voiture, lutte contre le changement climatique, etc.). Le document 5 permettait d'appréhender certaines de ces données dans un cadre plus ample et devait conduire les candidats à l'exploiter aussi pour répondre à cette question, notamment en lien avec les réponses apportées aux questions posées dans le document 8. L'intérêt du croisement de ces deux documents était de montrer comment on peut confronter et croiser des données de natures différentes : les unes (document 8) reposant sur un questionnaire à destination des acteurs des mobilités, les autres (document 5) étant le résultat d'un travail d'objectivisation de données dans un travail de prospective.

Les projets et programmes d'aménagements urbains prennent de plus en plus en compte cette importance des nouvelles pratiques de mobilités actives et les intègrent dans leurs plans d'aménagement. C'est le cas à Fort-de-France (document 2) où l'extrait du PADD présenté ici ambitionne notamment d'adapter « l'offre de mobilité aux

besoins de tous les Fayolais » en « *facilitant et sécurisant les déplacements piétons* ». A Bordeaux (document 3), l'intermodalité marche-tramway est au cœur des réflexions pour penser l'aménagement de l'hypercentre. On remarquera d'ailleurs que cette réflexion, comme celle conduite à Fort-de-France est plus vaste et articule cette prise en compte des mobilités avec d'autres enjeux et d'autres échelles de mobilités (tramway, TCSP) et d'autres enjeux urbanistiques (commerce de centre-ville, qualité de l'environnement urbain...).

Mais, et en dépit de cette approche intégrée, il convenait surtout de souligner les différentes limites à l'usage des mobilités actives, que de nombreux documents mettaient en avant : toutes les populations ne sont pas égales face aux mobilités actives, que ce soit en lien avec leur catégorie sociale ou avec leur lieu de résidence (documents 6b, 8, 10, 11). Les mobilités actives peuvent s'avérer excluant : les Personnes à Mobilité Réduite ont souvent un accès limité aux mobilités actives en raison d'un manque d'aménagements adaptés de l'espace public (document 18, montrant la diversité des situations et permettant de saisir à quelles conditions les mobilités actives sont accessibles aux PMR). Les mobilités actives ne permettent pas des déplacements à des échelles larges, elles ne sont donc pas adaptées aux déplacements domicile-travail entre les périphéries et le centre des aires urbaines. Elles se limitent à des situations de proximité, d'où la proposition par certains de développer une « *ville du quart d'heure* » (J.-M. Offner) privilégiant la proximité et qui favoriserait ainsi les mobilités actives. Enfin, les défis urbanistiques restent nombreux, comme le montre le document 6a soulignant que les freins ne sont pas qu'individuels, sociaux et liés à l'aménagement, mais qu'ils relèvent aussi d'une « *ambiance urbaine* » qui mériterait d'être discutée, mais qui élargit le champ des perceptions des obstacles.

Question 3 : Quels sont les impacts de la crise sanitaire sur les pratiques, les représentations et les stratégies d'aménagement en matière de mobilités urbaines ?

Ces mobilités actives ont connu un certain dynamisme pendant (et après) la crise sanitaire liée à la pandémie du COVID 19, pour de nombreuses raisons qui sont, en partie mais non exclusivement, à associer aux craintes que les mobilités collectives suscitaient. La question centrale à se poser est, dans la continuité de la question 1, celle de la contribution de cet événement extraordinaire aux évolutions des représentations et pratiques de mobilité, aux choix politiques et d'aménagement et à ses conséquences au-delà de l'évènement lui-même. En une phrase : comment les conséquences de la crise sanitaire sur les mobilités s'inscrivent-elles dans des pas de temps plus longs et participent-elles à des transformations structurelles ? Cette réponse imposait d'avoir à l'esprit les éléments de réponse apportés à la question 2 et aux dynamiques qui accompagnent les mobilités actives.

La crise sanitaire du COVID 19 a eu une série d'impacts non négligeables sur les représentations et les pratiques des mobilités des populations urbaines. Outre une réduction forte des mobilités et une contraction de l'échelle des déplacements avec les confinements et le développement du télétravail, la peur de la contamination a limité la fréquentation des transports en commun, mais a favorisé des mobilités liées aux livraisons à domicile (document 16). Tout cela soulève la question de l'immobilité, ici souvent subie, mais aussi désormais parfois choisie, comme le document 10 le soulignait en évoquant une situation antérieure à la pandémie ; il devait de ce fait conduire les candidats à interroger le degré de transformation que la pandémie a suscité, y compris après (continuer à télétravailler une fois l'habitude prise afin de limiter les déplacements). Ce que renforce la crise sanitaire, c'est l'appréhension de l'immobilité dans la réflexion d'ensemble que l'on conduit sur les mobilités et sur les conséquences d'une telle approche sur l'un des principaux facteurs de mobilité : la mobilité domicile-travail.

Toutefois, et pour importante que soit cette approche, la crise sanitaire a aussi favorisé le développement de nouvelles formes de mobilités individuelles (pour les raisons évoquées quelques lignes plus haut) grâce à des « *modes individuels légers* » (document 16) de plus en plus largement pratiqués. Les mobilités actives ont trouvé une légitimité nouvelle dans le contexte de crise sanitaire fait à la fois de rétractation de l'espace des mobilités, de report modal et de nouvelles pratiques.

Toutes ces évolutions ont contribué à un renouvellement partiel des stratégies d'aménagement, dont il s'agit de discuter le caractère temporaire ou pérenne. Des « *coronapistes* » (document 12) ont été rapidement déployées par certaines collectivités. La notion d'urbanisme tactique pouvait être mobilisée pour mettre en avant le caractère expérimental et temporaire de certains de ces aménagements (et même si parfois certaines de ces infrastructures se sont pérennisées). A la différence toutefois des autres formes d'aménagement similaires expérimentés dans le passé, la crise sanitaire a permis à cet urbanisme tactique de prendre une autre dimension dépassant ce que certains ont pu décrire comme des opérations « *d'acupuncture urbaine* » pour proposer non pas simplement des pistes, mais bien des cheminements et des réseaux. La crise sanitaire a ainsi légitimé et accéléré la mise en place

d'aménagements pour le vélo (et certains de ses alliés – document 17) en ville selon un modèle qui est considéré comme plus « transitoire » que « palliatif » (document 12).

Question 4 : Pourquoi peut-on dire que penser les mobilités urbaines, c'est penser la ville et ses débats d'aménagement ?

Cette dimension « transitoire » de l'aménagement permet d'appréhender cette question qui, à bien des égards, ouvre des perspectives de synthèse et de conclusion de l'ensemble de ce dossier documentaire. Les réponses aux trois questions précédentes montrent bien que les pratiques de mobilités sont toujours à réinsérer dans des contextes urbains plus larges et suscitent des questions d'aménagement qui vont bien au-delà non seulement des seules approches techniques et technicistes, mais plus largement bien au-delà d'une simple approche sectorielle qui n'aborderait que les transports urbains et les mobilités. C'est d'ailleurs ainsi que l'entend Jean Debrie dans le document 1 qui était proposé en ouverture de dossier et qui permettait d'une certaine façon d'en guider la lecture (sans pour autant s'enfermer exclusivement dans cette approche). Derrière les « boîtes à outils », ce sont en effet des dimensions politiques plus amples qui questionnent l'aménagement urbain, et qui impliquent d'emblée que l'on prenne en compte la diversité des contextes et des situations urbaines.

Pour aller plus loin, les documents 2 et 3 permettaient de montrer, l'un à partir d'un PADD, l'autre à partir d'une réflexion sur l'intermodalité en hypercentre, combien les environnements urbains et d'autres questions d'aménagement sont corrélés aux questions de mobilité. Le document 5 guidait le lien entre morphologie urbaine (finalement aussi présente dans les documents 2 et 3) et enjeux de mobilités, porteurs de politiques publiques. La simple lecture et analyse de ces documents pouvaient conduire les candidats à compléter leur réponse à l'aide d'un croquis synthétique qui permettait, qu'il soit fondé sur un exemple (Fort-de-France ou Bordeaux) ou théorique, de montrer la diversité et l'articulation de ces différents éléments aisément spatialisables et territorialisables et participant de ce fait d'une démarche en géographie et en aménagement.

Les documents permettaient aussi de saisir une autre dimension essentielle de l'aménagement : celle du diagnostic. De nombreux documents permettaient en effet d'appréhender cette dimension et cette temporalité du processus d'aménagement. On peut notamment identifier trois éléments de diagnostic essentiels à prendre en considération :

- 1) Les types de villes et de morphologie urbaine, qui font que l'on ne pense pas le rapport des mobilités à la ville de la même façon selon que l'on est dans une ville moyenne ou dans le périurbain - où domine la mobilité individuelle motorisée (documents 1 et 16) -, dans une ville centre hyperconnectée (documents 3), dans une ville fragmentée (document 6b) ...
- 2) Les pratiques de la mobilité en lien avec l'environnement socioprofessionnel, qui impose de penser les mobilités dans le cadre d'une réflexion plus englobant sur l'aménagement de la ville comme un espace productif suscitant des mobilités (documents 5, 10, 11...)
- 3) Les pratiques de l'habiter, et les échelles qui lui sont associées (documents 5, 16...)

Ces éléments de diagnostics conduisent à des réponses en termes d'aménagement qui imposent de penser les mobilités dans la ville prise dans son ensemble et dans toutes les dimensions de son fonctionnement, y compris réticulaire. Ils imposent que l'on appréhende aussi les dimensions sociales de la vie urbaine sans lesquelles tout projet portant sur les mobilités a peu de chance de réussir. Ces dimensions sociales renvoient à la fois aux pratiques des habitants, mais également à l'inclusivité dans la façon de concevoir les aménagements et outils de la mobilité (document 18 en particulier).

Enfin, cette question devait permettre aux candidats de souligner que penser les mobilités urbaines et leurs évolutions ouvraient plusieurs débats plus larges sur les modèles d'aménagement à privilégier par les pouvoirs publics : avantages et inconvénients de la ville étalée/de la ville compacte ; ville inclusive *versus* ville excluante ; ville du quart d'heure favorisant la mixité fonctionnelle et la proximité *versus* zonage fonctionnaliste ; ville plus soucieuse de l'écologie et du climat, etc.

Sylvain RODE, Jean-Fabien STECK



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

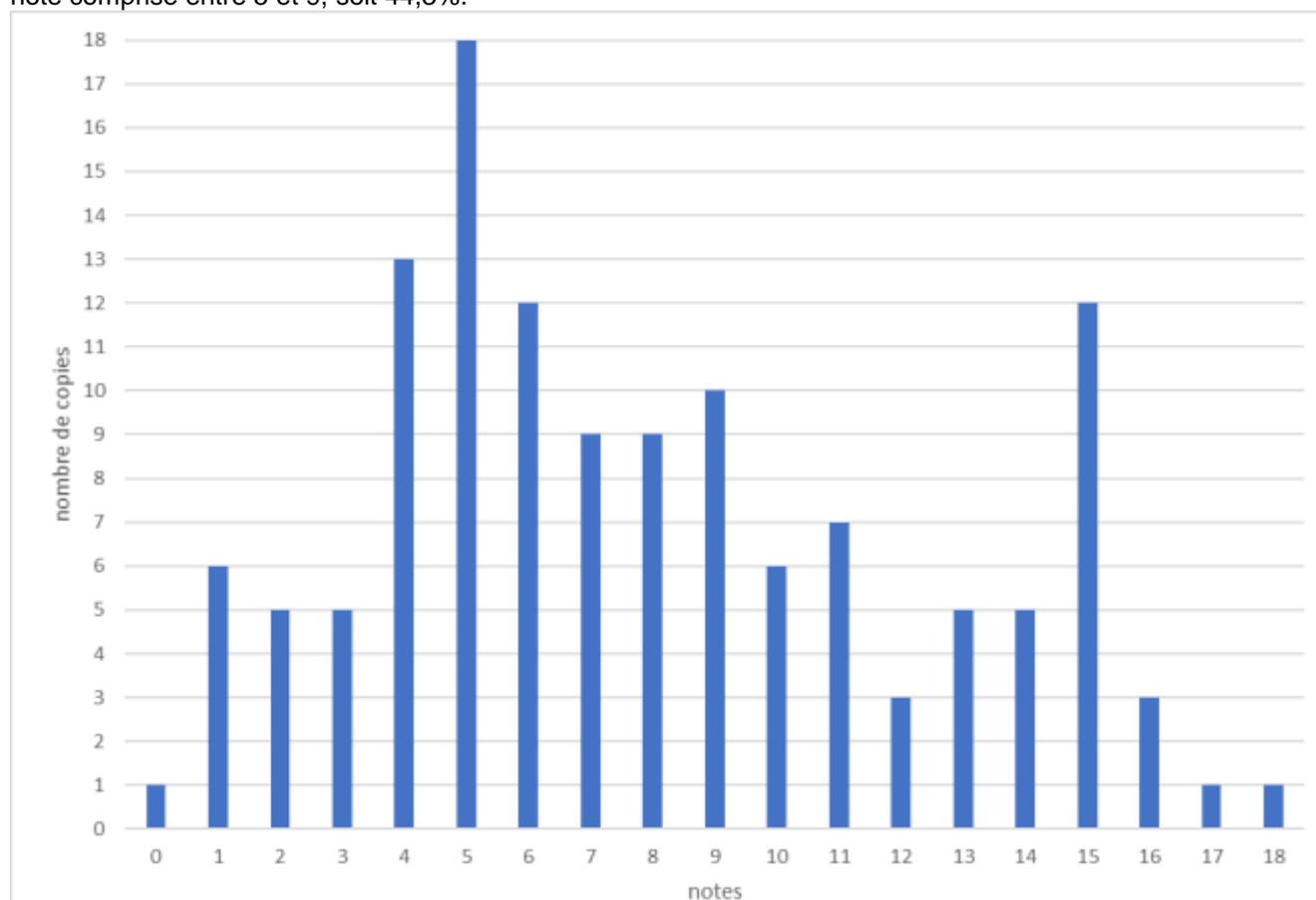
2.4 Composition d'histoire

Sujet : « Être ouvrier dans une usine en Europe occidentale (des années 1830 aux années 1930) »

Le présent corrigé reprend les remarques méthodologiques portées dans les rapports des précédentes années. Le jury renvoie donc les candidats aux rapports des sessions 2021 et 2022. Les correcteurs saluent les efforts des candidats pour répondre aux exigences méthodologiques de l'épreuve et la bonne tenue de nombreuses copies grâce à une formation de grande qualité.

Statistiques de l'épreuve

131 copies ont été corrigées. La moyenne de l'épreuve écrite d'histoire s'élève à 7,95/20. Les notes s'échelonnent de 0 à 18/20. 43 copies obtiennent une note égale ou supérieure à 10, soit 32,8% des copies. 58 copies ont une note comprise entre 5 et 9, soit 44,3%.



Distribution des notes

Le traitement du sujet

Une réflexion historique inscrite entre deux bornes chronologiques

Le jury s'est félicité du faible nombre de hors-sujet, même si quelques candidats n'ont pas résisté à la tentation de réciter des parties de cours ou des manuels qui n'avaient pas de rapport avec l'intitulé proposé. La majorité des candidats a bien cherché à présenter les différentes évolutions affectant les ouvriers travaillant en usine à partir des premières phases de l'industrialisation dans les années 1830 jusqu'à la diffusion de différentes formes



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

d'organisation scientifique du travail usinier dans les années 1920-1930. Mais une proportion importante de copies est dénuée de toute dimension diachronique et se contente de brosser un portrait statique de l'ouvrier travaillant en usine.

Les candidats ayant choisi un plan strictement chronologique ont souvent suivi un raisonnement téléologique qui présente l'émergence de l'ouvrier à la chaîne comme un aboutissement inéluctable. Ceci manifeste une incompréhension de la démarche historique, réduite à un pur déterminisme alors que ce sujet incitait à réfléchir aux différentes formes possibles du travail usinier qui se sont succédé et ont aussi longtemps coexisté. Tout au long de la période, une grande diversité de parcours ouvriers a dominé malgré les fortes contraintes imposées à l'intérieur des usines et le poids de la pauvreté. Cette pensée téléologique se conclut souvent par un happy end qui dénote une méconnaissance du déroulement des faits. En effet, de nombreux développements s'achèvent sur les grèves de 1936 réduites à des manifestations joyeuses et victorieuses, les ouvriers - après avoir longtemps souffert - obtenant une réduction de leur temps de travail. Cette présentation ne tient pas compte du caractère conflictuel des grèves du temps du Front populaire, ignore l'enjeu des conventions collectives qui étaient au centre des revendications et oublie le caractère provisoire de ces conquêtes.

Les candidats les plus avisés ont su se poser la question de l'évolution du niveau de vie, qui a été l'objet de vifs débats entre historiens ; certains ont comparé avec pertinence les longues journées des ouvriers dans les fabriques du milieu du XIX^e siècle où la discipline reste lâche, et les journées de huit heures de l'entre-deux-guerres passées sous la surveillance tatillonne d'un encadrement renforcé.

Ce sujet d'histoire sociale et culturelle imposait une maîtrise de l'histoire globale de la période : impossible d'étudier le travail des ouvriers et ses transformations sans connaître les principaux événements politiques de l'Europe occidentale. Une majorité des candidats a fourni un effort substantiel pour maîtriser les grands traits de cette histoire englobant des événements majeurs (unifications nationales, démocratisation, Première Guerre mondiale, régimes fascistes). En étudiant le thème proposé par le programme, les candidats doivent fournir l'effort de connaître le cadre plus large dans lequel il s'inscrit.

Le choix des exemples illustrant les principaux arguments

Comme toute dissertation d'histoire, les arguments doivent déboucher sur la présentation de faits qui les confirme concrètement et sur des cas extraits de travaux des historiens, ceux-ci ne devant surtout pas être simplement nommés. Il n'est pas possible de se contenter de vagues remarques (« comme on le voit dans des usines du Creusot »), ou bien d'une énumération plate de régions industrielles, sans autre précision. Des exemples extraits d'œuvres artistiques peuvent aussi être pertinents, mais il s'agit de les présenter avec des détails et non de citer un nom seulement, comme cela a été hélas souvent le cas pour des romans de Zola sans aucune précision concernant le passage adéquat. À titre d'exemple pertinent, la référence au roman *La Ville noire* de George Sand a été faite par quelques candidats qui ont ainsi fait preuve d'originalité, ce qui est valorisé par le jury lassé d'exemples trop répétés et souvent mal exploités, comme celui de l'ouvrier des *Temps modernes*.

Le statut du document en histoire n'est visiblement pas toujours bien maîtrisé, comme le prouve à un degré extrême l'évocation d'une série diffusée sur une plateforme en ligne afin de décrire le travail d'ouvrières. Rappelons que les productions culturelles nous renseignent sur les représentations d'un fait historique par les contemporains et non sur sa réalité.

Un rappel sur la méthode

Une grande majorité des copies a été rédigée dans une langue française assez claire et convaincante. En revanche, rares sont les copies qui ne présentent aucune faute de français. Des fautes répétées d'orthographe ou de grammaire ternissent la dissertation. Des noms propres mal orthographiés (« Louise Michelle », « Michel Perrault », la « Rhur », ou « Le Creuzot », etc) décrédibilisent une copie.

D'un point de vue formel, les copies ont été aussi satisfaisantes. Quelques copies sont pénalisées par une écriture difficile à déchiffrer ou par une présentation maladroite ; mais, globalement, la graphie est soignée et la plupart des candidats arrivent à bien distinguer à la fois les paragraphes (grâce aux alinéas) et les parties (par des sauts de lignes ou une matérialisation grâce à des étoiles).



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'introduction

Si la plupart des dissertations disposent d'une phrase d'accroche, celle-ci n'est pas toujours pertinente car son but est d'induire ou de suggérer le cœur de la problématique, alors que la plupart des copies en proposent une qui, au mieux, contextualise, et le plus souvent est un exemple purement gratuit.

L'explication des termes du sujet est en général bien faite, mais elle n'est pas assez reliée aux bornes chronologiques. Celles-ci ne sont pas justifiées : c'est parfois le cas pour les années 1830, mais cela ne l'est quasiment jamais pour les années 1930. C'est un grave défaut, car il en résulte que tout un pan du sujet n'est pas abordé ni conceptualisé.

La problématique est souvent pauvre et contient souvent sa propre réponse quand le questionnement est entamé par les formules « dans quelle mesure » et « en quoi ». De trop nombreuses problématiques sont confuses. Le questionnement doit absolument énoncer une idée claire qui est reprise tout au long du développement jusqu'au premier paragraphe de la conclusion.

Exemple d'une problématique posant une véritable question : « Comment les différentes phases de l'industrialisation mais aussi les évolutions du contexte politique ont-elles transformé le travail et la vie quotidienne des ouvriers ? »

Exemple d'une problématique confuse : « Dans quelle mesure les mutations de l'usine et du travail industriel comme artisanal définissent ce qu'est être ouvrier à travers les discours, actions et représentations ? »

L'annonce du plan est plutôt bien faite dès lors qu'elle est claire et qu'elle met distinctement en évidence les trois parties du développement.

Si la méthode proposée par le jury depuis de nombreuses années a été respectée, elle est cependant souvent appliquée de façon artificielle : le candidat enchaîne l'accroche, la définition des termes du sujet puis la présentation du contexte les uns après les autres d'une façon trop mécanique. Il convient de montrer une plus grande souplesse en suivant ces étapes.

Le développement

Les plans peuvent suivre une construction chronologique, thématique, ou bien mixte (deux parties thématiques consacrées à une première période puis une dernière partie chronologique). Les candidats ont adopté les deux principaux types de plans qui tous les deux permettaient de traiter le sujet. Le corrigé propose ci-dessous deux plans différents afin de souligner qu'il n'existe pas un seul modèle à partir du moment que le plan répond à un véritable questionnement et propose une argumentation cohérente.

Un plan thématique doit mettre en évidence une maîtrise de la chronologie : être ouvrier dans une usine au début de la période n'est pas la même chose qu'au milieu et à la fin. Cela signifie que chaque partie met en évidence l'évolution chronologique du thème traité. Par exemple, le thème de l'organisation du travail nécessite une présentation découpée par les principales étapes de la transformation des usines entre les années 1830 et 1930. Si le plan est chronologique, il faut précisément caractériser chacune des parties par des titres problématisés et justifier les césures entre elles (expliquer pourquoi on change de partie à cette date ou période). Les candidats ayant choisi ce type de plan ont en général choisi des coupures chronologiques pertinentes. Pour un sujet d'histoire sociale, les mutations s'opèrent très souvent au cours d'une période étendue, rarement à la suite d'un événement ponctuel.

Une dissertation réussie doit impérativement être achevée et équilibrée. La troisième partie a été trop fréquemment sacrifiée et abrégée.

La conclusion

La synthèse des parties est souvent bien menée, bien qu'elle se contente parfois d'une simple énumération des grands axes du développement ; les conclusions oublient la plupart du temps de répondre à la problématique en ne formulant pas une idée forte qui clôturerait le sujet. L'ouverture, quand elle existe, est très souvent maladroite. Il convient d'éviter de poser une question sans lancer de piste, ou bien d'envisager une autre région du monde, ou bien de faire des références à l'actualité brûlante.

Enfin, une bonne copie n'est pas exhaustive, elle propose une argumentation cohérente illustrée par quelques exemples particuliers extraits de l'historiographie.

Dans le corrigé qui suit, les titres et sous-titres ont été laissés dans le corps du développement pour faciliter la lecture. Les candidats doivent rédiger un corps de texte simplement découpé en paragraphes apparents.



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Première proposition : un plan chronologique (développé *infra*)

I. Des ouvriers confrontés aux rudes conditions des débuts de l'industrialisation (années 1830 – années 1880)

- 1) La laborieuse "formation" d'une classe sociale
 - 1.1) Les ouvriers au début de l'industrialisation
 - 1.2) Les ouvriers dans les usines au milieu du XIX^e siècle
 - 1.3) Des ouvriers confrontés à des conditions de travail très dures
- 2) Les ouvriers des usines sont une minorité en marge des autres travailleurs
 - 2.1) Une identité encore floue : entre artisanat et ruralité
 - 2.2) Les femmes, une main-d'œuvre essentielle des débuts de l'industrialisation
 - 2.3) Les enfants, une main-d'œuvre indispensable dans certaines activités
- 3) Des ouvriers soumis aux contraintes du système usinier
 - 3.1) Les ouvriers et leurs patrons
 - 3.2) L'ouvrier et la question sociale
 - 3.3) Les enquêtes sur les ouvriers

II. L'affirmation d'une identité sociale (des années 1880 jusqu'à 1914)

- 1) Des usines de plus en plus mécanisées
 - 1.1) La transformation des usines à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle
 - 1.2) Une difficile adaptation à l'univers de l'usine
 - 1.3) Une amélioration du niveau de vie ?
- 2) Des ouvriers entre stigmatisation et dignité
 - 2.1) L'affirmation d'une identité ouvrière
 - 2.2) Les femmes et les immigrés
 - 2.3) Des ouvriers au chômage
- 3) Les ouvriers, une force sociale au rôle politique grandissant
 - 3.1) Une nouvelle gamme de contestations sociales
 - 3.2) Les ouvriers, leurs patrons et l'État
 - 3.3) Artistes et sociologues en quête des ouvriers

III. L'ère des grandes usines (1914-1939)

- 1) Les transformations des espaces usiniers à la suite de la 1^{ère} Guerre mondiale
 - 1.1) La guerre favorise l'application du travail à la chaîne
 - 1.2) Ouvrières et immigrés sont en priorité employés sur les chaînes de montage
 - 1.3) Les tensions dans les usines
- 2) L'organisation rationnelle du travail usinier durant l'entre-deux-guerres
 - 2.1) Un travail rationalisé inséré dans des systèmes sociaux plus denses
 - 2.2) Des ouvriers en difficulté : les femmes, les immigrés et les chômeurs
 - 2.3) Les ouvriers occupent une place centrale dans la société
- 3) Les ouvriers au centre des préoccupations politiques et culturelles
 - 3.1) Des ouvriers acteurs influents de la vie politique
 - 3.2) Des ouvriers en régime fasciste
 - 3.3) Des représentations de plus en plus favorables

Seconde proposition : un plan mixte (thématique et chronologique)

I. Qui sont les ouvriers dans les usines ? (Des années 1830 jusqu'au début de la 1^{ère} Guerre mondiale)

- 1) La lente formation d'ouvriers travaillant dans des usines
 - 1.1) Les ouvriers au début de l'industrialisation
 - 1.2) La diversité des types d'usines
 - 1.3) L'évolution et la diversification des types d'ouvriers
- 2) Des femmes, des enfants et des immigrés
 - 2.1) Les femmes : quelle évolution de leur emploi ?
 - 2.2) Les enfants : la lente diminution d'un travail qui provoque l'indignation
 - 2.3) Des migrants régionaux et étrangers



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

- 3) Une identité culturelle
 - 3.1) L'ouvrier est identifié par son travail dans l'usine
 - 3.2) Les pratiques culturelles qui identifient une figure sociale
 - 3.3) Des enquêtes à la recherche des ouvriers

II. Que font les ouvriers dans les usines ? (Des années 1830 au début de la 1^{ère} Guerre mondiale)

- 1) Le travail dans les usines
 - 1.1) Les conditions de travail
 - 1.2) Les ouvriers face aux machines
 - 1.3) Une amélioration ?
- 2) La difficile adaptation à l'univers de l'usine
 - 2.1) La discipline du système usinier
 - 2.2) Les ouvriers entre fierté et « mélancolie »
 - 2.3) La naissance du chômage
- 3) Les ouvriers, leurs patrons et l'État
 - 3.1) Les relations avec le patron
 - 3.2) L'évolution des contestations entre 1830 et 1914.
 - 3.3) Une législation sociale encore timide mais en progrès

III. L'ère des grandes usines (1914-1939)

- 1) Les transformations des espaces usiniers à la suite de la 1^{ère} Guerre mondiale
 - 1.1) La guerre favorise l'application du travail à la chaîne
 - 1.2) Les ouvrières et les immigrés sont en priorité employés sur les chaînes de montage
 - 1.3) Les tensions dans les usines
- 2) L'organisation rationnelle du travail usinier durant l'entre-deux-guerres
 - 2.1) Un travail rationalisé inséré dans des systèmes sociaux plus denses
 - 2.2) Des ouvriers en difficulté : les femmes, les immigrés et les chômeurs
 - 2.3) Les ouvriers occupent une place centrale dans la société
- 3) Les ouvriers au centre des préoccupations politiques et culturelles
 - 3.1) Des ouvriers acteurs influents de la vie politique
 - 3.2) Des ouvriers en régime fasciste
 - 3.3) Les représentations des ouvriers deviennent plus favorables

Plan chronologique développé

Sur l'une des photos de Willy Ronis publiées par le magazine *Regards* en mars 1938, une poignée d'ouvriers tient un piquet de grèves à l'une des entrées de l'usine Citroën-Javel. Cette grève dans l'industrie automobile parisienne revendique la revalorisation des conventions collectives et des salaires. En occupant une usine et en en contrôlant l'accès, ces ouvriers remettent en cause l'autorité des patrons et l'obéissance qu'ils attendent de leurs employés. Contrairement à l'artisan, un travailleur indépendant et doté d'une compétence particulière dans une activité manuelle, l'ouvrier dans l'usine doit suivre les règles imposées par la direction de l'usine. L'usine se distingue de l'atelier en étant un bâtiment plus vaste qui regroupe des ouvriers en grand nombre (hommes, femmes ou enfants) et des machines de plus en plus complexes et puissantes. L'association de nombreux ouvriers travaillant sur des machines nécessite une discipline stricte imposée par les patrons et leurs relais (contremaîtres, ingénieurs). La concentration d'ouvriers a longtemps été présentée par l'historiographie comme l'élément central d'une révolution industrielle associée à l'émergence d'un modèle né en Grande-Bretagne. Mais, à l'exception de la Belgique, les pays d'Europe continentale ont connu une industrialisation selon des rythmes variés. Jusqu'à la fin du XIX^e siècle, les ouvriers dans les usines menaient plusieurs activités simultanément, ils étaient à la fois ouvriers et paysans, ouvriers en usine et artisans à domicile. C'est seulement à partir des années 1920 que les concentrations d'ouvriers dans de vastes bâtiments industriels sont devenues une réalité dans tous les pays d'Europe occidentale, certains établissements étant désormais conçus afin d'appliquer des méthodes scientifiques du travail.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

Il a existé une grande diversité d'ouvriers travaillant dans des usines. Ils se distinguent d'abord en fonction du secteur dans lequel ils sont employés : les industries textiles et métallurgiques, dominantes tout au long du XIX^e siècle ; les secteurs de la chimie, de la mécanique (machines, chemin de fer, armement, automobile, aviation, chantiers navals), ceux du verre, de la porcelaine, de l'alimentation, du cuir, etc. Les ouvriers n'ont pas tous des tâches identiques à l'intérieur d'une même usine. Leurs conditions de travail diffèrent en fonction du genre, de l'âge, de l'origine, de la localisation, et bien sûr du moment de l'industrialisation. L'usine étant souvent décrite comme une sorte d'enfer au milieu du XIX^e siècle, puis un « bain » selon les ouvriers français des usines taylorisées, des contestations contre ce type de travail ont pris des formes diversifiées : grèves, manifestations, bousillage, absentéisme, abandon de poste, engagement politique et syndical. En réaction les patrons se sont souvent appuyés au cours de cette période sur le soutien des autorités publiques pour imposer leur autorité.

Les ouvriers travaillant dans les usines ont des pratiques culturelles qui leur confèrent une identité particulière très distincte du reste des autres groupes sociaux. Le groupe social que ce type d'ouvriers a progressivement formé a suscité la méfiance, la fascination, voire la peur de la part des autres groupes sociaux. Entre les années 1830 et 1930, le nombre d'ouvriers employés dans les usines en Europe occidentale a fortement augmenté : ce groupe social a acquis une grande visibilité sociale et joué un rôle central au niveau politique. **Si les conditions de travail et d'existence des ouvriers ont été transformées au cours de ce siècle, ont-elles connu une amélioration ? Ces transformations ont-elles contribué à intégrer les ouvriers des usines au reste de la population ?**

Les ouvriers sont confrontés à de difficiles conditions de travail dans les usines des débuts de l'industrialisation (années 1830-1880). À partir des années 1880, les ouvriers sont en mesure de se mobiliser collectivement en vue d'améliorer leurs conditions de travail et d'existence alors que les usines deviennent des espaces conçus de plus en plus rationnellement (des années 1880 jusqu'à 1914). À la suite de la Première guerre mondiale, les ouvriers deviennent un groupe social central à l'ère des grandes usines (1914-1939)

Dans cette première partie, le groupe ouvrier se constitue progressivement lors de la première phase de l'industrialisation qui impose des conditions de travail très pénibles (1). Des paysans et des artisans forment ce groupe ouvrier qui est aussi composé dès l'origine par des femmes et des enfants (2). Des années 1830 aux années 1880, ces ouvriers font naître la question sociale, en particulier ceux qui sont concentrés dans des grandes villes (3).

I. Des ouvriers confrontés aux rudes conditions des débuts de l'industrialisation (années 1830 – années 1880)

1) La laborieuse « formation » d'une classe sociale

1.1.) Les ouvriers dans les premières usines au début de l'industrialisation

Le titre du 1 est inspiré de l'ouvrage d'E.P. Thompson *La Formation de la classe ouvrière britannique* (1963) qui démontre que cette classe sociale se constitue en Angleterre à la fin du XVIII^e siècle et au début du XIX^e siècle à la suite d'engagements politiques et de pratiques culturelles et qu'elle n'est donc pas le résultat d'un pur déterminisme imposé par des innovations technologiques.

Avant les années 1830, il existe déjà des lieux où sont regroupés des ouvriers et des machines afin de réaliser une économie d'échelle. Au XVII^e siècle, des manufactures royales se développent en France, bénéficiant de privilèges pour la fabrication et la vente de leurs productions. Il y a des grandes fabriques au XVIII^e siècle comme celle d'Oberkampf en France, ou celle de Westwood en Grande-Bretagne. Les fabriques anglaises se distinguent par l'emploi de la machine à vapeur de Watt et de la machine à filer le coton, la *mule jenny* à la fin du XVIII^e siècle. Dans les années 1830, la Grande-Bretagne fait figure d'exception. En 1841, sa population active industrielle est estimée à 3,5 millions de personnes. Les usines sont d'abord localisées dans le Lancashire où des machines à filer et à tisser sont regroupées dans de grands bâtiments.

Les ouvriers dans les usines forment un groupe minoritaire concentré dans des activités qu'on pourrait qualifier « de pointe » : le coton, le fer, l'acier et la métallurgie, le chemin de fer. Dans le reste de l'Europe, la grande industrie est limitée à quelques sites. En Belgique, les usines de métallurgie, de produits chimiques et de verrerie se multiplient dans le Hainaut et autour de Liège et des usines textiles s'implantent dans la région de Gand. En France comme en Allemagne, il n'existe pas de grand bassin industriel : l'industrialisation ne suit pas le modèle britannique. En France, en 1815, 16 % de la population active travaille dans le secteur industriel, 27,6 % en 1851. Au milieu du siècle, la production artisanale est encore supérieure à celle de l'industrie. Des usines sont localisées à l'intérieur des grandes villes où le recrutement est facilité comme à Lille, et aussi fréquemment dans des espaces



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

raux. Les usines les plus importantes apparaissent dans le Nord et en Alsace et sont consacrées à l'activité textile. Ce type d'usines textiles se développe aussi en Saxe. Contrairement à la Grande-Bretagne et à la Belgique, les usines en France et en Allemagne ont fréquemment recours à l'énergie hydraulique ou animale pour faire fonctionner les machines.

Le travail est encore en partie artisanal à l'intérieur de l'usine, comme on le voit sur les toiles représentant les forges d'Abainville dans la Meuse de François Bonhommé (1837). Les usines sont ouvertes sur l'extérieur, la mécanisation est modeste. Le travail n'est pratiquement pas effectué par une division du travail ou par une rationalisation des tâches. Les contraintes disciplinaires sont faibles, des ouvriers s'octroient une pause en plein cœur de l'usine. Ces bâtiments ne sont pas construits en fonction d'une architecture spécifique. Durant les deux premiers tiers du XIX^e siècle, les machines les plus complexes sont réservées à la main-d'œuvre masculine car leur utilisation implique habileté, force, compétence, savoir-faire, ces qualités étant alors attribuées aux hommes.

1.2) Les ouvriers dans les usines au milieu du XIX^e siècle

À partir du milieu du siècle, la diffusion des machines à vapeur et de la mécanisation favorise la concentration du travail dans des usines. L'industrialisation s'accélère en Grande-Bretagne et en Belgique et gagne d'autres régions en France et en Allemagne. L'organisation des usines se complexifie, les machines deviennent plus puissantes et nécessitent des compétences techniques plus grandes. La Grande-Bretagne est le modèle industriel pour le reste de l'Europe avec ses forges, hauts-fourneaux, chantiers navals, arsenaux. En Angleterre, les ouvriers de l'industrie représentent 50 % de la population active (un quart en France, un peu plus en Belgique et en Allemagne). Sous le Second Empire, l'industrie connaît un essor qui donne naissance à des grandes usines. Les machines à vapeur supplantent progressivement le recours à la force animale et à l'énergie hydraulique. Dans de nombreuses régions, l'activité artisanale dispersée dans les campagnes est concentrée dans des usines qui se regroupent à l'intérieur et autour d'un noyau urbain. À partir des années 1850, une industrie lourde (construction ferroviaire, armement, sidérurgie) se développe, en particulier dans la Ruhr où l'entreprise Krupp emploie 8 000 ouvriers en 1865 et se modernise en utilisant les procédés Bessemer et les fours Siemens-Martin. C'est aussi au milieu du XIX^e siècle qu'apparaissent les premières usines en Italie du Nord, par exemple celle de l'entreprise de construction mécanique de l'Ansaldo qui se spécialise dans la production de locomotives puis dans la construction navale.

1.3) Des ouvriers confrontés à des conditions de travail très dures

L'entassement des ouvriers, des animaux et des machines est la règle. L'éclairage est médiocre, la ventilation insuffisante, les contrastes de température forts. Les risques d'accident sont permanents, en particulier avec les machines qui peuvent blesser les ouvriers. Dans les filatures de lin, les mains trempent dans l'eau chaude et les pieds dans les flaques, la tête baigne dans la vapeur d'eau. Les ouvriers des usines sont majoritairement jeunes et leur espérance de vie est faible. La maladie dominante est la tuberculose, en particulier dans le secteur du textile. Dans l'ouvrage *Blanc de plomb. Histoire d'un poison légal* (2019), Judith Rainhorn montre comment le danger de la céruse est identifié par des médecins à la fin du XVIII^e siècle, mais les autorités ne l'interdisent pas, tout juste prescrivent-elles l'utilisation du plomb de zinc beaucoup moins nocif. Des usines continuent à le produire jusqu'au début du XX^e siècle, patrons et hygiénistes avançant que les conditions de sécurité sont suffisantes et que les ouvriers tombent malades du fait de leur imprudence. Les « pays noirs » connaissent une forte pollution provoquée par les fumées des machines qui fonctionnent au charbon. Cette pollution est perçue comme un danger dès les débuts de l'industrialisation, par exemple dans le roman de Dickens *Les Temps difficiles* (1854). Les réglementations prennent surtout en compte le voisinage, et non les conditions de travail des ouvriers, comme le montre l'interdiction des usines les plus polluantes à Londres à partir de 1870.

La première génération d'ouvriers a été confrontée à un véritable choc culturel. Les journées de travail dans les usines au début de l'industrialisation s'élèvent en règle générale 12 à 13 heures par jour mais peuvent atteindre 14 ou 15 heures par jour. Progressivement, les ouvriers embauchés dans les usines doivent subir une discipline imposée par le fonctionnement régulier des machines mues par une source d'énergie autonome. C'est surtout le cas dans les usines de filage et de tissage qui accumulent un nombre de plus en plus important de métiers. E.P. Thompson (*op. cit.*) a décrit comment des horaires fixes et une stricte discipline ont augmenté le temps de travail des ouvriers et mis fin à l'autonomie des artisans. Mais les travaux plus récents des historiens comme celui de C. Maitte et D. Terrier dans *Les Rythmes du travail. Enquête sur le temps de travail en Europe occidentale*,

XIV^e-XIX^e siècle (2021) montrent que des marges importantes de liberté ont été maintenues en faveur des ouvriers à l'intérieur des usines.

Dès la première vague d'industrialisation, la question du niveau de vie des ouvriers est débattue. Si les économistes libéraux soulignent les effets positifs de l'industrie, *La condition de la classe ouvrière en Angleterre* de Friedrich Engels (1844) dénonce une dégradation du niveau de vie des ouvriers anglais. Selon E.P. Thompson (*op. cit.*), les conditions de travail au début de l'industrialisation entraînent une inévitable détérioration des conditions d'existence des premiers ouvriers employés dans les usines. Le recours aux machines, l'emploi de femmes et d'enfants exercent une pression au détriment de l'évolution des salaires entre les années 1820 et 1840. La croissance économique a été possible grâce à une intensification du travail qui est avant tout le résultat d'un allongement du temps de travail. Une tendance à la hausse des salaires semble s'amorcer à partir du milieu du XIX^e siècle et s'accroît dans les années 1870 en Grande-Bretagne.

2) Les ouvriers des usines sont une minorité en marge des autres travailleurs

2.1) Une identité encore floue : entre artisanat et ruralité

Marx a présenté les premiers ouvriers d'usines comme des « prolétaires », c'est-à-dire des ouvriers issus de l'exode rural qui ne disposent que de leur force de travail. Ces prolétaires définitivement arrachés aux campagnes anglaises n'ont été au début de l'industrialisation qu'une minorité. Les premiers ouvriers qui ont travaillé dans les usines font fréquemment l'aller-retour entre l'usine et le travail agricole. Des ouvriers saisonniers et migrants de la campagne à une zone d'emploi industriel ont existé jusqu'aux années 1930. Les patrons en période de baisse de la production renvoient les travailleurs qui se replient sur une activité agricole. La diversité des activités est banale : un ouvrier-paysan travaillant à domicile pour des commanditaires urbains peut être embauché dans une usine en ville avant de rejoindre la campagne au moment des grands travaux agricoles. La frontière entre le travail en usine et le travail artisanal à domicile reste floue. Les patrons font appel à des contremaîtres qui surveillent et contrôlent le travail de ces ouvriers peu habitués aux contraintes de l'usine.

Les premiers ouvriers employés dans les usines ont été souvent des artisans confrontés à la concurrence de métiers mécaniques et réduits à la misère. Attachés à leur indépendance, ces artisans ne rejoignent les usines que sous la contrainte économique après avoir tenté de résister en augmentant leur temps de travail. Pour eux, la discipline de l'usine les abaisse au statut de domestique. Le système peut être double, certaines tâches sont concentrées dans les usines alors que d'autres restent traitées dans des ateliers. Des ouvriers aspirent à conquérir leur indépendance en acquérant la machine qui leur permettra de produire dans un atelier familial.

Des étrangers sont employés dès les débuts de l'industrialisation, formant une main-d'œuvre moins bien payée, plus docile et qui exerce les emplois les plus rudes : les Irlandais dans les usines textiles du Lancashire, les Polonais en Allemagne, les Belges dans le Nord de la France.

2.2) Les femmes, une main-d'œuvre essentielle des débuts de l'industrialisation

La féminisation du travail est liée au cours du XIX^e siècle à la mécanisation et à la déqualification. Des femmes sont employées dès la création des premières usines. Certains secteurs ont recours massivement à la seule main-d'œuvre féminine car le travail se simplifie au profit d'une force de travail peu qualifiée, surtout dans le textile : la filature est d'abord l'affaire de femmes. Les salaires sont plus faibles, équivalents à 50 % de celui d'un ouvrier adulte.

Les femmes se contentent de machines au fonctionnement plus simple que celles des hommes qui nécessitent des compétences, en particulier lors des dysfonctionnements et pannes toujours très nombreux. La féminisation de certains secteurs industriels est liée à sa mécanisation, le patronat ayant recours à cette main-d'œuvre aux salaires plus bas. En France, les femmes représentant un tiers de la main-d'œuvre industrielle en 1856. Leur nombre dans l'industrie entre 1850 et 1880 augmente autant que celui des hommes. Différents secteurs sont concernés : le textile en priorité ; mais aussi les cigarettes, la porcelaine. Certaines usines ne concentrent que des ouvrières, mais il existe aussi des espaces usiniers mixtes.

Les patrons tiennent un discours paternaliste au sujet des épouses des ouvriers qui doivent être des mères de familles et des femmes au foyer assurant les meilleures conditions domestiques à leurs époux à la fin de leur journée de travail. L'emploi féminin est empreint d'une connotation péjorative. Pour les réformateurs sociaux du XIX^e siècle, l'exposition du corps de la femme est assimilée à de l'indécence. Les ouvrières sont en effet souvent très jeunes. Mais des auteurs libéraux défendent ce type d'emplois. L'argumentation en faveur de l'emploi des

femmes a recours à des stéréotypes de genre : délicatesse, finesse, patience. Le travail féminin se heurte bien souvent à l'hostilité des ouvriers qui dénoncent la concurrence sur les salaires. Dès que leur situation leur permet, les ouvriers préfèrent que leurs conjointes, ou leurs filles, ne travaillent pas à l'usine, qui a mauvaise réputation : les ouvrières, souvent jeunes, subissent la promiscuité des autres hommes et fréquemment la pression des contre-maîtres.

Une législation tente d'encadrer ce type d'emplois. En 1847, la loi britannique (*Ten Hours Bill*) interdit une journée de travail au-delà de 10 h aux femmes. Mais elle est accusée par les libéraux de réduire les profits et d'engendrer de la pauvreté, elle est donc peu respectée.

2.3) Les enfants, une main-d'œuvre indispensable dans certaines activités

Les enfants sont employés dans les usines dès la création des premières usines comme les femmes. Leurs salaires sont équivalents à 25 % du salaire d'un homme adulte. Durant tout le XIX^e siècle, le travail industriel des enfants reste banal. Pour les enfants, l'entrée à la fabrique correspond à une rupture dans le travail agricole ou dans l'apprentissage des métiers artisanaux, car la grande industrie n'a pas besoin d'apprentis mais de véritables petits ouvriers aux corps souples, aux doigts agiles et aux rémunérations médiocres. L'intérêt des entrepreneurs rejoint celui des parents désireux de se procurer un revenu d'appoint en poussant leurs enfants vers la fabrique. En 1868, on trouve environ 100 000 enfants dans les usines en France. Ils travaillent dès 8 ans 9 à 11 heures par jour. En Belgique, le travail des enfants est généralisé jusqu'aux années 1870, ils sont employés pour rattacher les fils dans les filatures ; l'industrie dentellière a recours aux doigts des enfants dès l'âge de 5 et 6 ans. Pour E.P. Thompson (*op. cit.*), « *l'exploitation des enfants, à cette échelle et avec cette intensité, fut l'un des événements les plus honteux de notre histoire* ».

Le travail des enfants suscite une forte réprobation d'une partie de l'opinion publique (*Melancholia* de Victor Hugo, poème paru en 1856), mais il est défendu par les libéraux. En Grande-Bretagne, la loi de 1847 sur les 10 h s'applique aux garçons de 13 à 18 ans. Des lois et règlements sont adoptés en Prusse en 1831, en France en 1841, en Lombardie en 1843, en Belgique en 1848. En 1867, le travail des enfants de moins de 8 ans est interdit partout. Ceux qui ont entre 8 et 13 ans doivent suivre un enseignement d'au moins dix heures. Mais les patrons continuent à embaucher cette main-d'œuvre infantile car les inspections sont rares et ne peuvent déterminer l'âge des petits ouvriers. Les États adoptent des législations plus contraignantes à partir des années 1870 en fixant le recul de l'âge légal qui permet l'embauche. Les lois scolaires sont la mesure la plus efficace pour faire reculer ce travail, mais l'obligation scolaire est souvent contournée (en particulier pour les enfants immigrés).

3) Des ouvriers soumis aux contraintes du système usinier

3.1) Les ouvriers et leurs patrons

Selon la logique libérale, les ouvriers des usines sont embauchés dans le cadre d'un marché du travail qui met en relation des travailleurs et des employeurs. Le fait que le « prix » du travail soit fixé selon des règles purement économiques sur un « marché » a été considéré par Karl Polanyi (1944) comme « *une grande transformation* », car les salariés ne sont plus désormais protégés par des coutumes qui imposent une intervention publique en cas de crise : seul le mécanisme du marché fait loi et une intervention politique extérieure au marché est perçue comme un dérèglement qui empêche le « juste » équilibre entre les salariés et leurs employeurs. Pourtant, dans les années 1830, ce marché du travail ne fonctionne pas selon la logique d'un travail fourni en échange d'un salaire. Même dans les plus grandes usines, les ouvriers ne vendent pas leur travail, mais la quantité de produits qu'ils ont fabriquée au cours de leur journée, ils sont en effet souvent payés à la tâche et négocient avec leur patron l'utilisation de la machine qu'ils ont utilisée dans l'usine.

Les principes libéraux interdisent les « coalitions » et mettent fin aux corporations selon une temporalité propre à chaque pays. Ils avantagent les employeurs à partir du moment où les ouvriers ne peuvent plus mettre en avant les règles traditionnelles qui leur assuraient le soutien des autorités publiques (« *l'économie morale de la foule* » définie par E.P. Thompson en 1971). L'acquisition de machines par des industriels peut avoir comme objectif de limiter leur dépendance à l'égard des ouvriers : le patron évite ainsi les grèves et les revendications salariales. Les législations sont en défaveur des ouvriers. Les ouvriers qui ne respectent pas leur engagement ou bien les règles disciplinaires peuvent être condamnés à des peines de prison ou de travaux forcés, peines qui sont souvent accompagnées à cette époque de châtiments corporels. Dans *Les métamorphoses du travail contraint* (2020), Alessandro Stanziani met en évidence qu'en Grande-Bretagne, les salariés sont soumis à un statut juridique



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

inférieur durant une grande partie du XIX^e siècle : « *Les conditions de travail demeurent extrêmement dures parce que, malgré le besoin de bras, les institutions mises en place limitent fortement toute capacité de défense et de prise de parole de travailleurs : réduction du nombre de syndicats au nom de la concurrence ; normes répressives pénales sur les marchés du travail (Masters and Servants Acts), mais aussi dans les ateliers et les usines (règlements intérieurs) comme en matière de vagabondage.* »

L'attitude des patrons peut aussi être déterminée par le paternalisme, expérimenté dès le début du XIX^e siècle à New Lanark en Écosse par Robert Owen qui fonde une cité ouvrière modèle dotée d'écoles, d'un éconamat et d'églises. Il installe un médecin attaché à l'usine, instaure des campagnes de vaccination et crée une caisse d'assurance maladie avec un pourcentage du salaire des ouvriers. À partir de 1839, le Familistère de l'industriel Godin à Guise dans l'Aisne est composé d'un « Palais social » (le pavillon central destiné à l'habitation), une nourricerie et un « *pouponnat* », du bâtiment des économats, de plusieurs écoles, d'un théâtre, de bains et d'une piscine. Même si Owen et Godin font figure d'exception, d'autres patrons proposent des logements avec des loyers attractifs, des magasins et d'autres avantages. Ils cherchent ainsi à s'attacher leurs ouvriers afin de réduire le *turn over*. Inspirés par le catholicisme social, leur intention est d'améliorer le niveau de vie des ouvriers en améliorant leur moralité : il s'agit ici de réduire des pratiques condamnables comme la fréquentation des débits de boisson et l'engagement politique. G. Noiriel (dans l'article « Du "patronage" au "paternalisme" : la restructuration des formes de domination de la main-d'œuvre ouvrière dans l'industrie métallurgique française », 1988) appelle « patronage » un type de relations dominant au XIX^e siècle, qui voit le patron cohabiter avec les ouvriers dont le statut est proche de celui des domestiques et à qui il fournit une aide charitable.

3.2) L'ouvrier et la question sociale

Les ouvriers des usines dans les grandes villes font naître la « question sociale » : comment expliquer l'existence d'un groupe social misérable alors que la croissance industrielle produit des richesses importantes ? Dans ce contexte, les ouvriers concentrés dans les usines suscitent une peur double : des comportements déviants, potentiellement criminels ; la possibilité d'une révolution. Ces ouvriers restent associés à la figure du « pauvre », qui peut être un vagabond, un mendiant, un indigent, ce pauvre qui est responsable de sa situation du fait de son manque de moralité. Les élites produisent une littérature spécifique sur cette question sociale, comme Honoré-Antoine Frégier (1838), *Des classes dangereuses de la population dans les grandes villes et des moyens de les rendre meilleures*. Les ouvriers dans les usines suscitent la peur et le mépris, pourtant ce ne sont pas eux qui sont les principaux acteurs des mouvements révolutionnaires du XIX^e siècle : que ce soit entre 1831-1834 (les révoltes des canuts de Lyon ont un écho dans toute l'Europe), en 1848 et encore en 1871, les insurgés et principaux participants aux mouvements révolutionnaires appartiennent au monde de l'atelier et de l'artisanat urbain. Ces ouvriers sont en outre exclus des droits politiques ; seuls les ouvriers masculins français acquièrent le droit de vote en 1848, droit qui est limité dès 1850 puis strictement contrôlé sous le Second Empire. La forte mobilisation du chartisme en Grande-Bretagne est un échec.

Dans la continuité de révoltes ouvrières en Grande-Bretagne à la fin du XVIII^e siècle, des ouvriers s'en prennent à des usines et détruisent des machines, ce luddisme concernant aussi la France ou la Belgique jusque dans les années 1850 (F. Jarrige, 2009, *Au temps des tueuses de bras. Les bris de machines à l'aube de l'ère industrielle*). Ce type de contestation tend alors à disparaître quand une forme de consensus s'établit autour de la notion du progrès apporté par la mécanisation. Les ouvriers n'ont pas la possibilité de s'unir dans des organisations propres ni de faire grève. Les associations dans le cadre du mutuellisme et des anciennes corporations concernent en priorité les artisans qui disposent de compétences ou peuvent faire des pressions sur un marché du travail local (par exemple dans le bâtiment) et mettre en place des caisses de secours. Les syndicats qui sont créés entre les années 1830 et les années 1870 rassemblent aussi des artisans pour la majorité d'entre eux. Cela s'explique car les ouvriers des usines sont surtout des ouvriers peu qualifiés, souvent migrants, saisonniers. Il faut attendre les années 1860 pour que des ouvriers à l'intérieur des usines soient en mesure de s'unir dans des organisations collectives et de faire des grèves. Ces grèves peuvent être violemment réprimées par les autorités publiques appelées par le propriétaire de l'usine. En juin 1869, les ouvrières ovalistes de Lyon font une longue grève ponctuée par des manifestations en ville marquée par des violences, elles réclament une augmentation de salaire et une réduction du temps de travail mais leur mouvement échoue. Les ouvriers, avant d'en arriver à des formes de mobilisation collective risquée, ont recours à des stratégies individuelles d'évitement, soit en quittant fréquemment les usines (c'est le cas des ouvriers dans les usines qui produisent de la cêruse par exemple), soit



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

en évitant les contraintes les plus astreignantes (pauses dans la journée, pratique du saint-lundi) et en ménageant leurs efforts jusqu'à saboter (« bousiller ») le travail.

Une législation est adoptée en vue d'apporter des réponses à la question sociale. En Grande-Bretagne, plusieurs lois sont votées à partir de 1802 qui débouchent sur le *Factory Act* en 1833 qui fixe le maximum de 10 heures par jour comme règle générale, interdit le travail des enfants en-dessous de 9 ans, le limite à 8 heures pour ceux qui ont entre 9 et 12 ans et crée un corps d'inspecteurs salariés par l'État pour surveiller l'application de ces mesures. Entre 1847 et 1850, le nouveau *Factory Act* est débattu et amendé : pause déjeuner obligatoire, adoption de la « semaine anglaise » (samedi après-midi non travaillé), journée de travail à 10 ½ heures. *The Factory Act* de 1867 étend la législation qui s'applique à l'industrie textile à toutes les autres industries. Les lois de 1874 et 1878 fixent la semaine de 56 heures (10 heures du lundi au vendredi et 6 heures les samedi). Ces lois étendent et homogénéisent les mesures d'hygiène et de sécurité. Il faut cependant prendre en compte les diversités des cas en fonction des régions et des activités.

3.3) Les enquêtes sur les ouvriers

L'opinion publique est choquée par les conditions de travail dans les usines. De nombreux observateurs comparent le travail en usine à celui des esclaves. Mais, dans les années 1840, l'ouvrier Norbert Truquin préfère travailler dans une usine à Amiens plutôt que dans un atelier de peignage de laine à Reims. Il existe cependant peu de témoignages d'ouvriers d'usines et les ouvriers qui écrivent appartiennent à une élite ouvrière (milieux artisans, typographes, imprimeurs). Les écrits sur les ouvriers dans les usines sont le fait des élites sociales, intellectuelles et artistiques. Ces ouvriers sont opposés de façon manichéenne au monde artisanal, leurs conditions de travail et d'existence sont présentées et souvent déplorées. Amélie Bosquet dans *Le Roman des ouvrières* (1868) dépeint les conséquences du libéralisme dans les usines textiles de Rouen au milieu du XIX^e siècle : la dégradation morale de l'ouvrier est bien ici une conséquence du système économique. Que la présentation soit favorable au nouveau système usinier ou bien critique, les ouvriers travaillant dans les usines annoncent la société future de l'Europe. L'ouvrage *Les Grandes usines de France* de Julien Turgan publié en 1866 ou la peinture d'A. von Menzel, *Le Laminoir. Travail dans la forge* (1875) sont caractéristiques de cette fascination devant le travail prométhéen d'ouvriers domptant le feu et des machines de plus en plus colossales. La notion de révolution industrielle est utilisée à partir de la fin des années 1830 (par l'économiste Adolphe Blanqui par exemple en 1837). Cette formule valorise les innovations technologiques initiées en Grande-Bretagne qui transforment la production industrielle et modifient la société sans avoir recours à une révolution politique comme en France. Cette vision positive des mutations entraînées par l'industrialisation est contredite par des visions critiques (Marx et Engels, Flora Tristan). Les penseurs et militants socialistes critiquent la violence du système industriel, qui impose soit de longues heures de labeur dans des conditions exténuantes, soit des périodes de mise à pied et de sous-emploi qui entraînent des baisses de salaire et des conditions de vie précaires. Des milieux catholiques critiquent la modernité industrielle comme Lamennais qui dénonce en 1839 l'« esclavage moderne » dans les grandes usines.

L'inquiétude suscitée par ces concentrations ouvrières au cœur d'agglomérations urbaines en forte croissance suscite des enquêtes sociales. Louis-René Villermé est l'auteur du *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie* paru en 1840. Le Polytechnicien Frédéric Le Play, auteur d'une enquête sur les « ouvriers européens » en 1855, utilise pour la première fois des méthodes qui annoncent les enquêtes de la sociologie à la fin du XIX^e siècle. Les enquêtes sociales tentent de rassembler des informations en grand nombre avec un souci d'objectivité, mais leurs auteurs concluent très majoritairement que les problèmes des ouvriers ne viennent pas des conditions de travail à l'intérieur de l'usine, mais du comportement des ouvriers eux-mêmes, à l'intérieur de l'usine par leur imprévoyance, à l'extérieur par leur manque de moralité. La vision des élites est formée selon le prisme du paupérisme qui attribue les problèmes et la misère des ouvriers à leur comportement inadapté.

Transition. À partir des années 1830, l'introduction de machines destinées à remplacer la force physique dans les premières usines de textile a rendu possible l'emploi d'hommes, de femmes et d'enfants de manière interchangeable. L'augmentation de la production industrielle a été réalisée par un groupe social qui connaît des conditions de travail et d'existence particulièrement éprouvantes.

Ces ouvriers employés dans des usines sont de plus en plus nombreux jusqu'à la Première Guerre mondiale et sont employés dans des usines plus mécanisées (1). Si leur niveau de vie s'améliore, ils sont confrontés aux



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

logiques d'un marché du travail qui embauche de plus en plus des ouvriers sans qualification (2). Les contestations prennent de nouvelles formes alors que les États adoptent leurs politiques à l'existence de ce groupe social de plus en plus imposant (3).

II. L'affirmation d'une identité sociale (des années 1880 au début de la 1^{ère} Guerre mondiale)

1) Des usines de plus en plus mécanisées

1.1) La transformation des usines à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle

La part de la population active employée dans l'industrie entre 1907 et 1912 a augmenté : 52 % au Royaume-Uni, 46 % en Belgique, 41 % en Allemagne, 33 % en France, 27 % en Italie. De très grandes usines apparaissent dans une grande partie de l'Europe occidentale, surtout dans la sidérurgie et la métallurgie. De nouveaux secteurs industriels favorisent d'immenses concentrations d'ouvriers, en particulier en Allemagne avec les usines électriques de Siemens et d'AEГ ou les usines chimiques de BASF, Bayer et Höchst. Les usines occupent des espaces élargis et comprennent des bâtiments qui se spécialisent dans différentes activités : production, stockage, fonctions administratives et commerciales. Les usines sont de plus en plus reliées à des infrastructures de transport (chemin de fer, port maritime ou fluvial, routes). Grâce aux nouvelles machines électriques, des usines ont tendance à s'installer dans les villes afin de bénéficier d'une main-d'œuvre importante. C'est surtout le cas en Allemagne avec la forte croissance industrielle de Berlin (activités dans le secteur électrique) et de la région du Rhin-Main (Francfort, Ludwigshafen et Mannheim). Des villes-usines sont contrôlées par leur propriétaire, comme Le Creusot et ses 20 000 ouvriers à la Belle Époque, ou les établissements Krupp à Essen. Les usines de l'entreprise Ansaldo (mécanique et construction navale) conquièrent toute la petite ville de Sampierdarena près de Gênes et regroupent environ 2 000 ouvriers vers 1900 (Alain Dewerpe, 2017, *Les mondes de l'industrie. L'Ansaldo, un capitalisme à l'italienne*). Les usines plus vastes s'implantent en périphérie des villes (le tableau *Gares et usines à Saint-Denis* de Maurice Fallies en 1883). Comme les ouvriers doivent faire des déplacements de plus en plus longs pour rejoindre l'usine, la bicyclette se démocratise rapidement.

Le recours à la machine à vapeur se généralise dans toute l'Europe (déclin des énergies hydrauliques et animales). Les machines sont plus grandes : marteaux-pilons, hauts fourneaux. Elles deviennent aussi plus complexes. Ce travail sur des machines nécessite des préparations en amont et des finitions, par exemple dans le secteur textile. Le moteur électrique permet d'introduire des machines plus petites, mais qui peuvent être utilisées en-dehors de l'usine. La mécanisation est inégale en fonction des pays, des régions, des secteurs d'activité. La bonneterie à Troyes maintient un double système usine / travail à la campagne (Helen Harden-Chenut, 2010, *Les ouvrières de la République. Les bonnetières de Troyes sous la III^e République*).

Une crise structurelle affecte l'économie européenne à la fin du XIX^e siècle, caractérisée par le passage d'une première industrialisation fondée sur le secteur textile à une deuxième industrialisation qui correspond au développement de la chimie lourde, électricité, pétrole, caoutchouc, automobile. Ces nouveaux secteurs donnent naissance à de grandes entreprises : dans l'automobile, 33 000 ouvriers sont employés dans 50 firmes en 1913 en France. Le paysage industriel décrit par Rolande Treppe en 1994 comme une « *poussière d'ateliers* » est peu à peu remplacé par une concentration d'usines. Le travail industriel rural décline au profit d'une spécialisation régionale et d'une homogénéisation du territoire français. Mais des usines existent toujours en milieu rural, en particulier en France. Sylvie Vaillant-Gabet (20020) a étudié le choix de la famille Seydoux de maintenir son usine au Cateau-Cambrésis dans une logique de contrôle social. Selon G. Noiriel (1986), un prolétariat caractéristique du premier XX^e siècle remplace un monde du travail ancien caractérisé par la polyvalence et la mobilité (« *fin du sublime* » de D. Poulot, 1870). Cela suscite une « *mélancolie ouvrière* » identifiée par Michelle Perrot (2012). Le contrôle renforcé sur le lieu de travail et les débuts de rationalisation contredisent les espoirs de nombreux ouvriers qui croyaient à la possibilité d'une organisation du travail plus juste dans le cadre d'une association mutuelle du travail et du capital.

1.2) Une difficile adaptation à l'univers de l'usine

Dans ces nouvelles usines, une discipline renforcée est appliquée à la main-d'œuvre travaillant sur des machines qu'il est souvent impossible, en tout cas très coûteux, d'interrompre. La complexification du fonctionnement de machines impose une coordination du travail des ouvriers. Les règlements intérieurs fixent donc des contraintes importantes qui contrôlent les déplacements des ouvriers et leurs horaires. Ces règlements déterminent plus rigoureusement les modalités des rémunérations en fonction du temps et des quantités produites en se pliant à



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

des objectifs de productivité. La lutte contre l'autonomie ouvrière entraîne la marginalisation du saint lundi. La cloche, les amendes et les retenues sur les salaires contraignent les ouvriers à des comportements normés dans des usines fermées sur l'extérieur à la fin du XIX^e siècle. L'enfermement dans les usines pose la question de l'alimentation (petit déjeuner, déjeuner) et des pauses. Les installations usinières connaissent peu d'aménagements (toilettes, cantines, lieux de repos). Pour de nombreux ouvriers, l'usine est un « bain ».

Vers la fin XIX^e siècle, les ingénieurs organisent de plus en plus le travail dans de grandes usines, provoquant une perte des qualifications ouvrières et une déclassification des contremaîtres. Les écrits de Taylor sont lus en Europe. Les principes du taylorisme ont été introduits en France par Henry Le Chatelier à partir de 1906 et des industriels s'en inspirent dès la Belle Époque, comme Berliet ou Renault. L'ingénieur français Fayol, directeur de l'entreprise métallurgique de Commentry-Fourchambault, est représentatif de cette mutation. En 1898, lors de la création de son entreprise, Louis Renault embauche six ouvriers (article de X. Vigna sur les usines Renault de Billancourt, 2017). Ils sont 4 000 à la veille de la Première Guerre mondiale qui produisent près de 4 500 véhicules, avec une dizaine de modèles différents, et aussi des camions et des camionnettes. Le taylorisme est introduit en 1908 par l'ingénieur Georges de Ram, « *provoquant une augmentation spectaculaire du nombre de manœuvres, qui passent de 85 à 900 entre 1906 et 1911. Les deux années suivantes, les premières tentatives de chronométrage se heurtent à l'opposition de l'aristocratie des outilleurs et des monteurs, qui est vaincue* » (Yves Cohen, 2013, *Le siècle des chefs. Une histoire transnationale du commandement et de l'autorité. 1890-1940*). Mais jusqu'à la fin du XIX^e siècle, l'encadrement direct du travail est peu intense, le contremaître reste dans l'usine le seul représentant de l'autorité patronale. Des ouvriers ont conservé des compétences traditionnelles issues de l'artisanat ou bien ils ont une qualification leur permettant d'utiliser les nouvelles machines les plus complexes. Ces ouvriers forment une sorte d'aristocratie qui se distingue des autres ouvriers non qualifiés, et en particulier des femmes ouvrières qui n'ont jamais la possibilité d'accéder à ce type de statut.

1.3) Une amélioration du niveau de vie ?

M. Perrot, en 1974, à partir de monographies rédigées par des disciples de Le Play, établit la répartition moyenne des dépenses familiales dans des familles ouvrières des années 1890 : 62,8 % du budget sont consacrés à l'alimentation, 16,5 % à l'habillement, 12,3 % au logement et 8,3 % à des dépenses diverses. Les dépenses alimentaires sont une priorité qui est constante dans la vie ouvrière. S'alimenter est non seulement une nécessité physique mais aussi un élément important de la vie sociale, si l'on considère par exemple le caractère central du repas du soir en famille après la journée de travail. Dans *La classe ouvrière et les niveaux de vie* (1913), le sociologue Maurice Halbwachs confirme les proportions des différentes dépenses dans les budgets ouvriers, mais il souligne que les ouvriers sont prêts à rogner sur le confort de leur habitat pour s'acheter des vêtements, une façon de manifester leur désir de se mélanger au reste de la population.

L'alimentation se diversifie, les ménages ouvriers consomment davantage de viande et régulièrement du café en France et du thé en Grande-Bretagne. En 1872, Martin Nadaud exilé en Angleterre a constaté l'élévation du niveau de vie des ouvriers en Grande-Bretagne, qui bénéficient du week-end, passent leur temps libre dans des *public houses* et même des clubs littéraires. Mais ce constat doit être relativisé : il existe différentes catégories d'ouvriers et Jack London a décrit les conditions des plus misérables d'entre eux (*Le Peuple d'en-bas*, 1902). Les ouvriers des usines vivent dans des logements à la surface réduite, dans des quartiers mal desservis. L'accès à l'eau, le chauffage et l'entassement sont des problèmes constants et partagés par l'immense majorité des ouvriers. Les quartiers ouvriers continuent à faire peur aux classes moyennes et à la bourgeoisie, peur attisée par la presse populaire à fort tirage. Cette peur associe toujours la crainte de l'émeute et de la révolution, comme l'illustre la mobilisation des forces de l'ordre lors des manifestations du 1^{er} mai 1906 à Paris, et la stigmatisation de comportements déviants et criminels. Les milieux hygiénistes s'inquiètent des risques de maladies (typhus, choléra, syphilis). La mauvaise santé des ouvriers, la mortalité de leurs enfants et leur rachitisme inquiètent les élites et les autorités qui craignent la « dégénérescence de la race », celle-ci étant encore considérée comme la conséquence du comportement inepte des ouvriers eux-mêmes et non le résultat de conditions de travail et d'existence particulièrement difficiles.

Des initiatives sont prises pour améliorer les logements ouvriers, mais elles sont limitées à une faible proportion de ce groupe social. Dans la cadre du paternalisme, des patrons sont à l'origine de la construction de logements à proximité de l'usine dans le but d'attacher la main-d'œuvre et de contrôler son comportement moral et son engagement syndical et politique. Les mesures prises à la suite d'initiatives légales sont encore plus modestes :

les lois Siegfried en faveur des Habitations à bon marché en France à partir de 1894 concernent une très faible population.

2) Une identité ouvrière qui s'affirme

2.1) Des ouvriers entre stigmatisation et dignité

Au début des années 1880, en France, les ouvriers portent toujours la traditionnelle blouse bleue, l'uniforme distinctif de la classe ouvrière, assumé comme une propriété collective. Mais, à la fin du XIX^e siècle, certains d'entre eux portent désormais des vêtements qui ne permettent pas d'identifier leur rang social en-dehors de l'usine, ils refusent cette ségrégation dans la rue, liée à leur tenue de travail. Pour eux, la notion de dignité, voire de respectabilité, est liée à la possibilité de changer d'identité et de pouvoir se mêler au reste de la population. Au tournant du siècle, une des revendications émises pendant les grèves est la demande d'un casier personnel. Durant la Belle Époque, les ouvriers changent de vêtement sur leur temps de travail, à leur arrivée et avant de quitter l'usine. Les ouvriers des villes, puis les jeunes générations dans les campagnes abandonnent progressivement la blouse bleue. À la sortie de l'usine, des habits de ville sont portés qui permettent de se fondre parmi la population. La couleur bleue demeure celle des vêtements de travail, mais elle n'est plus un attribut de classe. Mais Maurice Halbwachs (*op. cité*) reconnaît que le changement vestimentaire n'a pas été « *si radical que l'ouvrier dans la rue se puisse confondre avec le non-ouvrier* ».

La sortie des ouvriers en-dehors de l'usine est un thème fréquent sur les cartes postales à la fin du XIX^e siècle, on le retrouve dans le film des frères Lumière en 1895 qui représente les ouvrières sortant de l'usine de Lyon avant les cadres. Les ouvrières et les ouvriers posent en groupe devant le portail de l'usine, ils assument avec fierté leur statut et arborent leur identité en figurant souvent devant le nom de l'entreprise.

2.2) Les femmes et les immigrés

Les ouvrières travaillent toujours en priorité dans le secteur du textile, où elles occupent les emplois les moins qualifiés. Leur salaire reste inférieur d'environ 50 % à celui des hommes. H. Harden-Chenut (2011) constate pour la ville de Troyes : « *Pour la période 1878-1880, les ouvrières de l'industrie textile décédaient en moyenne d'environ douze années plus jeunes que l'ensemble des femmes de la ville. De fait, un tiers d'entre elles mouraient avant d'avoir atteint trente ans.* »

Les usines-couvents regroupent sur un même site les bâtiments industriels et ceux destinés au dortoir et au réfectoire des ouvrières. Ce type d'usine existe dès les débuts de l'industrialisation, mais il se développe à la fin du XIX^e siècle quand la production textile se mécanise systématiquement : certains industriels prennent alors l'initiative de concentrer des centaines de jeunes ouvrières issues des campagnes ou de l'immigration qui sont encadrées par des religieuses. Les coûts sont fortement abaissés et la docilité de la main-d'œuvre est assurée par un contrôle permanent. Des ouvrières travaillent aussi dans des espaces mixtes, où elles peuvent être victimes de pressions et d'agressions de la part de l'encadrement. Dans le cycle romanesque *Le Pain noir* (1956-1961), Georges-Emmanuel Clancier, après avoir recueilli les souvenirs de sa grand-mère, évoque les émeutes de 1905 à Limoges qui éclatent après le refus du patron de l'entreprise Havilland de renvoyer le contremaître Penaud qui avait tenté d'abuser d'une ouvrière.

L'accroissement de l'immigration est provoqué par la croissance industrielle. Les ouvriers immigrés occupent les postes les moins bien rémunérés et les plus dangereux. Ceux qui ont travaillé dans les usines les plus dangereuses tentent de permettre à leurs enfants de ne pas continuer dans ce secteur. Le recours à l'immigration belge et italienne est important en France pour des raisons démographiques et politiques propres à ce pays. L'immigration est composée d'Irlandais et de Juifs d'Europe centrale en Grande-Bretagne, de Polonais en Allemagne. Les ouvriers étrangers sont exclus des lois sociales adoptées à la fin du XIX^e siècle. La loi de 1884 en France qui légalise les syndicats écarte les étrangers.

2.3) Des ouvriers au chômage

La grande crise économique du milieu des années 1870 jusqu'au début des années 1890 fait émerger la figure du « chômeur ». À la suite de mutations technologiques, des entreprises emploient des ouvriers non qualifiés et déracinés : en perdant leur emploi, ils subissent un chômage non voulu, sans pouvoir se replier vers un travail autre, artisanal ou agricole. Ces chômeurs sont ainsi distingués des autres catégories d'inactifs (vagabonds, indigents, malades). Des travaux scientifiques et conférences internationales s'attachent à définir ce nouveau fait



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

social (William Beveridge, *Unemployment: A Problem of Industry*, 1909). Le terme chômeur s'impose progressivement en remplacement du terme « sans-travail » à la suite des recherches en sociologie et de l'influence des syndicats : l'absence de travail n'est pas due à un vice moral ou à la nature humaine, mais à une mauvaise organisation du système économique. Organisée à Paris en 1910, la première conférence internationale pour la lutte contre le chômage tente de définir les catégories « chômage » et « chômeur ». Différents types de spécialistes (sociologues, juristes) se penchent sur la définition du chômage, sur son enregistrement statistique ainsi que sur les remèdes à appliquer. Mais aucune initiative de l'État n'est adoptée au cours de la Belle Époque, les travailleurs sont incités à épargner et à participer à des systèmes assurantiels. Les anciens préjugés persistent sur la paresse et la responsabilité individuelle. Le patronat refuse les assurances collectives et préfère les logiques d'assistance ponctuelle.

3) Les ouvriers, une force sociale au rôle politique grandissant

3.1) Une nouvelle gamme de contestations sociales

La grève et la manifestation s'imposent comme les modes de contestation propres aux ouvriers dans les années 1900. Elles obéissent à des formes codifiées et sont de plus en plus encadrées par des militants syndicaux qui peuvent les organiser avec l'aval des autorités dans le respect de la légalité. En période de croissance économique, ces grèves sont de plus en plus nombreuses. Une gestuelle, des symboles et des chants deviennent des éléments identitaires (drapeau rouge ou noir, bannières, le chant *L'Internationale*), des manifestations deviennent rituelles (le 1^{er} mai). Michelle Perrot a décrit la « *jeunesse de la grève* » (1974) qui tend à devenir la forme de contestation la mieux adaptée à la démocratisation en cours en Europe de l'Ouest. En France, cette forme de contestation est privilégiée après la violente répression qui a mis fin à la Commune de Paris et à son mode insurrectionnel.

Les contestations réagissent à partir des années 1880 aux conséquences de la longue dépression qui a provoqué un important chômage. Lors des grèves de Wallonie en 1886 contre le chômage et la baisse des salaires, les violences, agressions physiques, dégâts matériels, émeutes rencontrent une répression qui fait une vingtaine de morts. Les grèves impliquent des sacrifices considérables de la part des grévistes qui mettent en péril leur vie quotidienne. Elles débouchent souvent sur des affrontements du fait de la proximité physique avec le patron. Celui-ci est vu par les ouvriers, son domicile est connu. Les contestations visent directement le patron et les contremaîtres. Dans *Les Ouvrières de la République. Les bonnetières de Troyes sous la Troisième République* (2011), Helen Harden-Chenut donne l'exemple d'une grève à Troyes en 1921 au cours de laquelle le patron d'une usine de bonneterie manque d'être lynché par des ouvriers en grève et est sauvé par une ouvrière syndiquée qui l'oblige à épouser des pommes de terre, cette humiliation atténuant la colère des grévistes. Ils peuvent aussi avoir lieu entre ouvriers grévistes et ouvriers qui continuent le travail, surtout quand ceux qui ne rejoignent pas la grève sont des étrangers accusés de « briser » la grève et de refuser la solidarité ouvrière. Enfin, les forces de l'ordre interviennent fréquemment pour mettre fin à des regroupements ou des manifestations comme à Fourmies le 1^{er} mai 1891. Mais cette répression violente contre des ouvriers suscite à l'heure de la presse à grand tirage une sympathie de l'opinion publique, en particulier dans ce bourg industriel du Nord où neuf ouvriers et ouvrières ont succombé. Au lendemain de Fourmies, Clemenceau dénonce à la Chambre des députés la situation des ouvriers : « *Et puis l'industrie est venue, la mangeuse d'hommes, l'implacable industrie, qui a pris les développements que l'on sait, attachant l'ouvrier à la machine comme le serf était attaché à la glèbe.* »

Les restrictions à la création des syndicats sont progressivement levées dans la seconde moitié du XIX^e siècle. Leurs créations et leurs actions ne sont plus criminalisées avant d'être légalisées. Le *Trade Union Act and Criminal Amendment Act* de 1871 et le *Conspiracy and Protection of Property Act* de 1875 entérinent la liberté d'adhésion aux syndicats. Les associations sont organisées en priorité dans les secteurs où dominent des ouvriers dotés de compétences (typographie) ou d'autonomie (cordonniers) : les *craftsmen* ont davantage la possibilité de s'organiser et de se défendre que les *unskillmen*. La CGT, lors de sa création, reste dominée par des métiers d'artisans ou d'ouvriers qui travaillent dans de petites entreprises, ce qui explique son choix de la « grève générale ». À partir des années 1890, le nombre de syndiqués progresse fortement ; des ouvriers non qualifiés sont désormais en mesure de se mobiliser plus efficacement. Le *Great Labour Unrest* au Royaume-Uni entre 1911 et 1914 se développe en dehors des secteurs dominés par les *Trade Unions* à l'initiative d'ouvriers des usines à Dublin en 1913 ou dans la vallée « rouge » de la Clyde à Glasgow. Le *Parti Ouvrier français* créé par Jules Guesde s'implante parmi les ouvriers des grandes usines du Nord (Roubaix) ou du Centre (Montluçon,



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

Commentry). En Allemagne, dont l'industrie est devenue puissante, les syndicats ont accepté de se développer en association avec un parti politique, le Parti social-démocrate. Les syndicats organisent une véritable contre-société : coopératives, presse, publications, loisirs, fêtes, bureaux de placements, réserves financières en vue de soutenir d'éventuels mouvements de grèves, idéologie unificatrice héritée de Karl Marx et poursuivie par des intellectuels qui sont aussi à la tête du mouvement ouvrier (Kautsky, Bernstein, Liebknecht). Le SPD permet à des ouvriers syndiqués d'être élus au Reichstag (J.-N. Ducange, 2021, *Quand la gauche pensait la nation. Nationalités et socialisme à la Belle Époque*). En Belgique, le POB s'appuie aussi sur les syndicats donnant naissance à une contre-société : Maisons du Peuple avec des coopératives destinées à des clients ouvriers, presse ouvrière. La social-démocratie allemande tente de reproduire son modèle à l'échelle internationale par l'intermédiaire de la Deuxième Internationale créée en 1889.

Les ouvriers recourent en dernière extrémité à la grève et à la manifestation, qui leur font perdre leur salaire, éventuellement leur emploi. La résistance à un travail considéré comme trop dur et insuffisamment payé peut prendre des formes moins frontales comme le bousillage ou la peluche. Le sabotage, préconisé dans les milieux anarchistes, est une pratique marginale en milieu usinier (S. Albertelli, 2016, *Histoire du sabotage*).

3.2) Les ouvriers, leurs patrons et l'État

Les relations entre les ouvriers et les patrons sont très différentes de celles du *domestic system* ; soumises au strict libéralisme, les tenants de l'Économie sociale les infléchissent cependant : à l'instar du bon père de famille, le patron doit être un personnage incarné, qui réside au cœur de son entreprise. Il peut alors individualiser les relations avec ses ouvriers, déployer des liens familiaux, en un mot, paternels. De fait, le patron n'accorde pas des droits à ses employés, mais il leur octroie des secours et des services individualisés. En définitive, le paternalisme doit permettre de fidéliser les ouvriers, tout en évitant le développement de conflits au sein de l'entreprise par la fourniture de services sociaux. C'est surtout le cas du logement. Les patrons refusent l'idée des conventions collectives. En cas de conflit avec les ouvriers, ils peuvent avoir recours au *lockout* : les ouvriers sont soumis au bon vouloir du patron à la fin de la grève et certains d'entre eux ne sont pas réembauchés.

L'État a recours à la répression et peut utiliser l'armée face à des manifestants ouvriers. Mais, à la fin du XIX^e siècle, la stabilisation d'un grand nombre d'ouvriers salariés dans des ensembles urbains contraint les gouvernements à ne pas limiter leur politique à un volet répressif et à adopter des législations sociales. Dans les années 1880, le gouvernement de Bismarck mène une politique sociale importante afin de désamorcer l'influence grandissante du mouvement syndical et socialiste (lois sur l'assurance-maladie et l'assurance à l'égard des accidents du travail). Ainsi, une législation est adoptée afin de réglementer de nombreux domaines concernant le travail industriel, que ce soient les accidents du travail, les maladies professionnelles, la mise en place d'assurances, la retraite, le travail à domicile, la durée quotidienne et hebdomadaire. En 1898, la loi sur les accidents de travail adoptée en France oblige l'employeur à prendre toutes les précautions nécessaires afin d'assurer la sécurité des ouvriers. Ces mesures sont prises à la suite de longs débats parlementaires et sont marquées par des compromis qui déçoivent de nombreux ouvriers. Les États instaurent différentes instances publiques qui ont vocation à faire respecter les législations sociales et à améliorer les conditions d'hygiène sur les lieux de travail. Ils se dotent d'administration chargées de fournir des données et informations précises en vue de connaître les populations ouvrières. Des collectes de données (types d'emplois, grèves et conflits) sont amorcées en Grande-Bretagne dans les années 1880. Créé en 1891, l'Office du Travail sous la direction d'A. Fontaine publie les premières enquêtes statistiques sur les conditions de travail (*L'Office du Travail (1891-1914). La République et la réforme sociale* d'Isabelle Lespinet-Moret, 2007).

Du marchandage (au cas par cas, en général un salaire à la pièce) au contrat de travail (qui introduit une généralisation du salaire à l'ensemble d'une branche), l'évolution a été lente en fonction des secteurs d'activités et des régions. En France, le « code du travail » est adopté par la loi du 28 décembre 1910. Le contrat de travail est alors défini comme « *le contrat par lequel une personne s'engage à travailler pour une autre qui s'oblige à lui payer un salaire calculé, soit à raison de la durée de son travail, soit à proportion de la quantité ou de la qualité de l'ouvrage accompli, soit d'après toute autre base arrêtée entre l'employeur et l'employé* » (*Société d'études législatives*, 1906). Dans l'article (2002) « Droit et bon droit. Un droit des ouvriers instauré, puis évincé par le droit du travail (France, XIX^e siècle) », Alain Cottureau montre que les pratiques de marchandage laissaient des marges de liberté aux ouvriers que l'instauration d'un contrat de travail unifié nationalement leur a retirées. Ce contrat a pour conséquence de réclamer des ouvriers une soumission absolue dans l'usine, et parfois au-delà (dans

L'Enfance d'un chef de Sartre publié en 1939, les ouvriers saluent dans la rue leur patron avec respect, à la joie de son fils). « *La première loi, l'inflexible loi qui pèse sur le travail industriel et sur les ouvriers d'abord est que l'obéissance est première.* » (Y. Cohen, 2013, *Le Siècle des chefs*).

3.3) Sociologues, journalistes et artistes en quête d'ouvriers

Les enquêtes tendent à suivre des protocoles plus objectifs afin de faire le portrait le plus précis de la pauvreté des ouvriers et de dégager des solutions pour améliorer leur sort. En 1889, C. Booth, dans *Life and Labour of the People of London*, propose des statistiques reportées sur des cartes qui permettent de distinguer des types de quartiers en fonction du niveau de vie des ouvriers. Max Weber a conçu et réalisé une enquête sur le travail industriel en Allemagne à l'initiative du *Verein für Socialpolitik*. Il a défini une méthode pour réaliser une enquête dans des conditions scientifiques. Dans *Psychophysique du travail industriel* (1908-1909), il a étudié les ouvriers et les ouvrières d'une usine textile de Westphalie dans laquelle et essaye d'expliquer les différences de rendements entre les travailleurs en fonction de différents critères. Le Musée social du comte de Chambrun rassemble des continuateurs des travaux de Le Play, comme Émile Cheysson.

Des journaux engagés comme *L'Humanité* publient des articles qui dénoncent les conditions de travail les plus difficiles, comme les reportages des frères Bonneff à partir de 1905. Les témoignages écrits d'ouvriers sont plus nombreux comme celui de Lucie Baud exploité par Michelle Perrot en 2012. Les gravures dans la presse populaire sensibilisent l'opinion publique, comme celles sur la répression de Fourmies en 1891. De nombreux peintres choisissent pour thème le monde du travail en général et réalisent des tableaux représentant des ouvriers et ouvrières d'usine : les Français Jules Adler et Maximilien Luce, le Belge Constantin Meunier.

Au début du XX^e siècle, les usines recrutent désormais des ouvriers à plein temps. Si les conditions de vie se sont en partie améliorées à la suite de mesures sociales, l'existence des ouvriers reste marquée par la précarité, en particulier pour les femmes et les immigrés.

À la suite de la Première Guerre mondiale (1), la rationalisation du travail se diffuse dans les usines européennes (2). Les ouvriers forment désormais une classe sociale qui est au centre des préoccupations politiques dans les régimes démocratiques et aussi autoritaires (3).

III L'ère des grandes usines (1914-1939)

1) Les transformations des espaces usiniers à la suite de la Première Guerre mondiale

1.1) La guerre favorise l'application du travail à la chaîne

Confrontés à la nécessité d'augmenter la production industrielle dès 1914 dans le cadre d'une guerre de matériel, les États interviennent dans l'économie afin de reconverter les industries vers des productions d'armements et d'assurer les approvisionnements des entreprises. Pour la première fois, les usines ne sont plus laissées au seul contrôle d'une direction privée : les autorités publiques participent à leur gestion et organisation afin d'augmenter la production. La main-d'œuvre ouvrière est donc enrôlée dans l'effort de guerre, dont elle subit les contraintes tout en pouvant s'adresser à un interlocuteur public. En juin 1915, le sous-secrétariat d'État à l'artillerie et aux munitions attribué au socialiste Albert Thomas, qui devient un ministère de l'Armement en décembre 1916, prend en charge toute la production liée à la guerre. En Allemagne, le patron d'AEG W. Rathenau dirige un organisme chargé de l'approvisionnement des usines en matières premières. L'état-major allemand impose une militarisation de l'économie à la fin de 1916, ce qui implique contrôle total des industries et de leurs mains-d'œuvre par l'armée. C'est aussi à partir de 1916 que le Premier ministre britannique Lloyd George met en place le contrôle d'une grande partie de l'économie, là aussi afin d'assurer les approvisionnements des usines productrices d'armements de biens indispensables (alimentaires, vêtements). En 1918, l'État britannique emploie directement 3,1 millions de personnes principalement dans les différents secteurs industriels indispensables à la poursuite de la guerre. Les responsables gouvernementaux à la tête de ces organismes publics saisissent l'occasion d'imposer à la main-d'œuvre une rationalisation de la production au bénéfice des grandes entreprises. En France et en Italie, de très grandes usines se développent au détriment du travail dans les petites entreprises et du travail à domicile. A. Thomas et W. Rathenau sont des partisans de l'application de méthodes scientifiques afin d'accroître la production. L'État est amené à intervenir au niveau de la relation entre les ouvriers et la direction des entreprises, d'abord parce qu'il finance des usines en les modernisant et en en créant même de nouvelles, et aussi parce qu'il veut maintenir la paix sociale et cherche à compenser le durcissement des conditions de travail. Dans une logique réformiste, A. Thomas conçoit le projet de faire adopter la désignation de délégués d'ateliers afin de diffuser les



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

procédures d'arbitrage en cas de conflit (Adeline Blaskiewicz-Maison, 2016, *Albert Thomas. Le socialisme en guerre 1914-1918*). C'est dans ce contexte que l'État instaure des relations avec les syndicats afin d'avoir un relais auprès des ouvriers et de trouver des compromis entre les exigences accrues et des concessions pour en réduire les effets négatifs. En Allemagne, les patrons et les syndicats négocient au sein de comités mixtes la répartition de la main-d'œuvre dans les différentes entreprises et les salaires. En Grande-Bretagne, trois responsables syndicaux entrent au gouvernement en 1915.

1.2) Des femmes et des immigrés employés sur les chaînes de montage

Les États et les directions des entreprises ont rappelé du front des ouvriers dotés de compétences techniques pour utiliser les machines les plus récentes et les plus complexes. Mais la mise en place du travail à la chaîne implique le recours à des ouvriers non qualifiés. Dans le cadre de la guerre, les entreprises en profitent pour embaucher des femmes, des immigrés et des ouvriers en provenance des colonies en France et en Grande-Bretagne qui sont mis au travail sur les nouvelles chaînes de montage en étant moins bien rémunérés. Des femmes sont embauchées massivement dans des secteurs où elles occupaient jusqu'alors une place marginale, en particulier dans la métallurgie. Ce phénomène marque l'opinion publique qui découvre en France les « munitionnettes ». Ayant déjà l'expérience du travail en usine, principalement dans les usines textiles, ces ouvrières profitent de meilleurs salaires dans ces nouveaux emplois, même s'ils restent inférieurs à ceux des ouvriers. Les ouvrières sont cantonnées à des fonctions subalternes et dans l'impossibilité de bénéficier de promotions. Les autorités imposent dans certaines usines la création de services à destination des femmes, en particulier des crèches. En France, des femmes contremaîtres sont formées afin d'encadrer cette main-d'œuvre féminine. Laura Lee Downs a montré dans *L'inégalité sexuée du travail dans l'industrie métallurgique en France et en Angleterre* (2002) que les organisateurs du travail industriel durant la guerre ont réuni, dans une même acception, ouvriers spécialisés (OS), femmes et déqualification du travail, escomptant en outre une plus grande docilité selon les préjugés sur les femmes au foyer.

L'État français organise la venue sur le territoire métropolitain d'environ 350 000 hommes en provenance de l'Empire colonial durant tout le conflit. Ces travailleurs sont soumis à des conditions drastiques caractérisées par la faiblesse de leurs droits. Sans aucun droit syndical, leurs salaires sont plus faibles que ceux des Français et leurs conditions de travail plus dures (durée quotidienne plus longue, conditions de sécurité plus aléatoires). Le taux de mortalité des ouvriers en provenance des colonies est plus important que celui des autres ouvriers. Ils sont encadrés par une discipline de type militaire. Ils peuvent rencontrer l'hostilité des autres ouvriers, mais aussi établir des liens de solidarité dans le cadre des ateliers. Des travailleurs étrangers venus des pays voisins sont recrutés, les Italiens étant les plus employés dans le secteur industriel. 140 000 ouvriers chinois ont été employés dans l'effort de guerre en France. Ces travailleurs sont en général tenus à l'écart des populations locales. La Grande-Bretagne a aussi employé une main-d'œuvre en provenance des colonies. Ayant perdu très vite le contrôle ou le contact avec ses colonies, l'Allemagne a eu recours à une main-d'œuvre forcée recrutée dans les pays qu'elle occupe, en Belgique ou en Europe de l'Est, ainsi que parmi les prisonniers de guerre. Les autorités allemandes ont ainsi contraint un quart des trois millions d'étrangers qu'elle a ainsi mobilisés dans ses industries de guerre (des Belges et des Français des Ardennes). Préfigurant la Seconde Guerre mondiale, les travailleurs polonais ont subi les conditions d'exploitation les plus dures sous la forme d'un véritable travail forcé. La Grande-Bretagne et la France ont aussi employé une proportion de leurs prisonniers de guerre, subissant des conditions de travail très dures et une surveillance militaire stricte.

1.3) Les tensions dans les usines

Les normes de sécurité ne sont pas bien appliquées du fait de la pression exercée par l'encadrement dans l'objectif d'accélérer la production. Les accidents dans les usines d'explosifs sont fréquents, parfois spectaculaires. Ces ouvriers sont aussi atteints par des maladies professionnelles alors que l'effort des autorités publiques pour faire respecter une législation souvent récente s'est relâché. Les bénéfices des grandes entreprises industrielles sont souvent considérables alors que les ouvriers sont soumis à de rudes conditions, à des limitations de salaires et à l'inflation qui progresse de plus en plus. L'emploi de femmes et d'étrangers heurte les syndicats qui contestent l'embauche de personnels non qualifiés beaucoup moins bien payés et qui accomplissent les tâches dictées par la rationalisation. Les syndicats et les ouvriers sont aussi confrontés à des conditions de travail fortement dégradées, du fait de l'application de nouvelles normes de travail à la chaîne et de la suspension d'une grande



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

partie de la législation sociale adoptée avant la guerre. La mécanisation est imposée au détriment des ouvriers qualifiés, la durée du temps de travail quotidien atteint plus de dix heures par jour, régression effaçant les progrès durement conquis au cours de la Belle Époque. Les OS sont confrontés à des dizaines, voire des centaines de machines qui font un bruit éprouvant. Le travail de nuit est à nouveau autorisé en France. Les ouvriers réquisitionnés, qui échappent donc aux combats, conservent un statut militaire : ils n'ont plus de droits syndicaux et ne peuvent quitter leur emploi. Le travail dans les ateliers mécanisés se fait sous le contrôle de contremaîtres qui abusent d'un pouvoir autoritaire renforcé du fait des circonstances : les ouvriers sont soumis à des contraintes de nature coercitive.

Après deux années de guerre, l'ensemble des travailleurs employés dans les usines éprouve une lassitude à l'égard des efforts imposés, qui peut se transformer en contestation afin de revendiquer des hausses de salaires réclamées en vue de compenser l'inflation. En 1916, des grèves ont donc lieu en faveur d'améliorations salariales. À Paris, les « midinettes » font une grève très suivie en faveur de la défense de leur salaire (elles réclament une « indemnité de vie chère »). À partir de 1917, dans un contexte troublé par la révolution en Russie et des mutineries sur le front occidental, d'importants mouvements de grèves associent aux revendications salariales des slogans pacifistes et révolutionnaires. Les « munitionnettes » ont des revendications plus politiques. Le gouvernement français fait des concessions afin d'éviter une diffusion de ces conflits. En Allemagne, les effets du blocus maritime et le contrôle de l'économie par l'armée détériorent gravement les conditions de vie de la population et en particulier celle des ouvriers, qui sont privés de toute forme de contestation. Au début de l'année 1918, des grèves et des manifestations adoptent des revendications politiques et pacifistes de plus en plus affirmées. Alors que les armées allemandes s'effondrent au cours de l'été 1918, les grands centres ouvriers allemands entament une contestation de nature révolutionnaire, certaines usines étant désormais contrôlées par des conseils selon le modèle des soviets de la Russie.

2) L'organisation rationnelle du travail usinier durant l'entre-deux-guerres

2.1) Un travail rationalisé inséré dans des systèmes sociaux plus denses

Frederick W. Taylor (1856-1915) a conçu l'organisation scientifique du travail afin que les ouvriers n'interviennent plus sur les méthodes et les rythmes de travail au détriment de la productivité. Les ingénieurs doivent prendre la direction du travail ouvrier et chasser des usines les ouvriers les plus qualifiés, qui sont souvent aussi les plus revendicatifs. Au sortir de la guerre, la différenciation s'accroît entre les ouvriers professionnels et les ouvriers spécialisés sur machine, à qui incombe la production en série et le montage et parmi lesquels les femmes deviennent plus nombreuses. Ce travail à la chaîne est appliqué sans augmentation des salaires, donc sans être intégré dans une logique fordiste. Au contraire, il impose une augmentation des cadences qui, quand elles ne sont pas respectées, entraîne une diminution des rémunérations. La gestion rationnelle du travail humain inspirée du modèle américain fascine les chefs d'entreprise européens. Le statut de l'ouvrier professionnel doté de compétences et aidé par des manœuvres est remis en cause. Les tâches à accomplir sont planifiées en-dehors de l'atelier par un service de techniciens et d'ingénieurs qui préparent le travail et établissent des fiches (temps de travail, choix de la machine, méthodes, quantités, rémunérations). L'encadrement des ouvriers se complexifie : le chef de fabrication (vitesse d'exécution), le contrôleur (qualité du produit), le chef d'entretien (des machines), chef de manutention (gestion du matériel). Dès 1919, dans la firme Siemens, l'embauche et le contrôle de l'emploi sont retirés aux contremaîtres au profit des ingénieurs. L'ouvrier de base prend son poste sur une chaîne, face à une machine-outil et accomplit mécaniquement un petit nombre d'opérations. Son travail est simple et répétitif, chronométré et surveillé. L'OS marque la fin de l'autonomie et de la polyvalence. En France, les travailleurs de l'industrie passent de 5 à 7 millions de personnes entre 1906 et 1931, soit de 33,7 à 38,8 % de la population active. Citroën emploie 4500 ouvriers en 1919, 31 000 en 1929. La part des ouvriers travaillant dans les grandes usines passe de 12,2 % en 1906 à 21,8 % en 1931.

Les usines sont plus vastes, fermées, bien équipées. Des secteurs favorisent le gigantisme usinier : automobile, sidérurgie, armement, chantiers navals, chimie. Durant la guerre, André Citroën fait construire sur le quai de Javel une usine moderne d'un seul tenant, sur le modèle de l'usine River Rouge de Ford à Dearborn, qui est la première usine du pays, concentre 12 000 ouvriers, produit 26 millions d'obus entre 1915 et 1918, 30 000 voitures en 1933. Citroën est surnommé le « Henry Ford français ». À la fin des années 1920, l'ingénieur Ernest Mattern reconfigure les usines Peugeot : « *Nous devons renforcer nos cadres, réduire la difficulté des opérations, avoir des outillages puissants et nous servir de main-d'œuvre ordinaire* » (Y. Cohen, 2013, *Le Siècle des chefs*). L'industrie allemande



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

se convertit à partir du plan Dawes en 1924. L'usine Fiat du Lingotto à Turin est un ensemble ultramoderne de 5 étages ; les pièces arrivent au rez-de-chaussée, les étapes successives du montage ont lieu jusqu'au 5^e étage. La condition ouvrière connaît-elle une dégradation ou une amélioration ? La réorganisation du travail est souvent limitée à une mise en œuvre d'un chronométrage et une classification des différentes tâches effectuées (système Bedeaux). Selon E. Geerkens (2005), dans l'article « L'application du système Bedeaux dans l'industrie belge des années 30 », les résistances sont fortes en réaction à la discipline imposée : « *Le système Bedeaux comme fixation unilatérale des normes, sous couvert d'analyses scientifiques, remet directement en cause le pouvoir des délégués syndicaux ; comme telle, son application était inacceptable.* » Malgré des aménagements qui améliorent les conditions de travail, l'usine est perçue comme un « bagne ». Les ouvriers qui ne respectent pas les cadences sont renvoyés. Dans le film *La vie est à nous* de Jean Renoir (1936), le renvoi d'un vieil ouvrier trop lent provoque le déclenchement d'une grève. Les conflits entre ouvriers et patrons tournent autour des cadences et des pauses. Les usines connaissent un fort *turn over* en période de croissance. Dans l'usine Peugeot d'Audincourt en juillet 1922, la présence des chronométreurs déclenche une grève spontanée. Une délégation ouvrière fait part de ces exigences : « *Renvoi immédiat des opérateurs et suppression totale à l'avenir du système de chronométrage.* » Les chronométreurs sont ainsi contraints de quitter l'usine, sous les cris et les crachats des ouvriers. Mais cette victoire est temporaire car l'usine est lock-outée, suscitant en retour une grève dure, marquée par des affrontements avec la troupe. Les ouvriers sont finalement contraints de reprendre le travail. Peugeot licencie plus de 170 d'entre eux, considérés comme des meneurs. Dans son ouvrage *Travaux* publié en 1945, l'ouvrier et écrivain Georges Navel décrit son travail dans les grands ateliers de l'entreprise Berliet à Vénissieux : les bâtiments sont bien conçus, ils sont propres et aérés ; bien que rationalisé et parcellisé à l'extrême, le travail est supportable. Mais un nouveau mal ronge l'ouvrier enfermé dans les immenses usines ultra-modernes, la dépression : « *Je traînais le mien longtemps. Quand je lâchais pied, j'étais à bout, je voulais mourir. J'avais trop vu les murs de l'usine. Chaque journée recommençait les mêmes affres.* »

2.2) Des ouvriers en difficulté : les femmes, les immigrés et les chômeurs

À la fin de la guerre, de très nombreuses ouvrières sont licenciées, elles retournent à des tâches domestiques ou bien sont réorientées vers les emplois qui leur étaient jusqu'à présent réservés. Mais l'expérience dans les usines, malgré sa dureté, leur a fait goûter une réelle autonomie et un salaire plus conséquent. L'entrée massive des femmes dans la métallurgie est le point de départ d'une politique de division sexuée du travail associée à la rationalisation de la fabrication : l'extension du travail à la chaîne est aussi une féminisation de la main-d'œuvre des usines. Le travail féminin reste cependant diversifié. H. Harden-Chenut (*op. cit.*) retrace le parcours d'une ouvrière troyenne formée au travail de remailage par sa sœur sur une machine de l'atelier familial qui commence sa vie professionnelle dans l'atelier de son père. En 1923, elle entre à l'usine pour effectuer le même genre de travail et y reste jusqu'à la naissance de son premier enfant. Par la suite, elle travaille à domicile, assumant de front l'ouvrage industriel et la charge des enfants. Finalement, en 1945, elle revient travailler à l'usine. Conséquence de la Première Guerre mondiale, des surintendantes sont formées afin d'encadrer ces femmes OS (A. Fourcaut, 1982, *Femmes à l'usine en France dans l'entre-deux-guerres*). Dans l'entre-deux-guerres, les ouvrières abandonnent leur tablier à la porte de l'usine. La silhouette féminine devient un symbole de libération et d'affirmation de l'individualité.

Le recours aux travailleurs étrangers s'accroît fortement en France dans les années 1920. Confrontées à une pénurie de main d'œuvre, les entreprises françaises recrutent massivement des ouvriers italiens, belges et polonais. L'immigration algérienne connaît aussi une croissance importante. Ces ouvriers sont employés sur les chaînes de montage et rémunérés faiblement. Dans le Nord-Pas-de-Calais, la main-d'œuvre belge est utilisée pour briser les mouvements sociaux, situation décrite dans le roman *Quand les sirènes se taisent* de Maxence van der Meersch (1933). Ces immigrés sont les premiers licenciés en période de difficulté.

Le chômage est devenu une donnée structurelle dans les pays les plus industrialisés de l'Europe de l'Ouest : en Allemagne, 5 % de la population active en 1924, soit 927 000 personnes. La crise des années 1930 provoque une forte augmentation de ce chômage qui devient plus visible dans toute la société. Son impact est différent en fonction des pays : l'Allemagne est le pays le plus durement touché et aussi le plus rapidement. En 1932, 30 % des Allemands sont au chômage (5,6 millions de personnes), en réalité certainement 40 % étant donné que de nombreux chômeurs ne sont pas déclarés et ne bénéficient d'aucune aide officielle. La situation est comparable en Grande-Bretagne. En France, les chiffres sont officiellement moins élevés que ceux des pays voisins, mais en



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

réalité la destruction d'emplois industriels est forte car les entreprises licencient les ouvrières et les étrangers qui sont en partie expulsés. La grève devient rare face à l'effondrement de l'emploi, les formes de la protestation changent avec des marches de la faim en Grande-Bretagne et en France. La misère touche les grandes villes et les bassins industriels, mais les ouvriers ont connu une baisse plus faible de leur niveau de vie que les paysans.

2.3) Les ouvriers occupent une place centrale dans la société

Selon G. Noiriel (1986), « *l'énorme concentration humaine du Creusot, qui apparaissait à la fin du XIX^e siècle comme une exception et une "curiosité", fait désormais partie du paysage quotidien dans maintes régions industrielles du pays.* » La figure centrale est désormais le mécano des usines automobiles. La casquette est devenue le symbole de l'ouvrier et joue un rôle identitaire jusqu'au Front populaire. Le pouvoir d'achat augmente légèrement au cours de la période. La part de la nourriture dans le budget passe de 62 % en 1906 à 52 % en 1937, celle du logement de 15,7 % à 6,6 %. La loi des 8h en 1919 puis les lois du Front populaire favorisent les loisirs ouvriers : les cartes et les dés, les bals, le spectacle du music-hall pour les habitants des grandes villes. Les bistrotts restent des lieux privilégiés de sociabilité et d'initiatives politiques. Les ouvriers lisent plus la presse populaire que les journaux des partis et des syndicats. Les programmes de TSF voient se réunir plusieurs familles à partir des années 1930 autour des retransmissions sportives : le cyclisme (Tour de France) et la boxe (Marcel Cerdan, Max Schmelling, Primo Carnera) restent les sports les plus populaires. Le cinéma attire un public ouvrier dans les films grand public (romances sentimentales, films américains – en 1957, des ouvriers communistes lorrains rendront hommage à Humphrey Bogart malgré les réticences du PC, cf. Fabrice Montebello, 1993).

Les logements restent marqués par le manque de confort et la faible superficie, les plus pauvres se contentent de meublés en centre-ville. Les baraques de la Mouche-Gerland à Lyon sont habitées par des familles françaises, italiennes et espagnoles en 1929-1936. Des initiatives sont prises afin de remédier à l'insalubrité et la vétusté du logement ouvrier. La municipalité sociale-démocrate de Vienne relogé 180 000 personnes dans des appartements neufs, la mairie devient propriétaire d'un quart de la superficie de la commune selon le modèle du *hof* : groupement d'immeubles d'habitations doté d'équipements collectifs (crèches, boutiques coopératives). Symbole de « Vienne la Rouge », l'immense Karl-Marx-Hof est achevé en 1930 avec 1382 appartements réservés pour des familles défavorisées. Une attention plus grande est portée à l'hygiène et aux loisirs : « cités-jardins » avec logements individuels, crèches, jardins d'enfants, bains et piscines publics. Des grands ensembles sont construits en Allemagne en appliquant les principes du Bauhaus (l'architecte Ernst May à Francfort) : façades blanches, toits terrasses, stades, jardins d'enfants, cabanes dans les jardins ouvriers. Grete Lihotzky fait partie de l'équipe d'urbanistes du « Nouveau Francfort » construit à partir de 1926 à destination des ouvriers par la municipalité SPD. Elle conçoit la cuisine tout équipée dans un espace réduit (1,90 m / 3,40) selon la logique de l'Organisation Scientifique du Travail. Pour la première fois, les classes populaires ne vivent plus dans la cuisine séparée du lieu de vie, mais la femme se trouve isolée de l'homme qui lit le journal. Le gouvernement travailliste en Grande-Bretagne promeut en 1924 le premier programme de logement social (*council houses*) : 531 000 logements à destination des ouvriers. Lazare Goujon, médecin et maire socialiste depuis 1924 est à l'origine du nouveau centre de Villeurbanne inauguré en 1934 : appartements (3 pièces en moyenne) dans des gratte-ciels équipés d'ascenseurs, de vide-ordures, de cuisinières électriques, du chauffage central et de l'eau chaude grâce à une chaufferie municipale. Le Palais du travail abrite une piscine, une salle de spectacles, un dispensaire, des locaux pour des conférences et des réunions.

3) Des ouvriers au centre des préoccupations politiques et culturelles

3.1) Des ouvriers acteurs influents de la vie politique

En Allemagne, à l'issue de la guerre, les soldats et les ouvriers des grands centres usiniers déclenchent une révolution qui échoue à prendre le contrôle de la nouvelle République après la violente répression orchestrée par le gouvernement et l'armée au début de 1919. En 1924, la mobilisation ouvrière fait échouer le coup d'État organisé par Ludendorff et Hitler. En Italie, le *Biennio Rosso* sont les deux années d'après-guerre qui connaissent un mouvement ouvrier de grande ampleur. Des grèves sont organisées dans tout le pays, accompagnées de manifestations qui peuvent prendre la forme de véritables émeutes. Des ouvriers grévistes occupent les usines en tentant de reproduire le modèle des soviets de la révolution russe. Les effectifs syndiqués connaissent une forte augmentation. La situation en France n'est pas aussi troublée qu'en Allemagne et en Italie, mais deux grands



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

mouvements de grève mobilisent des centaines de milliers d'ouvriers dans les principales régions industrielles du pays.

Le poids des mouvements politiques marxistes et la peur d'une révolution entraînent l'adoption d'importantes lois sociales. La République de Weimar met en place la démocratie sociale la plus avancée en Europe de l'Ouest : journée de huit heures, lois sur les accidents du travail, les syndicats sont reconnus comme les représentants des ouvriers. La loi sur la journée de huit heures est adoptée en Italie en février 1919, en Espagne et en France en avril 1919, en Belgique en 1921. À la suite de la révolution bolchévique en Russie, des partis communistes sont créés après le choix de militants socialistes de suivre les règles imposées par Lénine. Ces partis créent des sections dans les grandes usines où leurs militants s'adressent en priorité aux ouvriers non qualifiés. En France, les communistes s'implantent dans les nouvelles banlieues en plein essor autour des grandes usines de la région parisienne, où ils tentent de rassembler les OS issus de l'exode rural et de l'immigration, qui vivent dans des quartiers démunis et dénués de tout aménagement urbanistique. Les communistes réussissent à fidéliser un électorat plus ou moins important en Allemagne (jusqu'en février 1933) et en France (le parti étant interdit en Italie après l'accession au pouvoir des fascistes).

La France du Front populaire connaît une expérience inédite d'un mouvement de grève massif à la suite de la victoire électorale d'une coalition de trois partis de gauche, dont deux ont un programme inspiré par le marxisme. Ces grèves spontanées associent les traditionnelles manifestations à des occupations d'usines sur une longue durée et à un rythme différent en fonction des entreprises et des secteurs d'activité. Ces occupations sont organisées afin d'éviter la pratique de lock-out et de soutenir un gouvernement pour la première fois dirigé par un socialiste. D'autres grèves sont organisées en 1937 et encore en 1938 dans l'objectif de négocier les conventions collectives qui ont été entérinées par les accords de Matignon. Ces grèves de 1936 sont restées dans l'imaginaire collectif comme un moment de joie illustré par de nombreuses photos prises par des photographes ayant la volonté de donner une image favorable à ce mouvement et à des témoignages écrits quasiment sur le vif comme celui de la philosophe Simone Weil. Si ces grèves n'ont pas été exemptes de tensions, entre les grévistes et les patrons et l'encadrement, entre grévistes et non-grévistes, elles ont été aussi pour ces ouvriers grévistes une rupture dans leur vie et leur quotidien qui a été perçue comme un moment susceptible de changer leurs conditions de travail et de vie, même si la plupart n'étaient pas dupes et savaient qu'à la fin du mouvement, le travail routinier allait reprendre ses droits.

3.2) Des ouvriers en régime fasciste

Les deux régimes fascistes organisent une répression contre les ouvriers militants tout en accordant des avantages aux ouvriers. Ils s'inscrivent dans le cadre d'une idéologie qui prétend dépasser l'opposition entre capitalisme et communisme.

L'Italie fasciste adopte ainsi le corporatisme qui est censé réconcilier travailleurs et patrons. Imposé entre 1926 et 1927, il interdit à la fois la grève et le lock-out. L'État est donc en mesure d'imposer une partie de son programme économique par l'intermédiaire de l'IRI (*Instituto per la Ricostruzione Industriale*) parfois à l'encontre des intérêts des industriels, il maintient aussi l'ordre dans les entreprises alors que le niveau de vie est affaibli en raison de la politique monétaire et autarcique du régime. L'originalité du régime se manifeste par l'OND (*Opera nazionale del Dopolavoro*) qui propose aux ouvriers des loisirs et des activités culturelles, auxquels ils n'avaient pas forcément accès dans la période de la démocratie libérale.

Hitler, dès février 1933, interdit le KPD et persécute ses militants pour qui les premiers camps de concentration sont destinés en priorité. Au cours de cette première année de pouvoir, il interdit aussi les syndicats et le SPD. Après 1933, la taylorisation de l'industrie allemande est accélérée dans le but de rattraper le retard sur les États-Unis. Le régime nazi soutient le patronat face aux résistances ouvrières. Le projet de la production de la *KDF Wagen* (la future coccinelle), inspiré à Hitler par sa lecture de Ford, est à l'origine de l'immense usine de Fallersleben sur le modèle de celle de Detroit. Mais, à la place de la *KDF Wagen*, c'est sa version militaire, la *Küblewagen*, qui est produite (50 000 voitures entre 1940 et 1945). La politique économique nazie centrée sur le réarmement quel qu'en soit le coût budgétaire a créé de très nombreux emplois industriels et mis fin au chômage de masse. Mais les salaires n'ont pas véritablement progressé et les conditions de travail se sont dégradées (forte augmentation du temps de travail, absence de contrepoids syndical face à l'encadrement). L'organisation *Front au travail* a été dotée d'un bureau appelé « *Beauté du travail* » qui a visité 70 000 entreprises et créé des dizaines de milliers de salles de repos, terrains de sport et espaces verts afin d'améliorer le confort des ouvriers et leur

environnement esthétique. Les responsables nazis prétendent ainsi mener une politique « socialiste » pour séduire les ouvriers dont la culture de classe les éloigne du régime. Ces mesures semblent cependant bien cosmétiques au regard de l'augmentation des cadences, des horaires allongés (60 heures par semaine) et de la présence de polices internes à l'entreprise. Le régime nazi a mené une politique comparable à celle du régime fasciste en proposant par l'intermédiaire de l'organisation *Kraft durch Freude* (« *La Force par la joie* ») des loisirs qui étaient auparavant inaccessibles aux ouvriers (croisières en Méditerranée, Scandinavie, séjours dans le Rhin, spectacles culturels), légitimant le discours nazi qui vante la « communauté du peuple » unifiant tous les Allemands quelle que soit leur classe sociale. Si cette politique a eu un indéniable succès, les ouvriers sont restés le groupe social le moins perméable à l'idéologie nazie et à l'enrégimentement dans les organisations affiliées au NSDAP.

3.3) Des représentations de plus en plus favorables aux ouvriers

Au cours de l'entre-deux-guerres, le cinéma aborde fréquemment le monde de l'usine. *Metropolis* (1927) de Fritz Lang montre des ouvriers transformés en robots qui obéissent à la cadence imposée par une immense horloge. René Clair, dans *À nous la liberté !* (1931) filme le travail à la chaîne dans une grande usine déshumanisée. À la fin des années 1930, Jean Gabin, la plus grande star masculine du cinéma français, incarne la figure de l'ouvrier français, avec sa gouaille populaire et son esprit frondeur, mais qui reste marqué par le tragique de son destin : dans *Le Jour se lève* de Marcel Carné (1939), Gabin incarne François, qui est ouvrier ; revêtu d'une combinaison et d'un masque qui le protège des produits chimiques, son amie le rejoint à l'usine avec un bouquet de fleurs, qui est fané après quelques minutes. François-Gabin déclare avec ironie : « *J'te l'avais dit, c'est tout ce qu'il y a de plus sain ici* ».

La photo suit la même inspiration que le cinéma (réalisme poétique) et propose une représentation humaniste des ouvriers au travail et dans leur quotidien (Willy Ronis, Albert Harlingue, Gisèle Freund). Prévert et le groupe Octobre représentent des spectacles à un public ouvrier : en mars 1933, ils mettent en scène le poème Citroën sur un piquet de grève dans une usine du groupe automobile. La presse engagée et ouvrière publie de nombreux articles et dossiers illustrés par des photos (*L'Arbeiter Illustrierte Zeitung*). Des ouvriers sont représentés comme des héros des temps modernes dans l'œuvre de Fernand Léger. Les artistes et intellectuels allemands de la *Nouvelle Objectivité* (*Neue Sachlichkeit*) accordent une grande attention aux ouvriers, souvent dans une intention documentaire : Karl Völker et Oskar Nerlinger réalisent des tableaux de foules d'ouvriers perdus dans des espaces industriels oppressants, des photogrammes d'Alice Lex-Nerlinger dénoncent les effets du travail à la chaîne.

Conclusion

Les conditions de travail et d'existence de ces ouvriers se sont-elles améliorées ? Leurs transformations ont-elles contribué à intégrer les ouvriers des usines au reste de la population ?

Synthèse. Entre le début du XIX^e et le début du XX^e siècle, les ouvriers travaillant dans les usines ont connu une amélioration de leur niveau de vie, mais ils continuent d'appartenir à un groupe social qui reste marqué par la précarité et la pauvreté. Leur condition les distingue fortement dans l'entre-deux-guerres de celle des paysans, comme le montre la confrontation des ouvriers en congé durant l'été 1936 qui rencontrent des paysans pour qui les congés payés ne sont pas envisageables. Les conditions de travail ont connu aussi des progrès en matière de salubrité et de sécurité, même si l'usine reste un lieu dangereux. Les enfants les plus jeunes (avant 12-13 ans) ne sont désormais plus employés. Mais ces progrès doivent être relativisés du fait de la diffusion du travail à la chaîne qui impose de fortes contraintes. Les milieux ouvriers restent hétérogènes : une aristocratie ouvrière d'hommes qualifiés ayant la citoyenneté se distingue des ouvrières et des travailleurs immigrés moins bien payés, cantonnés à des tâches peu valorisantes et qui ont moins la capacité de se défendre.

Une idée principale. Au cours des années 1930, le mouvement ouvrier a perdu ses illusions de faire naître une société plus juste après les violentes répressions qu'il a subies dans l'Italie fasciste, dans l'Allemagne nazie et dans l'Espagne franquiste. En France, le gouvernement de Daladier a fait subir en novembre 1938 aux ouvriers grévistes une « défaite de la Marne » selon la formule du patron Auguste Detœuf, qui assure aux patrons leur « revanche » après le choc de 1936 (J. Kolboom, 1986, *La revanche des patrons. Le patronat français face au front populaire*).



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'ouverture. La véritable amélioration aura lieu dans les années 1960 avec le « compromis fordiste » et le salaire différé assuré par les prestations sociales. Mais le travail à la chaîne généralisé dans le cadre d'une recherche accentuée de productivité continue à imposer de pénibles conditions de travail. En France, l'opposition à ce type de travail mobilisera le monde ouvrier au printemps 1968.

Laurence AMERICI (responsable d'épreuve), Yannick LE GRUIEC, Mathieu LEMOINE, Anne LEMONDE

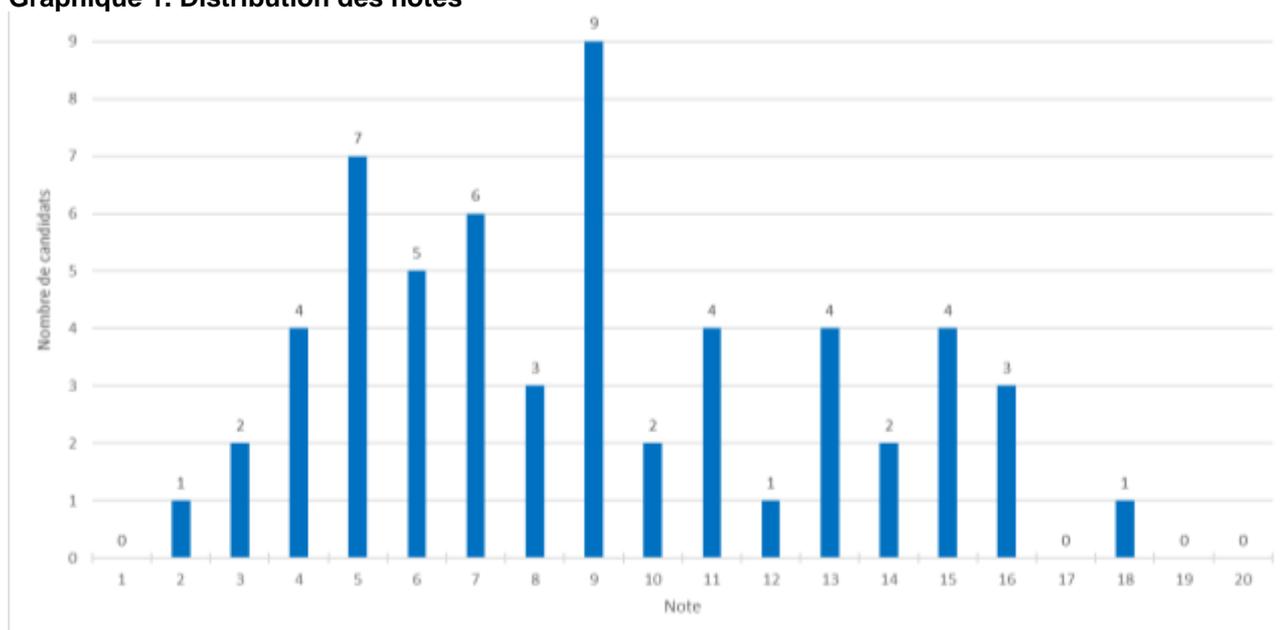
3. Épreuves orales d'admission

3.1 Commentaire de documents géographiques

La commission de commentaires de documents géographiques félicite les candidats admis au concours, et tient à encourager les candidats admissibles qui n'ont pas été reçus à repasser le concours lors de la session 2024. Les membres de la commission soulignent unanimement la qualité d'une grande partie des prestations entendues lors de cette session 2023, les candidats ayant visiblement lu les rapports des années précédentes pour se préparer au mieux aux attentes de l'épreuve de commentaire de documents géographiques, ainsi qu'aux questions pédagogiques et aux valeurs de la République. Les candidats avaient de toute évidence passé du temps à préparer leurs oraux, à travailler formellement et oralement leurs présentations, avec des diaporamas de plus en plus clairs et maîtrisés au fil des sessions. Comme en 2022, la session 2023 était ouverte au public, ce qui aura permis aux candidats de la session en cours ou des sessions à venir de se familiariser avec l'exercice en situation, tout en prenant également connaissance des modalités matérielles du passage de l'oral dans les salles dédiées.

Lors de cette session 2023, 58 candidats ont passé l'épreuve de commentaires de documents géographiques. Comparativement aux sessions précédentes, les moyennes et médianes sont stables (respectivement 8,94/20 et 9/20) et la réduction de l'écart-type s'est poursuivie (5,4 en 2021 ; 4,3 en 2022 ; 4 en 2023), illustrant un moindre contraste de notation, en raison d'une proportion plus faible à la fois de notes très basses et de notes très élevées au regard des précédentes sessions. Ainsi, 18 % des notes sont supérieures à 14/20 (contre 24 % en 2022 et en 2021) et 22 % des notes sont inférieures à 05/20 (contre 24 % en 2022 et 36 % en 2021), et seulement 5 % des notes sont sous les 03/20 (contre 9 % en 2022 et 16 % en 2021). Les graphiques suivants permettent de visualiser la distribution des notes obtenues par l'ensemble des candidats (graphique 1) et par les admissibles et les admis (graphique 2).

Graphique 1. Distribution des notes

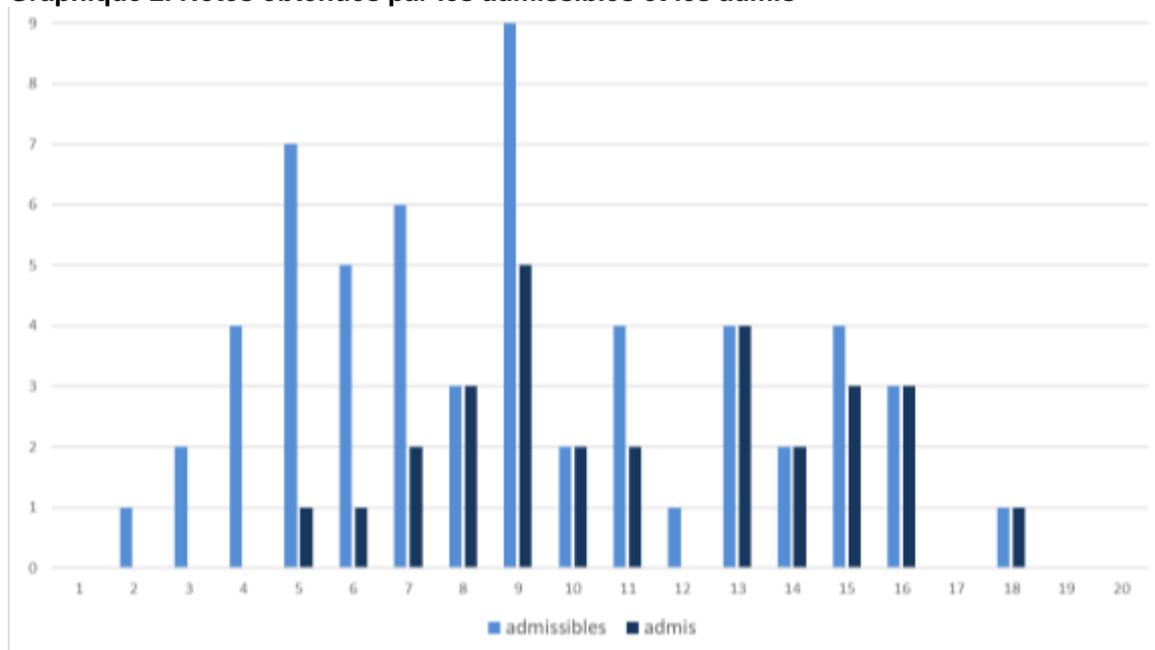




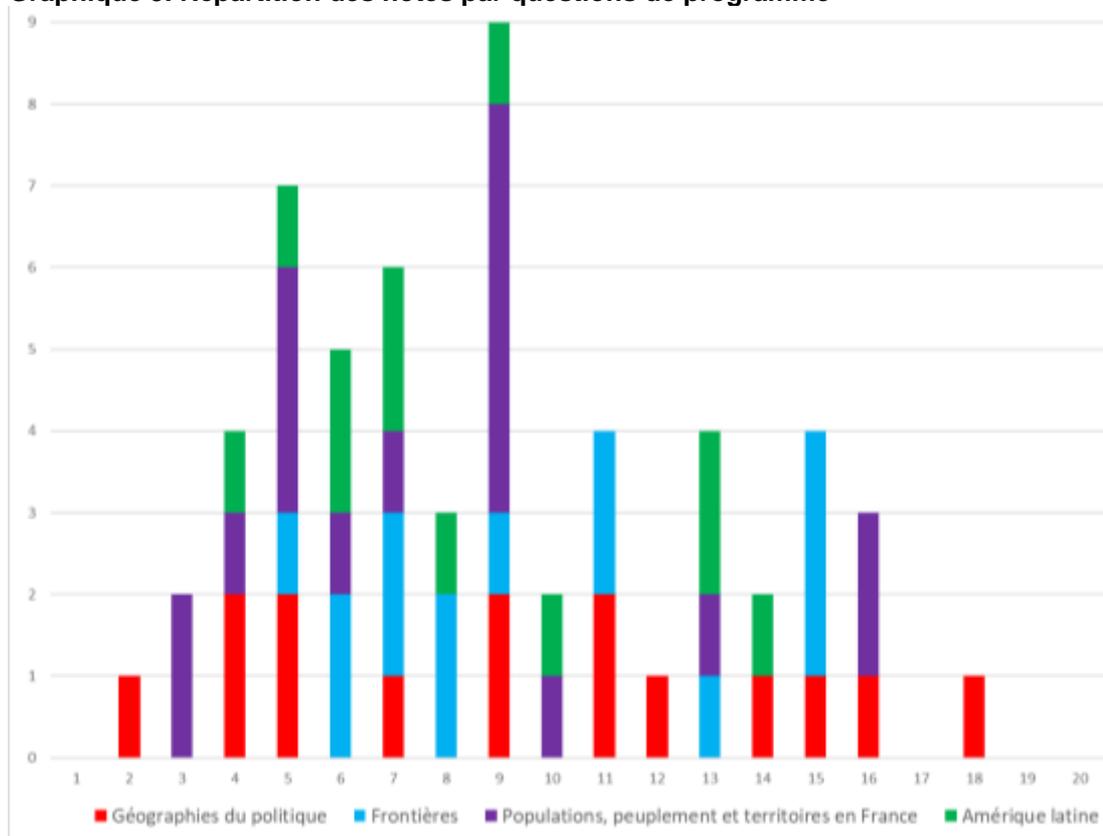
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

Graphique 2. Notes obtenues par les admissibles et les admis



Graphique 3. Répartition des notes par questions de programme



Ce sont les deux questions de géographie thématique qui s'associent aux meilleures moyennes, avec 9,7/20 pour le programme sur les « Frontières » et 9,5/20 pour celui sur les « Géographies du politique », cette question ayant été mieux réussie que l'an passé (8,1/20 de moyenne lors de la session 2022). La moyenne pour les questions de géographie des territoires est plus faible, avec 8,5/20 pour les dossiers portant sur le programme « Amérique latine » et 8,1/20 pour les sujets sur le programme « Populations, peuplement et territoires en France ». Le jury félicite plus particulièrement les dix candidats qui ont obtenu une note supérieure à 14/20, reconnaissant la grande qualité de leurs présentations et de leur analyse des dossiers documentaires, tout comme leurs connaissances sur les questions au programme, et en géographie d'une manière plus générale.

1. Retour général sur l'épreuve de commentaire de documents géographiques

L'épreuve se décompose en deux temps : **un exposé de 30 minutes** réalisé par le candidat et consacré au commentaire de documents en tant que tel, puis **un entretien de 25 minutes** avec les membres de la commission, comprenant majoritairement (environ 20-21 mn) des questions scientifiques (sur le sujet, sur le dossier, sur la question de programme, voire sur les autres questions de programme ; en guise d'élargissement, des questions plus générales peuvent également être posées pour cerner la culture géographique du candidat) et, à la fin de l'entretien, des questions pédagogiques et sur les valeurs de la République. Soulignons d'emblée que les questions ne sont pas posées pour déstabiliser les candidats, mais pour leur permettre de préciser une idée, une notion ou un exemple, pour approfondir le commentaire de certains documents, ou encore, le cas échéant, pour les réorienter vers le traitement du sujet, du dossier voire du programme, en cas d'exposé hors sujet.

Il paraît ainsi essentiel de rappeler aux futurs candidats que **tous les sujets et les dossiers de commentaires de documents géographiques portent sur les questions au programme** (pour la session 2023 : « Géographies du politique », « Frontières », « Populations, peuplement et territoires en France », « Amérique latine »). C'est une remarque fondamentale, au regard du traitement des dossiers par certains candidats, cherchant à analyser de manière exhaustive tous les documents du dossier, sans hiérarchiser les informations au regard des programmes du concours, dans des exposés dès lors plus proches d'une leçon de hors programme. Ce n'est pas l'exercice attendu : même si la question au programme n'est pas explicitement mentionnée dans l'intitulé du sujet, celle-ci doit être la porte d'entrée privilégiée pour aborder le dossier. Les dossiers documentaires sont conçus dans le cadre des questions travaillées par les candidats, et en considérant que l'ensemble des programmes sont maîtrisés. Nous développons ci-dessous trois exemples de dossiers ayant donné lieu à des présentations relevant davantage du hors-programme.

Le premier exemple est un dossier qui portait sur « La France du "vide" », qui a pu mener des candidats à des exposés très larges sur les espaces ruraux français en général, alors que l'enjeu était d'interroger un certain type d'espaces ruraux (les espaces ruraux de faible densité), définis par des caractéristiques morphologique et de *peuplement*, le « vide » (entre guillemets), impliquant à la fois de faire référence aux travaux de R. Bétéille, de critiquer la notion en interrogeant sa relativité et sa gradualité, mais aussi d'interroger les représentations *territoriales* (négatives ou positives) associées à cette notion par les *populations* – en lien donc avec le programme sur les « populations, peuplement et territoires ».

Pour prendre un deuxième exemple, le sujet « Dunkerque : une ville, un port », comportant une carte topographique (document principal devant constituer le cœur de l'analyse) et quatre documents complémentaires (dont une partie portait sur l'activité portuaire) devait être relié également au programme « Populations, peuplement et territoires en France » et interroger les interactions entre la ville et le port en termes d'urbanité. La virgule (« une ville, un port ») invitait ainsi à interroger la juxtaposition et les articulations des fonctions urbaines et portuaires. Des exposés analysant la fonction portuaire en soi et pour soi, sans la relier aux questions de populations et peuplement étaient dès lors hors sujet. Il fallait plutôt analyser en quoi la fonction portuaire et les activités industrielles associées jouent un rôle majeur dans la compréhension des structures de *peuplement* de la ville (c'est-à-dire à la fois la commune de Dunkerque, son agglomération et ses environs), en quoi ces activités s'associent à des infrastructures et des activités dont sont susceptibles de bénéficier les *populations*, ou encore se demander dans quelle mesure la fonction portuaire pouvait apparaître, dans le discours des acteurs locaux visibles dans les documents complémentaires, un élément de définition d'une certaine identité *territoriale* urbaine. Ont été pénalisés les exposés qui survolaient la carte topographique, qui focalisaient une grande partie de leur exposé sur la fonction portuaire uniquement, qui n'analysaient pas les liens (juxtaposition / interaction) entre la



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ville et le port, qui ne donnaient pas d'éléments chiffrés sur la population de Dunkerque et des communes environnantes, ou encore qui ne commentaient pas du tout les logiques de peuplement.

Enfin, pour prendre un troisième exemple, le sujet proposé sur « Cartographie et géographies du politique » impliquait de mobiliser les notions du programme (pourtant explicitement présent dans l'intitulé du sujet) pour éclairer les cartes et démarches cartographiques présentes dans le dossier, et non de traiter de la cartographie en général, en mobilisant des auteurs totalement déconnectés du programme ou en s'appuyant sur une approche plus historique que géographique. La cartographie pouvait ainsi être présentée comme une démarche par essence politique, objet d'étude des géographes, mais aussi comme un outil politique au service des gouvernements et enfin comme un outil du géographe pour contester les rapports de domination inscrits dans l'espace, dans une logique d'engagement de la part des chercheurs.

Au final, les candidats qui ne maîtrisent pas suffisamment les programmes ne sont pas les mieux outillés pour traiter les dossiers documentaires.

Si la majorité des sujets portent sur une seule thématique au programme (par exemple : « L'extractivisme en Amérique latine » ; voir liste pages 88 et suivantes), **certains sujets peuvent croiser deux questions**. Par exemple, plusieurs documents du dossier sur les « Réformes territoriales et géographies du politique : le cas des communes nouvelles » pouvaient permettre d'intégrer des questionnements sur les logiques de peuplement associées aux communes nouvelles et sur les enjeux territoriaux des regroupements, invitant à dépasser les catégories spatiales de commune rurale et de commune urbaine, qui sont aussi une construction politique. La plupart des dossiers proposés sur le programme « Frontières » pouvaient aussi amener des réflexions sur les « Géographies du politique ».

Le **nombre de documents** associés à un sujet sans carte topographique est compris entre 8 et 11. Pour les dossiers comportant une carte, le nombre total de documents est limité à 5 ou 6, afin que les candidats consacrent un temps suffisant à l'analyse fine de la carte, en lien avec le sujet et les autres documents proposés. Pour les sujets proposés avec une carte topographique, celle-ci est le document principal, les documents complémentaires devant aider à l'analyse de la carte au regard du sujet et du (des) programme(s) concerné(s). Pratiquement, une carte remplace dès lors 4 ou 5 documents par rapport à un dossier sans carte topographique ; elle est donc le pivot central de l'analyse du dossier et les documents viennent la compléter (*cf. infra* partie 2. « Précisions sur les dossiers proposés avec une carte topographique ou sur les dossiers intégrant des extraits du site *Géoportail* »).

Lorsque des documents sont issus de source étrangère, ils sont traduits par le jury (textes, légendes, etc.), afin d'aider les candidats. Rappelons aussi que **les candidats disposent, dans la salle de préparation, d'un atlas général et de dictionnaires** (principaux dictionnaires de géographie et dictionnaires usuels) afin de les aider dans leur analyse du dossier, et qu'**ils peuvent demander à sortir une (ou plusieurs) carte(s) topographique(s) de leur choix** (*cf. infra* partie 2.).

La **présentation analytique des documents** dans un tableau de synthèse en introduction est en général utile, si elle va au-delà de la seule énumération des documents. Quasiment tous les candidats intègrent désormais dans leur introduction un tableau de présentation des documents. Il leur est toutefois conseillé de ne pas passer trop de temps à commenter ce tableau, qui reste la description introductive d'un dossier connu de l'ensemble des membres du jury ; il n'est ainsi pas utile de passer un long moment à résumer le contenu de chaque document et il est préférable d'en proposer une lecture analytique, en faisant ressortir des thèmes centraux, des acteurs, des échelles ou encore des notions-clefs.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

Exemple de présentation par un candidat des documents du dossier avec carte topographique « Territoires ruraux et tourisme littoral : le cas du Golfe de Saint Tropez »

(Document produit par un candidat. Les erreurs factuelles et les formulations ont été conservées)

N°	NATURE	SOURCE	ACTEURS	ESPACES	THEMES
1	Carte topographique (1/25 000)	IGN		Saint Tropez, Saint Maxime, Massif des Maures	Différenciation spatiale / complémentarité entre le littoral et son arrière-pays Aménités environnementales
2	Tableaux statistiques, diagrammes	INSEE		Commune de Plan-de-la-Tour	Dynamiques démographiques dans l'arrière-pays
3	Cartes	Préfecture du Var	Office National des Forêts Agence DFCI Midi-Méditerranée	Communes de La Croix Valmer et de Grimaud	Risque incendie dans l'arrière-pays
4	Extrait d'un PLU	Commune de Ramatuelle	Collectivité locale Provence Urba Conseil	Commune de Ramatuelle	Dynamiques démographiques dans l'arrière-pays Protection
5	Article scientifique	J. Brun, Forêt méditerranéenne	Collectivités locales Syndicat mixte du massif des Maures	Massif des Maures	Risques incendie dans l'arrière-pays Dynamiques agricoles Protection Agritourisme
6	Article scientifique	P. Moustier, L. Rieutort, Territoires du vin	Coopératives, syndicats viticoles Conseil interprofessionnel des vins de Provence Chambres régionales et départementales d'agriculture Professionnel du tourisme Collectivités locales	Provence	Complémentarité, territoires en réseaux Aménités environnementales Agritourisme

Pour les dossiers comportant une carte (cf. *infra* partie 2.), l'analyse de celle-ci - comme mentionné *supra* - doit être au cœur de la présentation, en croisant son analyse avec les informations issues des autres documents du dossier (localisation des quartiers ou photographies sur la carte, mise en évidence des logiques spatiales, différenciations et contrastes au regard des informations issues des statistiques ou des textes, etc.). La mobilisation de la carte ne peut se limiter à l'introduction et/ou à l'une des parties : la carte doit bien être mobilisée tout au long de l'exposé. Le jury peut naturellement y revenir lors des questions si la carte n'a pas été suffisamment mobilisée. Plus généralement, **les sources des différents documents tout comme leurs auteurs doivent être pris en compte dans le commentaire et abordés, le cas échéant, avec un regard critique et nuancé**. On ne peut en effet commenter un document sans le contextualiser (y compris le dater), sans essentialiser la source pour autant. S'attarder sur les échelles d'analyse proposées par le dossier documentaire peut également être très pertinent pour orienter le traitement du sujet, voire la problématisation. Rappelons enfin qu'aucun document ne doit être laissé de côté : c'est bien l'ensemble du dossier documentaire qu'il s'agit d'analyser. Les candidats sont ainsi invités quand cela est pertinent à synthétiser, croiser, voire confronter, les documents entre eux. Il convient en effet de ne pas limiter l'exercice du commentaire de documents à un commentaire linéaire.

Il est également indiqué dans les convocations des candidats qu'une **production graphique** au moins (croquis, schéma d'acteurs, tableau, graphique, croquis paysager, schéma de notions, etc.) est vivement recommandée. Celle-ci peut être réalisée à partir d'un ou plusieurs documents du dossier. Comme cela avait déjà été indiqué dans les précédents rapports, le jury valorise la **capacité de traitement de l'information par les candidats et sa transmission au cours de l'exposé**. Il faut prendre le temps de construire une production graphique spatialisée et originale, qui ne soit pas la simple copie de l'un des documents du dossier. Le commentaire de la production graphique est également important et ne doit pas être évacué en quelques secondes à la fin de l'exposé, comme cela a pu parfois être le cas. Le traitement des informations du dossier peut passer par des calculs simples (moyennes, pourcentages, densités, etc.), par la transcription graphique de données statistiques ou encore par l'élaboration d'un croquis (croquis de finage, croquis de synthèse, etc.) à partir de cartes figurant dans le dossier ou à partir de la carte topographique. Notons toutefois que multiplier la réalisation de diagrammes élémentaires ou de schémas basiques n'est pas toujours utile, voire contre-productif si ces schémas apparaissent trop simples ou plaqués, étant trop déconnectés du dossier, du sujet, voire des questions au programme. Il faut en effet que le traitement des données éclaire la démonstration et il est toujours essentiel de spatialiser les analyses. Sont attendues des productions analytiques qui, au-delà d'une simple synthèse d'informations, apportent un ou plusieurs éléments de réponse à la problématique posée. Un exposé appuyé sur différents types

de productions graphiques est souvent valorisé, sous réserve qu'elles soient de qualité et en lien avec le sujet, le programme et le dossier. Sur le plan formel, un croquis réalisé à la main et scanné nécessite de choisir des teintes assez soutenues et contrastées pour aider à la lisibilité.

Il est utile d'intégrer la production graphique au diaporama (après avoir été scannée par les appariteurs si elle a été réalisée à la main) et de proposer également, avant le début de l'exposé, une version papier aux membres du jury pour les aider à en faire une lecture précise. La production graphique peut reprendre différentes parties du développement et être complétée de manière progressive au cours de l'exposé grâce au diaporama. Il est important d'apporter un grand soin à la production, en respectant la sémiologie graphique indispensable à l'efficacité visuelle du schéma ou croquis.

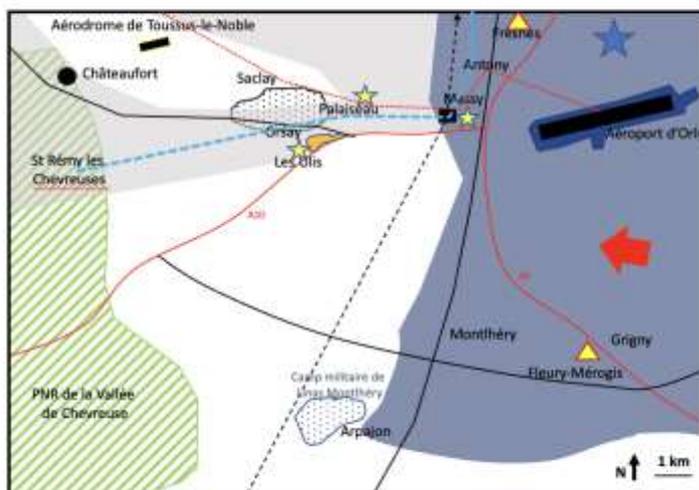
La production graphique peut être réalisée à la main ou à l'ordinateur, l'un et l'autre présentant ses avantages et ses inconvénients. Dans les deux cas, il faut veiller à garantir une richesse de la production avec, pour un croquis, une légende organisée, une échelle, et des informations précises esquissant des lignes d'organisation spatiale et de différenciation, comme sur le croquis ci-dessous, qui aurait toutefois gagné à intégrer, au sein des espaces à fonction agricole ou forestière, comme au sein du PNR de la Vallée de Chevreuse, davantage de lieux de peuplement, ces espaces étant loin d'être inoccupés.

Exemple de croquis réalisé sur le sujet

« Relégation spatiale et territoires de la banlieue parisienne. Le cas de Palaiseau Arpajon » (dossier avec carte topographique)

(Document produit par un candidat. Les erreurs factuelles et les formulations ont été conservées)

Les dynamiques de fragmentation et de relégation socio-spatiale dans le sud de la banlieue parisienne



Un autre exemple de croquis, réalisé sur le sujet « Frontières et migrant.e-s en Méditerranée », illustre une représentation graphique à plus petite échelle. Comme pour le croquis précédent, les informations sont issues de plusieurs des documents du dossier. On ne peut qu'encourager les candidats à les faire figurer plus explicitement sur leur croquis en indiquant bien les sources mobilisées.



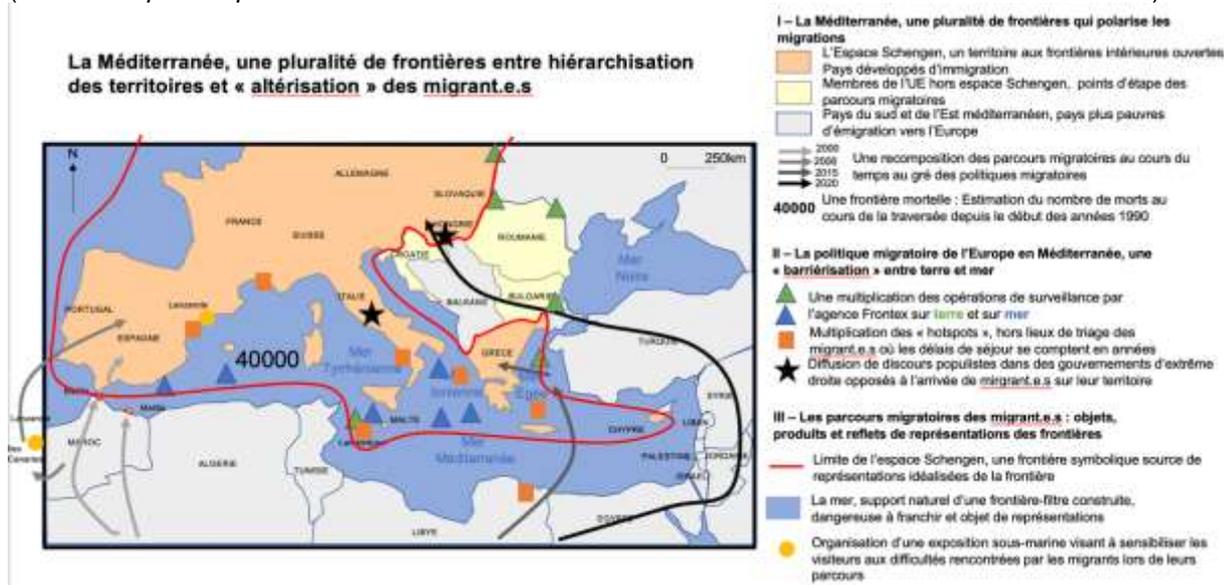
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

Exemple de croquis réalisé sur le sujet

« Frontières et migrant-e-s en Méditerranée » (dossier documentaire)

(Document produit par un candidat. Les erreurs factuelles et les formulations ont été conservées)



Précisions que certains croquis réalisés sur ordinateur étaient très pauvres, sans échelle, avec très peu d'informations représentées, sans légende organisée, et il aurait dès lors été préférable de proposer une production graphique sur papier, plus riche et complexe, sans perdre trop de temps à réaliser le travail sur l'ordinateur, ce qui implique une maîtrise des outils de DAO (*Gimp, Inkscape*).

2. Précisions sur les dossiers proposés avec une carte topographique ou sur les dossiers intégrant des extraits du site *Géoportail*

Plusieurs prestations, lors de cette session 2023, ont illustré le fait que la maîtrise de l'exercice d'analyse de la carte topographique était encore souvent très insuffisante. La moyenne des prestations sur des sujets avec carte topographique ou avec des extraits *Géoportail* (10 sujets sur les 24 proposés) est à 8,6/20 (8,4/20 pour les dossiers avec carte topographique ; 8,9/20 pour les dossiers intégrant des extraits de *Géoportail*). Rappelons que, pour tout type de sujet proposé, qu'il s'agisse d'un dossier sans carte ou d'un sujet avec carte topographique, les candidats ont la possibilité de demander aux appariteurs une carte topographique de leur choix. Il peut s'agir par exemple d'une carte d'une édition plus ancienne ou d'une autre échelle (1/50 000 ou 1/100 000) si la carte accompagnant le dossier est une carte récente au 1/25 000. Toute carte demandée par le candidat et affichée dans la salle de passage doit être commentée, en lien avec le sujet et avec le dossier. Il n'est pas envisageable de demander à faire afficher une carte supplémentaire en lui tournant le dos tout au long de l'exposé et en ne la mobilisant pas ou de manière superficielle.

Dans le cadre des **dossiers proposés avec une carte topographique IGN** (5 dossiers, lors de cette session 2023, sur lesquels sont passés 14 candidats), il s'agit pour le jury d'évaluer la capacité des candidats à étudier ce qui constitue l'un des documents de base en géographie. Rappelons, encore une fois, que, dans ce cas, **la carte constitue l'élément principal à commenter, en mobilisant également les autres documents fournis en sélectionnant les informations au regard du sujet proposé et du programme concerné**. Le candidat doit prendre garde à s'appuyer sur la carte topographique à chaque étape de son raisonnement, et non pas seulement à partir de sa 2^e ou 3^e partie, comme dans plusieurs exposés. De plus, l'analyse d'une carte topographique ne doit pas s'apparenter à une simple logique de collecte d'éléments pour illustrer le propos. Le candidat doit tenter de dégager les structures d'organisation générale de l'espace, procéder à des différenciations spatiales si la carte

et le sujet s'y prêtent, témoignant alors d'un véritable regard de géographe. Il est essentiel de se poser la question du croisement entre les documents fournis et la carte topographique, en lien avec le sujet. La carte topographique doit inviter à penser systématiquement en termes de spatialisation ; elle permet aussi une incarnation des documents.

La carte topographique invite à une analyse fine, soignée et détaillée, appuyée sur une argumentation problématisée permettant de répondre au sujet posé. **Il ne s'agit pas de réaliser un commentaire de carte en soi, mais bien de mobiliser la carte comme cadre d'analyse du sujet proposé, en relation avec les autres documents du dossier et, là encore, avec les questions au programme.** Lors des 6 heures de préparation, il est conseillé de réaliser un repérage minutieux des éléments qui caractérisent le territoire d'étude (habitat, activités, paysages, altitudes, etc.) et surtout de ceux qui permettent de répondre au sujet et de faire écho aux autres documents du corpus. Il est attendu que le candidat croise la carte topographique avec les informations des documents, qu'il les nuance, les confronte, les confirme ou les critique en prenant appui sur des exemples précis. Il peut être judicieux de localiser sur la carte topographique les photographies jointes au corpus ou des éléments cités dans les textes. Une analyse fine des paysages peut se justifier si elle permet d'éclairer les logiques de peuplement. Elle ne peut alors se dispenser d'une présentation des modelés, reliefs ou du couvert végétal, de même qu'une étude des logiques de peuplement ne peut se passer d'une analyse de la hiérarchie des lieux de peuplement (écart, hameau, village, bourg, petite ville, ville moyenne, etc.), des formes d'habitat (centre-ville ou centre-bourg, faubourgs, banlieues, lotissements périurbains, fermes isolées, etc.) et des contextes territoriaux concernés (espace urbain dense, espaces forestiers ou agricoles, proximité métropolitaine, axes de communication, etc.).

La carte topographique demande à être travaillée et analysée précisément : les candidats peuvent la mobiliser pour calculer des densités, étudier les contrastes de répartition des populations et des activités, localiser les lieux évoqués dans le dossier ou des exemples permettant d'étayer la démonstration, etc.

L'analyse des cartes topographiques ne s'improvise pas quelques semaines avant de passer le concours ; elle sanctionne une méthodologie rigoureuse acquise progressivement, souvent dès les premières années de formation en géographie, et également lors de l'année entière de préparation du concours. Le jury a pu être surpris, dans de trop nombreux exposés, par de lourdes lacunes sur le vocabulaire de base et l'identification des formes de peuplement et de l'organisation de l'habitat, sur le commentaire des paysages – importants à évoquer pour analyser les lieux de vie des populations. Des erreurs de base (ne pas parvenir à donner tout de suite le chiffre de population d'une commune, à identifier le sens d'écoulement d'un cours d'eau, ou à dire à quoi correspondent les espaces représentés en blanc sur une carte topographique IGN...) sont très fortement sanctionnées, car elles illustrent une méconnaissance de l'exercice et un manque de culture géographique. Rappelons que des manuels de base récents permettent de préparer au mieux l'exercice ; **il est surtout essentiel que les candidats travaillent en amont sur des exemples diversifiés de cartes topographiques, en France métropolitaine comme dans les espaces ultra-marins français.**

Lors de la session 2023, en plus des 5 dossiers avec carte topographique IGN, ont été proposés 5 **dossiers intégrant un ou plusieurs extraits de cartes topographiques issues du site Géoportail**. 13 candidats ont eu à traiter l'un de ces dossiers. Sur ces dossiers également, le jury a pu noter, de la part de beaucoup de candidats, un manque de maîtrise de l'analyse des documents cartographiques proposés. Le jury invite dès lors les futurs candidats à se familiariser davantage avec le site *Géoportail* comme avec les cartes topographiques IGN (voir remarques ci-dessus), afin d'analyser pertinemment ces documents.

Au regard de l'importance de la maîtrise de l'exercice par les candidats, le jury augmentera la part des cartes topographiques parmi les dossiers proposés pour la session 2024, en proposant également, dans les dossiers ne comportant pas de carte topographique, davantage d'extraits de cartes issues du site *Géoportail*. Lorsque cela est possible et pertinent, des cartes topographiques étrangères continueront également d'être proposées.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

3. Quelques conseils pour les candidats au regard d'éléments appréciés dans les présentations orales lors de la session 2023

Outre les aspects évoqués plus haut dans les attendus de l'épreuve, la commission souhaite ici présenter quelques points ayant été valorisés dans les exposés des candidats.

Elle exprime tout d'abord sa satisfaction de voir, de la part d'une majorité de candidats, une réelle **aisance à l'oral**, avec des candidats parlant parfois sans aucune note et présentant de véritables qualités oratoires. Il est important de rappeler que, l'agrégation étant un concours de recrutement d'enseignants, la capacité à intéresser un auditoire fait partie, en plus du traitement du sujet, des critères d'évaluation. Les candidats doivent pouvoir se mouvoir dans l'espace pour exploiter les différents outils mis à leur disposition (écran de projection, tableau, cartes topographiques affichées) et éviter de rester statiques, le nez plongé dans leurs notes sans presque jamais regarder le jury. On peut également féliciter les candidats quant à la **maîtrise matérielle de l'épreuve** (gestion du temps, construction des diaporamas, mobilisation des fonds de la cartothèque, des atlas, etc.), ce qui témoigne d'une lecture attentive des précédents rapports.

Pour beaucoup des candidats, les introductions étaient bien construites, avec un soin apporté à la **définition des termes du sujet** et à la **présentation des documents**, bien souvent sous forme de tableau, permettant une approche critique des sources, des espaces étudiés et des thématiques proposées par le dossier. En conclusion, un effort est presque systématiquement fait pour tenter de **répondre à la problématique** de départ. Certains candidats ont adroitement croisé les documents, ont proposé des exploitations graphiques des textes des dossiers avec un jeu de couleurs et une légende associée.

Les **diaporamas** réalisés sont souvent de qualité, les meilleures présentations faisant apparaître le plan et la problématique au fil de la démonstration, ce qui est une réelle aide pour le jury, qui peut ainsi mieux se repérer dans l'exposé du candidat, notamment quand ce dernier parle un peu vite. Il est souvent très opératoire de croiser les documents sur une même diapositive, par exemple des extraits de texte, clairement mis en valeur par le gras ou un surlignage (sans toutefois en abuser), croisés avec des extraits de cartes ou photographies, et exploités de façon pertinente dans l'argumentaire du candidat.

Dans l'ensemble, les candidats ont fait l'effort de construire des **productions graphiques variées** : carte, croquis de synthèse, traitement graphique de données statistiques (à partir des données du corpus documentaire ou de données glanées sur les cartes topographiques mises à disposition du candidat ou demandées par ce dernier), schéma d'acteurs, etc. Si la sémiologie est majoritairement maîtrisée, le jury a quand même pu être surpris par certaines maladresses de réalisation (choix des figurés, absence de figurés sur le croquis mais présent dans la légende et inversement, croquis muet, vastes espaces laissés en blanc et non référencés en légende...), parfois difficilement acceptables à l'agrégation de géographie.

Le jury a également apprécié les **changements d'échelle** clairs (par exemple pour un sujet portant sur « Les femmes : mobilisations et politiques publiques » ou sur « Montluçon, ville moyenne »), mais aussi la prise en compte explicite des **temporalités**, que ce soit pour des évolutions récentes (comme pour l'étude de « Saint-Martin : une frontière intra-européenne ultramarine ») ou sur un temps plus long (par exemple pour le dossier sur « Brasilia, une capitale brésilienne », sur « La France du "vide", ou sur « Cartographie et géographies du politique », etc.). La maîtrise de l'analyse des cartes (topographiques, extraits de *Géoportail*) a également été valorisée, tout comme les **traitements fins et critiques** (au sens constructif du terme) des documents, avec une exploitation des données pouvant donner lieu à des graphiques, tableaux ou schémas d'analyse. Les candidats ne doivent pas hésiter à emprunter une carte complémentaire aux documents fournis par le jury, notamment dans le cas des dossiers de documents adossés à une carte : une carte à une autre échelle permet de resituer le cas d'étude dans un contexte plus large ; une carte plus ancienne permet d'effectuer une lecture diachronique et de faire ressortir de grandes évolutions. De même l'usage intelligent d'un atlas généraliste peut être bienvenu, sous réserve d'être en lien avec le sujet et le dossier proposé et que ces documents complémentaires ne viennent pas éclipser ceux proposés par le jury.

Il convient d'accorder une attention particulière à l'**utilisation de concepts et de notions pour commenter les documents**. Au-delà de leurs connaissances issues de leur préparation des questions au programme, les



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

candidats disposent de dictionnaires généralistes, disciplinaires et critiques en salle de préparation ; qu'ils n'hésitent pas à en faire usage. C'est souvent le cas, mais sans que les lignes éditoriales de ces différents dictionnaires ne soient toujours prises en compte, ce qui peut être dommageable : le *Larousse* n'est pas le *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* (dir. J. Lévy et M. Lussault), qui n'est pas non plus la même chose que *Les mots de la géographie* (dir. R. Brunet).

Il est important que les candidats choisissent bien leur **vocabulaire géographique** et l'utilisent à bon escient, en sachant le définir et, le cas échéant, être au fait des débats qui accompagnent certaines notions. Les **dimensions épistémologiques** ne doivent pas être négligées dans l'analyse des documents, d'autant plus que certains dossiers et certaines questions au programme y accordent une grande importance : avoir une culture épistémologique et historiographique de la géographie est indispensable, et cela se travaille très en amont.

En guise de synthèse, le jury reprend ici quelques éléments-clefs qui avaient été proposés dans les précédents rapports, visant à aider au mieux les candidats dans la construction de leur exposé.

Quelques conseils

Tout exposé doit débuter par une introduction qui, dans les meilleures prestations, ne dépasse pas, en général, 4-5 mn, compte-tenu de la durée totale de l'exposé. La **gestion du temps** fait partie de l'évaluation et un certain équilibre entre les différentes parties de l'exposé, introduction et conclusion comprises, se doit d'être respecté. Le jury a particulièrement apprécié les exposés proposant une accroche soignée et permettant de dégager un ou plusieurs enjeux du sujet.

En **introduction**, la définition et l'analyse des termes du sujet est essentielle et doit être rapportée au contenu du dossier documentaire. Pour les sujets ayant une dimension plus épistémologique, on attend du candidat qu'il précise les différentes acceptions des notions du sujet, la diversité des approches géographiques et des méthodes, les nuances selon les auteurs, et les débats épistémologiques, en introduction comme dans le corps de l'exposé. Les meilleurs candidats ont proposé une présentation critique et thématique des documents, en précisant l'intérêt ou les limites de certains d'entre eux pour répondre au sujet. Au-delà du relevé systématique de la nature, de la source et des thématiques abordées par les documents, il est en général utile de souligner l'intérêt et l'apport de chaque document au regard du sujet.

La problématique, qui doit découler du travail de définition et de présentation critique des documents, est un élément central de l'exposé. Elle doit reprendre avec précision le thème du sujet et servir de fil d'Ariane à la démonstration.

Le **développement se doit d'être clairement structuré et équilibré**. Chaque sous-partie doit s'appuyer sur plusieurs documents qu'il s'agit d'éclairer l'un l'autre et de croiser. L'enjeu est de confronter les sources, les dates, les auteurs, les types de documents pour construire un argumentaire solide et nuancé. Le développement s'appuie sur une ou plusieurs production(s) graphique(s) qui doivent partir des documents et rester dans le cadre du sujet (voir *supra*).

La **conclusion** ne doit pas être négligée ou trop brève. Elle clôt le raisonnement et permet à la fois de proposer une réponse à la problématique et un élargissement vers d'autres thématiques ou espaces d'analyse. Elle peut s'appuyer sur une production graphique (par exemple lorsqu'un croquis a été élaboré progressivement tout au long de l'exposé), sous réserve de disposer de suffisamment de temps pour la commenter.

Le **diaporama** doit être soigné et mobiliser tous les documents, chaque document étant affiché soit dans sa totalité, soit en partie (par exemple par une citation ou par une partie de carte pour réaliser une focale sur un lieu particulier). Il est important de montrer que les documents sont lus et appropriés, afin d'étayer le propos et de valoriser la capacité à transmettre de l'information (passages de texte surlignés, éléments entourés ou fléchés sur un document iconographique, etc.). Il peut être utile d'ajouter, en fin de diaporama, toutes les diapositives du dossier documentaire, cela permettant au candidat de retrouver rapidement les documents pendant l'entretien avec le jury.

4. Les principaux écueils à éviter et qui ont été pénalisés par le jury

Plusieurs exposés se sont vus pénalisés pour des raisons diverses ; l'idée n'est pas ici de rendre compte de la totalité de ces fragilités mais d'insister sur les principaux écueils à éviter.

L'une des principales faiblesses relevées lors de cette session 2023 est **l'incapacité de plusieurs candidats à établir un lien entre le sujet et les questions au programme**, aboutissant à de longs passages proches d'une leçon de hors-programme (voir *supra*). Rappelons que cette épreuve de commentaire de documents est bien une épreuve sur programme et non une épreuve de culture générale/géographique. Dans de trop nombreux exposés, la **mobilisation des auteurs, des notions, des fondements théoriques des questions au programme** reste bien trop faible (notamment sur les frontières et sur les géographies du politique).

Concernant la **construction de l'argumentaire**, il est important de bien travailler son introduction, de ne pas sauter l'étape de définition des termes du sujet ou d'aller trop vite sur la problématisation : les problématiques trop ambitieuses, trop longues, confuses et mal maîtrisées, auxquelles les candidats ne parviennent pas à répondre, sont à éviter. Le jury conseille aux candidats de ne pas se précipiter pour proposer une problématique, de prendre le temps de la construire pour traiter le sujet en lien avec le programme et **avec** les documents. Ceux-ci ne sont pas là pour répondre à la problématique, ils sont là pour que les candidats la construisent.

Concernant la construction des exposés, les logiques démonstratives étaient parfois très faibles, le candidat ne parvenant pas à se défaire de la description, et plus grave encore de la simple **paraphrase** des documents parfois sous forme de lecture à voix haute des textes du dossier. Aussi, **si le surlignage des textes peut être utile, il faut absolument éviter d'en abuser sur presque chaque diapositive** ou en recopiant des extraits de textes trop longs et lus oralement. Les exposés les plus faibles ont souvent été marqués par une exploitation superficielle des documents, consistant à résumer les informations des documents sans les analyser (autrement dit : critiquer, expliciter, expliquer, confronter, contextualiser, etc.).

La **spatialisation** est parfois faible voire inexistante, heureusement dans de rares cas. Si les candidats arrivent dans l'ensemble à localiser les phénomènes étudiés, ils peinent à **expliquer les logiques de localisation** (pourquoi là et pas ailleurs ?) et les processus de territorialisation associés à des jeux d'acteurs. En outre, les candidats parviennent difficilement à **proposer des différenciations spatiales**, qui sont pourtant un des fondements du raisonnement géographique. Des notes parfois faibles ont ainsi été attribuées à des exposés manquant de spatialisation des propos ou d'une maîtrise claire des concepts ; de même, les idées développées ont parfois entraîné les candidats vers des analyses plus sociales ou politiques que géographiques. Même pour les sujets portant sur les « Géographies du politique », il est essentiel de **raisonner en termes d'espaces, lieux et territoires**, de faire ressortir des différenciations, des pratiques et des représentations spatiales contrastées, comme par exemple pour les sujets sur les « Réformes territoriales et géographies du politique : le cas des communes nouvelles » ou sur « Les approches postcoloniales dans les géographies du politique », où la contextualisation territoriale des approches ou des exemples étudiés était importante pour saisir la diversité des méthodes et approches géographiques mobilisées.

Si les diaporamas étaient dans l'ensemble riches et soignés, les **productions graphiques** étaient inégales. D'une part, il semble difficile de produire une démonstration géographique sans proposer une illustration spatialisée, dans l'idéal un croquis ou un schéma. Les schémas d'acteurs ont parfois été construits de manière pertinente, mais ils sont souvent pauvres et simplificateurs, se limitant à énumérer des acteurs et des échelles, sans interroger les interactions, coopérations, conflits, etc. D'autre part, comme rappelé précédemment, si certains candidats ont réussi à produire des croquis numériquement réalisés grâce aux outils disponibles durant la préparation (*Inkscape* notamment), de nombreux autres sont restés pauvres, avec seulement quelques items en guise de légende. Si le candidat ne maîtrise pas efficacement l'outil informatique, le jury préfère des croquis réalisés manuellement, souvent plus riches et plus convaincants.

Concernant les prestations oratoires des candidats, il faut rappeler que, s'il est important de tenir le **temps** imparti (ni plus ni moins de 30 minutes), il est essentiel que cela soit fait correctement : un exposé dispensé avec un débit

beaucoup trop rapide empêche la bonne compréhension de la démonstration par le jury. Ce rythme trop soutenu porte un grand préjudice au candidat et ne permet pas au jury d'évaluer l'intégralité de l'exposé. À l'inverse, ralentir ouvertement le rythme à la fin de l'exposé pour tenir le temps est également pénalisé.

Concernant les dossiers contenant une carte topographique comme document maître, dans la continuité des années précédentes, l'analyse a été très décevante (voir *supra*). **La simple lecture de la carte a posé problème à de trop nombreux candidats.** Quand elle était lue, beaucoup de candidats ne parvenaient pas à la mobiliser activement dans la construction de leur exposé, et se contentaient de l'aborder dans une logique de cueillette (récolte d'information sans dégager d'organisation spatiale à l'échelle de l'ensemble de la carte). La différenciation spatiale, qui doit être inhérente à tout commentaire de carte topographique, était pour l'essentiel absente. Ainsi, sur la carte de Palaiseau-Arpajon, la notion de « relégation spatiale », qui était au cœur du sujet, ne saurait s'appliquer au plateau de Saclay. Il existe en outre, sur cette carte, différents degrés/types et donc espaces de relégation. Ces lacunes concernant l'analyse de carte ne peuvent être tolérées de la part de futurs agrégés de géographie. Le jury y est particulièrement attentif. Rappelons que les cartes topographiques peuvent être présentes dans les dossiers sans carte par le biais d'extraits *Géoportail*. Le jury peut également interroger le candidat, durant la reprise, sur la lecture de carte. Celle-ci reste l'outil de prédilection du géographe et elle occupe une part incontestable de son expertise.

Sur le fond, la commission a noté, dans l'ensemble, un certain déficit de la **connaissance de la science géographique**, de son histoire, ses courants, ses champs, voire ses objets. Les auteurs, notamment dans le cadre des questions au programme, étaient souvent peu mobilisés voire inconnus par les candidats, ce qui interroge sur la préparation effective du concours pour certains.

Enfin, divers sujets, comme c'est le cas chaque année, se focalisaient sur les territoires d'outre-mer. À l'analyse des performances des candidats, il apparaît que les zones ultra-marines n'ont, dans l'ensemble, pas été suffisamment travaillées lors de la phase de préparation. Effectivement, ces espaces ont été souvent dépeints de façon trop simpliste, et parfois même caricaturale, alors qu'ils représentent une partie intégrante du territoire français et qu'ils se situent à l'interface de plusieurs des questions au programme.

La commission intégrera pour la session de 2024 un nombre accru de documents relatifs aux espaces ultra-marins (DROM, COM, PTOM, collectivité *sui generis* de Nouvelle Calédonie), en lien avec les questions au programme du concours, tant en géographie des territoires qu'en géographie thématique. Elle se réserve également la possibilité, durant l'entretien, quel que soit le dossier proposé, de questionner les candidats sur les outre-mers, en vue d'évaluer leur compréhension de ces territoires. Par conséquent, le jury incite vivement les candidats à approfondir leurs connaissances sur les espaces ultra-marins tout au long de leur préparation du concours, que ce soit par l'analyse de cartes topographiques ultramarines ou par l'étude d'ouvrages et d'articles traitant des outre-mers, ce qui leur permettrait ainsi de pouvoir les appréhender dans toute leur diversité et leur complexité, et de préparer efficacement la question de programme.

5. L'entretien avec le jury

L'entretien avec le jury comporte une interrogation à dimension scientifique, relative au sujet, au dossier et à la (ou aux) question(s) du programme concernée(s). Quelques minutes (4-5 mn) sont ensuite consacrées à un échange à caractère pédagogique et didactique, ainsi que sur les valeurs de la République. Durant l'entretien, un trop grand nombre de candidats se démobilisent et ont tendance à baisser les bras. Or, **l'entretien avec le jury est un moment important** qui a une incidence sur la note finale. La reprise peut tout à la fois conforter l'avis global du jury à l'issue de l'exposé mais aussi infléchir la notation, souvent en bien quand cette dernière est menée efficacement par le candidat. Le candidat doit rester concentré et combattif pendant les 25 minutes de l'entretien, et il doit se préparer à des questions sur le sujet, sur les documents du dossier, mais aussi potentiellement à des questions d'élargissement vers la question concernée ou les autres questions au programme, ou encore à des questions de vocabulaire.



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'entretien avec le jury vise avant tout à aider le candidat à **approfondir son analyse** (par exemple, si une idée a été trop rapidement évoquée faute de temps), à **préciser sa pensée** (par exemple, lorsque l'exposé a pu paraître flou sur certains points), à **nuancer ses propos** (par exemple, en invitant le candidat à croiser certains documents), ou encore à revenir ponctuellement sur tel ou tel document afin d'en préciser sa compréhension. Aussi, il est essentiel que les candidats restent mobilisés après leur exposé, afin de faire valoir leurs connaissances des programmes, des notions, méthodes et démarches de la géographie.

Formellement, le candidat doit **parvenir à un juste équilibre entre une réponse trop succincte et un long développement** qui l'éloigne bien souvent de la question posée. Le jury attend des réponses précises et nuancées, mais concises. Le candidat est souvent desservi par une réponse exagérément longue qui empêche les membres du jury de poser les autres questions souhaitées. Précisons que le président de la commission veille à un nombre de questions équilibré entre les différents membres du jury, et équitable entre les différents candidats. Aussi, le cas échéant, il peut intervenir pour demander au candidat de répondre de façon plus concise, par souci d'équité entre les candidats. À l'inverse, des candidats, submergés par le stress, se précipitent parfois dans des réponses rapides et non structurées. Prendre quelques secondes pour reprendre ses esprits et réfléchir à sa réponse permet de rester concentré et efficace. En outre, il est toujours plus efficace de dire que l'on ne sait pas répondre à une question ou d'émettre une hypothèse en cas de doute, plutôt que d'affirmer une idée quelque peu hasardeuse ou hors-sujet qui pénalisera le candidat. En cas de non réponse, une autre question est posée et donne au candidat la possibilité de se rattraper : une non-réponse n'est en aucun cas un facteur rédhibitoire.

Les questions pédagogiques et celles sur les valeurs de la République sont rassemblées en clôture de l'entretien avec le jury. Il est crucial de les traiter avec une grande attention, en vue de conclure l'entretien sur une tonalité positive. Ces questions sont systématiquement dérivées du sujet et du dossier soumis. Bien que ces interrogations demeurent moins centrales dans l'évaluation que celles émises au cours de l'entretien scientifique, elles participent néanmoins également à la notation : en effet, elles offrent une occasion d'évaluer, d'une part, les aptitudes du candidat à se projeter dans le métier d'enseignant et, d'autre part, sa compréhension des attentes sociétales de l'école et des défis contemporains de l'éducation. À l'instar de la session 2022, la commission tient à souligner que les candidats ont été jugés, de manière générale, mieux préparés à ces questions par rapport aux sessions précédentes.

La **partie pédagogique** a été traitée de manière plutôt satisfaisante dans l'ensemble. Les candidats ne sont pas tant évalués sur la pertinence du scénario pédagogique proposé au cours de l'entretien à la demande du jury, mais plutôt sur leur capacité à justifier leurs choix et à identifier l'intérêt pédagogique et les limites du dispositif proposé dans le cadre d'une réflexion didactique. Néanmoins, des progrès restent à faire. En effet, l'enseignement de la géographie repose sur la maîtrise d'outils permettant d'analyser et de produire des informations géographiques. Il est donc crucial que les candidats se présentent à l'oral avec une connaissance approfondie de leur utilisation et de leur compréhension. Les questions sont centrées sur les liens du sujet avec les programmes du secondaire (collège et lycée), sur l'intérêt d'aborder un ou plusieurs aspects du sujet en classe, au regard de certains documents du dossier. Les réponses gagneraient parfois à détailler un peu plus ce que peut être une séquence et/ou, selon les questions, une mise en situation, en évitant des réponses trop générales et, de ce fait, assez floues, tant sur les objectifs pédagogiques que sur les méthodes employées. Bien que la connaissance des programmes soit correcte, elle peut grandement s'améliorer. Les **questions sur les valeurs de la République** invitent à interroger la formation citoyenne de l'élève. On attend des candidats qu'ils soient en mesure de présenter les implications du sujet au regard des valeurs et des grands principes de la République, et qu'ils soient capables d'explicitier l'importance d'aborder tel aspect du programme dans la formation intellectuelle et citoyenne de l'élève. Ces questions semblent poser davantage de difficultés aux candidats, alors qu'en leur qualité de futurs enseignants, ils doivent avoir une compréhension approfondie des enjeux liés à la transmission de ces valeurs, questionner leur intégration aux programmes d'enseignement moral et civique (EMC) ou à des situations pédagogiques potentiellement conflictuelles, ce qui requiert des candidats une capacité à faire preuve de recul et de discernement. Les candidats ne doivent pas se laisser déstabiliser si ces questions tendent, de manière logique, à s'éloigner quelque peu du dossier documentaire.

Le jury valorise les candidats qui font appel tant aux valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité, qu'aux principes de la République, tels que ceux de laïcité, de neutralité, d'équité, d'engagement, de lutte contre les discriminations, de solidarité, de respect, d'éthique, d'égalité des chances, et autres.

Pour se préparer au mieux à ces questions, les candidats sont invités à s'approprier les programmes de géographie, y compris ceux de spécialité des classes de Première et de Terminale (Histoire-Géographie-Géopolitique-Sciences Politiques), notamment les préambules et à s'interroger sur les choix opérés, sur leurs finalités, sur les modalités de leur mise en œuvre, etc. Plus qu'une connaissance précise des programmes, il est question de comprendre le sens profond de l'enseignement de la géographie au sein de l'enseignement secondaire. Il est primordial de se questionner sur le rôle de l'enseignement de cette discipline dans la formation personnelle, intellectuelle et citoyenne de l'élève ; de réfléchir aux contributions de la géographie, à ses spécificités et à ses complémentarités avec les autres enseignements et dispositifs éducatifs. L'examen des programmes, croisé avec les questions du concours, doit permettre de dégager des orientations majeures et des questionnements possibles (par exemple, le thème des frontières, clairement identifié dans certains programmes, renvoie aux notions de flux, de migrations, qui sont également discernables dans les programmes scolaires). Pour les questions sur les valeurs de la République, le jury invite les candidats à consulter *Eduscol* (<https://eduscol.education.fr/588/citoyennete-et-valeurs-de-la-republique>).

**Lucie DREVET-DEMETTRE, Magali HARDOUIN, Sylvie LETNIEWSKA-SWIAT,
Christophe QUEVA (Président de la commission), Jean-Fabien STECK**

Liste des sujets et des documents tirés pour la session 2023

Tous les liens internet ont été consultés en 2023.

« Géographies du politique »

Les femmes : mobilisations et politiques publiques

Document 1. Femmes, engagement et luttes

Source : Sophie Louargant et Denyse Côté, 2017, « Porter la voix des femmes dans les politiques territoriales locales : regards croisés Gatinéau-Grenoble », *Géocarrefour* [Online], 91/1 |, <http://journals.openedition.org/geocarrefour/10042>

Document 2. Genre et politiques urbaines

Source : Corinne Luxembourg et Dalila Messaoudi, 2017, « Genre et politiques urbaines », *Géocarrefour*, 91/1, <http://journals.openedition.org/geocarrefour/10021>

Document 3. Voies, places et espaces verts parisiens baptisés d'après des femmes

Source : Alexandra Mallah et Frédéric Giraut, « 5 ans après #Metoo, a-t-on féminisé les noms de lieux ? », Emission « Géographie à la carte », *France culture*, 13 octobre 2022, <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/geographie-a-la-carte/geographie-a-la-carte-5-ans-apres-metoo-a-t-on-feminise-les-noms-de-lieux-7209645>.

Document 4. Appel à la grève féministe à Marseille le 8 mars 2023

Source : *Marseille Infos Autonomes* – Site collaboratif de luttes, février 2023, <https://mars-infos.org/preparons-la-greve-feministe-du-8-6743>

Document 5. Les (non-)mobilisations syndicales des femmes de ménage à Marseille et à Lyon

Source : Saphia Doumenc, 2021, « Penser les (non-)mobilisations syndicales à l'aune de l'ancrage local : des femmes de ménage à Marseille et à Lyon », *Espaces et sociétés*, 2021/2, n° 183, p. 67-82, <https://www.cairn.info/revue-espaces-et-societes-2021-2-page-67.htm>

Document 6. Les femmes instrumentalisées dans les quartiers prioritaires ?

Source : Claire Hancock, 2018, « La ville, les espaces publics... et les femmes », *Les Cahiers du Développement Social Urbain*, 2018/1, n°67, p. 11-13, <https://www.cairn.info/revue-cahiers-du-developpement-social-urbain-2018-1-page-11.htm>

Document 7. Les actions du programme européen LEADER en faveur des femmes



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

Source : <https://www.reseaurural.fr/centre-de-ressources/actualites/un-atelier-europeen-pour-une-egalite-des-genres-en-zones-rurales>

Document 8. Une action collective de femmes dans les cafés d'Aubervilliers

Source : Sophie Blanchard et Amandine Chapuis, 2021, « « Où sont les femmes ? » Dimension spatiale d'une action collective de femmes dans les cafés d'Aubervilliers », *Annales de géographie*, 2022/2, n°744, p. 5-31, <https://www.cairn.info/revue-annales-de-geographie-2022-2-page-5.htm>

Document 9. L'égalité de genre dans l'aménagement urbain

Source : Ville de Lyon, 2022, *L'égalité de genre dans l'aménagement urbain. Réflexions et préconisations pour une ville plus égalitaire*, p. 3, 4 et 28, http://www.genre-et-ville.org/wp-content/uploads/2022/09/Guide_Genreeturbanisme_2022_VF.pdf

Document 10. Pantin, Pantine : regard médiatique sur une polémique

Sources : 10a. Juliette Gray, *France Inter*, 4 janvier 2023, <https://www.radiofrance.fr/franceinter/pantin-pantine-la-feminisation-des-noms-de-lieux-evolue-assez-vite-mais-il-reste-peu-de-place-9639795> ; 10b. *Le Figaro*, 8 janvier 2023.

Politiques pénitentiaires et rapport à l'espace : les prisons françaises

Document 1. Quelles politiques pour la prison ?

Source : Philippe Combessie, 2018, « III. Quelles politiques pour la prison ? », in Philippe Combessie (éd.), *Sociologie de la prison*. Paris, La Découverte, « Repères », 2018, p. 55-69, <https://www.cairn.info/sociologie-de-la-prison--9782348037528-page-55.htm>

Document 2. La politique pénitentiaire en France : enjeux et chronologie synthétique

Source : [Vie-publique.fr](http://vie-publique.fr)

Document 3. Cartographie des types d'établissements pénitentiaires et du nombre de détenus en France en 2016

Source : Olivier Milhaud, 2017, *Séparer et punir. Une géographie des prisons françaises*, Paris, CNRS. Cartes présentées lors d'une intervention d'O. Milhaud aux *Cafés Géographiques* à Albi le 13 février 2019, <http://cafe-geo.net/la-prison-paradoxe-dun-espace-denfermement-et-de-reinsertion/>

Document 4. La prison, entre isolat et continuum

Source : Lucie Bony, 2015, « La prison, une « cité avec des barreaux » ? Continuum socio-spatial par-delà les murs », *Annales de géographie*, 2015/2-3, n°702-703, p. 275-299, <https://www.cairn.info/revue-annales-de-geographie-2015-2-page-275.htm>

Document 5. De la prison dans la ville à la prison-ville

Source : Grégory Salle, 2012, « De la prison dans la ville à la prison-ville. Métamorphoses et contradictions d'une assimilation », *Politix*, 2012/1, n°97, p. 75-98, <https://www.cairn.info/revue-politix-2012-1-page-75.htm>

Document 6. Les établissements pénitentiaires de Guadeloupe

Source : Marie Redon et Delphine Grancher, 2014, « La Guadeloupe et ses espaces pénitentiaires : quelles discontinuités de l'ordre en outre-mer ? », *EchoGéo* [Online], 28 | 2014, URL: <http://journals.openedition.org/echogeo/13834>

Document 7. Femmes et politiques pénitentiaires : le cas des quartiers mères-enfants

Source : Coline Cardi, 2014, « Les quartiers mères-enfants : l'« autre côté » du dedans », *Champ pénal/ Penal field* [Online], Vol. XI | 2014, <http://journals.openedition.org/champpenal/8762>

Document 8. Les prisons dans leurs contextes : extraits de cartes topographiques

Source : *Géoportail*, <https://www.geoportail.gouv.fr/>

8a. Extrait de carte topographique centré sur Baie-Mahaut (centre pénitentiaire), en Guadeloupe (données de 2017).

8b. Extrait de carte topographique centré sur Fleury-Mérogis (centre pénitentiaire), dans l'Essonne (données de 2021).

8c. Extrait de carte topographique centré sur Joux-la-Ville (centre de détention) dans l'Yonne (données de 2020).

8d. Extrait de carte topographique centré sur Saint-Martin-de-Ré (maison centrale) en Charente Maritime (données de 2021).

Réformes territoriales et géographies du politique : le cas des communes nouvelles

Document 1. Les communes nouvelles : historique, localisation et catégories spatiales

Source : Gabriel Bideau et Ronan Ysebaert, 2022, « Les communes nouvelles françaises (2012-2022) : une méthode pour l'analyse de données à l'échelon municipal selon des limites évolutives », *Cybergeo: European Journal of Geography* [En ligne], <http://journals.openedition.org/cybergeo/39387>

Document 2. Tensions territoriales et gouvernance dans les communes nouvelles

Source : Romain Pasquier, 2017, « Une révolution territoriale silencieuse ? Les communes nouvelles entre européanisation et gouvernance territoriale », *Revue française d'administration publique*, 2017/2, n°162, p. 239-252, <https://www.cairn.info/revue-francaise-d-administration-publique-2017-2-page-239.htm>

Document 3. Les communes nouvelles, approche politique innovante mais mise en œuvre juridique classique.

Source : Nicolas Kada, 2017, « Les « communes nouvelles », vous avez dit nouvelles ? », *Revue française d'administration publique*, 2017/2, n°162, p. 267-276, <https://www.cairn.info/revue-francaise-d-administration-publique-2017-2-page-267.htm>



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

Document 4. Les enjeux de la loi du 1^{er} août 2019 visant à adapter l'organisation des communes nouvelles à la diversité des territoires.

Source : Gabriel Bideau, 2020, « Loi de 2019 sur les communes nouvelles en France : quelles conséquences pour les territoires ? », *Géococonfluences*, <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/actualites/eclairage/loi-communes-nouvelles>

Document 5. Un exemple de commune nouvelle : Longuenée-en-Anjou (Maine-et-Loire)

Source : Annabelle Morel-Brochet, Emmanuel Bioteau, Alexandra Le Provost et Martine Long, 2023, « Longuenée-en-Anjou, commune nouvelle : des villages qui doivent se penser comme une ville », *Territoire en mouvement Revue de géographie et aménagement* [En ligne], <http://journals.openedition.org/tem/9919>

Document 6. Les recompositions territoriales dans les Mauges

Source : Assiba Benoîte Ohoussa et Christine Margetic, 2019, « Les communes nouvelles des Mauges et la réorganisation politique locale (département de Maine-et-Loire) », *L'Espace Politique* [En ligne], 39 | 2019-3, <http://journals.openedition.org/espacepolitique/7301>

Document 7. Géopolitique locale des communes nouvelles : le cas du *Grand Annecy*.

Source : Alexandre Fabry, 2022, « Communes nouvelles : retour sur une dynamique improbable », *Revue française d'administration publique*, vol. 181, n°1, 2022, p. 227-239, <https://www.cairn.info/revue-francaise-d-administration-publique-2022-1-page-227.htm>

Document 8. Un rapport dressant un « bilan décevant » sur les communes nouvelles

Source : Thomas Beurey, 2022, « Communes nouvelles : un rapport remis à la ministre dénonce un "bilan décevant" », 22 septembre 2022, *Localtis* – revue média de la Banque des territoires, <https://www.banquedesterritoires.fr/communes-nouvelles-un-rapport-remis-la-ministre-denonce-un-bilan-decevant>

Document 9. Une lecture politique de la dénomination des communes nouvelles.

Source : Gabriel Bideau et Frédéric Giraut, 2021, « Faire territoire : logiques de la dénomination des communes nouvelles françaises », *L'Espace Politique* [En ligne], 43 | 2021-01, <http://journals.openedition.org/espacepolitique/9898>

Document 10. Fusions communales : les impacts sur les élections municipales de 2020

Source : 10a. Jérémie Baruch, 2020, « Élections municipales : comment 1 700 communes ont « disparu » depuis 2015 », *Le Monde*, 25 février 2020, https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2020/02/25/municipales-comment-1-700-communes-ont-disparu-depuis-2015_6030780_4355770.html

10b. Pablo Aiquel, « Les communes nouvelles manquent leur examen de passage », *La gazette des communes*, 21 juillet 2020, <https://www.lagazettedescommunes.com/689221/les-communes-nouvelles-manquent-leur-examen-de-passage/>

Cartographie et géographies du politique

Document 1. La cartographie radicale

Source : Nethys Zwer et Philippe Rekacewicz, 2021, *Cartographie radicale – Explorations*, Paris, La Découverte, coll. Dominique Carre, p. 9-14.

Document 2. Cartographie radicale et justice sociale

Sources : a/ Philippe Rekacewicz, Février 2013, « Aéroports, de l'espace public à l'espace privé », *Le monde diplomatique*, p. 13-16 [En ligne]. URL : [hXps://www.monde-diplomatique.fr/2013/02/REKACEWICZ/48733](https://www.monde-diplomatique.fr/2013/02/REKACEWICZ/48733)

b/ Philippe Rekacewicz, Février 2013, « Cartographie radicale », *Le monde diplomatique*, p. 15 [En ligne]. URL : [hXps://www.monde-diplomatique.fr/2013/02/REKACEWICZ/48734#partage](https://www.monde-diplomatique.fr/2013/02/REKACEWICZ/48734#partage)

Document 3. Cartographie des aires d'accueil en France

Source : Philippe Rivière, 15 avril 2021, « Aires d'accueil – Les données », *Visionscarto.net* [En ligne]. URL : <https://visionscarto.net/aires-d-accueil-les-donnees>

Document 4. Carte, pouvoir et action publique

Source : Thomas Aguilera, Francesca Artioli, Barrault-Stella Lorenzo, Emmanuelle Hellier, Romain Pasquier, 2021, « Introduction : Pour une approche pluridisciplinaire des usages politiques des cartes », in Thomas Aguilera, Francesca Artioli, Lorenzo Barrault-Stella, Emmanuelle Hellier, Romain Pasquier (dir.), *Les cartes de l'action publique. Pouvoirs, territoires, résistances*, Presses universitaires du Septentrion, Paradoxa, p. 9-38.

Document 5. Carte et tracé des frontières

Sources : a/ Ute Schneider, « Le politique dans la cartographie. Tracé des frontières, carte et territoire lors du Congrès de Berlin en 1878 », *Revue d'histoire du XIX^e siècle* [En ligne], 46 | 2013, mis en ligne le 01 juin 2016. URL : <http://journals.openedition.org/rh19/4449> ;

b/ Auteur inconnu, Les cartes du traité de Berlin, *Histoire de la Macédoine – Le congrès de Berlin*, [En ligne]. URL : <http://macedoine-histoire.blogspot.com/2006/04/lavis-ernest-18421922-et-rambaud.html>

Document 6. Représenter le conflit israélo-palestinien

Source : Khalil Tafakji, « Cartographe de la délégation », in Khalil Tafakji (dir.), 2020, *31° Nord, 35° Est. Chroniques géographiques de la colonisation israélienne*, Paris, La Découverte, « Cahiers libres », p. 81-86. URL : <https://www-cairn-info.ezproxy.u-bordeaux-montaigne.fr/31-degres-nord-35-degres-est--9782348042263-page-81.htm>

Document 7. La carte en classe, objet de tension en Israël



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

Source : a/ Toi Staff, 25 août 2022, « Tel Aviv marque la ligne verte sur les plans des salles de classe, contrecarrant le ministère de l'Éducation », *The Times of Israël*, [En ligne]. URL : <https://www.timesofisrael.com/tel-aviv-marks-green-line-on-classroom-maps-bucking-education-ministry/>

b/ Alain Dieckhoff, « Quelles frontières pour l'État d'Israël ? », CERISCOPE Frontières, 2011, [en ligne], URL : <http://ceriscope.sciences-po.fr/content/part3/quelles-frontieres-pour-letat-disrael>.

Document 8. Cartes et mouvements régionalistes

Source : Jeanne Toutous, 2021, « Chapitre 8. Les luttes cartographiques dans l'action collective : mouvement régionaliste et nouvelle carte des régions en Bretagne », in Thomas Aguilera, Francesca Artioli, Orenzo Barrault-Stella, Emmanuelle Hellier, Romain Pasquier (dir.), *Les cartes de l'action publique, Pouvoirs, territoires, résistances*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, p. 195-211.

Document 9. Cartes et représentation polaire de la Chine

Source : Olga V. Alexeeva et Frédéric Lasserre, « Le concept de troisième pôle : cartes et représentation polaire de la Chine », *Géoconfluences*, octobre 2022. <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-regionaux/la-chine/articles-scientifiques/troisieme-pole>

Document 10. Les « petites cartes du Web »

Source : Matthieu Noucher, 2017, « Chapitre 2. Vers un renouvellement de la critique : de la carte à la fabrique cartographique », in *Les Petites Cartes du web : Analyse critique des nouvelles fabriques cartographiques* [en ligne]. Paris, Éditions Rue d'Ulm. URL : <http://books.openedition.org/editionsulm/5000>

Puissance et géographies du politique

Document 1. Routes de la soie, nouvelle route de la soie

Source : Nashidil Rouai, 2018, « Routes de la soie, nouvelle route de la soie », <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/routes-de-la-soie>.

Document 2. La Russie, les États-Unis et la Chine : quelques critères de puissance

Source : Isabelle Facon, 2021, « 22 / Russie : la puissance revendiquée », in Guibourg Delamotte et Cédric Tellenne (éd.), *Géopolitique et géoéconomie du monde contemporain : Puissance et conflits*, Paris, La Découverte, p. 484-495.

Document 3. Des GAFAs plus puissants que jamais

Source : Alexandre Piquard, 2022, « Des GAFAs plus puissants que jamais », *Le Monde Économie*, lundi 21 février 2022, 374 mots, p. ECO17.

Document 4. Europe : le besoin de puissance ?

Source : Sylvain Kahn, 2021, « 20 / Europe : le besoin de puissance ? », in Guibourg Delamotte et Cédric Tellenne (éd.), *Géopolitique et géoéconomie du monde contemporain : Puissance et conflits*, Paris, La Découverte, p. 455-470.

Document 5. Corée du Nord : le nucléaire comme pacte social

Source : Marianne Péron-Doise, 22 février 2016, « Corée du Nord : le nucléaire comme pacte social », *The Conversation*, <https://theconversation.com/coree-du-nord-le-nucleaire-comme-pacte-social-54994>

Document 6. L'OTAN

Source : Cédric Tellenne, 2019, « II. Géopolitique de la puissance et des puissances », in Cédric Tellenne éd., *Introduction à la géopolitique* (pp. 25-57). Paris, La Découverte.

Document 7. Où en est la francophonie ?

Source : Jean-Benoît Bouron, 2019, « Où en est la francophonie ? », *Géoconfluences*, <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/articles/francophonie>

Document 8. La puissance des États

Source : Gérard Dorel, 1998, « La puissance des États ». Paris, 1998, *La Documentation française*, n°8006 [Extraits].

Document 9 : « Puissance »

Source : Stéphane Rosière, 2007, « Puissance ». *Hypergeo*. <https://hypergeo.eu/puissance/>

Les approches postcoloniales dans les géographies du politique

Document 1. La question postcoloniale vue par Yves Lacoste, extrait de Yves Lacoste, « La question postcoloniale », *Hérodote*, n°120, 2006, p. 5-27. URL : <https://www.cairn.info/revue-herodote-2006-1-page-5.htm>

Document 2. Postcolonialisme, centre et périphéries, extrait de Béatrice Collignon, « Note sur les fondements des *postcolonial studies* », *EchoGéo* [En ligne], 1 | 2007, mis en ligne le 06 mars 2008. URL : <http://journals.openedition.org/echogeo/2089>

Document 3. Les cartographies autochtones, un outil politique, extrait de Irène Hirt, « Cartographies autochtones. Éléments pour une analyse critique », *L'Espace géographique*, vol. 38, n°2, 2009, p. 171-186. URL : <https://www.cairn.info/revue-espace-geographique-2009-2-page-171.htm>

Document 4. Les territoires mapuches de Chodoy et Quenchue, extrait de Irène Hirt, « Cartographies autochtones. Éléments pour une analyse critique », *L'Espace géographique*, vol. 38, n°2, 2009, p. 171-186. URL : <https://www.cairn.info/revue-espace-geographique-2009-2-page-171.htm>



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

Document 5. Postcolonialisme et comparatisme en géographie, extrait de Garth Myers, "From expected to unexpected comparisons". *Singapore Journal of Tropical Geography*, 35, 2014, p. 104-118. <https://doi.org/10.1111/sitg.12046>

Document 6. Postcolonialisme et géographie de la violence, extrait de Cindy Holmes, Sarah Hunt, Amy Piedalue, "Violence, Colonialism and Space: Towards a Decolonizing Dialogue". *ACME: An International Journal for Critical Geographies* 14 (2), 2015, p. 539-570. <https://acme-journal.org/index.php/acme/article/view/1102>

Document 7. Postcolonialisme et aménagement au Canada, extrait de Irène Hirt, Caroline Desbiens, « L'aménagement du territoire et la question de la différence culturelle au Canada. De l'invisibilité à la visibilisation des peuples autochtones », *Annales de géographie*, 2017/6, n°718, p. 704-727. URL : <https://www.cairn.info/revue-annales-de-geographie-2017-6-page-704.htm>

Document 8. Faire entrer le décolonial dans la géographie politique, extrait de Lindsay Naylor, Michelle Daigle, Sofia Zaragocin, Margaret Marietta Ramirez, Mary Gilmartin, "Interventions: Bringing the decolonial to political geography", *Political Geography*, 66, 2018, p. 199-209, URL : <https://doi.org/10.1016/j.polgeo.2017.11.002>

Document 9. Le postcolonialisme au-delà des approches culturelles, extrait de Catherine Fournet-Guérin, « Peut-on parler de géographies « postcoloniales » en France à propos de la géographie des pays dits du Sud ? », *Histoire de la recherche contemporaine* [En ligne], Tome IX - n°1 | 2020, mis en ligne le 15 décembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/hrc/4303>

Document 10. La présence de la recherche française dans les pays dits du Sud, le cas de l'institut de recherche pour le développement, extrait de Catherine Fournet-Guérin, « Peut-on parler de géographies « postcoloniales » en France à propos de la géographie des pays dits du Sud ? », *Histoire de la recherche contemporaine* [En ligne], Tome IX - n°1 | 2020, mis en ligne le 15 décembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/hrc/4303>

Document 11. Cartographie participative et critique postcoloniale, extrait de Jennifer Barella, « Ramener la justice sociale au centre de la carte : propositions pour un renouvellement critique de la cartographie participative axée sur l'empowerment », *Geographica Helvetica*, 75-3, 2020, p. 271-284. URL : <https://gh.copernicus.org/articles/75/271/2020/gh-75-271-2020.html>

« Frontières »

Frontières et migrant.e.s en Méditerranée

Document 1. La frontière méditerranéenne de l'Union Européenne

Source : Nathalie Bernardie-Tahir et Camille Schmoll, 2015, « Iles, frontières et migrations méditerranéennes : Lampedusa et les autres », *L'Espace Politique* [Online], 25 | 2015-1, <http://journals.openedition.org/espacepolitique/3333>

Document 2. Les damnés de la mer : cartographie des personnes mortes en migration en 1993, 2005, 2015 et 2020

Source : Nicolas Lambert, 2021, « Comment la Méditerranée est devenue la frontière migratoire la plus meurtrière au monde », *L'Humanité*, vendredi 6 août 2021, <https://www.humanite.fr/en-debat/regard-de-cartographe/comment-la-meditteranee-est-devenue-la-frontiere-migratoire-la-plus>

Document 3. La Méditerranée, frontière migratoire la plus meurtrière au monde

Source : Nicolas Lambert, 2021, « Comment la Méditerranée est devenue la frontière migratoire la plus meurtrière au monde », *L'Humanité*, vendredi 6 août 2021, <https://www.humanite.fr/en-debat/regard-de-cartographe/comment-la-meditteranee-est-devenue-la-frontiere-migratoire-la-plus>

Document 4. Les îles, pivots des routes migratoires méditerranéennes

Source : Nathalie Bernardie-Tahir et Camille Schmoll, 2015, « Iles, frontières et migrations méditerranéennes : Lampedusa et les autres », *L'Espace Politique* [Online], 25 | 2015-1, <http://journals.openedition.org/espacepolitique/3333>

Document 5. La vie de Julienne, 2015-2018

Sources : 5a. Camille Schmoll, 2020, « 1. La vie de Julienne », in *Les damnées de la mer. Femmes et frontières en Méditerranée*, Paris, La Découverte, « Cahiers libres », 2020, p. 33-56

5b. Nicolas Lambert, Camille Schmoll, in *Les damnées de la mer. Femmes et frontières en Méditerranée*, La Découverte (Chapitre 1 – La vie de Julienne).

Document 6. La politique migratoire de l'Union européenne

Source : Ramona Bloj, Stefanie Buzmaniuk, 2020, « Comprendre le nouveau pacte sur la migration et l'asile », *Question d'Europe*, n°577, 16 novembre 2020, Fondation Robert Schuman – Centre de recherche et d'étude sur l'Europe, <https://www.robert-schuman.eu/fr/doc/questions-d-europe/qe-577-fr.pdf>



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

Document 7. Migrations externes : l'Union européenne et les territoires environnants

Source : Pascal Orcier, in Ramona Bloj, Stefanie Buzmaniuk, 2020, « Comprendre le nouveau pacte sur la migration et l'asile », *Question d'Europe*, n°577, 16 novembre 2020, Fondation Rober Schuman – Centre de recherche et d'étude sur l'Europe, <https://www.robert-schuman.eu/fr/doc/questions-d-europe/qe-577-fr.pdf>

Document 8. Les harragas (« brûleurs de frontières ») : regards d'artistes

8a. Frontières et imaginaires en Méditerranée. Source : Nadira Laggoune-Aklouche (Directrice du musée public national d'Art moderne et contemporain d'Alger), 2018, « Frontières et imaginaires en Méditerranée », *Quaderns de la Mediterrània*, n°26 « Imaginer la Méditerranée », publications de l'Institut européen de la Méditerranée, <https://www.iemed.org/publication/frontieres-et-imaginaires-en-mediterranee/?lang=fr>

8b. H-OUT, de Zinedine Bessaï. Source : <https://zineddinebessaï.com/works/h-out/> (Site Web de l'artiste)

8c. *Le radeau de Lampedusa*, de Jason deCaires Taylor [sculpteur anglais spécialisé dans les sculptures sous-marines], <https://www.underwatersculpture.com/projects/museo-atlantico-lanzarote/> (site Web de l'artiste)

Document 9. Les centres de rétention en Italie

Source : Daniel Florentin, 2017, « Les centres de rétention, angles morts du spectacle de la frontière - Entretien avec Louise Tassin » [doctorante en sociologie au sein de l'Unité de Recherche Migrations et Société sur les politiques d'enfermement en Europe], *Urbanités*, <https://www.revue-urbanites.fr/8-les-centres-de-retention-angles-morts-du-spectacle-de-la-frontiere/>

Les frontières de la France

Document 1. Les territoires maritimes français

Source : *Le Journal de la Marine Marchande*, par la rédaction, 15 juin 2020, <https://www.journalmarinemarchande.eu/filinfo/la-france-autorisee-a-etendre-son-domaine-maritime>

Document 2. La coopération transfrontalière, facteur de cohésion des territoires

Source : Caisse des dépôts 15 mars 2022, <https://www.caissedesdepots.fr/blog/article/la-cooperation-transfrontaliere>

Document 3. Tracer une frontière à grande échelle

Source : Patrick Blancodini, « La frontière Suriname-Guyane française : géopolitique d'un tracé qui reste à fixer », *Géoconfluences*, septembre 2019. URL : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-thematiques/la-frontiere-discontinuites-et-dynamiques/articles-scientifiques/maroni-frontiere-guyane-suriname>

Document 4. Monaco

Source : Extrait de carte topographique centré sur Monaco (données de 2016), <https://www.geoportail.gouv.fr/carte>

Document 5. Saint-Martin, Sint Maarten : entre concurrence et complémentarité

Sources : 5a. Saint-Martin - Terre d'accueil et de contrastes – Source : *Insee Dossier Guadeloupe*, n°24 - juin 2017, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2864718>

5b. Saint-Martin, l'île-frontière – Source : Romain Lepetit, *Les Échos*, 29 juillet 2011, <https://www.lesechos.fr/2011/07/saint-martin-ile-frontiere-1090662>

Document 6. Le *Léman Express* (CEVA), 1^{er} RER transfrontalier franco-suisse

Source : <https://www.annemasse-agglo.fr/actions-et-projets/se-deplacer/leman-express>

Document 7. Les frontières de la France

Source : François Alabrune, « Les frontières de la France », *Pouvoirs*, 2018/2, n°165, p. 51-64, <https://www.cairn.info/revue-pouvoirs-2018-2-page-51.htm>

Document 8. Calais met en place une frontière intelligente

Source : Louisa Benchabane, 2021, « Brexit : entre paperasses et attente, le port de Calais met en pratique sa frontière intelligente », *Le Monde*, 10 janvier 2021, https://www.lemonde.fr/economie/article/2021/01/10/brexit-au-port-de-calais-la-frontiere-c-est-surtout-beaucoup-de-documents-a-preparer_6065765_3234.html

Document 9. La France dans l'espace Schengen

Source : Sigrid Melchior *et al.*, sept 2022, « Chronique d'un démantèlement à bas bruit Schengen », *Investigate Europe* – [magazine d'actualités sur l'Europe], <https://www.investigate-europe.eu/posts/dismantling-schengen>

Vivre la frontière

Document 1. Pratiquer la frontière États-Unis-Mexique

Source : Franck Ollivon et Florence Nussbaum, « Image à la une : États-Unis – Mexique, une frontière sanctuarisée, traversée, surveillée », *Géoconfluences*, septembre 2019. <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/a-la-une/image-a-la-une/frontiere-usa-mexique-parc-national>

Document 2. Calais, ville « bunkérisée »

Source : Julia Pascual, Mathilde Costil, Sylvie Gittus, « À Calais, la frontière bunker avec l'Angleterre repousse les migrants vers la mer », *Le Monde*, 03/02/2023, https://www.lemonde.fr/international/article/2023/02/03/a-calais-la-frontiere-bunker-avec-l-angleterre-repousse-les-migrants-vers-la-mer_6160450_3210.html

Document 3. Les « villages-frontière » canado-étasuniens



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

Source : Frédéric Lasserre, Patrick Forest and Enkeleda Arapi, 2012, « Politique de sécurité et villages-frontière entre États-Unis et Québec », *Cybergeo: European Journal of Geography* [En ligne], Politique, Culture, Représentations, document 595, mis en ligne le 03 mars 2012. URL : <http://journals.openedition.org/cybergeo/25209>

Document 4. Le bas-Oyapock : un fleuve, une frontière, des frontières ?

Source : Sylvie Letniowska-Swiat, Valérie Morel, « Le bas-Oyapock : un fleuve, une frontière, des frontières ? », *Confins*, 51 | 2021, <http://journals.openedition.org/confins/39365>

Document 5. La frontière entre Corée du Nord et Corée du Sud : une Zone Démilitarisée sous haute pression, Laurent Carroué
Sources : 5a-5b. <https://geoimage.cnes.fr/fr/geoimage/corees-du-nordcoree-du-sud-une-des-frontieres-les-plus-fermees-et-militarisees-du-monde> ;

5c. <https://www.lefigaro.fr/international/la-dmz-coreenne-la-derniere-frontiere-de-la-guerre-froide-20190630>

Document 6. Travailler de l'autre côté de la frontière

Sources : carte, <http://www.espaces-transfrontaliers.org/ressources/cartes/maps/show/travailleurs-frontaliers-aux-frontieres-francaises/>

Texte, <https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2020-05/dynamique-emploi-transfrontalier-analyse.pdf>

Document 7. Les villes doublons Aranya Prathet (Thaïlande) et Poipet (Cambodge)

Sources : Nathalie Fau, Manuelle Franck (dir), 2019, *L'Asie du Sud-Est, émergence d'une région, mutation des territoires*, Armand Colin.

Photos 7a- <https://www.bangkokpost.com/thailand/general/1668144/chinese-punters-flock-to-poipet>

7b- <https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/le-zoom-de-la-redaction/sur-la-frontiere-a-aranyaprathet-ou-a-poipet-a-chacun-sa-specialite-et-pour-tous-la-prosperite-4752490>

Document 8. À Calais la frontière tue !

Source : Nicolas Lambert, publié 21/03/2016 – mis à jour 25/09/2019 <https://neocarto.hypotheses.org/2215>

Document 9. Vivre dans des territoires imbriqués

Sources : 9a-Cyrille Louis, « À l'intérieur du checkpoint 300, entre Bethléem en Jérusalem », *Le Figaro*, 28/05/2017

9b- Jade Lindgaard, 2021, « 7 exemples de cartes radicales », *Mediapart*, <https://www.mediapart.fr/studio/portfolios/sept-exemples-de-cartes-radicales>

Les frontières nodales : de nouvelles frontières ?

Document 1. Les frontières aéroportuaires, des frontières « diffuses et disparates »

Source : Jean-Baptiste Fréty, « La frontière à l'épreuve des mobilités aériennes : étude de l'aéroport de Paris Charles-de-Gaulle », *Annales de géographie*, 2013/2, n°690, p. 151-174 [En ligne]. URL : <https://www.cairn.info/revue-annales-de-geographie-2013-2-page-151.htm>

Document 2. Trafic maritime et frontière « virtuelle »

Source : Jacques Marcadon, « Le transport maritime mondialisé et le concept de frontière virtuelle », *Flux*, 2008/1, n° 71, p. 37-45, [En ligne]. URL : <https://www.cairn.info/revue-flux1-2008-1-page-37.htm>

Document 3. Le port de Naples, porte d'entrée de la contrefaçon

Source : Extraits de Roberto Saviano, 2006, *Gomorra, dans l'empire de la camorra*, Paris, Gallimard, 356 p.

Document 4. Calais-Douvres, une frontière intelligente

Source : Extraits du site internet du Port de Boulogne-Calais, URL : <https://www.portboulogne-calais.fr/fr/la-frontiere-intelligente>

Document 5. Les aéroports de Paris-CDG et de Paris le Bourget

Source : IGN – Géoportail, 2023. URL : <https://www.geoportail.gouv.fr/carte>

Document 6. Nœuds de transport et frontières à Bâle

Source : Antoine Beyer, « Nœuds de transport et frontières. L'invention de la métropole bâloise », *Annales de géographie*, 2007/5, n° 657, p. 451-469 [En ligne]. URL : <https://www.cairn.info/revue-annales-de-geographie-2007-5-page-451.htm>

Document 7. Lieux de l'enfermement et immigration illégale en Europe

Sources : a/ Extraits du site de l'ANAFE, URL : <http://www.anafe.org/>

b/ Sylviane Tabarly, « L'Europe, une "forteresse" ? La gestion des politiques migratoires. Des lieux entre mobilités et immobilisations. Objectifs et activités de l'agence Frontex », *Géoconfluences*, décembre 2008, [En ligne], URL : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/doc/typespace/frontier/FrontDoc4.htm>

Document 8. Les frontières aéroportuaires, des frontières discriminantes ?

Source : Jean-Baptiste Fréty, « La frontière à l'épreuve des mobilités aériennes : étude de l'aéroport de Paris Charles-de-Gaulle », *Annales de géographie*, 2013/2, n°690, p. 151-174 [En ligne]. URL : <https://www.cairn.info/revue-annales-de-geographie-2013-2-page-151.htm>

Document 9. Calais, de la ville frontière au camp retranché

Source : Julia Pascual, Mathilde Costil et Sylvie Gittus, 2023, « A Calais, la frontière bunker avec l'Angleterre repousse les migrants vers la mer », *Le Monde*, 3 février 2023 [En ligne]. URL : https://www.lemonde.fr/international/article/2023/02/03/a-calais-la-frontiere-bunker-avec-l-angleterre-repousse-les-migrants-vers-la-mer_6160450_3210.html



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

Frontières et Eurorégions : la Grande région

Document 1. Situation économique et sociale de la Grande Région 2021/2022

Source : Extraits du rapport (2023) sur la situation économique et sociale de la Grande Région 2021/2022, <https://www.sig-gr.eu/fr/publications/rapports/rapport-cesgr-2022.html>

Document 2. Frontières nationales et aménagement : Paradoxes territoriaux en France et dans l'Union européenne

Source : Grégory Hamez, « Frontières nationales et aménagement : Paradoxes territoriaux en France et dans l'Union européenne », *Bulletin de l'association de géographes français* [En ligne], 99-1 | 2022, mis en ligne le 01 juillet 2022.

URL : <http://journals.openedition.org/bagf/9178>

Document 3. La Grande région Saar-Lor-Lux. Vers une suprarégionalisation transfrontalière

Source : Estelle Evrard, 2017, *La Grande région Saar-Lor-Lux. Vers une suprarégionalisation transfrontalière ?* Rennes, PUR, 260 p. [Extrait de l'introduction générale]

Document 4. La Grande Région. Densité de la population 2021

Source : Géoportail de la Grande Région (2022) ; densité de la population : <https://www.sig-gr.eu/fr/cartes-thematiques/demographie/densite-population/2021.html>

Document 5. La Grande Région. Frontaliers

5a. Flux de frontaliers vers le Luxembourg.

Source : *Géoportail de la Grande Région* (2022), https://www.sig-gr.eu/fr/cartes-thematiques/marche-travail/flux_frontaliers_vers_luxembourg/frontaliers-vers-luxembourg/vers-luxembourg-lieu-residence-2021.html

5b. Frontaliers originaires de la Lorraine employés au Luxembourg.

Source : *Géoportail de la Grande Région* (2022), https://www.sig-gr.eu/fr/cartes-thematiques/marche-travail/flux_frontaliers_vers_luxembourg/frontaliers-lorraine-vers-luxembourg/lorraine-luxembourg-2011-2021.html

Document 6. La Grande Région et la problématique des rapports "États-nation et région"

Source : Michel Quévit, « La Grande Région et la problématique des rapports "États-nation et région" dans l'Union Européenne », *Revue internationale de politique comparée* 2005/2, vol. 12, p. 207-221 [extrait] <https://www.cairn.info/revue-internationale-de-politique-comparee-2005-2-page-207.htm>

Document 7. Longwy et la coopération territoriale transfrontalière

Source : Vincent Schweitzer, « Enseigner la ville et les systèmes productifs à Longwy », *Historiens et Géographes*, n° 439, juillet-août 2017, p. 122-132 [extrait]

Document 8. La grande région Saar-Lor-Lux, riche de ses travailleurs frontaliers

Source : Isabelle Pigeron-Piroth et Rachid Belkacem, 2016, « La grande région SaarLorLux, riche de ses travailleurs frontaliers », 13 décembre 2016, *The Conversation*, <https://theconversation.com/la-grande-region-saarlorlux-riche-de-ses-travailleurs-frontaliers-70213>

Document 9. Extrait de carte topographique centré sur les environs de Longwy

Source : Extrait de carte topographique centré sur les environs de Longwy, *Géoportail* (données cartographiques datées de 2018), <https://www.geoportail.gouv.fr/carte>

Saint-Martin, une frontière intra-européenne ultramarine

Document 1 : Carte topographique Ile Saint-Martin-Ile Saint-Barthélemy, IGN TOP 25, n°4606 GT

Document 2 : Accord de délimitation maritime entre la France et les Pays-Bas dans la région des Caraïbes, 6 avril 2016

Source : extraits du *Journal Officiel*, 7 avril 2017, URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000034378620>

Document 3 : Une île, deux Europes

Source : extrait de Marie Cherchelay, « Le tourisme comme enjeu dans la reconstruction post-catastrophe naturelle », *EchoGéo* [En ligne], 51, 2020. URL : <http://journals.openedition.org/echogeo/19056>

Document 4 : COVID 19 et frontière à Saint Martin

Source : extrait de « Saint-Martin : la frontière à nouveau ouverte côté français », *Guadeloupe 1^{ère}*, 2 juin 2020, URL : <https://la1ere.francetvinfo.fr/guadeloupe/saint-martin/saint-martin-frontiere-nouveau-ouverte-cote-francais-838680.html>

Document 5 : Frontières et migrations dans la Caraïbe

Source : extrait de Catherine Benoît, « Les frontières à sens unique de la Caraïbe », *Plein droit*, vol. 87, n°4, 2010, p. 28-31. URL : <https://www.cairn.info/revue-plein-droit-2010-4-page-28.htm>

Document 6 : La double souveraineté, un effet d'aubaine pour les trafics

Source : Marie Redon, « Saint-Martin/Sint-Maarten, une petite île divisée pour de grands enjeux », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, 234, 2006, p. 233-266. URL : <https://journals.openedition.org/com/73?gathStatlcon=true&lang=en>

Document 7 : Une île, des stratégies de développement touristiques distinctes

Source : extraits de Delphine Grancher, Daniel Brunstein, Annabelle Moatty, Julien Cavero, Clément Vermoux. « Dynamiques touristiques d'une île exposée aux cyclones : le cas de Saint-Martin aux Antilles ». CIST2020 - Population, temps, territoires,



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

Collège international des sciences territoriales (CIST), Nov 2020, Paris-Aubervilliers, France. p. 33-38. URL : <https://hal.science/hal-03114090/>

« L'Amérique Latine »

Habitat précaire et justice spatiale dans les villes d'Amérique latine

Document 1. Un changement de regard sur les quartiers informels

Source : Felipe Bosch, 2018, « Le quartier informel formalisé en Amérique latine », *Le Grand continent*, 29 octobre 2018, <https://legrandcontinent.eu/fr/2018/10/29/le-quartier-informel-formalise-en-amerique-latine/>

Document 2. Le projet d'urbanisation de la Villa 31 à Buenos Aires, Argentine

Source : Clémence Legros, 2016, « L'urgence participative de l'habitat précaire », *Chimères*, 2016/1, n°88, p. 150-161, <https://www.cairn.info/revue-chimeres-2016-1-page-150.htm>

Document 3. « Medellín, transformation durable d'une ville »

Source : Agence Française du Développement, <https://www.afd.fr/fr/carte-des-projets/medellin-transformation-durable-dune-ville>

Document 4. Lutte pour l'environnement et droit à la ville à Belo Horizonte (Brésil)

Source : Pauline Bosredon, Frédéric Dumont, Valentina Bonafine et Alexandre Magno Alves Diniz, 2021, « Luttes pour l'environnement et droit à la ville dans la capitale du Minas Gerais (Brésil) », *Confins* [En ligne], 52 | 2021, <http://journals.openedition.org/confins/42120>

Document 5. Les favelas, entre marginalisation et intégration

Source : Justine Ninnin, 2015, « La favela : vers un espace plus juste ? Transition démocratique et mobilisation collective en espace autoritaire », *Justice spatiale/Spatial Justice*, <http://www.jssi.org/article/la-favela-vers-un-espace-plus-juste-transition-democratique-et-mobilisation-collective-en-espace-autoritaire/>

Document 6. La « reconquête » des favelas de Rio

Source : Hervé Théry, 2016, « La « reconquête » des favelas et les J.O. de Rio », *IdeAs* [Online], 7 | 2016, <http://journals.openedition.org/ideas/1407>

Document 7. Visiter les favelas au Brésil

Source : Brazil Selection Travel [Site touristique sur le Brésil], « Nos conseils pour séjourner au Brésil en toute quiétude », <https://www.globalement.com/wp-content/uploads/2015/04/carte-favelas-rio-de-janeiro.png>

Document 8. Carte de Rio de Janeiro

Source : Aurélien Reys et Hervé Théry, « Rio de Janeiro, métropole inégalitaire », *Le Monde*, 25 juin 2013.

Document 9. L'association TECHO, 1^{er} prix de Contribution Remarquable au Logement

Source : Elena Garcia et Ed Melia, 2021, « TECHO : Améliorer la vie en Amérique latine en trois mots : expansion, transfert et adaptabilité », 23 juillet 2021, <https://world-habitat.org/fr/nouvelles/notre-blog/techo-ameliorer-la-vie-en-amerique-latine-en-trois-mots-expansion-transfert-et-adaptabilite/>

Document 10. « Voir les bidonvilles avec les yeux de celles et ceux qui les fabriquent »

Source : Caroline Motta et Lenka Sobotová, 2015, « Colombie : quand le bidonville interroge les urbanistes », *Revue Projet*, <https://www.revue-projet.com/articles/2015-10-motta-sobotova-colombie-quand-le-bidonville-interroge-les-urbanistes/8082>

L'extractivisme en Amérique latine

Document 1. L'extraction du lithium dans le nord-ouest argentin

Source : Marie Forget et Silvina Cecilia Carrizo, 2016, « Coconstructions territoriales face à l'émergence de l'activité minière dans le Nord-Ouest argentin », *Cahiers des Amériques latines* [Online], 82 | 2016, <http://journals.openedition.org/cal/4331>

Document 2. Quelques paysages de l'extraction (Chili et Argentine)

Source : Marie Forget, Silvina Cecilia Carrizo, Vincent Bos, 2021 « Ressources extractives sud-américaines : mondialisation et territorialisations des marges », *L'Information géographique*, 2021/4, vol. 85, p. 37-60, <https://www.cairn.info/revue-l-information-geographique-2021-4-page-37.htm>

Document 3. La Guyane vénézuélienne, un front pionnier minier et énergétique

Source : Anne Péné-Annette, 2021, « Frontière intérieure et front pionnier. Le cas de la Guayana (la Guyane du Venezuela) », *Confins*, 51, <http://journals.openedition.org/confins/39240>

Document 4. Les mobilisations sociales contre l'extractivisme

Source : Marie Forget, Silvina Cecilia Carrizo, Vincent Bos, 2021 « Ressources extractives sud-américaines : mondialisation et territorialisations des marges », *L'Information géographique*, 2021/4, vol. 85, p. 37-60, <https://www.cairn.info/revue-l-information-geographique-2021-4-page-37.htm>

Document 5. La construction d'une vision alternative de la ressource. L'exemple du « triangle du lithium »

Source : Audrey Sérandour, 2018, « Quand les savoirs font ressource : constructions sociales et intégrations territoriales », *EchoGéo*, 46, <http://journals.openedition.org/echogeo/16400>



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

Document 6. Fronts extractivistes et régimes de mobilités autochtones. L'exemple des Wichis du Nord de l'Argentine
Source : Alberto Preci, Pierre Gautreau et Bernard Tallet, 2020, « Sortis du bois. Les nouvelles formes de visibilité des Wichis du Nord de l'Argentine », *Espace populations sociétés* [En ligne], 2020/1-2, <http://journals.openedition.org/eps/10047>

Document 7. Des résistances visibles ou silencieuses face à l'extractivisme
Source : Chloé Nicolas-Artero, 2021, « Questionner la relation société – environnement en Amérique latine : extractivisme, violences et résistances », *L'Information géographique*, 2021/4, vol. 85, p. 93-111, <https://www.cairn.info/revue-l-information-geographique-2021-4-page-93.htm>

Document 8. La fatalité de l'or au Surinam
Source : Hélène Ferrarini, 2020, « La fatalité de l'or au Surinam », *Le Monde diplomatique*, octobre 2022, <https://www.monde-diplomatique.fr/2022/10/FERRARINI/65188>.

Document 9. « Somos Todos Samarco » – Nous sommes tous Samarco : un mouvement de soutien à l'industrie extractive au Brésil

Source : Léa Lebeau-pin-Salamon, 2022, « Résistances et soutiens à l'industrie extractive dans le Minas Gerais (Brésil). Entre sentiments d'appartenance au secteur minier et construction de l'acceptabilité sociale », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, 2022/1, n°285, p. 205-241. <https://www.cairn.info/revue-les-cahiers-d-outre-mer-2022-1-page-205.htm>

Document 10. L'extraction minière, entre greffe et rejet
Source : Vincent Bos et Sébastien Velut, « L'extraction minière : entre greffe et rejet – Introduction », *Cahiers des Amériques latines* [Online], 82 | 2016, <http://journals.openedition.org/cal/4330>.

Document 11. « Sur les traces désastreuses de Vale, multinationale minière »
Source : Groupe de Recherche EJAtlas – Atlas de justice environnementale, mars 2019, « Mariana, Brumadinho et ailleurs... Sur les traces désastreuses de Vale, multinationale minière », *Observatoire des multinationales*, <https://multinationales.org/fr/enquetes/les-industries-extractives-et-l-eau/mariana-brumadinho-et-ailleurs-sur-les-traces-desastreuses-de-vale>

Les espaces naturels protégés en Amérique latine

Document 1. Les aires protégées en Amérique latine
Source : Sébastien Velut, « Transitions écologiques », in Sébastien Velut, dir., 2022, *L'Amérique latine. Capes-Agrégation Histoire-Géographie*, Armand Colin.

Document 2. Les aires protégées au Brésil
Source : Lucie Morère, « Les mosaïques d'aires protégées au Brésil, entre protection et développement », *Géoconfluences*, novembre 2018. <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-thematiques/changement-global/corpus-documentaires/mosaïques-aires-protégees-bresil>

Document 3. Les catégories de l'UICN
Source : Bernard Chevassus-au-Louis et Rémi Luglia, « Regard sur les stratégies et objectifs d'aires protégées », 16 décembre 2021, <https://sfecologie.org/regard/r101-dec-2021-chevassus-et-luglia-strategies-aires-protégees/>

Document 4. Le Parc National Yasuní : entre exploitation et conservation
Source : Allen Panchana et Richard Jiménez, *Dialogo Chino* mars 2022 (Traduction du jury). <https://dialogochino.net/es/actividades-extractivas-es/52121-parque-nacional-yasuni-entre-la-explotacion-y-la-conservacion/>

Document 5. Protéger ou exploiter les espaces naturels
Source : Pierre Gautreau, « Le laboratoire environnemental latino-américain au XXI^e siècle », *L'Information géographique*, 2021/4, vol. 85, p. 61-74. URL : <https://www.cairn.info/revue-l-information-geographique-2021-4-page-61.htm>

Document 6. La protection de la forêt argentine
Source : Marie Gisclard, « Un principe de solidarité territoriale au cœur de la loi de protection des forêts en Argentine », *L'Espace géographique*, vol. 44, n°3, 2015 <https://www.cairn.info/revue-espace-geographique-2015-3-page-259.htm>

Document 7. Costa Rica, « reforester » pour protéger
Source : Léa Morillon, « « Même en été, le climat est agréable » : au Costa Rica, le pari réussi de la reforestation », *Ouest-France*, 23/08/2022 <https://www.ouest-france.fr/monde/costa-rica/reportage-au-costa-rica-le-pari-de-la-reforestation-est-reussi-e18093b8-0b70-11ed-b097-79e7b59b36c3>

Document 8. La coopération transfrontalière autour de la préservation de la nature
Source : Lucile Medina, « Pouvoir, préservation, prédation. Les frontières d'Amérique latine témoins d'un continent sous tensions », *L'Espace Politique*, 42 | 2020-3, <http://journals.openedition.org/espacepolitique/9424>

Document 9. L'Équateur étend la réserve marine des Galapagos
Source : Bernard Jégou, Publié le 19/01/2022, <https://le marin.ouest-france.fr/secteurs-actives/environnement/42229-extension-de-la-reserve-marine-des-galapagos>

L'horticulture en Amérique latine

Document 1. L'agriculture d'exportation à la frontière Mexique/États-Unis



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

Source : Marie-Laure Coubès, 2007, « Agriculture pour l'exportation et peuplement rural dans la région frontalière Mexique/États-Unis : San Quintin en Basse Californie », *Cahiers des Amériques latines* [En ligne], 56 | 2007, mis en ligne le 31 janvier 2013. URL : <http://journals.openedition.org.ezproxy.u-bordeaux-montaigne.fr/cal/1854>

Document 2. Les clusters de fruits et légumes en Amérique Latine

Source : Eva Galvez. (2010). Agro-based clusters in developing countries: staying competitive in a globalized economy. [En ligne], URL : https://www.researchgate.net/publication/259999071_Agro-based_clusters_in_developing_countries_staying_competitive_in_a_globalized_economy

Document 3. Les clusters du vin en Amérique Latine

Source : Eva Galvez. (2010). Agro-based clusters in developing countries: staying competitive in a globalized economy. [En ligne], URL : https://www.researchgate.net/publication/259999071_Agro-based_clusters_in_developing_countries_staying_competitive_in_a_globalized_economy

Document 4. Grande exploitation et caféiculture paysanne en Amérique latine

Source : Jean-Christian Tulet, « Le café en Amérique latine, une durabilité à géométrie variable », *Géocarrefour* [En ligne], vol. 83/3 | 2008, mis en ligne le 01 octobre 2011. URL : <http://journals.openedition.org/geocarrefour/6845>

Document 5. La caféiculture en Amérique latine

Sources : a/ US. Department of Agriculture, 2018, Crop production maps – North South America, [En ligne]. URL : https://ipad.fas.usda.gov/rssiws/al/nsa_cropprod.aspx

b/ Jean- Christian Tulet, « Le café, un marqueur identitaire en Amérique latine tropicale », *Les Cahiers d'Outre-Mer* [En ligne], 243 | 2008, mis en ligne le 01 juillet 2011. URL : <http://journals.openedition.org/com/5296>

Document 6. La culture des fleurs coupées en Equateur

Sources : a/ Photographie issue du site de l'agence de voyage *Artisans of leisure*, proposant des voyages de « luxe » en Amérique latine [En ligne]. URL : <https://www.artisansofleisure.com/luxury-travel-blog/2021/02/visiting-a-rose-plantation-in-ecuador/>

b/ Capture du site *Google Earth*. URL : <https://earth.google.com/>

c/ Pierre Gassel P., 2000, *Le temps des roses. La floriculture et les dynamiques agraires de la région agropolitaine de Quito (Equateur)*, Thèse de doctorat en agro-économie, Paris, Institut National Agronomique Paris-Grignon, 587 p.

Document 7. La production agricole en Amérique latine

Source : OCDE/FAO, 2019, *Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2019-2028*, Editions OCDE, Paris, [En ligne]. URL : <https://www.oecd-ilibrary.org/docserver/995b86d2-fr.pdf?expires=1696921652&id=id&accname=quest&checksum=A7D4305BCD10B9380D7C550D6EA6000D>

Document 8. La culture de l'avocat au Pérou

Source : Eric Imbert, 2016, *L'avocat au Pérou – Fiche pays producteur*, In *FruitTrop*, Avril 2016, n°240, [En ligne].

URL : <https://www.fruitrop.com/Articles-par-theme/Profil-pays-complet/2016/L-avocat-au-Perou>

Document 9. Bananes et fruits tropicaux en Amérique latine et dans les Caraïbes

Source : OCDE/FAO, 2019, *Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2019-2028*, Editions OCDE, Paris, [En ligne].

URL : <https://www.oecd-ilibrary.org/sites/312b7d43-fr>

Document 10. Bananes et fruits tropicaux en Amérique latine et dans les Caraïbes

Source : OCDE/FAO, 2019, *Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2019-2028*, Editions OCDE, Paris, [En ligne].

URL : <https://www.oecd-ilibrary.org/docserver/995b86d2-fr.pdf?expires=1696921652&id=id&accname=quest&checksum=A7D4305BCD10B9380D7C550D6EA6000D>

Document 11. La géographie mondiale de l'avocat en 2021

Source : Extrait de poster scientifique. Olivier Ballesta, Sylvain Racaud, Lucie Drevet Démettre et Bernard Calas, 8 décembre 2022, *L'avocat à l'épreuve de la durabilité*, Poster présenté dans le cadre de l'Assemblée Générale du Département Changes, Pessac, France

Brasilia, une capitale brésilienne

Document 1. Brasilia et le *plano piloto*

Sources : a/ Extrait du dossier de candidature de Lucio Costa au concours d'urbanisme de 1957. Reproduit dans Costa, Lúcio. "Relatório do plano piloto de Brasília = Beschreibung des Orientierungs fuer Brasilia." *Módulo (Rio de Janeiro, Brazil)*, vol. 3, n°8 (July 1957), p. 33- 48 (Traduction du jury) ;

b/ *Wikimedia commons*, 2013

Document 2. L'inscription de Brasilia au Patrimoine mondial de l'humanité

Source : Extraits du site du Patrimoine mondial de l'Unesco, [En ligne]. URL : <https://whc.unesco.org/fr/list/445>

Document 3. Logements et « invasions » à Brasilia

Source : Hervé Théry, « Brasilia, de la vitrine à la métropole », *Géoconfluences*, octobre 2017 [En ligne]. URL : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-thematiques/de-villes-en-metropoles/corpus-documentaire/brasilia>

Document 4. La croissance des villes-satellites



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

Source : Renata Callaça Gadioli dos Santos, Luiz Fernando de Macedo Bessa et Magda de Lima Lúcio, "The Brazilian National Policy for Regional Development and the RIDE-DF Management opposite the Governance vs Brasília's Metropolitan Area", *EchoGéo* [En ligne], 41 | 2017. URL : <http://journals.openedition.org/echogeo/15072> (Traduction du jury)

Document 5. Brasília dans l'économie brésilienne

Source : Hervé Théry, « Brasília, capitale géopolitique », *Hérodote*, 2021/2, n°181, p. 170-190 [En ligne]. URL : <https://www.cairn-info.ezproxy.u-bordeaux-montaigne.fr/revue-herodote-2021-2-page-170.htm>

Document 6. Brasília dans le contexte démographique brésilien

Source : Hervé Théry, « Brasília, capitale géopolitique », *Hérodote*, 2021/2, n°181, p. 170-190 [En ligne]. URL : <https://www.cairn.info/revue-herodote-2021-2-page-170.htm>

Document 7. Les Amérindiens manifestent à Brasília

Source : Hervé Théry, 5 mai 2017, « Les Indiens manifestent à Brasília : images et enjeux », Billet du blog *Braises*. URL : https://braises.hypotheses.org/1226#xd_co_f=NjU0MTMzYzktZDc0ZC00YWV1LW11MGMtNjNkYTE5NWVkyTM4

Document 8. Les 40 agglomérations urbaines les plus peuplées du Brésil en 2010 (Brasipolis)

Source : Cathy Chatel, François Moriconi-Ebrard and Maria Encarnação Beltrão Sposito, « La croissance urbaine au Brésil : concentration dans les métropoles ou rééquilibrage du système urbain ? », *EchoGéo*, 41 | 2017. [En ligne] URL : <http://journals.openedition.org/echogeo/15001>

Document 9. Périphéries brésiennes

Source : Captures *Google Earth*, URL : <https://earth.google.com/>

Document 10. Profils économiques différenciés dans la fédération brésilienne

Sources : a/ Nicolas Le Brazidec, « Une approche géographique du tourisme intérieur dans un pays émergent : l'exemple du Brésil », *Confins* [En ligne], 10 | 2010, mis en ligne le 28 novembre 2010. URL : <http://journals.openedition.org/confins/6714>

b/ Hervé Théry, 5 mai 2017, « Inégalités brésiennes : PIB, valeur ajoutée, impôts », Billet du blog *Braises*. URL : <https://braises.hypotheses.org/1861>

Document 11. Les émeutes du 8 janvier 2023 à Brasília

Source : Laurent Vidal, propos recueillis par Bruno Meyerfeld, 18 janvier 2023, « La place des Trois Pouvoirs, à Brasília, n'est pas condamnée à devenir un cimetière de la démocratie », *Le Monde*, 18 janvier 2023. URL : https://www.lemonde.fr/idees/article/2023/01/17/bresil-la-place-des-trois-pouvoirs-a-brasilia-n-est-pas-condamnee-a-devenir-un-cimetiere-de-la-democratie_6158191_3232.html

La Terre-de-Feu et les territoires du sud de l'Argentine : souveraineté et développement

Document 1 : les contrôles des territoires australs de l'Argentine. Extrait de Ghislaine Floury-Dagorn, « La Frontière indigène Sud de l'Argentine : conflit de territoires et conflits d'intérêts », *Amerika* [En ligne], 12 | 2015, mis en ligne le 03 juillet 2015. URL : <http://journals.openedition.org/amerika/6244>

Document 2 : Des musées au service de la géopolitique australe. Extrait de Danae Fiore, Ana Butto, "Fuegian museums and anthropological discourses: A comparison of the representations of indigenous societies from Tierra del Fuego in the two southernmost museums in the world (Museo del Fin del Mundo, Argentina, and Museo Antropológico Martín Gusinde, Chile)", *Museum Anthropology*, n°42, 2019, p. 125-144. (Traduction du jury)

Document 3 : les points de passage frontaliers entre l'Argentine et le Chili. Extrait de Sébastien Velut, « Argentine – Chili : Une si longue frontière », *Confins* [En ligne], 7 | 2009, mis en ligne le 31 octobre 2009 URL : <http://journals.openedition.org/confins/6095>

Document 4 : les points de passages frontaliers entre l'Argentine et le Chili par types et trafics. Extrait de Sébastien Velut, « Argentine – Chili : Une si longue frontière », *Confins* [En ligne], 7 | 2009, mis en ligne le 31 octobre 2009 URL : <http://journals.openedition.org/confins/6095>

Document 5 : Plateau continental et frontières maritimes de l'Argentine. Carte publiée par le quotidien argentin *La Nación* en 2016 et reprise par Marc Fourches, « Les îles Malouines entre le Royaume-Uni et l'Argentine : construction et déconstruction d'une frontière », *L'Espace Politique* [En ligne], 42 | 2020-3, mis en ligne le 14 septembre 202. URL : <http://journals.openedition.org/espacepolitique/9440>

Document 6 : Billet de banque argentin commémoratif de 50 pesos (2015). Repris dans Marc Fourches, « Les îles Malouines entre le Royaume-Uni et l'Argentine : construction et déconstruction d'une frontière », *L'Espace Politique* [En ligne], 42 | 2020-3, mis en ligne le 14 septembre 2022. URL : <http://journals.openedition.org/espacepolitique/9440>

Document 7 : Toponymie et revendications nationales dans les Îles Malouines. Extrait de Marc Fourches, « Les îles Malouines entre le Royaume-Uni et l'Argentine : construction et déconstruction d'une frontière », *L'Espace Politique* [En ligne], 42 | 2020-3, mis en ligne le 14 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/espacepolitique/9440>

Document 8 : Politiques fiscales et développement économique en Terre-de-Feu. Extrait de Alberto Gaspard Vera, "La transformación territorial de la ciudad de Río Grande en Tierra del Fuego a partir de las migraciones generadas por decisiones geopolíticas." *AREA*, 25(2), 2019, p. 1-12. https://www.area.fadu.uba.ar/wp-content/uploads/AREA2502/2502_vera.pdf (Traduction du jury)

Document 9 : Rio Grande en 2022 et 2006. Captures d'écran *Google Earth*



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

Document 10 : Quartiers informels et exclusion des étrangers à Ushuaïa. Extrait de Andrea Herbert, Daniela Liggett & Bob Frame, "Polarising Ushuaia: informal settlements and tourism in an Antarctic gateway city", *Local Environment*, 25:11-12, 2020, p. 849-871.

Document 11 : L'Antarctique, territoire sud-américain ? Extrait de Alejandra Mancilla, "South American claims in Antarctica: colonial, malgré tout", *The Polar Journal*, 12:1, 2022, p. 22-41, DOI: 10.1080/2154896X.2022.2062558 (Traduction du jury)

« Populations, peuplement et territoires en France »

Dunkerque : une ville, un port

Document 1. Carte topographique de Dunkerque, IGN 2302SB, 1/25 000

Document 2. Dunkerque, le troisième port français

Sources : Doc 2a. Dossier de presse 2023, activités 2022, <http://www.dunkerque-port.fr/fr/presse/dossiers-presse-port-dunkerque.html>

Doc 2b. Fiche commerciale : Un nouveau hub européen – juin 2018, <http://www.dunkerque-port.fr/fr/documentation-commerciale,16361,fr.html>

Document 3. Le port de Dunkerque, initiatives environnementales

Source : Rapport ECOPORT 2018 <http://www.dunkerque-port.fr/fr/capitainerie/developpement-durable-dunkerque-port.html>

Document 4. Dunkerque, un port en croissance

Sources : Doc 4a. CAP 2020 - projet conteneurs du port de Dunkerque, présentation du 5 juillet 2022, <https://www.sppi-cof.org/wp-content/uploads/2022/07/cap2020-pres-s3pi-05-07-2022-v6b.pdf>

Doc 4b. Clémence Tingry, « Enjeux Logistiques », 12 janvier 2023, <https://www.enjeuxlogistiques.com/port-de-dunkerque-2023-place-sous-le-signes-des-projets-et-des-chantiers/>

Document 5. Réaménager le front de mer de Dunkerque : La Marina

Source : La Marina dévoile son nouveau visage à Dunkerque, 23/06/2022

<https://www.communaute-urbaine-dunkerque.fr/actualite/toutes-les-actualites/vue-detaillee/une-digue-qui-setend-un-quartier-qui-sanime-la-marina-devoile-son-nouveau-visage-a-dunkerque>

Montluçon, une ville moyenne

Document 1. Carte topographique de Montluçon, IGN 2428SB, 1/25 000

Document 2. « La France abandonne ses villes moyennes »

Sources : Doc 2a, Jean-Michel Dumay, « La France abandonne ses villes moyennes », *Le Monde Diplomatique* mai 2018

Doc 2b La desserte ferroviaire de Montluçon, cartes de Cécile Marin, *Le Monde Diplomatique*, mai 2018, <https://www.monde-diplomatique.fr/2018/05/DUMAY/58634> et <https://www.monde-diplomatique.fr/cartes/montlucon>

Document 3. La démographie montluçonnaise

Sources : Guillaume Bellavoine, *La Montagne*, publié le 15/02/2020 à 19h03, https://www.lamontagne.fr/montlucon-03100/politique/notre-serie-villes-moyennes-montlucon-une-histoire-de-fierte_13745018/

et INSEE, https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-03185#graphique-POP_G2

Document 4. La redynamisation de Montluçon

Source : Mikel Agirre-Maskariano, « Politiques urbaines pour la mise en récit d'une ville moyenne périphérisée en décroissance : L'exemple de Montluçon », *Belgeo* [En ligne], 3 | 2019, <http://journals.openedition.org/belgeo/35087>

Document 5. « C Montluçon », programme urbain de réaménagement des berges du Cher

Source : <https://www.europe-en-france.gouv.fr/fr/projets/reamenager-les-berges-du-cher-montlucon>

Et : <https://www.cmontlucon.fr>

Document 6. « Sept bonnes raisons d'habiter à Montluçon »

Source : Rédaction de *La Montagne*, « Sept bonnes raisons d'habiter à Montluçon », *La Montagne*, 4 juin 2015, https://www.lamontagne.fr/montlucon-03100/actualites/sept-bonnes-raisons-d-habiter-a-montlucon_11466459/

La France du « vide »

Document 1. La diagonale des faibles densités : définition.

Source : Jean-Benoît Bouron, *Géococonfluences*, janvier 2022, <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/diagonale-faibles-densites>

Document 2. L'hyper-ruralité n'est plus systématiquement synonyme de déclin démographique. Source : Samuel Depraz, « Penser les marges en France : l'exemple des territoires de "l'hyper-ruralité" », *Bulletin de l'association de géographes français*, 94-3 | 2017, p. 385-399.

Document 3. La nouvelle grille communale des densités

Sources : Carte : Pierre Pistre, « En temps de crise(s) : populations rurales et peuplement en France métropolitaine depuis les années 1990 », AGF, 21/01/23



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

Texte : La grille communale de densité à 7 niveaux (Insee) Document de travail n° 2022-18, <https://www.bnsp.insee.fr/ark:/12148/bc6p07dk67s/f1.pdf>

Document 4. L'habitat informel dans l'ouest de l'Ariège : marginalité ou alternative à la norme ?

Source : Christophe Imbert, Julie Chapon et Madeleine Mialocq, « L'habitat informel dans l'ouest de l'Ariège : marginalité ou alternative à la norme ? », *Géococonfluences*, avril 2018, <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-regionaux/france-espaces-ruraux-periurbains>

Document 5. Saint-Urcize, au cœur des faibles densités

Sources : Doc 5a. Extrait de carte topographique centré Saint-Urcize (données de 2021).

Doc 5b. Clara Loizzo, « La France des faibles densités », in Clavé Yannick (dir.), *Populations, peuplement et territoires en France*, Ellipses, 2021

Doc 5c. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-15216#consulter-sommaire>

Doc 5d. <https://www.pays-saint-flour.fr/patrimoine-culturel/saint-urcize/>

Document 6. Dans le Perche, une « greentrification » accélérée par le Covid-19 par Maryline Baumard, *Le Monde*, 19/10/2021

Source : https://www.lemonde.fr/fragments-de-france/article/2021/10/19/dans-le-perche-une-greentrification-acceleree-par-le-covid-19_6098917_6095744.html

Document 7. Proposition de résolution n°4362 portant reconnaissance de la notion d'hyper-ruralité, présentée par les députés Pierre Morel-À-L'huissier, Jean-Christophe Lagarde *et al.* 13/07/2021,

https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/textes/l15b4362_proposition-resolution

Document 8. Soutenir les espaces ruraux. Dispositif de reconquête commerciale en milieu rural – Appel à projets

Source : ANCT,

<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/accompagnement-l'installation-de-commerces-en-milieu-rural-1058#scrollNav-5>

Document 9. Les fonctions économiques des espaces ruraux

Source : Acadie et Magali Talandier, Etude sur la diversité des ruralités « Typologies et trajectoires des territoires », *Rapport final*, 02/2023, https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2023-02/rapport_final_etude_anct_ruralites_-_acadie_-_magali_talandier_-_16_fevrier_2023.pdf

Document 10. *La France du vide*, compte-rendu de lecture

Source : Pierre George, « Roger Béteille, *La France du vide* ». *Annales de Géographie*, t. 93, n°517, 1984, p. 378-379. https://www.persee.fr/doc/geo_0003-4010_1984_num_93_517_20271_t1_0378_0000_2

Relégation spatiale et territoires de la banlieue parisienne. Le cas de Palaiseau Arpajon

Document 1. Carte topographique de Palaiseau Arpajon, IGN TOP 25, 2315 OT.

Document 2. Profils démographiques et socio-économiques des communes de Palaiseau et des Ulis

Sources : a/ INSEE, Recensement général de la population 2019. URL : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/>

b/ INSEE, Recensement général de la population 2019. URL : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/>

Document 3. Le projet de territoire de la communauté d'agglomération de Paris-Saclay

Source : Captures d'écran du site de la communauté d'agglomération de Paris-Saclay. URL : <http://www.paris-saclay.com>

Document 4. Le Plan d'Exposition au Bruit de l'aéroport de Paris-Orly

Source : Extraits du site internet de la Préfecture de l'Essonne, URL : <https://www.essonne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Bruit/Bruit-de-l-aerodrome-d-Orly>

Document 5. Extraits de l'étude d'impact préalable à la construction de la ligne 18 dans le cadre du Grand Paris Express

Source : Société du Grand Paris, 2015, *Ligne 18, Dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique – Etude d'impact – Annexe : études des effets sur l'urbanisation*, 46 p. URL : http://www.enquetepubliqueligne18.fr/assets/files/piece_g-4-3-annexe_etude_des_effets_sur_l-urbanisation.pdf

Document 6. La Grande Borne, figure de la relégation urbaine

Source : a/ Mame Fatou Niang, 2015, « La cité des enfants (perdus) : La Grande Borne ou les dérives d'une utopie urbaine », *Urbanités*, Chroniques : Banlieues françaises 2005-2015, [En ligne].

URL : <https://www.revue-urbanites.fr/wp-content/uploads/2015/10/Urbanit%C3%A9s-Banlieues-Niang-2015.pdf>

b/ Grand Paris Sud - Direction de la Prospective et de l'Observation territoriale, 2022; *Fiche thématique du SCOT : Le renouvellement urbain* [En ligne].

URL : https://www.grandparissud.fr/app/uploads/2022/09/12_FICHE_RENOUVELLEMENT_URBAIN.pdf.

Territoires ruraux et tourisme littoral. Le cas du Golfe de Saint Tropez

Document 1. Carte topographique Saint Tropez/Sainte Maxime / Massif des Maures, IGN TOP 25, 3545 OT.

Document 2. Profil démographique et socio-économique de la commune de Plan-de-la-Tour (1968-2023)

Source : INSEE, 2023, *Dossier complet – Commune du Plan-de-la-tour*, [En ligne].

URL : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-83094>

Document 3. L'aléa incendie dans les communes de La Croix Valmer et de Grimaud



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

Sources : Préfecture du VAR, 2021, Carte de l'aléa incendie de forêt – Commune de La Croix-Valmer, [En ligne].

URL : https://www.var.gouv.fr/content/telechargement/17373/131326/file/la_croix_valmer_a3.pdf

Préfecture du VAR, 2021, Carte de l'aléa incendie de forêt – Commune de Grimaud, [En ligne].

URL : https://www.var.gouv.fr/content/telechargement/17372/131321/file/grimaud_a3.pdf

Document 4. Extraits du PLU de Ramatuelle de décembre 2018

Source : Commune de Ramatuelle, 2018, *Plan Local d'Urbanisme – Rapport de présentation*, [En ligne].

URL : <https://ramatuelle.fr/wp-content/uploads/2019/01/PLU-Ramatuelle-RP-Partie-1-diagnostic-D%C3%A9cembre-2018.pdf>

Document 5. Le Syndicat mixte du massif des Maures

Source : Jacques Brun, « Un pilote pour un massif : le Syndicat mixte du massif des Maures - Naissance d'un maître d'ouvrage », *Forêt Méditerranéenne*, 2015, XXXVI (3), p. 355-358. URL : <https://hal.science/hal-03556698>

Document 6. L'oenotourisme dans le vignoble provençal

Source : Philippe Moustier et Laurent Rieutort, « L'oenotourisme dans le vignoble provençal », *Territoires du vin* [En ligne], 8 | 2018. URL : <http://preo.u-bourgogne.fr/territoiresduvin/index.php?id=1352>

Habiter en Nouvelle Calédonie

Document 1a : Nouvelle-Calédonie : Recensement de la population 2019. Source : ISEE [1] - Synthèse n°45 - Recensement de la population 2019 - Nouvelle-Calédonie, <https://www.isee.nc/publications/etudes-et-syntheses>

Document 1b : Nouvelle-Calédonie : Recensement de la population 2019. Source : ISEE - Synthèse n°45 - Recensement de la population 2019 - Nouvelle-Calédonie, <https://www.isee.nc/publications/etudes-et-syntheses>

Document 2 : Nouvelle-Calédonie, l'histoire d'un territoire divisé. Source : Sylvie Gittus, Mathilde Costil, Paul Pichot et Agathe Dahyot, 2019, « Nouvelle-Calédonie, l'histoire d'un territoire divisé », *Le Monde*, Publié le 02 décembre 2017, https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/visuel/2017/12/02/nouvelle-caledonie-l-histoire-d-un-territoire-divise_5223594_4355770.html

Document 3 : Vivre dans le Grand Nouméa. Source : Roger Brunet, Jean-Christophe Gay, 2013, « Vivre dans le Grand Nouméa », *Mappemonde*, n°110-2, <http://mappemonde-archivage.mgm.fr/num38/mois/moi13201.html>

Document 4 : Nouméa : La lente résorption des « squats ». Source : ISEE - Synthèse N°53 - Recensement de la population 2019 - Logements - Nouvelle-Calédonie, <https://www.isee.nc/publications/etudes-et-syntheses>

Document 5 : Nouméa : principaux « squats ». Sources : ISEE - Synthèse N°53 - Recensement de la population 2019 - Logements - Nouvelle-Calédonie, <https://www.isee.nc/publications/etudes-et-syntheses> et photographies issues du reportage du magazine *GEO* n°370 (décembre 2009) « À Nouméa, des squats dans la ville »

Document 6 : Extrait de la carte topographique centrée sur Nouméa. Sources : Extrait de la carte topographique centrée sur Nouméa, Source : Géoportail (données cartographiques non datées), <https://www.geoportail.gouv.fr/carte>, et photographie et légendes issues du reportage du magazine *GEO* n°370 (décembre 2009) « À Nouméa, des squats dans la ville »

Document 7 : Le lotissement Tiare Hills. Sources : Publicité pour le lotissement Tiare Hills (extrait du site web <https://www.tiare.nc/>) et deux extraits de cartes topographiques centrées sur les environs de Nouméa, <https://www.geoportail.gouv.fr/carte> (données cartographiques non datées)

Document 8 : Habiter un territoire en réseau, pêcheurs et poissons dans l'archipel de Nouvelle-Calédonie. Source : Catherine Sabinot, Séverine Bouard, Camille Fossier et Gilbert David, 2021, « Habiter un territoire en réseau, pêcheurs et poissons dans l'archipel de Nouvelle-Calédonie », *Noréis*, 259-260, p. 205-222.

Document 9 : Référendum en Nouvelle-Calédonie : un rendez-vous manqué dans le processus de décolonisation. Source : Oona Le Meur, 2021, « Référendum en Nouvelle-Calédonie : un rendez-vous manqué dans le processus de décolonisation », *The Conversation*, Publié le 16 décembre 2021, <https://theconversation.com/referendum-en-nouvelle-caledonie-un-rendez-vous-manque-dans-le-processus-de-decolonisation-173846>

Document 10 : Nouvelle-Calédonie : l'agriculture tribale, une source importante de revenus. Source : CIRAD, 24 novembre 2021 <https://www.cirad.fr/les-actualites-du-cirad/actualites/2021/nouvelle-caledonie-agriculture-tribale>

[1] L'ISEE est l'institut de la statistique et des études économiques de Nouvelle Calédonie



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

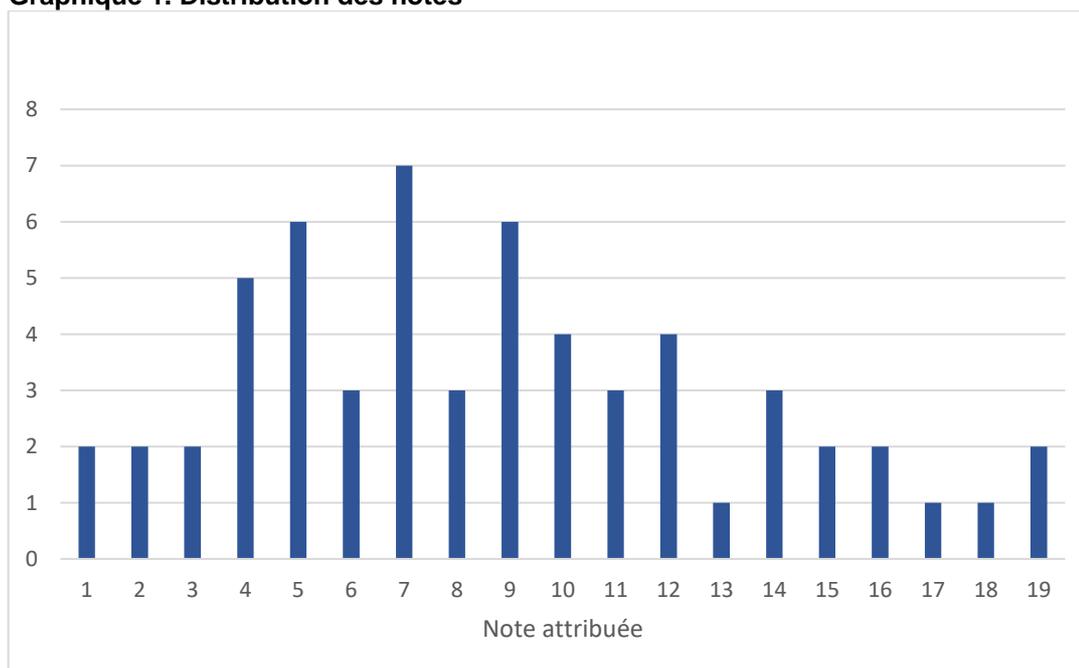
*Liberté
Égalité
Fraternité*

3.2 Leçon hors-programme

La commission de leçon de géographie hors-programme tient avant toute chose à féliciter les candidats qui ont, cette année encore, pour l'immense majorité d'entre eux, respecté les attendus de l'épreuve et mené leur exposé avec sérieux et pugnacité. La commission a eu le plaisir d'écouter plusieurs leçons de très grande qualité et ne peut que se réjouir de la prise en compte approfondie des rapports (étoffés et illustrés par des exemples) qu'elle met à disposition des candidats. De manière plus générale, la haute tenue de nombre de prestations entendues cette année rappelle combien le concours de l'agrégation est exigeant, et permet à l'Éducation Nationale de recruter des enseignants de haut niveau disciplinaire, et aux qualités pédagogiques perceptibles. La commission espère, par le présent document, poursuivre de manière utile l'échange d'informations avec les futurs candidats et préparateurs initié à l'occasion des précédents rapports.

La session 2023 de leçon hors programme s'est déroulée de manière satisfaisante, si l'on excepte deux courts problèmes de réseau informatique qui ont pu être rapidement résolus, et les températures élevées de certaines journées d'interrogation, températures sur lesquelles la commission n'a guère de prise. La commission tient à souligner le rôle important des appariteurs dans le bon déroulement général de l'épreuve. Ceux-ci contribuent à la recherche efficace de références bibliographiques complémentaires et scannent les documents souhaités par les candidats dont ils sont en charge. La commission rappelle à cet égard que le stress légitime des candidats ne saurait justifier un traitement irrespectueux des appariteurs ou des personnels de la bibliothèque qui sont à leur service durant le concours. Il en va de même pour le public, régulier et soutenu (137 personnes sur les 12 jours d'interrogation, répartis entre candidats de la session, préparateurs, enseignants du secondaire et futurs candidats), pour lequel le respect des consignes est impératif afin que l'épreuve suive son cours de manière équitable. Il convient donc de rappeler que l'assistance aux épreuves orales se fait impérativement sur inscription préalable, en déposant avant d'entrer dans la salle toutes ses affaires, dont son téléphone portable, au vestiaire. La prise de notes est interdite, ainsi que, bien évidemment, toute manifestation pouvant troubler l'exposé en cours. Il est rigoureusement interdit de filmer ou d'enregistrer tout ou partie d'une épreuve orale.

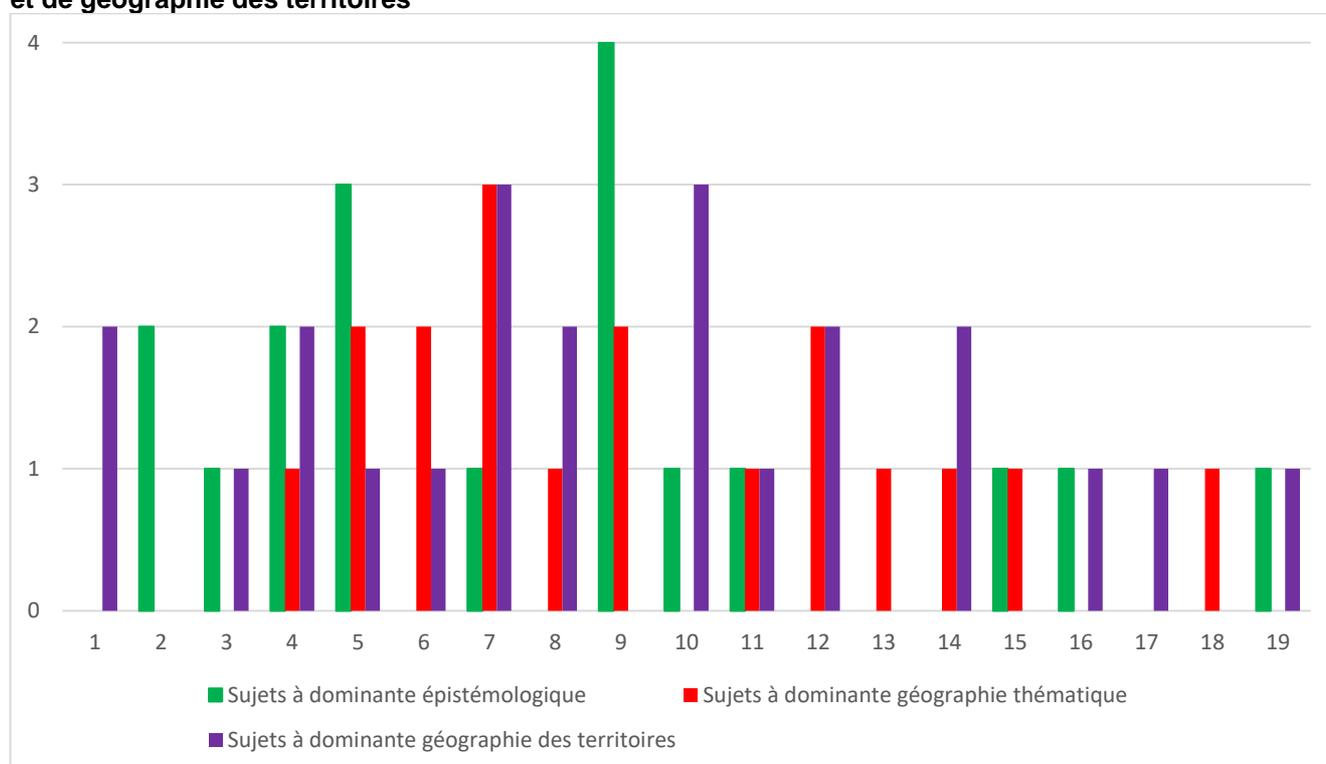
Graphique 1. Distribution des notes



À l'issue de cette session, un rapide bilan peut être dressé : les notes s'échelonnent de 01 à 19, ce qui témoigne du caractère discriminant de chaque épreuve orale, et de la leçon de hors programme dans le cas présent. Les

différentes catégories de sujets (géographie des territoires, géographie thématique, épistémologie) sont représentées parmi les meilleures prestations (Djibouti, 19/20 ; Albert Demangeon, 19/20 ; Les littoraux face aux risques, 18/20), mais aussi parmi les moins bonnes, ce qui doit inciter les candidats à ne pas « diaboliser » tel ou tel type de sujet : il est possible d'obtenir d'excellentes notes quelle que soit la nature de celui-ci. Rappelons aussi que la commission peut délivrer trois bonnes notes sur le même sujet, comme trois mauvaises, comme trois très différentes. Tous les sujets et l'ensemble des prestations sont régulièrement repris, confrontés et échelonnés ; peu importe la vague dans laquelle passent les candidats, qui n'intervient à aucun moment dans l'évaluation finale.

Graphique 2. Répartition des notes entre sujets à dominante épistémologique, de géographie thématique et de géographie des territoires



Le tirage au sort a conduit cette année 17 candidats à travailler sur un sujet à dominante épistémologique, 18 à travailler sur un sujet à dominante de géographie thématique, et 23 candidats à travailler sur un sujet de géographie des territoires, ce alors même que 8 sujets ont été tirés dans chaque catégorie.

La commission rappelle que la gestion du temps constitue un attendu fort de l'épreuve : plusieurs leçons n'atteignent pas les 30 minutes, tandis que certains candidats, voyant leur développement se terminer à 27 minutes, entament une conclusion interminable, ce qui ne fait guère illusion. Au-delà de ces situations particulièrement notables, trop de leçons restent fragilisées par une insuffisante maîtrise du temps : les introductions fleuves, de plus de 4 minutes, parfois jusqu'à 6, voire 8 minutes cette année, conduisent inévitablement à des parties tronquées, souvent la 3^e, et donc, au-delà d'un déséquilibre de gestion du temps (partie 1 de 10 minutes, partie 3 de 4 minutes), à des pans entiers du sujet qui sont survolés ou passés sous silence.

De manière générale, les attendus de l'épreuve sont manifestement acquis par la majorité des candidats. Dès lors, une mauvaise lecture du sujet, les flottements théoriques, les imprécisions de vocabulaire, les connaissances lacunaires (notamment sur des notions de base en géographie ou concernant la géographie d'espaces *a priori* connus telle la France) et les maladroites formelles, sont d'autant plus pénalisants pour ceux qui les commettent.



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La commission entend donc ici brièvement proposer quelques éléments à même de faciliter la préparation des futurs candidats en leur rappelant les principales qualités évaluées dans le cadre de la leçon, mais aussi les écueils à éviter. Ce faisant, elle ne fait que rappeler les attendus déjà exprimés dans les rapports précédents, et invite les candidats à s'y replonger.

1. La nécessité d'une problématisation et d'un plan spécifiques

Un effort de réflexion a été conduit par la plupart des candidats pour problématiser leur exposé et l'inscrire dans l'une des trois catégories exposées plus haut (épistémologie, géographie thématique, géographie des territoires). Pour autant, plusieurs écueils sont à signaler, tant ils ont pu fragiliser des exposés par ailleurs dynamiques et richement illustrés.

Il convient, avant toute chose, de rappeler le déroulement matériel de l'épreuve : une fois le sujet tiré (ou reçu, le tirage en ligne imposant à certains candidats le sujet tiré par le candidat précédent), le candidat dispose de trente minutes avec pour seul guide l'intitulé général de la leçon et les titres des références proposées par le jury, en ayant à disposition les usuels de la salle de préparation (dictionnaires, atlas, principaux manuels notamment). Cette demi-heure doit impérativement être utilisée pour circonscrire le plus précisément possible les attentes de la commission au regard des orientations bibliographiques, pour examiner finement les termes du sujet, puis esquisser des pistes de problématisation, à confirmer une fois les références bibliographiques disponibles. C'est un moment central de l'épreuve, durant lequel il convient d'éviter toute dispersion, afin de délimiter le plus justement possible, tant d'un point de vue notionnel que spatial, le sujet proposé.

Ainsi, un sujet tel que « Fleuves et rivières en Sibérie » nécessitait, à l'évidence, un travail de réflexion approfondi sur les contours sibériens au regard du fait hydrographique (ce que permettait très clairement une des références bibliographiques proposées) : l'aboutissement pour le moins inégal de cette délimitation lors du temps de préparation a contribué à distinguer les différentes leçons proposées. Plus largement, la bibliographie proposée invitait clairement à prendre la mesure de la place tenue par les grands fleuves sibériens - mais pas uniquement - dans la construction territoriale régionale, comme en témoignait l'article portant sur le rôle structurant des cours d'eau dans les savoirs vernaculaires des Evenks ou celui évoquant la place de l'Angara dans l'aménagement du territoire de la période soviétique.

Bibliographie :

- Gorškov S., Touchart L., Bartout P., Močalova O., Bortnovskij Z. et Medvekov A., 2016, « Les îles de Brekh à l'embouchure de l'Ienisseï : leur exodynamique comme indicateur environnemental », *Dynamiques environnementales* [En ligne], 38 | 2016, mis en ligne le 01 juillet 2017. URL : <http://journals.openedition.org/dynenviron/749>
- Lavrillier A., 2006, « S'orienter avec les rivières chez les Évenks du Sud-Est sibérien. Un système d'orientation spatial, identitaire et rituel », *Études mongoles et sibériennes, centrasiatiques et tibétaines*, 36-37 | 2006, mis en ligne le 17 mars 2009. URL : <http://journals.openedition.org/emscat/779>
- Touchart L. 1999, « L'Angara », *Acta Geographica*, 171 (119), p. 5-20. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-03242389/document>
- Touchart L., 2014, *Les territoires de l'eau en Russie*, L'Harmattan, 333 p.
- Touchart L., Motchalova O. et Bartout P., 2018, « Les paysages de Michel Strogoff sont-ils vraiment russes ? », *Cybergeo : European Journal of Geography* [En ligne], Politique, Culture, Représentations, document 872, mis en ligne le 15 novembre 2018. URL : <http://journals.openedition.org/cybergeo/29666>
- Thorez P., 2008, « La Route maritime du Nord : les promesses d'une seconde vie », *Le Courrier des pays de l'Est*, n°1066, p. 48-59. <https://doi.org/10.3917/cpe.066.0048>

En outre, rappelons que certains intitulés peuvent donner lieu à un traitement mettant tantôt l'accent sur une dimension thématique, tantôt sur une lecture épistémologique du sujet. Dans ce cas, la bibliographie fournie par la commission doit être lue comme un indicateur de l'orientation à privilégier dans la formulation de la problématique. Prenons l'exemple du sujet « La géographie de l'alimentation ». Concernant l'énoncé, la présence de l'article « la » n'était pas anodine. Plus encore, la bibliographie figurant en encadré *infra* permettait, après examen minutieux, de prendre la mesure de la forte dimension épistémologique des références proposées et de leur épaisseur temporelle (sur plus de quinze ans) dans les travaux des géographes concernés. Il fallait donc en proposer un traitement épistémologique et non transformer le sujet en « L'alimentation dans le monde : étude géographique ».



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

Bibliographie :

- Borzakian M., Fumey G., Raffard P., 2016, « Approche culturelle et géographie de l'alimentation francophone : un rendez-vous manqué ? », *Anthropology of food* [Online], 11 | 2016, Online since 05 November 2016. URL : <http://journals.openedition.org/aof/8052>
- Espolador Leitão A.L., 2022, « La place de l'alimentation dans la pensée géographique : une analyse à partir de Max Sorre et de Josué de Castro », *Confins* [En ligne], 54 | 2022, mis en ligne le 20 mars 2022. URL : <http://journals.openedition.org/confins/44669>
- Faliès C. et Hulot M., dir., 2022, « Pour une approche intégrée des systèmes alimentaires », *EchoGéo* [En ligne], 60 | 2022, mis en ligne le 30 juin 2022. URL : <http://journals.openedition.org/echogeo/23579> (n° complet).
- Fumey G, coord., 2007, « Géographie de l'alimentation », *Bulletin de l'Association des Géographes Français*, n°1, p. 35-108 (n° complet).
- Landy F., François T., Ruby D. et Sekhsaria P., 2013, « Gouvernance verticale et corruption en Inde urbaine : la segmentation spatiale de l'aide alimentaire publique », *L'Espace Politique*, 21 | 2013-3. URL : <http://espacepolitique.revues.org/2812>.
- Paddeu F., 2012, « L'agriculture urbaine dans les quartiers défavorisés de la métropole New-Yorkaise : la justice alimentaire à l'épreuve de la justice sociale », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 12, n°2 | septembre 2012, mis en ligne le 01 octobre 2012. URL : <http://journals.openedition.org.univ-smb.idm.oclc.org/vertigo/12686>

La commission a eu la chance d'entendre des leçons convenables, voire une très bonne et une excellente, sur les biographies (cette année *Albert Demangeon* et *Jacqueline Beaujeu-Garnier*). Comme pour *Max. Sorre* lors de la session 2021, une thèse récente consacrée à Demangeon permettait d'avoir un panel d'articles très complets sur ce géographe.

Ce type de leçon ne désarçonne plus les candidats finement préparés à l'exercice, mais celui-ci garde cependant sa part de difficulté, prise en compte bien entendu dans la notation. Rappelons donc qu'il importe de bien replacer l'œuvre et le parcours de vie dans le contexte de l'époque : quelles relations avec quels géographes ? quel « partage » des champs de la discipline avec E. de Martonne, dans le cas de A. Demangeon par exemple.

La bibliographie permettait de sortir des idées reçues sur ce géographe, celles-ci le limitant à son travail sur l'espace rural, voire sur la maison rurale. Un candidat l'a très bien fait, en mobilisant notamment les différentes publications de Demangeon en complément de la bibliographie du jury. Rapports ambigus et changeants avec l'histoire (l'article de L. Febvre et un de ceux de D. Wolff permettaient de traiter cette question), l'analyse de géographie politique (son article de 1932, dont la date devait être remise en perspective par les candidats), ses travaux en géographie urbaine, sa conduite de volumes de la *Géographie universelle*, son rôle de vulgarisation et de diffusion de la géographie auprès des enseignants (*Cours Demangeon*), son travail d'enquêtes auprès de ces derniers dans le cadre de sa thèse sur la Picardie constituaient quelques-uns des axes que les candidats devaient aborder. Bref, une capacité à lire une certaine forme de modernité, en tout cas d'avancée, dans une géographie classique jugée par trop poussiéreuse parce que non replacée dans le contexte de l'époque.

En revanche, ces leçons sont assez faciles à construire pour qui se saisit rapidement des références idoines ; dans le cas présent, deux textes, à savoir la notice d'*Hypergéogé* consacré au géographe, et l'article de D. Wolff « Albert Demangeon (1872-1940). Sources et bibliographie » (2005, *Cybergéogé*) pouvaient rapidement contribuer à cerner ses apports, en plus de la nécrologie rédigée par E. de Martonne, fournie par le jury.

Bibliographie :

- Collectif, 2018, *Un géographe de plein vent. Albert Demangeon (1872-1940)*, Bibliothèque Mazarine/Éditions des Cendres, 160 p.
- Demangeon A., 1932, « Géographie politique », *Annales de Géographie*, tome 41, n°229, p. 22-31.
- Febvre L., 1949, « Achèvement d'une grande entreprise : La géographie universelle et la France d'Albert Demangeon », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 4e année, n°1, p. 65-72.
- Martonne E. de, 1940, « Nécrologie - Albert Demangeon (1872-1940) », *Annales de Géographie*, 1940, tome 49, n°280, p. 161-169.
- Wolff D., 1998, « Une rupture non consommée », *Espaces Temps*, n°66-67, « Histoire/géographie, 1. L'arrangement », p. 80-93.
- Wolff D., 2006, « Albert Demangeon : un géographe face au monde rural (jusqu'en 1914) », *Ruralia* [En ligne], 18/19 | 2006, mis en ligne le 31 décembre 2010. URL : <http://ruralia.revues.org/1241>

Chaque sujet doit donc être abordé de la manière la plus singulière et spécifique possible : il convient de se méfier des formules toutes faites et passe-partout, qui peuvent rassurer, mais ne garantissent nullement un traitement pertinent du sujet proposé. A cet égard, chaque session ayant ses effets de mode, ou ses effets de préparation



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

collective, le verbe « recomposer » est apparu dans de nombreuses problématiques, parfois sans qu'on ne sache vraiment de quoi il s'agissait, et en tout cas sans permettre une analyse spécifique des espaces et processus en jeu.

La commission se réjouit du soin avec lequel l'immense majorité des candidats a construit sa problématique en s'appuyant sur la définition des différents termes de l'énoncé qui leur était proposé, et leur mise en relation. Elle regrette néanmoins que dans certains cas, et pour des notions pourtant bien connues en géographie, les candidats se soient contentés d'une définition non sourcée, parfois usuelle du terme, appauvrissant de ce fait les apports et débats de la discipline sur le sujet. Une part importante de l'introduction doit par conséquent être consacrée au travail de définition conceptuelle et aux rapports des notions clefs du sujet entre elles.

À la singularité du sujet doivent répondre la spécificité du plan et des titres qui le composent. Là encore, les mêmes critiques et souhaits peuvent être exprimés : les titres pauvres ou abscons tels que « *l'homme creuse la terre* », « *des tensions recomposantes* » ou encore « *une notion en évolution qui se pense au présent et au futur* » par exemple doivent être proscrits. De même, les plans « à tiroirs », s'ils sont devenus plus rares, pénalisent des exposés dont on rappelle qu'ils doivent permettre de répondre à la problématique spécifique posée en introduction, et donc être structurés par un fil directeur clair et déboucher sur des conclusions partielles et une conclusion générale explicites et adaptées. Enfin, le recours systématique à des titres et sous-titres signifiant la tension tels que « *Entre exploitation et préservation* », « *entre aménagement et ménagement* », « *entre ressources économiques et contraintes environnementales* » peut devenir contreproductif s'ils sont utilisés sans discernement.

2. Une indispensable culture générale géographique

Les notes les plus faibles ont principalement été attribuées pour deux raisons, à savoir les cadrages inadéquats et hors sujet, évoqués plus haut, mais aussi du fait d'importantes lacunes, identifiées lors des présentations et/ ou du temps de questions qui leur font suite. Les exposés et réponses de plusieurs candidats ont tout particulièrement buté sur des notions basiques de géographie physique, tandis que la méconnaissance des principaux documents d'urbanisme et d'aménagement en a pénalisé d'autres (hélas, parfois les mêmes). Ainsi, il n'est pas admissible de ne pas pouvoir expliquer à l'oral de l'agrégation de géographie les processus de formation de la banquise ou d'un fjord, de considérer que le permafrost est une couche de glace de 500 m d'épaisseur au-dessus du sol, ou encore de « ne pas connaître » la notion de terrasse alluviale. Les candidats doivent être en mesure de définir clairement et simplement les principales formes de relief, les principales formes végétales, les grandes dynamiques des milieux, etc. Il est également nécessaire de connaître les principaux documents et outils de planification français (PLU, SCoT, PCAET, PDU, PPR, etc.). Les candidats doivent être capables d'en expliquer simplement la fonction et les objectifs, les acteurs qui les élaborent, etc. De même, connaître les grandes lignes de l'organisation politico-administrative des territoires français est indispensable. Comme cela est pointé dans le rapport de commentaire de documents géographiques qui précède, les lacunes sur les outre-mer français (« les littoraux face aux risques » avec un article sur Saint-Martin, « la mine » avec un article sur la Nouvelle-Calédonie) doivent être comblées.

Un sujet tel que celui intitulé « Les littoraux face aux risques » justement permet de rappeler combien tout candidat à la leçon hors programme doit être en mesure de mobiliser des connaissances élémentaires de différents champs de la géographie. Il était en effet indispensable de maîtriser les principales approches géographiques de la notion de risque pour saisir la spécificité des territoires littoraux en la matière, et la diversité des modalités de prise en charge politique de ces risques, tant dans l'espace que dans le temps. En outre, si la bibliographie proposée comprenait nombre d'études de cas internationales, il va de soi qu'une maîtrise minimale des règles régissant les littoraux dans le contexte français, qu'il soit métropolitain ou d'outre-mer, était attendue.



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bibliographie :

- Mercier D., Chadenas C., 2012, « La tempête Xynthia et la cartographie des « zones noires » sur le littoral français : analyse critique à partir de l'exemple de La Faute-sur-Mer (Vendée) », *Norois* [En ligne] URL : <https://journals.openedition.org/norois/3895>
- Pasquon K., Jouannic G., Gargani J., Tran Duc Minh C., Crozier D., 2022, « Evolution de l'urbanisme et exposition au risque cyclonique à Saint-Martin de 1954 à 2017 », *Vertigo*, vol.22, n°1 [En ligne] URL : <https://journals.openedition.org/vertigo/35495>
- Peinturier E., 2015, « Risques littoraux et aménagement en Louisiane : les défis d'un territoire insoutenable ? », *Géococonfluences* [En ligne] URL : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-regionaux/etats-unis-espaces-de-la-puissance-espaces-en-crisis/corpus-documentaire/risques-littoraux-et-amenagement-en-louisiane>
- Rey-Valette H., Lambert M.-L., Vianey G., Rulleau B., André C., Lautrédou-Audouy, 2018, « Acceptabilité des relocalisations des biens face à l'élévation du niveau de la mer : perceptions de nouveaux dispositifs de gouvernance du foncier », *Géographie, économie, société* [En ligne] URL : <https://www.cairn.info/revue-geographie-economie-societe-2018-3-page-359.htm>
- Sevin O., 2021, « L'aménagement sans cesse repoussé de la baie de Jakarta », *Bulletin de l'Association de Géographes Français*, 87-4, pp.118-136. [En ligne] URL : <https://journals.openedition.org/bagf/8072>
- Scoccimarro R., 2020, « Tsunami de béton : de l'empreinte à l'emprise sur les paysages littoraux après les catastrophes du 11 mars 2011 », *Projets de Paysage*, n°23. [En ligne] URL : <https://journals.openedition.org/paysage/13586>

En effet, plusieurs sujets invitaient à mobiliser pour tout ou partie des exemples sur le territoire français : là encore, des connaissances de base sont attendues, au-delà de celles acquises dans le cadre du programme de géographie des territoires portant sur la France et associées à une thématique particulière. Ainsi, sur une leçon sur « La Seine », qu'aucun des 3 candidats ne connaisse le terminal pétrolier d'Antifer pose question.

Au demeurant, aucun sujet ne peut se contenter d'être traité de manière uniquement théorique et abstraite. Chacun peut s'accompagner d'exemples précis, spatialisés notamment à grande échelle, y compris les sujets à forte composante épistémologique. S'efforcer de mobiliser des exemples concrets afin d'expliquer comment la géographie peut se saisir de telle ou telle notion fait partie des attendus de l'exercice. A cette fin, la bibliographie proposée par la commission y invite généralement.

3. La leçon comme démonstration de la capacité à mobiliser des ressources scientifiques complémentaires

L'épreuve de leçon permet tout à la fois de mesurer la compréhension par les candidats des principaux enjeux du sujet qui leur a été posé, mais aussi leur capacité à élargir le propos au-delà des références fournies, et à l'illustrer de manière pertinente, originale, en un mot, didactique.

Concernant la bibliographie, deux règles sont à rappeler :

- Tout d'abord, il est impératif d'utiliser, même de manière inégale, toutes les références bibliographiques qui ont été communiquées par la commission (et en prêtant une attention particulière à l'orientation générale qui se dégage de la bibliographie proposée, *cf. supra*). Ne pas mobiliser toutes les références proposées, au profit d'une pluralité d'ouvrages extérieurs doit constituer un signal d'alerte pour les candidats quant au risque d'un probable hors sujet.
- Inversement, mais de manière tout aussi impérative, le recours à des références complémentaires apparaît indispensable, pour enrichir le fond de la leçon mais aussi proposer des exemples adéquats, voire une illustration spécifique. La bibliographie indicative fournie n'est en aucun cas exhaustive et certains ouvrages majeurs ne sont pas nécessairement mentionnés par la commission, étant supposés connus du candidat, et attendus dans les références complémentaires. La maîtrise d'une bibliographie riche, à la fois transversale pour inscrire le sujet dans un champ disciplinaire, et spécifique pour pouvoir développer des études de cas, tout comme l'exploitation des outils de recherche bibliographique et la présentation formelle d'une bibliographie sont des attendus de l'épreuve. Rappelons que le candidat doit, sur une feuille séparée, compléter la bibliographie du jury en y ajoutant l'ensemble des références bibliographiques mobilisées lors de sa préparation. Cette bibliographie complétée est transmise par le candidat à l'appariteur qui l'accompagne pour que ce dernier la remette au jury avant son arrivée dans la salle. Ne pas transmettre de bibliographie complémentaire est sanctionné par la commission ; Se contenter des ouvrages proposés initialement l'est également. Pour illustrer les attendus de l'épreuve en matière bibliographique, prenons le cas du sujet intitulé « La mine », dont les références initialement fournies figurent dans l'encadré qui suit.



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bibliographie :

- Brunet P., 2021, « Aux marges du nucléaire français : ce que veut dire démanteler l'industrie minière de l'uranium », *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Hors-série 35 | octobre 2021, mis en ligne le 04 février 2022. URL : <http://journals.openedition.org/univ-smb.idm.oclc.org/vertigo/33054>
- Cavé J., 2018, « La ruée vers l'ordure. L'essor de l'extraction minière urbaine », *Techniques & Culture* [En ligne], 65-66 | 2016, mis en ligne le 31 octobre 2018. URL : <http://journals.openedition.org/tc/8048>
- Deshaies M., « Grands projets d'exploitation minière et stratégie des firmes pour se rendre environnementalement acceptables », *L'Espace Politique* [En ligne], 15 | 2011-3, mis en ligne le 26 octobre 2011. URL : <http://journals.openedition.org/univ-smb.idm.oclc.org/espacepolitique/2113>
- Levacher C., 2016, « Penser la ressource minière en Nouvelle-Calédonie. Souveraineté, développement et valeur des lieux », *Développement durable et territoires* [En ligne], Vol. 7, n°3 | Décembre 2016, mis en ligne le 21 décembre 2016. URL : <http://journals.openedition.org/developpementdurable/11429>
- Merveille N., 2014, « Apprécier les impacts sociaux des activités minières au Pérou : une étude de cas à l'échelle de la région Ancash », *Cahiers des Amériques latines* [En ligne], 76 | 2014, mis en ligne le 17 septembre 2014. URL : <http://journals.openedition.org/univ-smb.idm.oclc.org/cal/3268>
- Mésini B., 2018, « Le laboratoire cévenol de l'après-mine. Une coextensivité des causes et des responsabilités minières, environnementales et sanitaires », *Géocarrefour* [En ligne], 92/2 | 2018, mis en ligne le 25 décembre 2018. URL : <http://journals.openedition.org/univ-smb.idm.oclc.org/geocarrefour/11887>

Cet exemple est l'occasion de rappeler, avant toute chose, qu'il existe un certain nombre de collections accessibles, qui peuvent aisément contribuer à faire le point sur tel ou tel sujet, et à proposer à peu de frais des illustrations pertinentes. Être à jour sur les titres de collection telles que la *Documentation photographique*, ou les atlas des éditions « Autrement » constitue donc un préalable utile en prévision de l'oral. En l'espèce, le recours à la *Documentation photographique*, n° 8098, « Énergies et minerais » et à l'atlas Autrement intitulé l'*Atlas mondial des matières premières ; incertitudes et défis* pouvait constituer une aide précieuse pour construire l'analyse du sujet et illustrer le propos. Certes, la leçon ne saurait être le lieu d'une réutilisation systématique des exemples acquis dans le cas des questions au programme, mais être en capacité de mobiliser ses connaissances de manière pertinente est évidemment souhaitable. Dans le cas du sujet sur « La mine », la commission n'avait donné, à dessein, qu'un article portant sur l'Amérique latine. La commission attendait donc que soient mobilisés, de manière pondérée et équilibrée par rapport aux autres espaces du globe, les travaux sur l'extractivisme dans le sous-continent, ce qui ne fut malheureusement pas le cas.

Autre exemple du travail bibliographique, celui mené par les candidats ayant travaillé sur le sujet « Les migrants agricoles saisonniers, enjeux géographiques ». La bibliographie proposée comprenait plusieurs références à des introductions de revue ; en outre, elle reposait essentiellement sur l'étude de la situation des migrants agricoles saisonniers entre Suds et Nord. La capacité des candidats à enrichir le propos en utilisant les ouvrages plus généraux issus des collections évoqués *supra* (en l'espèce, Wihtol de Wenden C., 2021, *Atlas des migrations*, éditions Autrement) mais aussi d'autres articles extraits du numéro de revue proposé (par exemple, Tati G., 2013, « La migration ouvrière dans le secteur agricole sud-africain », *Hommes & migrations*, 2013, p. 47-55, URL : <https://www.cairn.info/revue-hommes-et-migrations-2013-1-page-47.htm>) pour évoquer la situation de migrants agricoles au sein des espaces des Suds, a été valorisée.

Bibliographie :

- Filhol R., 2013, « Les travailleurs agricoles migrants en Italie du Sud », *Hommes & migrations*, URL : <http://journals.openedition.org/hommesmigrations/1932> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/>
- Huerta N., 2018, « Mobilité saisonnière transnationale et lieux de précarité : l'habiter réticulaire des migrants sahraouis du Bordelais », in Barrère C., Rozenholc C., *Les lieux de mobilité en question*, Paris, Karthala, p. 127-146.
- Lascaux A.-A., 2022, « Paysans de la hess ? Les agriculteurs marocains, un nouveau groupe de producteurs dans la huerta provençale », *Revue européenne des migrations internationales*, 2022/3-4, vol. 38, p. 91-113. <https://www.cairn.info/revue-europeenne-des-migrations-internationales-2022-3-page-91.htm&wt.src=pdf> ; DOI : 10.4000/remi.21273.
- Michalon B., Weber S., 2022, « Éditorial : Les migrations internationales au cœur de l'agriculture et de l'agroalimentaire industriels », *Revue européenne des migrations internationales*, 2022/3-4, vol. 38. URL : <http://journals.openedition.org/remi/20963> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/remi.20963>
- Morice M., Michalon B., 2008, « Les migrants dans l'agriculture : vers une crise de main-d'œuvre », *Études rurales*, <http://journals.openedition.org/etudesrurales/8749> ; DOI : 10.4000/etudesrurales.8749
- Zeneidi D., 2013, *Femmes/Fraises, Import/Export*, Paris, PUF, collection Souffrance et théories, 180 p.



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

Liberté
Égalité
Fraternité

4. La fonction décisive des illustrations : mobiliser, produire, commenter

Les illustrations constituent, en outre, un attendu majeur de la leçon de hors programme. En effet, elles permettent d'apprécier la maîtrise technique du commentaire de carte ou de paysage, et aussi la capacité des candidats à réaliser eux-mêmes croquis, schémas ou organigrammes qui leur sont propres en fonction du sujet proposé et des arguments développés. Un sujet tel que celui portant sur « les médinas », par exemple, requiert à l'évidence un véritable travail illustratif permettant de rendre compte de la structure de ces quartiers spécifiques du Maghreb, de leur diversité, mais aussi de leurs évolutions parfois contradictoires : à cet égard, le jury est quelque peu resté sur sa faim sur ce sujet (bibliographie *infra*) comme sur d'autres qui appelaient, à l'évidence, un effort d'incarnation spécifique. Aucun commentaire de paysage urbain ni d'analyse de morphologie urbaine n'a ainsi été conduit par les candidats sur cette leçon.

Bibliographie :

- Jelidi C., 2012, « Médina : patrimoine et urbanisme, un mariage de raison », in *Fès, la fabrication d'une ville nouvelle, 1912-1956*, ENS Editions, Lyon, p.195-227, URL : <http://books.openedition.org/enseditions/976>
- Kurac-Souali, A.C., 2013, « Les médinas marocaines, un nouveau type de gentrification ? » in Coslado E., McGuinness J et Miller, C. (dir.). *Médinas immuables ? Gentrification et changement dans les villes historiques marocaines (1996-2010)*, Rabat : Centre Jacques-Berque, 2013, p.79-100, URL : <http://books.openedition.org/cjb/319>
- Ouazziz S., 2021, « La médina de Marrakech : perceptions contrastées d'un espace résidentiel et touristique », *Bulletin de la Société Géographique de Liège*, Vol. 76 (2021/1) – « Tourisme et patrimoine dans l'espace urbain : repenser les cohabitations », p. 151-167, URL : <https://popups.uliege.be/0770-7576/index.php?id=6419>.
- Signoles P., 2001, « La centralité des médinas maghrébines : quel enjeu pour les politiques d'aménagement urbain ? », *Insaniyat*, 13-2001, p.13-44, URL : <http://journals.openedition.org/insaniyat/11100>
- Valitutto I. et Beji A., 2022, « Comment le rapport au patrimoine transforme les pratiques de réappropriation de la médina de Tunis », *Territoire en mouvement. Revue de géographie et aménagement* [Online], 53-54 | 2022, URL : <http://journals.openedition.org/tem/9399>
- Zeineb Y., 2022, « La patrimonialisation des demeures traditionnelles de la Médina de Mahdia à l'épreuve des transformations habitantes », *Territoire en mouvement. Revue de géographie et aménagement* [Online], 53-54 | 2022, URL : <http://journals.openedition.org/tem/974>

La commission se réjouit que son appel à une mobilisation accrue des cartes topographiques exprimé dans le rapport 2022 ait été entendu. Pour preuve, davantage de candidats ont eu recours aux cartes topographiques. Cependant force est de constater que leur utilisation est encore bien insuffisante. Par exemple, aucun des trois candidats traitant de « La mine » n'a eu ce réflexe, *a fortiori* alors qu'un lien possible pouvait être fait avec la question de programme « populations, peuplements et territoires en France » et dans le cadre de l'exercice de commentaires de documents géographiques sur le programme. La leçon « Les littoraux face aux risques » pouvait aussi être traitée avec une carte topographique en appui, celle de Saint-Martin par exemple, puisque le territoire était présent dans un des articles fournis par le jury par exemple, comme mentionné plus haut. Pour illustrer les leçons de géographie des territoires, un seul candidat a mobilisé une carte du « Svalbard », des « îles anglo-normandes » ou de « l'Asie centrale », un sur deux sur « Istanbul » et aucun du « Groenland ». Une carte murale de la Russie a aussi été mobilisée par un candidat sur « Fleuves et rivières en Sibérie ». Rappelons cependant que le simple fait de sortir une carte ne procure aucun bénéfice s'il n'est pas accompagné d'une analyse précise. Il convient en outre d'y revenir régulièrement quand le propos de la leçon le justifie, afin qu'elle ne constitue pas un simple décor d'arrière-plan méconnu du candidat.

Une illustration graphique personnelle des candidats durant la leçon est indispensable. Certes, tous les sujets ne se prêtent pas avec autant de facilité à l'illustration, et la commission en tient bien évidemment compte. Il est nécessaire de rappeler qu'un vague schéma d'acteurs agrémenté de quelques flèches mal ordonnées ne saurait être considéré comme une production graphique « pour solde de tout compte ». Concernant les croquis, la commission a eu plaisir à découvrir des croquis visuellement remarquables et à la légende particulièrement bien construite entièrement réalisés sur *Powerpoint* (par exemple, autour de l'exemple de Saint Martin pour « les littoraux face aux risques »). Pour autant, la réalisation du croquis sur logiciel ne constitue pas un impératif, et mieux vaut une illustration manuelle correctement légendée, adaptée au sujet – notamment lorsqu'elle est issue des banques de croquis acquises dans le cadre des questions au programme – qu'une production graphique informatique mais indigente. De même, plusieurs candidats ont fait le choix de la construction progressive d'un



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

croquis de synthèse au fil des parties de leur exposé : cela ne constitue en rien une obligation, mais peut être un procédé pertinent pour peu que chaque étape soit dûment commentée. De manière plus générale, toute illustration nécessite d'être pleinement intégrée dans le propos pour faire sens : un croquis assésé à quelques secondes de la fin du temps imparti sans autre forme de procès perd beaucoup de son intérêt. De même, le jury a constaté un recours croissant à des extraits de textes massifs, peu commentés sinon sous forme de paraphrase, et peu lisibles sur le diaporama : un recours parcimonieux à ces paragraphes entiers est vivement recommandé.

Enfin, rappelons que le travail d'illustration doit également faire l'objet d'une réflexion à l'échelle de l'exposé. Prenons l'exemple des deux meilleurs exposés de la session, qui portaient sur des sujets bien différents. Le premier d'entre eux portait sur « Albert Demangeon ». Les leçons « biographiques » demeurent plus difficiles à illustrer que les autres, mais en l'occurrence, la riche œuvre de croquis et de photos d'Albert Demangeon rassemblée dans le catalogue de l'exposition qui lui fut consacré il y a quelques années, fourni par la commission, constituait une aide précieuse. Surtout, le candidat ne s'est pas contenté de juxtaposer photographies et extraits de textes de Demangeon, mais a su commenter de manière fine, par exemple, les titres de chapitres articulant géographie physique et humaine, ou mettre en évidence le recours par Demangeon, dès sa thèse, à des données que l'on qualifierait aujourd'hui de quantitatives. Enfin, deux frises et récapitulatifs chronologiques ordonnés produits par le candidat permettaient de rendre compte de l'articulation entre le parcours individuel de ce géographe, son œuvre et quelques dates « clé » de la discipline en France, faisant écho au plan suivi dans la leçon. L'autre exposé ayant obtenu la note de 19/20 portait sur « Djibouti » (bibliographie *infra*). Pour illustrer ce sujet de géographie des territoires et rendre compte tout à la fois des enjeux locaux de structuration du territoire djiboutien, mais aussi de la place singulière de ce petit Etat à l'échelle régionale, et plus largement dans le cadre indo-pacifique, la candidate a présenté - et commenté - six photographies à très grande échelle, une image satellite, deux cartes à l'échelle nationale portant sur la géographie physique du pays et la répartition de sa population, deux cartes à l'échelle mondiale. S'y ajoutait un croquis de synthèse personnel, développé en trois temps correspondant aux trois parties de l'exposé. Si la commission met en garde les candidats contre la surabondance d'illustrations, cet exemple permet de signifier combien leur présence est importante pour éviter un exposé trop abstrait, mais aussi combien une réflexion sur leur variété et leur agencement en fonction des supports et des échelles au fil du propos peut contribuer à la qualité de celui-ci.

Bibliographie :

- Ben Yahmed D. (dir), 2007, *Atlas de Djibouti*, Paris, Editions du Jaguar, 64 p.
- Gascon A., 2005, « Djibouti : Singapour sur mer Rouge Un confetti d'Empire futur dragon africain », *Outre-Terre*, 2005/2 (no 11), p. 451-466. URL : <https://www.cairn.info/revue-outre-terre1-2005-2-page-451.htm>, DOI : 10.3917/oute.011.0451.
- Lauret A., 2018, « Djibouti et le Yémen : influences, interdépendances et échanges des pêcheurs d'une rive à l'autre », *Arabian Humanities*, 10 | 2018, URL : <http://journals.openedition.org/cy/3798> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/cy.3798>
- Lauret A., 2020, « Du réfugié yéménite à l'entrepreneur : quand l'exil de guerre devient opportunité économique à Djibouti », *Politique africaine*, N°159, 2020/3, p. 145-168.
- Le Gouriellec S., 2020, « Une ingénieuse politique étrangère au service d'un état concentré », in Le Gouriellec S., 2020, *Djibouti : la diplomatie de géant d'un petit Etat*, Villeneuve d'Ascq, Presses du Septentrion, p. 111-164.
- Saïd Chiré A. (dir), 2012, *Djibouti contemporain*, Paris, Karthala, 354 p.

5. Recommandations formelles

La commission tient à souligner combien globalement, les candidats ont témoigné d'une grande maîtrise des attendus formels de l'exercice. Néanmoins, l'usage généralisé du diaporama s'accompagne encore de quelques déséquilibres et maladroites.

Cela passe parfois par de grosses fautes d'orthographe sur le support visuel livré au jury.

Plusieurs candidats ont fait l'économie de notes rédigées à part pour suivre le fil de leur leçon, parfois au prix de la lisibilité de leur présentation, celle-ci comprenant la quasi-totalité de leur leçon rédigée. Cette absence de notes séparées s'est aussi traduite par une forte tendance des candidats concernés à ne plus s'adresser à la commission, étant concentrés sur la lecture de leur diaporama sur le mur opposé. Il convient donc de rappeler que tout ne peut se jouer à l'écran, et qu'il est sage de disposer, *a minima*, d'un fil conducteur et de quelques éléments sur papier.



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Dans le détail ensuite, il semble superflu, voire franchement inutile, d'écrire "Accroche" sur une diapositive. Si l'accroche est bien menée, le jury est censé comprendre que c'est bien de cela dont il s'agit. De même, laisser en rouge en haut de diapositive la totalité des titres des sous-parties d'une partie n'est pas forcément judicieux, et fait perdre une place précieuse. Enfin, il n'est pas nécessaire non plus d'attendre que le jury ait pris en note le plan et la problématique avant de passer à la suite, voire de lui dicter. La commission est tout à fait attentive au propos tenu – sous réserve que le débit de parole du candidat puisse être suivi sans difficulté – et pourra, si nécessaire, revenir à loisir sur le diaporama qu'elle conserve à l'issue de l'épreuve, durant le temps de délibération qui suivra.

Enfin, certains candidats ont exprimé, soit durant leur exposé, soit à l'issue de celui-ci quelques avis personnels sur tel ou tel point du sujet, ou cherché à établir une forme de connivence avec le jury : l'oral de la leçon hors programme n'est pas le cadre adéquat pour ce type d'échanges, et peut apparaître problématique quant au positionnement d'un futur enseignant.

In fine, comme chaque année, la commission a œuvré pour proposer des sujets divers, sans attache particulière à un champ et sans appartenance à une école, équilibrant les thématiques de géographie urbaine et de géographie rurale (entre autres), sans que la posture de recherche des membres du jury ne prévalent dans le choix des sujets ni dans la manière d'évaluer les candidats. Le jury ne recrute pas des chercheurs, mais de futurs enseignants qui doivent néanmoins être au fait des débats actuels de la discipline. Outre quelques sujets déjà donnés sous une autre formulation (la rue, le terrain, le terrorisme, assez classiques), la commission a souhaité proposer d'autres thématiques et territoires soulignant l'importance des débats (l'urbaphobie), des notions (villes en déclin, résilience) qui sont à l'œuvre, autant de marques du dynamisme de la discipline. Avoir entendu autant de candidats dont les prestations se sont avérées de grande qualité l'est tout autant et souligne à quel point l'agrégation constitue pour notre discipline un vivier inépuisable de jeunes talents.

**Véronique FOURAULT-CAUËT (présidente de commission), Magali HARDOUIN,
Lionel LASLAZ, Benoît MONTABONE, Sylvain RODE, Maude SAINTEVILLE**



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Liste des 24 sujets tirés lors de la session 2023

- Le Svalbard
- La géographie de l'alimentation
- La notion de résilience en géographie
- Les littoraux face aux risques
- Les îles anglo-normandes
- Les migrants agricoles saisonniers, enjeux géographiques
- Fleuves et rivières en Sibérie
- Géographie du terrorisme
- Albert Demangeon
- Les villes en déclin
- La Seine
- Géographies des enfants
- L'Asie centrale
- Foncier agricole et conflits dans le monde
- Le terrain en géographie
- Istanbul
- Djibouti
- Géographie et bande dessinée
- La mine
- L'urbaphobie, approches géographiques
- Le Groenland
- Les médinas
- Jacqueline Beaujeu-Garnier
- Vivre dans la rue

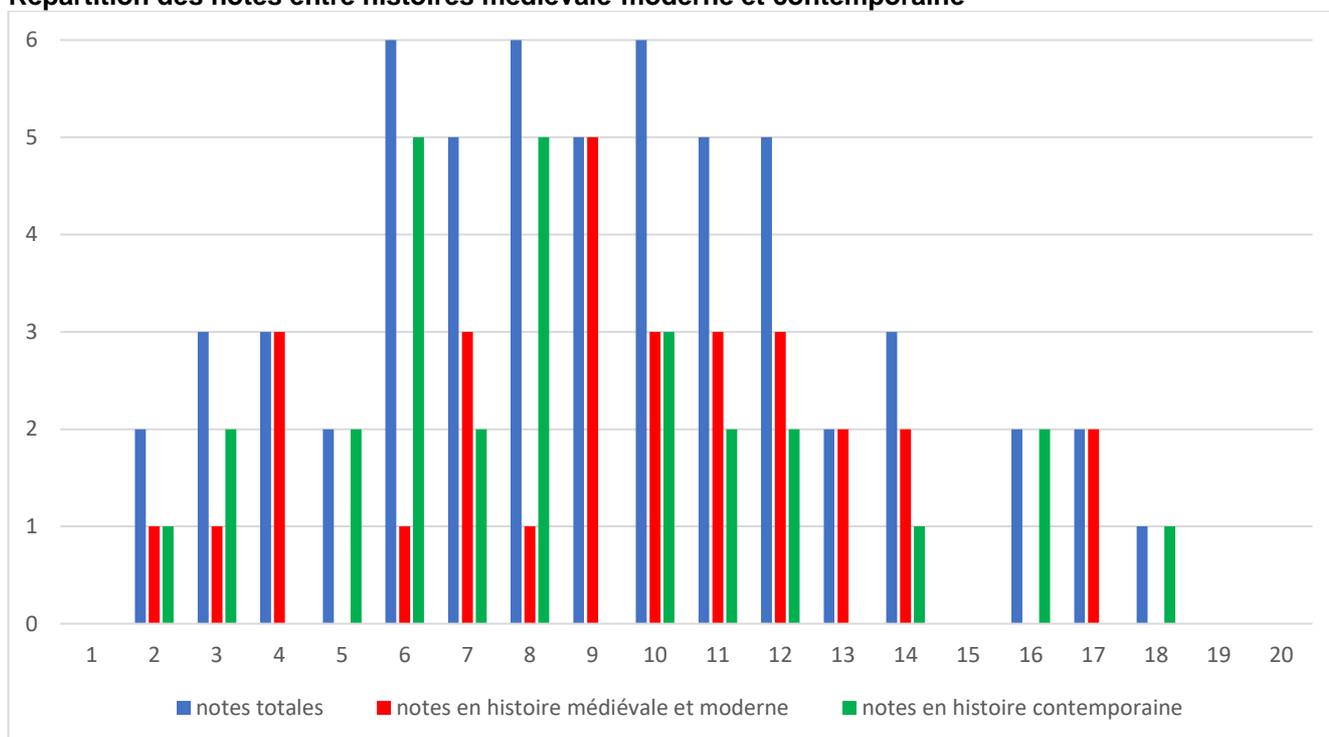
3.3 Commentaire et confrontation de documents en histoire

Après une analyse des résultats de la session, le présent rapport se propose de rappeler les conditions de déroulement de l'épreuve et d'apporter quelques conseils aux candidats. La commission d'histoire propose l'exemple de traitement d'un dossier fourni aux candidats.

Résultats de la session

58 candidats ont été auditionnés à l'oral. 31 candidats ont traité un sujet en histoire médiévale et moderne et 27 candidats un sujet en histoire contemporaine. La moyenne obtenue à l'épreuve est de 9,06/20. Les notes moyennes sont de 9,7/20 en histoire médiévale et moderne et de 8,5/20 en histoire contemporaine. L'ensemble des notes va de 2 à 18. 21 candidats ont obtenu une note entre 2 et 7, 27 candidats ont obtenu une note entre 8 et 12, 10 entre 13 et 18.

Répartition des notes entre histoires médiévale-moderne et contemporaine



Il est possible pour un candidat à l'agrégation de géographie d'obtenir une bonne, voire une très bonne note à l'épreuve orale d'histoire à condition de se préparer. La moyenne est supérieure cette année en histoire médiévale et moderne à celle d'histoire contemporaine, alors que celle-ci avait été supérieure en histoire ancienne l'an passé : cela confirme que les candidats peuvent réussir une bonne prestation quelle que soit la période proposée par le sujet et que le traitement d'un sujet en histoire contemporaine n'est pas plus simple.

1. L'épreuve orale d'histoire est une épreuve exigeante...

Après une préparation de 6 heures, les candidats présentent leur exposé pendant 30 minutes qui sont suivies de 25 minutes de questions. L'épreuve présente donc une dimension physique qui peut être éprouvante alors que les candidats enchaînent plusieurs journées d'interrogation. Il convient d'arriver en bonne forme le matin de l'épreuve d'autant que la chaleur souvent intense apporte une fatigue supplémentaire. Les candidats peuvent apporter boisson et nourriture légère pour résister aux 7 heures d'épreuve. Les appariteurs et les membres de la commission sont soucieux des candidats, de leur accueil le matin jusqu'à leur départ, une fois l'épreuve achevée.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

Ils les accompagnent avec bienveillance et attention et sont à l'écoute de leurs besoins. À l'issue des 6 heures de préparation, les candidats disposent de 10 minutes afin de se préparer sereinement avant de présenter leur travail. L'épreuve consiste à analyser et confronter des documents d'histoire à partir d'un sujet, pour cette session, en histoire médiévale et moderne ou en histoire contemporaine. Les candidats doivent problématiser le dossier à partir du sujet indiqué en tête du corpus. Ils doivent également réaliser un diaporama de présentation, le sujet leur étant distribué sous format papier et sous format numérique (une clé USB est remise au début de l'épreuve à chaque candidat, qu'il conserve tout au long de la journée). Les candidats doivent présenter une bibliographie qu'ils remettent aux appariteurs 15 minutes avant la fin du temps de préparation, par l'intermédiaire de la clé USB. La bibliographie est imprimée par les appariteurs.

Pour construire l'exposé, des outils de travail sont mis à disposition des candidats dans la salle de préparation : ils disposent d'un ordinateur non relié à Internet et d'une bibliothèque composée d'ouvrages en provenance de la *Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne (BIS)* et de la *Bibliothèque Sainte-Genève*. Une sélection de plusieurs dizaines d'articles en provenance de revues scientifiques sous format numérique sont présents sur les postes informatiques. Ils ont été peu utilisés au cours de cette session alors que les membres du jury ont choisi des articles qui permettent d'éclaircir certains documents des corpus ou de faciliter le traitement de certains sujets. Il convient de noter que les exposés sont en soi traitables à partir du fonds mis à disposition des candidats, ce qui ne doit pas les empêcher de solliciter des appoints extérieurs. En effet, les candidats peuvent demander des ouvrages et des documents complémentaires : c'est la *Bibliothèque Lavis* qui est alors sollicitée. Dans la mesure du possible, les organisateurs (membres de la commission et appariteurs) essaient de satisfaire les demandes émises, mais les ouvrages sont parfois indisponibles. À la demande des candidats, les appariteurs peuvent scanner des documents afin que ces derniers puissent être intégrés à la présentation.

La veille de l'épreuve, les candidats ont l'occasion de visiter la bibliothèque. Lors de la session 2023, des candidats ont demandé à accéder à des articles du *Maitron (Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier et du mouvement social)* : la commission a imprimé les articles demandés quand les demandes étaient précises.

Le candidat dispose en salle de passage d'un tableau type *paper-board* qu'il peut utiliser pendant son exposé à sa convenance.

Les candidats ont la possibilité d'assister à l'épreuve orale les jours précédents leur passage. Ils ne peuvent ni enregistrer cette épreuve, ni prendre de notes. Si cette expérience est instructive, le jury signale qu'il est inutile de préparer une réponse à l'avance à la suite des questions posées par les membres du jury étant donné que les questions changent chaque jour en fonction du dossier proposé et de la prestation du candidat : le plus souvent, cette démarche conduit le candidat à répondre à côté de ce qui est attendu.

2. ...qui nécessite une préparation rigoureuse

La première exigence porte sur le respect du temps imparti pour l'exposé dont la durée est de 30 minutes. La gestion du temps s'avère cruciale. Achever son exposé à la 25^e minute est pénalisant surtout si l'exposé est émaillé d'interruptions ou d'hésitations. Dans tous les cas, le temps de questions posées par la commission dure 25 minutes. Les candidats doivent s'assurer du bon fonctionnement de leur montre ou de leur chronomètre avant d'entrer dans la salle de présentation. Rappelons l'interdiction des montres connectées et des téléphones portables pendant la préparation et la présentation.

Les membres de la commission tiennent compte de la densité du propos, de la profondeur des analyses et du respect de la durée dans leur appréciation.

Les candidats qui présentent le concours de l'agrégation se destinent à l'enseignement : ils doivent s'entraîner à parler ni trop lentement, ni trop rapidement. La gestion du temps suppose lors de la phase de préparation de repérer les points sur lesquels ils pourront passer plus rapidement ou développer davantage en fonction du temps restant. Dans tous les cas, les candidats veilleront à l'équilibre entre introduction et conclusion, ainsi qu'entre les différentes parties de l'exposé. « Expédier » en 1 minute la dernière partie de l'exposé est sanctionné.

Conseil de répartition du temps de l'exposé :

- 5 mn pour l'introduction
- 7-8 mn par partie
- 2-3 mn pour la conclusion

Apprendre à réaliser un diaporama est aussi une exigence attendue. Le diaporama n'est pas le copier-coller des documents surtout s'il s'agit de textes longs qui ne peuvent tenir sur une diapositive sauf à les mettre en caractères minuscules et donc à les rendre illisibles. Les candidats doivent sélectionner des passages, repérer des mots-clés... et « mettre en scène » leur propos. Mais l'utilisation de dispositifs pour mettre en valeur des documents (caractères gras, soulignés, surlignés, figurés utilisés sur les documents iconographiques) doit avoir une réelle signification.

Enfin, les candidats se présentent à un concours de recrutement de fonctionnaires de l'État : tout en étant à l'aise (éviter les tenues chaudes...), ils doivent veiller à soigner leur présentation et leur tenue vestimentaire.

3. Le cœur de l'épreuve : commenter et confronter des documents d'histoire²

Le dossier de documents

Le candidat travaille sur **un sujet** accompagné d'un **corpus de documents**. Le corpus est constitué de quatre ou cinq documents de nature diverse (attention, le terme « texte » ne désigne par la nature d'un document).

L'épreuve consiste à commenter et confronter les documents à partir d'un sujet dont la lecture et la bonne compréhension sont essentielles. Par exemple : le sujet *L'enquête sociale* suppose de définir ce qu'est une « enquête sociale » dans la période historique concernée.

Trois points de vigilance sont à signaler

- Un propos général qui oublie les documents est hors sujet.
- Une dissertation illustrée par les documents est aussi hors sujet. La commission sanctionne toujours ce détournement de l'exercice. Il faut donc partir des documents et les éclairer à l'aide des connaissances.
- Un exposé qui se contente de simples paraphrases des documents est également sanctionné.

L'étude d'un ensemble de documents historiques s'inscrit dans une période bornée par des repères chronologiques, ce qui implique de mettre en valeur des évolutions dans le cadre d'une réflexion diachronique. Le candidat doit éviter le déterminisme ou la téléologie dans un sujet qui porte sur une période donnée (le renforcement de l'État monarchique entre la fin du XIV^e et le XVII^e siècle est trop systématiquement affirmé, y compris après des régicides...).

Il est inutile pour les candidats de critiquer le choix du corpus de documents (ce qui n'empêche pas d'en souligner les limites). Mieux vaut entrer dans l'analyse du sujet et des documents. Mieux vaut également éviter les discours militants qui se conjuguent mal avec les exigences de laïcité et de neutralité.

Dans la phase de travail préparatoire, il faut **commencer par contextualiser le corpus de documents dans le temps et l'espace**.

Face au corpus de documents, les candidats doivent en priorité mobiliser leurs connaissances sur son thème principal (induit par le titre) et ses différentes implications. Dans le sujet *Henri III face à la Ligue*, il s'agit de se replacer dans le contexte des guerres de Religion (1562-1598), plus précisément, la huitième guerre de Religion – dite aussi la guerre de la Ligue ou la guerre des trois Henri (1585-1598) – et se focaliser sur la période 1585-1589, où Henri III eut à faire face à la résurgence de ce mouvement ultra-catholique qui conduisit à son assassinat le 2 août 1589. Il faut donc faire appel au concept de régicide, qui a marqué toute une partie de la période d'étude (du début du XV^e au début du XVII^e siècles).

Les candidats doivent ensuite prendre connaissance des documents à étudier en les lisant activement (crayon à la main), plusieurs fois, afin de les comprendre et d'orienter leur réflexion dans le sens du titre général du dossier. Une étape nécessaire dans cette première approche doit consister en des recherches sur les auteurs des documents, la nature de ceux-ci et leurs destinataires afin de mieux saisir leur intérêt et le point de vue qui y est exposé (car il ne faut jamais prendre pour argent comptant ce qui est écrit dans un document). Chercher dans un dictionnaire usuel ou spécialisé le sens des mots inconnus est aussi recommandé.

Ils doivent enfin aller à la quête des ouvrages (livres disposés dans les rayons de la salle de préparation et articles implémentés dans les ordinateurs mis à leur disposition) qui les aideront à traiter le sujet. Il s'agira soit d'ouvrages

² Les candidats trouveront des extraits de diaporamas réalisés par les candidats de la session 2023 pour illustrer le propos. Chaque sujet est différent, il ne s'agit donc pas d'en faire un copier-coller. Les remarques ci-dessous sont globales pour offrir aux candidats des pistes dans leur préparation. Toute généralisation est impossible.

qui correspondent au thème global abordé, soit d'ouvrages plus spécifiques sur un point du corpus. Demander, quand c'est possible, les documents-sources s'avère souvent nécessaire car, lorsqu'ils sont édités, les textes sont précédés d'introductions très instructives et de notes qui permettent de mieux les comprendre. **La visite de la bibliothèque est recommandée de même que la consultation des articles mis à disposition sur les ordinateurs.**

L'introduction doit obligatoirement être composée d'une phrase d'accroche, d'une explication précise du sujet et d'une présentation des documents en lien avec sa contextualisation, d'une problématique (qui ne doit cependant pas être factice) et de l'annonce du plan.

La phrase d'accroche doit faire comprendre au jury que le candidat a saisi le sens du corpus documentaire ; elle ne peut être périphérique ou plaquée (sans lien avec la suite). Qu'elle soit une citation, l'évocation d'une image ou d'un événement ou encore la contextualisation, elle sert à montrer qu'ils sont au cœur du sujet. Elle peut s'appuyer sur des documents extérieurs au dossier. Les références littéraires ou artistiques, notamment, sont bienvenues à condition que le candidat soit en mesure de répondre à des questions à leur sujet : il est déconseillé de mentionner une œuvre dont l'auteur et le contenu ne sont pas maîtrisés. Les candidats veilleront enfin à ne pas multiplier les documents extérieurs au risque d'oublier de commenter ceux proposés dans le corpus. De façon souvent pertinente, certains candidats choisissent d'entrer avec un document du dossier qu'ils utilisent pour problématiser leur démonstration.

L'analyse des termes du sujet ne doit pas être vaine, c'est-à-dire qu'il faut certes les définir, mais de manière élégante et en lien avec le corpus, à la fois pour l'éclairer et pour orienter la réflexion à partir de lui. À ce sujet, il peut certes être intéressant de faire un tableau qui compare les différents documents, mais à condition que les candidats en tirent quelque chose. Surtout, on attend d'eux une réflexion sur les auteurs, les points de vue, les destinataires, *etc.* afin de bien montrer qu'ils abordent le corpus en historiens qui savent critiquer les sources. Dans le sujet *Henri III face à la Ligue*, il fallait mettre en avant qu'il y avait un texte de Philippe Duplessis-Mornay, un des principaux chefs réformés, proche du roi de Navarre, un autre d'Henri III, le roi de France, qui a été obligé de fuir face à la menace que représentait le duc de Guise et ses nombreux partisans à Paris ; enfin, une lettre d'Etienne Pasquier, observateur modéré qui plaidait pour la paix et que l'on peut rapprocher du courant des « Politiques ».

Le contexte du sujet ne doit pas être oublié. C'est le grand absent de la plupart des introductions ! Contextualiser, ce n'est pas exprimer tout ce qui s'est passé date après date, mais trier parmi les connaissances ce qui va éclairer le corpus et les documents. Il convient d'observer les sources (nature, auteur...) et de repérer tous les éléments de contenu qui nécessitent d'être expliqués. L'analyse de documents consiste à lever les implicites et suppose de s'appuyer sur des dictionnaires et des ouvrages d'historiens pour éclairer/expliquer le contenu des documents. **Il faut également apporter des connaissances.** Prélever uniquement des informations est insuffisant et conduit le plus souvent à une simple paraphrase ou une relecture orale des documents.

La commission rappelle que le candidat ne peut se contenter de mentionner la nature des documents et leurs auteurs (même dans un tableau général, présenté le plus souvent au début de l'exposé) sans utiliser ces éléments dans la phase d'explication. Ainsi, un candidat doit présenter la notoriété de Charles Dickens qui permet d'éclairer l'influence de son roman *Les Temps difficiles* dans l'Angleterre victorienne. Confrontée à des tableaux de présentation des documents souvent trop stéréotypés, la commission a apprécié des présentations du corpus de documents originales et adaptées aux sujets. Les candidats font trop rarement preuve de distance critique sur les documents. Dans le sujet *Les régicides dans la France des XV^e et XVI^e siècles*, la source du document 2 « *Stephanus Junius Brutus [nom d'emprunt], Vindiciae contra tyrannos, Édimbourg, 1579* » invitait le candidat à rechercher le choix de l'auteur d'adopter le pseudonyme de Brutus. Quand le sujet s'y prête, la commission a apprécié l'introduction de cartes pour localiser des lieux mentionnés dans les documents ou situer un processus. Les atlas et les ouvrages mis à disposition facilitent ce type de présentation.

Exemple de localisation des lieux évoqués dans les documents du sujet *Les villes face à la monarchie en France au XV^e siècle*

(Document produit par un candidat. Les erreurs factuelles et les formulations ont été conservées)

Corpus documentaire

	Date	Nature	Auteur
Doc 1	1411	Ordonnance	Duchesse régente de Bourgogne Marguerite
Doc 2	1429	Témoignage	Anonyme
Doc 3	1450	Mandement adressé au vicomte d'Avanches	Connétable de Richemont, fils du duc de Bretagne
Doc 4	1490	Récit de l'entrée solennelle de Charles VIII à Vienne	Anonyme



D'autres candidats ont réalisé des frises chronologiques pour contextualiser les documents. Une candidate a combiné cet élément avec un tableau sur la nature des documents, selon l'exemple ci-dessous dans le cadre du sujet : *Paris, capitale du royaume (1407-1447)*.

Exemple de combinaison frise chronologique et tableau sur la nature des documents

(Document produit par un candidat. Les erreurs factuelles et les formulations ont été conservées)

Introduction

1337 – 1453 : Guerre de Cent Ans
 1407 – 1435 : Guerre civile Armagnac / Bourguignon

DOC 1 : 1413 DOC 2 : 1418 DOC 3 : 1436 DOC 3 : 1447

N°	NATURE	AUTEUR	DESTINATAIRE
1	Lettre (Etats généraux)	Charles VI	Ses sujets, les nobles, ses officiers...
2	Lettre	Aznar Pardo de La Casta	Roi d'Aragon
3	Journal	Bourgeois de Paris	Les Français
4	Ordonnance	Charles VII	Tous les habitants du royaume

01/07/2023 Paris, capitale du royaume (1407-1447) 4

La problématique. La commission apprécie les problématiques simples et claires. Rappelons, que le concours consiste à recruter des enseignants qui doivent être compris de leurs élèves. Les questionnements trop longs aux formulations complexes sont peu compréhensibles. Il s'agit de poser une véritable question à partir du sujet proposé à laquelle l'ensemble des documents va permettre d'apporter une réponse. La problématique proposée par un candidat ayant traité le sujet *Henri III face à la Ligue* est ainsi exemplaire : « *Henri III face à la Ligue : une crise moderne ?* ». Autre problématique bien formulée à la suite d'une véritable réflexion critique à partir de l'intitulé du sujet *Des mains-d'œuvre confrontées à la mécanisation du travail en Allemagne et en France des années 1830 aux années 1930* : « *Comment la mécanisation du travail a-t-elle modifié le quotidien, l'identité et les répertoires*



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

d'action des mains-d'œuvre françaises et allemandes entre 1830 et 1930 ? » La problématique ne doit pas être une phrase (entamée inévitablement et mécaniquement par « dans quelle mesure... ? » ou « en quoi... ? ») qui se contente de poser la question vague d'une évolution au cours de la période ou de reprendre les termes du sujet. Si l'on veut qu'elle soit efficace, il faut y exprimer ce que les candidats veulent démontrer. Bien plus, il est parfois vain de réserver une phrase de problématique ; c'est toute l'introduction qui constitue la problématisation ! Une problématique pertinente est donc formulée à la suite d'une explicitation approfondie des termes du sujet, et non d'une plate définition, explicitation construite en s'appuyant sur l'ensemble du corpus documentaire. Dans l'exemple ci-dessous, le candidat a fourni un effort d'explicitation des différents termes du sujet.

Exemple d'analyse des différents termes du sujet

(Document produit par un candidat. Les erreurs factuelles et les formulations ont été conservées)



L'annonce du plan est plutôt bien faite, étant donné que les candidats projettent ce dernier au tableau. Ils peuvent ainsi le présenter et le justifier. Attention cependant : un plan sera efficace si les titres sont problématisés et ne constituent pas des fourre-tout trop longs qui deviennent, de ce fait, incompréhensibles. Faire des titres courts et qui se répondent dans la formulation constitue un bon moyen d'être efficace et pertinent

La **conclusion** doit répondre à la problématique posée. Trop souvent, les conclusions sont bâclées, expédiées parfois en moins d'une minute. Il est important de rappeler la démarche qui a été suivie : revenir rapidement sur chaque partie, en forme de bilan, est une bonne idée. Mais il ne faut pas s'arrêter là car une conclusion n'est pas un résumé de ce qui a été dit dans le développement. L'ouverture ne doit pas être factice, en posant une question rhétorique sur aujourd'hui ou sur un autre espace. Elle permet de montrer par exemple comment l'objet d'étude a été perçu ou s'est résolu par la suite.

Le **développement** doit être bien structuré, logique et reposer sur l'analyse des documents, en eux-mêmes, confrontés entre eux et avec les connaissances des candidats, qu'elles soient personnelles ou puisées dans les livres mis à disposition (ou commandés). De ce point de vue-là, la commission insiste sur la mauvaise présentation des bibliographies, leur pauvreté parfois ; elle veut aussi signifier qu'il faut utiliser les ouvrages cités et aller voir les articles qu'elle a proposés dans les ordinateurs.

Méthode de présentation de la bibliographie :

✓ Pour citer un livre :

NOM, Prénom : *Titre de l'ouvrage*, Lieu d'édition, Maison d'édition, année d'édition.

✓ Pour citer un article :

NOM, Prénom : « Titre de l'article », dans *Titre de la revue ou de l'ouvrage*, Lieu d'édition, Maison d'édition, année d'édition et pagination.

✓ Il faut en outre classer la bibliographie, toujours en suivant l'ordre alphabétique et selon les catégories suivantes :

- D'abord, les usuels et les manuels (dictionnaires, manuels de concours) ; il n'est pas la peine de mentionner *Le Petit Robert* !

- Ensuite les ouvrages spécialisés qui ont été utilisés ou – s'ils n'étaient pas disponibles – qui sont essentiels pour le traitement du sujet

- Les sources, uniquement si les candidats se sont servis de leur appareil critique

Une partie doit toujours avoir une unité de sens, ce qui sous-entend que le candidat ne peut pas se contredire en son sein ni y balancer le pour et le contre. Il en va de même pour un paragraphe : il repose sur un argument-clé, qui doit en constituer le titre. Celui-ci vient des documents, qu'il faut citer (sans faire de trop longues citations, et en ciblant des éléments-clés) puis expliquer à l'aide de ses connaissances et des lectures de la bibliographie. Le tout servant à progresser dans la démonstration.

Les transitions doivent être fluides et légères. En aucun cas il ne faut annoncer l'argument 2 à la fin du premier paragraphe. On doit en revanche comprendre logiquement comment les candidats passent d'une idée à l'autre. Ces dernières ne doivent donc pas se suivre au hasard.

Analyse et confrontation de documents

Le diaporama, au service du travail du candidat, donne à voir les qualités d'analyse et d'exposition qui sont essentielles au futur professeur.

Il est indispensable de **croiser les documents en vue de les comparer**, de montrer leurs limites, ou bien d'approfondir leur commentaire. On trouve un bel exemple d'une confrontation de deux documents de nature différente dans un exposé consacré au sujet *Versailles, le château de Louis XIV*.

Exemple de confrontation de deux documents de nature différente

(Document produit par un candidat. Les erreurs factuelles et les formulations ont été conservées)

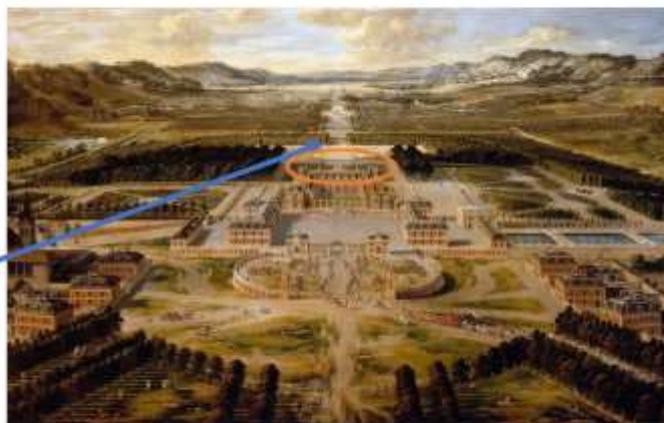
I. Versailles, le projet architectural de Louis XIV, roi bâtisseur

B. Les jardins du roi : grandeur et stupéfaction

Lorsque leurs Majestés furent arrivées **dans ce lieu** dont la grandeur et la magnificence surprit toute la Cour, et quand Elles eurent pris leurs places sur le haut dais qui était au milieu du parterre, on leva la toile qui cachait la décoration du Théâtre : et alors les yeux se trouvant tout à fait trompés, l'on crut voir effectivement un jardin d'une beauté extraordinaire [...] Un peu plus loin, paraissaient deux terrasses revêtues de marbre blanc qui environnaient **un long canal**.

Doc 2. Une fête à Versailles : le « Grand Divertissement royal » (juillet 1668)

Source : André Félibien, *Relation de la fête de Versailles du dix huitième juillet 1668* Paris, Pierre le Petit, 1668.



Doc 3a. « **Vue du château de Versailles et de ses jardins** » Source : P. Patel, huile sur toile, 1668, Musée national du château de Versailles, huile sur toile, 115 cm x 161 cm

9

Le jury valorise la sélection de **citations extraites des documents**, qui sont expliquées par des connaissances. Dans l'exemple ci-dessous, le candidat a proposé un diagramme circulaire mettant en évidence la faiblesse des revenus des artisans au regard de deux citations (sujet : *Être artisan des années 1830 aux années 1930*). Les citations choisies doivent être lues à haute voix avant d'être commentées.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

Exemple de diagramme circulaire mettant en forme les données d'un texte

(Document produit par un candidat. Les erreurs factuelles et les formulations ont été conservées)

1. Être artisan c'est travailler à son propre compte : de la revendication de l'autonomie à la prolétarianisation effective

b. Une autonomie illusoire des artisans en voie de prolétarianisation ?

« La situation de cette classe ouvrière n'est, en ce qui concerne le salaire, pas meilleure qu'en 1833 [...] « Il y a longtemps, longtemps que nous n'avons pas eu de viande, nous en avons presque oublié le goût » ; et quelques-uns finissent par travailler le dimanche, bien que ce fût la dernière chose que pardonnât l'opinion publique, et bien que le vacarme du métier s'entendît dans tout le voisinage. [...] ».

Document 1 Les fabricants de bonneterie de Nottingham, Derby et Leicester, 1833-1845 (1845, F. Engels)



« Cette situation met à jour un des plus graves inconvénients du régime des petits ateliers : l'absence de patrons intelligents prenant souci du bien-être des populations. [...] Loin de les retenir dans les conditions de sécurité que donne le séjour de la campagne, les fabricants tendent à les attirer, par l'appât d'un salaire plus élevé, dans les bourgs et dans les villes ; ils les accumulent près de leurs comptoirs, où il leur est plus facile de surveiller l'exécution des commandes ».

Document 2 : Les tisserands de Rhénanie au milieu du XIX^e siècle (1855, F. Le Play)

Le jury valorise les chronologies, les cartes, les schémas quand ils visent à préciser une analyse. Un candidat qui a traité le sujet *Les villes face à la monarchie en France au XV^e siècle* a ainsi présenté une carte de la Normandie permettant de spatialiser des passages du document 3.

Exemple de carte spatialisant les passages d'un document

(Document produit par un candidat. Les erreurs factuelles et les formulations ont été conservées)

II/ Les villes actrices des guerres civiles dans la première moitié du XV^e siècle

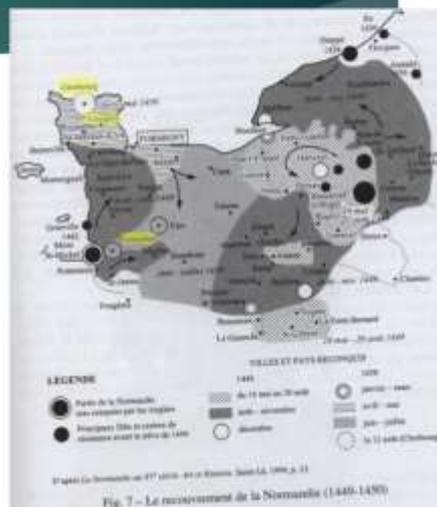
A) Des villes menacées par les troubles de la Guerre de Cent ans

- B) Une volonté d'autonomie militaire
- C) Choisir son camp : pragmatisme ou loyauté des pouvoirs municipaux ?

Extraits du document 3

« pour la reconquête des ville et château de **Cherbourg** occupés par les Anglais, devant lesquels dans ce but, l'on espère mettre et tenir siège, il est nécessaire de recruter un grand nombre de charpentiers, de tailleurs de pierre et de manouvriers, pour les affaires dudit siège, **fournis et payés aux dépens des habitants de ces vicomtés** où ils seront pris »

« Faites-les se rendre et venir par devers le maître de l'artillerie de mon dit seigneur, en la ville de **Valognes** »

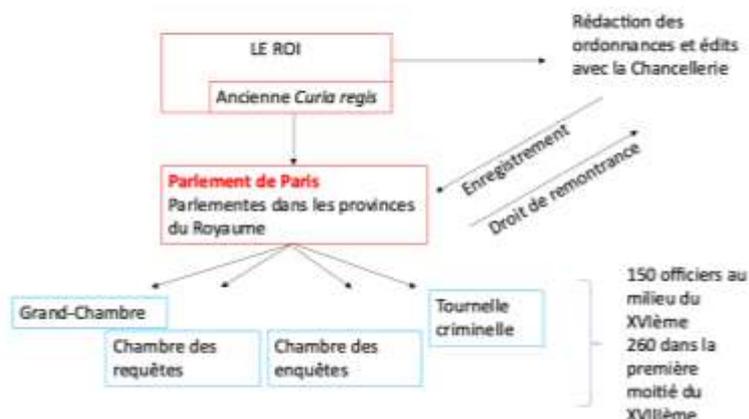


Le jury a été cependant déçu de constater que peu de candidats ont utilisé des cartes. Par exemple le sujet *Travailler à Londres entre 1851 et 1931* appelait une cartographie même simple des activités présentées dans les documents.

Exemple de construction d'un schéma à partir du sujet *Les parlements et le roi des guerres de religion à la Fronde (mi XVI^e – mi XVII^e siècle)*

(Document produit par un candidat. Les erreurs factuelles et les formulations ont été conservées)

Les Parlements et le roi

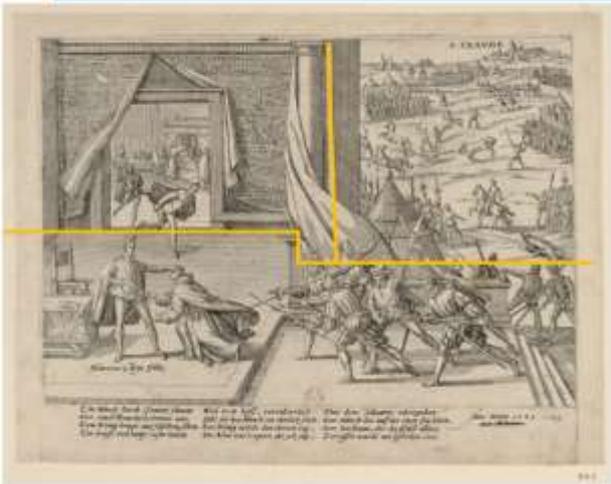


Le diaporama témoigne de la maîtrise de l'outil numérique au service de l'enseignement. Certains candidats sélectionnent, classent et hiérarchisent les contenus avant de les expliquer oralement, comme le montre cette vignette extraite du diaporama conçu par un candidat ayant traité le sujet *Henri III face à la Ligue (1585-1589)* qui analyse l'estampe proposée dans le corpus en la confrontant à des citations extraites de deux autres documents. Ces éléments sont valorisés par le jury.

Exemple d'analyse de document confronté à des citations sur le sujet *Henri III face à la Ligue (1585-1589)*
 (Document produit par un candidat. Les erreurs factuelles et les formulations ont été conservées)

I. Un « devoir de révolte » politico-religieux

C) ... et de papier



Document 1 : Estampe de l'assassinat d'Henri III

« À Monsieur Airault, Lieutenant Criminel d'Angers.
 [...] Maintenant nous sommes comme l'oiseau sur la branche, attendant nouvelles. Il y a quatre jours passés que cette tragédie est jouée, sans qu'ayons vent ni voix de Paris : qui me fait croire que nos affaires ne s'y portent bien. Adieu. De Blois, ce 27 de décembre 1588 »

Document 2 : Une exécution d'État ? L'assassinat du duc de Guise raconté par Estienne Pasquier (1588)

« les choses s'échauffèrent de telle façon par l'induction d'aucuns qui allaient semant et imprimant au cœur desdits habitants »

Document 3 : La Journée des barricades racontée par Henri III (1588)

L'analyse des documents iconographiques gagne en efficacité grâce à des figurés qui permettent d'analyser le document tout en s'appuyant sur des connaissances précises, comme le montre l'analyse réussie des ouvrières d'une usine-couvent (sujet : *Les mains-d'œuvre dans l'industrie textile des années 1830 jusqu'à la Belle époque*).



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

Exemple d'utilisation de figurés pour analyser un document

(Document produit par un candidat. Les erreurs factuelles et les formulations ont été conservées)

I – Des mains d'œuvre au cœur d'un processus d'industrialisation où se maintient, voire se renforce formes d'organisation du travail

B) Les mobilités encadrées des mains d'œuvre textile



Encadrement par des congrégations comme le Saint-Cœur de Jésus et Marie

1800 jeunes filles de 10 à 21 ans recrutées dans les campagnes environnantes

L'usine-couvent, un cadre enfermant, dont on peut sortir par le mariage

=> D'après Sylvie Schweitzer, 100 000 jeunes filles ainsi enfermées dans la vallée du Rhône en 1906

Document 5. Main-d'œuvre d'une usine soyeuse dans l'Ain (années 1900-1910)

Source : © Collection Ray 1900 / La Collection, in Yannick Ripa, *Histoire féminine de la France de la Révolution à la loi Veil*, Belin, 2020, p. 268.

La commission a apprécié les synthèses et transitions entre les parties. Chaque partie se clôture par une synthèse claire montrant l'avancée de la démonstration.

La commission a pris en compte les efforts de clarté d'exposition, saluant les qualités de présentation attendues d'un futur enseignant.

4. L'exposé et l'entretien avec la commission

Le candidat est accompagné vers la salle par les appariteurs qui installent le diaporama sur l'ordinateur et remettent la bibliographie à la commission. La commission se présente et rappelle les règles de l'épreuve au candidat.

L'entretien qui suit l'exposé se compose d'une reprise de l'exposé puis d'un élargissement à l'autre question au programme. Il donne à voir les qualités d'élocution, de langage et la pertinence des analyses développées.

L'entretien est l'occasion pour le candidat de préciser et de clarifier son exposé. Au cours des échanges, la commission vérifie la compréhension des documents et les connaissances du candidat. Elle demande des précisions ou des confirmations et permet au candidat de rectifier un propos erroné.

Au cours de l'élargissement à l'autre question au programme, la commission vérifie là encore les acquis du candidat.

Le jury précise qu'un candidat peut ne pas connaître toutes les réponses aux questions posées lors de l'entretien. Des questions difficiles sont posées quand l'exposé a été de bonne qualité, le jury cherchant à mettre en valeur le candidat afin d'améliorer sa note finale. Il convient donc de ne pas être déstabilisé après avoir reconnu de ne pas pouvoir répondre à une question du jury.



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

5. Les éléments pris en compte dans l'évaluation

La commission évalue la prestation orale des candidats en prenant en compte les composantes suivantes :

L'exposé	La compréhension du sujet La problématisation du dossier L'étude des documents (qui sont mis en relation les uns avec les autres) et le contenu scientifique (connaissances) L'organisation du plan Le regard critique sur les documents Leur confrontation
La bibliographie	Les ouvrages utilisés pour la réalisation de la présentation La présentation des ouvrages Les articles consultés
Le diaporama	La qualité du diaporama (lisibilité), L'articulation entre le diaporama et le propos du candidat. La clarté des vignettes
Le temps imparti	Le respect du temps imparti, L'équilibre entre les parties.
La qualité de l'expression orale	Le vocabulaire (précision par exemple), La fluidité, L'élocution (ni trop lente, ni trop rapide), La posture.
La qualité de l'échange avec la commission	L'écoute, La précision et la qualité des réponses apportées.

6. Proposition de corrigé pour le sujet : « Henri III face à la Ligue »

Liste des documents :

Document 1 : Remontrance à la France sur la protestation des chefs de la Ligue faite l'an 1585

« Jamais aux mauvais sujets ne manqua prétexte de s'armer contre leurs princes, et jamais aussi aux princes ne manquèrent les moyens d'avoir la raison de tels sujets. Dieu qui fait les rois, Dieu qui les a ordonnés dessus les peuples, prend leur cause en main, et se tient blessé en leurs personnes. Dieu voit les cœurs, connaît les couleurs et les prétextes, les sait distinguer, les sait démêler d'entre les causes. Rien plus ne l'émeut que l'abus de son nom allégué en vain, ou à faux titre ; rien plus il ne venge que l'hypocrisie, la déloyauté et la confusion déguisées en foi, en religion et en justice.

[...] C'est une chose toute connue et commune en ce royaume, que ceux de la maison de Guise se disent être descendus de la race de Charlemagne, et prétendent, comme tels, ce royaume leur appartenir. [...] Or, ont très bien connu de tout temps ceux de cette maison, que, tandis que ce royaume demeurerait paisible, il leur serait malaisé de parvenir à leurs intentions ; c'est pourquoi ils ont toujours tâché de le mettre et entretenir en trouble, tandis qu'ils ont pu gagner ce point. Et quelque misère que la guerre ait pu apporter au pauvre peuple, quelque confusion qu'elle ait pu introduire en cet État, jamais ne s'en sont en rien émus ; jamais n'ont donné aucune marque de la ressentir.

[...] La religion leur servait de sujet à entretenir ces guerres civiles, et ne s'apercevait-on du premier coup qu'ils abusaient, sous ce beau titre, de la dévotion de nos princes et du zèle de notre nation à leurs desseins. Et que ce fut un prétexte, et non une vraie cause, qui aura bien connu le feu cardinal de Lorraine, oncle de ceux-ci, n'en doutera point. Car cependant qu'il mettait le feu aux quatre coins de ce royaume, en l'ardeur de ce zèle prétendu de religion, il déclarait aux princes d'Allemagne qu'il était de leur confession [luthérienne], et qu'il la voulait introduire en France [...].

Enfin, fut connu par la prudence de nos rois, après avoir tenté toutes extrémités, que la religion ne voulait être prêchée par armes ; que la force pouvait bien engendrer des hypocrites, mais non des chrétiens ; que les guerres,

mères de corruption, au lieu de chasser la religion contraire, introduisait l'athéisme : mais que particulièrement que ces gens qui conseillaient tant la guerre pour la religion, n'étaient plus religieux que les autres ; que c'étaient de fins barbiens, qui voulaient entretenir la plaie pour leur profit, et qu'il y avait danger qu'à la longue ils ne vérifiassent la prophétie du grand roi François en ces mots :

Que ceux de la maison de Guise
Mettraient ses enfants en pourpoint,
Et son pauvre peuple en chemise.

Et de fait fut par aucuns zélateurs catholiques remarqué qu'à la Saint-Barthélemy, après avoir induit le feu roi Charles à se défaire de ceux de la religion, ils se contentèrent de se dépêcher sous cette ombre des ennemis particuliers de leur maison, et venger leurs querelles propres, et firent les doux et les pitoyables en tous les lieux de leur autorité [...].

On sait aussi que le roi à présent régnant avait employé ses jeunes ans, avec tous les heureux succès qui se pouvaient, à l'extermination de ceux de la religion contraire ; et depuis, venant à la Couronne, continua un temps les rigueurs précédentes, tant qu'il connut que les consciences ne se domptaient, ni apaisaient par la force des armes, et que, pour exterminer une partie de son peuple, il ruinait son royaume et son peuple tout entier. Il se résolut donc [...] de composer les troubles de son royaume par une bonne paix, laissant un chacun vivre selon sa conscience, attendant que, par un bon Concile, il y peut être mis quelque ordre [...] ; et sachant combien peut l'exemple d'un prince en toutes choses, se forma lui-même pour exemple de dévotion à sa cour, à ses princes, et à sa noblesse, estimant que c'étaient les vrais et légitimes moyens ordonnés de Dieu, et pratiqués des plus sages princes pour la réunion de l'Église, et réduction des consciences.

Mais à peine eut-il fait la paix [...], que ces gens se voyant par-là les moyens retranchés de s'autoriser dedans les armes, pensèrent à nouveaux desseins, et firent évidemment connaître que la guerre civile leur était utile [...]. Alors donc, ils font solliciter diverses provinces de ce royaume à rébellion par leurs partisans ; leur remontent les foulées du clergé, et ne leur disent pas que les guerres, qu'ils avaient allumées et fomentées, en étaient cause [...] ; allèguent la diminution et avilissement de la noblesse [...]. Mettaient en avant aussi les crues des tailles, les inventions des nouveaux subsides et impôts sur le pauvre peuple [...] ».

Source : D'après Philippe Duplessis-Mornay, *Remontrance à la France sur la protestation des chefs de la Ligue faite l'an 1585*, dans *Mémoires et correspondance de Duplessis-Mornay*, éd. Auguis et La Fontenelle de Vaudoré, Paris, 1824-1825, 12 vol., t. III, pp. 49-54.

Document 2 : La Journée des barricades racontée par Henri III (1588)

« De par le Roi. Notre amé et féal.

Nous étions en notre ville de Paris, où nous ne pensions à autre chose qu'à faire cesser toutes sortes de jalousies et empêchement du côté de Picardie et ailleurs, qui retardaient notre acheminement en notre Pays de Poitou, pour y poursuivre la guerre encommencée contre les Huguenots, suivant notre délibération ; quand notre cousin le Duc Guise y arriva à notre déçu, le neuvième de ce mois. Sa venue en cette sorte augmenta tellement lesdites défiances que nous nous en trouvâmes en bien grande peine, parce que nous avions auparavant été averti d'infinis endroits qu'il y devait arriver de cette façon, et qu'il y était attendu par aucuns des habitants de ladite ville, qui étaient soupçonnés d'être cause desdites défiances : Et lui avions à cette occasion fait dire auparavant que nous ne désirions pas qu'il y vint, que nous n'eussions composé les troubles de Picardie, et levé les occasions desdites défiances.

Toutefois considérant qu'il était venu seulement accompagné de quatorze ou quinze chevaux, nous ne voulûmes pas laisser de le voir, pour essayer à faire avec lui que les causes desdites défiances et troubles de Picardie fussent ôtées. À quoi voyant que nous n'avancions guères, et que d'ailleurs notre dite ville se remplissait tous les jours de Gentilshommes et autres personnes étrangères qui se ralliaient à la suite dudit Duc, que les recherches que nous avions commandé être faites par la ville par les Magistrats et Officiers d'icelle, ne se faisaient qu'à demi, pour la crainte en laquelle ils étaient, et aussi que les cœurs et volontés d'aucuns desdits habitants s'aigrissaient et altéraient tous les jours de plus en plus, avec les avertissements ordinaires qui nous redoublaient journellement qu'il devait éclore quelque grand trouble en ladite ville, nous prîmes résolution de faire faire lesdites recherches plus exactement par les quartiers d'icelle, que les précédentes, afin de découvrir et reconnaître au vrai l'état de la ville, et faire vider lesdits étrangers qui ne seraient avoués comme ils devaient être.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Pour ce faire, nous avisâmes de renforcer certains corps de garde des habitants et Bourgeois de ladite ville, que nous avons ordonné être dressés en quatre ou cinq endroits d'icelle, des compagnies de Suisses et de celles du régiment de notre garde, qui étaient logées aux faubourgs d'icelle, et de commander aussi à aucuns Seigneurs de notre Conseil et Chevaliers de notre ordre du Saint Esprit, d'aller par les quartiers avec les quarteniers et autres officiers de ladite ville par lesquels l'on a accoutumé de faire faire lesdites recherches, pour les autoriser et assister en icelles, comme il s'est fait plusieurs fois, dont nous fîmes avertir ledit Duc et tous ceux de ladite ville, afin que personne n'en prît alarme, et ne fut en doute de notre intention en cet endroit. Ce que du commencement les habitants et bourgeois de ladite ville firent contenance de recevoir doucement.

Toutefois, quelques temps après, les choses s'échauffèrent de telle façon par l'induction d'aucuns qui allaient semant et imprimant au cœur desdits habitants, que nous avons fait entrer lesdites forces pour établir des garnisons étrangères en ladite ville et leur faire encore pis, qu'ils les eurent bien tôt tellement animés et irrités contre icelles, que si nous n'eussions expressément défendu à ceux qui leur commandaient de n'attenter aucunes choses contre lesdits habitants, et d'endurer et souffrir plutôt toutes les extrémités du monde, que de ce faire, nous croyons certainement qu'il eût été impossible d'éviter un sac général de ladite ville, avec très grande effusion de sang.

Quand voyant, nous nous résolûmes de ne faire exécuter plus avant lesdites recherches commencées, et de faire retirer en même temps lesdites forces, que nous n'avions fait entrer que pour cette seule occasion. Étant vraisemblable que si nous eussions eu autre volonté, nous l'eussions tentée et peut-être exécutée entièrement selon notre désir, devant l'émotion desdits habitants, et qu'ils eussent tendu les chaînes et dressé des barricades par les rues, comme il commencèrent à faire incontinent après midi, quasi en même temps par routes lesdites rues de ladite ville, à ce instruits et excités par aucuns Gentilshommes, Capitaines ou autres étrangers envoyés par ledit Duc de Guise, qui se trouvèrent en bien peu de temps départis et rangés par chacune des Dizaines pour cet effet.

Faisant retirer lesdites compagnies suisses et françaises, il y eut à notre très grand regret quelques arquebusades tirées et coups rués par lesdits habitants, qui portèrent principalement sur aucuns desdits Suisses, que nous fîmes retirer et loger ce soir-là aux environs de notre Château du Louvre, afin de voir ce que deviendrait l'émotion en laquelle étaient lesdits habitants, et fîmes tout ce qu'il nous fut possible pour l'amortir, jusqu'à faire le lendemain du tout sortir et retirer de ladite ville lesdites compagnies, réservé celles que nous avons devant leur entrée posées en garde devant notredit Château du Louvre, nous ayant été remontré que cela contenterait et pacifierait grandement lesdits habitants. Nous fîmes aussi arrêter quelque reste de compagnies de gens de pied du régiment de Picardie, qui étaient toutefois encore à sept ou huit lieues de ladite ville [...].

Néanmoins au lieu d'en voir l'effet tel que nous attendions pour leur propre bien et notre contentement, ils auraient continué depuis à hausser d'avantage lesdites barricades, renforcer leurs gardes jour et nuit, et les approcher de notredit Château du Louvre, jusque contre les sentinelles de notre garde ordinaire, et même se seraient saisis de l'hôtel de ville, ensemble des clefs de la porte Saint-Antoine et autres portes d'icelle. De sorte que les choses seraient passées si avant le 13 de ce mois, qu'il semblait qu'il n'était plus au pouvoir de personne d'empêcher l'effet d'une plus grande violence et émotion, jusque devant notredit Château. Quoi voyant et ne voulant employer nosdites forces contre lesdits habitants, pour nous avoir toujours été la conservation de ladite ville et des bons Bourgeois et habitants d'icelle aussi chère et recommandée que celle de notre propre vie, ainsi qu'ils ont éprouvé en toutes occasions, et est très notoire à un chacun, nous nous résolûmes d'en partir ledit jour et plutôt nous absenter et éloigner de la chose du monde que nous aimons autant comme nous désirons faire encore, que de la voir courre plus grand hasard et en recevoir aussi plus de déplaisir. Ayant supplié la Reine notre très honorée Dame et mère d'y demeurer, pour voir si par sa prudence et autorité elle pourra faire en notre absence, pour assoupir ledit tumulte, ce qu'elle n'a pu faire en notre présence, quelque peine qu'elle y ait employée. Et nous en sommes venus en cette ville de Chartres, d'où nous avons bien voulu incontinent vous faire la présente, pour vous prier de mettre en considération la conséquence de ce fait, combien il apportera de préjudice et désavantage à la cause publique, et principalement à notre sainte Religion Catholique, Apostolique et Romaine, s'il passe plus avant puisque ceux qui avoient accoutumé de combattre ensemble pour la propagation d'icelle, seront par cet accident, s'il n'est réparé, désunis et contraints de tourner leurs armes les uns contre les autres.

À quoi nous vous prions de croire que nous ferons de notre côté tout ce qu'il nous sera possible pour n'y tomber, tant a de puissance sur nous le zèle que nous portons à notredite Religion, que nous avons assez fait paraître jusqu'à présent. Et vous prions et exhortons tant qu'il vous est possible, de faire prier Dieu en vos Églises pour

ceste réunion, et que l'obéissance qui nous est due soit conservée comme il appartient, et ne permettre que les habitants de notre ville de (blanc) se dévoient du droit chemin d'icelle. Mais les admonester et confirmer à demeurer fermes et constants en leurs loyauté envers leur Roi en union et concorde tous ensemble, pour se maintenir et conserver sous notre obéissance, et ne tomber aux inconvénients qui leur sont préparés s'ils tiennent autre chemin : Et outre que vous ferez chose digne de votre prudence, fidélité et devoir, qui servira de grand exemple à tous nos sujets : Nous vous en saurons gré et le reconnaitrons à jamais envers vous et les vôtres.

Donné à Chartres le (blanc) Jour de May, mil cinq cent quatre-vingt et huit ».

Source : *La Déclaration de la volonté du Roy faite depuis son partement de Paris*, Paris, Sur la copie imprimée à Chartres, 1588, 14 p.

Document 3 : Une exécution d'État ? L'assassinat du duc de Guise raconté par Estienne Pasquier (1588)

« À Monsieur Airault, Lieutenant Criminel d'Angers.

Je vous raconte une histoire, mais histoire la plus tragique qui se soit oncques passée en France. Monsieur de Guise a été tué dedans la chambre du Roi le 23 de ce mois de décembre ; et le lendemain au matin, Monsieur le Cardinal son frère. Je ne doute point qu'à cette première rencontre ne frémissiez. Mais ce que je vous dis est très véritable ; toutefois, grâces à Dieu, il n'y a eu autre sang répandu ; le demeurant s'est passé par fuite, prison ou pardon.

Mais parce que souhaitez que je vous déchiffre par le menu ces nouvelles, sachez que le Roi, indigné de plusieurs particularités qui se passaient en notre assemblée à son désavantage, qu'il estimait ne se faire que sous l'autorité de ces deux Princes, et que plus il se rendait souple envers nos députés, plus ils se raidissaient contre lui (tellement que c'était vraiment une hydre, dont l'une des têtes coupée, en faisait renaître sept autres ; même que trois ou quatre jours auparavant, Monsieur de Guise était entré avec lui en une dispute tant de son état de Lieutenant général, que de la ville d'Orléans) il se délibère de faire mourir ces deux Princes, estimant que leur mort serait la mort de tous ces nouveaux conseils.

La procédure qu'il y a tenue a été telle : le 22 de ce mois, il dit à Monsieur de Guise qu'il délibérait le lendemain aller à la Noue (qui est une maison de plaisance, distante de demi lieue du Château de Blois) et là séjourner jusqu'au samedi veille de Noël ; qu'il désirait, avant que de partir, que tous les Seigneurs de son Conseil des Finances se trouvassent ensemble de bon matin pour résoudre de quelques affaires qu'il leur proposerait. D'une autre main, il commande à dix ou douze gentilshommes de ses Quarante-cinq, de le venir trouver au même temps, tous bottés et éperonnés, pour le suivre ; et à cette même heure, remit quelques affaires, dont il était sollicité par les Seigneurs de Rieux et Alphonse Corse. Tous lesquels ne faillirent de se trouver au lieu et heure à eux assignée ; Corse et Rieux en son cabinet, avec ses Secrétaires d'État, et les autres en sa chambre auxquels il remontra, comme on dit, qu'il y avait trop longtemps qu'il était en la tutelle de Messieurs de Guise. Que plus il avait apporté de connivence, plus il avait reçu de bravades ; que dès et depuis la levée des armes par eux faite, il avait eu dix mille arguments de se mécontenter d'eux ; mais qu'il n'en avait jamais eu tant, que depuis l'ouverture de l'assemblée des États. C'était l'occasion pour laquelle il se résolvait d'en avoir la raison ; non par la voie ordinaire de Justice (car faisant faire le procès à Monsieur de Guise, il s'était acquis tant de créance en ce lieu que lui-même le ferait à ses Juges) ; partant il s'était résolu de le faire présentement tuer par eux en sa chambre ; qu'il était meilleur temps qu'il fût seul Roi, et que qui avait compagnon, avait maître. Ces paroles ainsi proférées, chacun lui promit assistance. [...]

Or combien que cette entreprise fut dressée avec tout ce que l'on saurait souhaiter de prudence humaine, si ne peut-elle être conduite si sagement, que l'on n'en haleinât quelque vent. Et de fait, Monsieur de Guise, sorti de sa chambre pour se trouver au conseil, fut attendu de pied-ferme sur la terrasse du château par un gentilhomme auvergnat, nommé la Sale, qui l'avertit de ne pas passer outre, d'autant qu'assurément il y avait dessein contre lui. Dont il le remercia, lui disant « mon bon ami, il y a longtemps que je suis guéri de cette appréhension ». [...]

Toutefois il ne fut pas si tôt entré, qu'il n'en vint presque au repentir, pour le moins en fit-il quelque contenance ; car ayant trouvé plusieurs gardes du Seigneur de Larchant à la porte, puis le maréchal d'Aumont, qui n'avait accoutumé de se trouver au Conseil des Finances, il demanda au Seigneur de Larchant pourquoi ils étaient là venus, qui lui répondit, que de sa part, c'était pour faire payer ses soldats de leurs gages, étant sur la fin de leur quartier [...].

De là, il se mit devant le feu, où son mouchoir lui étant chu, par art ou hasard, il mit le pied dessus, comme par mégarde, lequel ayant été relevé par le Sieur de Fontenay, trésorier de l'Épargne, il le pria de le porter à Péricart



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

son secrétaire, pour lui en rapporter un autre, et qu'il ne faillit de le venir trouver promptement. C'était, comme plusieurs ont estimé, afin d'avertir ses amis, du danger où il pensait être (mais cela n'est qu'une opinion). Péricart voulant entrer, le passage lui est empêché par les archers de la garde. Cependant Monsieur le cardinal de Guise arrive avec l'archevêque de Lyon. L'on s'assied au Conseil. [...]

Monsieur de Guise dit que le cœur lui faisait mal. Saint-Prix, valet de Chambre du Roi, lui apporte la boîte des brignoles³ du Roi. Quelque peu après, vient Nervol [Revol] Secrétaire d'Etat, lui dire que le Roi le demandait. Il se lève, et mettant son manteau tantôt d'un sens, tantôt d'un autre, comme s'il eut niaisé, il entre dans la chambre, laquelle est dès l'instant même fermée sur lui. Là, il se trouve investi par une douzaine de gentilshommes, qui l'attendaient de pied-ferme, et salué de plusieurs coups, qui portèrent si vivement, qu'il n'eut moyen que de râler. [...]

L'effroi a été grand par la ville ; toutes les boutiques furent fermées. [...] Quelques heures après, le Roi dépêche les Seigneurs d'Antragues et de Dunes pour se rendre maîtres d'Orléans, par le moyen de la citadelle qui était en leur possession. Mais ils y arrivèrent à tard [...].

Le lendemain [...], le cardinal de Guise fut dagué dans la prison par quatre soldats du capitaine Gast, et les corps des deux frères brûlés la nuit ensuivant, le Roi craignant, comme il est vraisemblable, que s'ils eussent été ensevelis, les Parisiens eussent fait des reliques de leurs os. Quant à l'archevêque de Lyon, le Roi lui a sauvé la vie [...]. Au regard de Nuilly, Marteau et Compan, la résolution du Roi était de les faire pendre ; mais il en fut détourné par Monsieur de Ris, premier président de Bretagne, qui lui conseilla de garder quelque ordre en justice [...].

Maintenant nous sommes comme l'oiseau sur la branche, attendant nouvelles. Il y a quatre jours passés que cette tragédie est jouée, sans qu'ayons vent ni voix de Paris : qui me fait croire que nos affaires ne s'y portent bien. Adieu. De Blois, ce 27 de décembre 1588 »

Source : E. Pasquier, *Lettres historiques pour les années 1556-1594*, éd. Dorothy Thickett, Genève, Droz, 1966, p. 351-356.

Document 4 : Estampe de l'assassinat d'Henri III



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

³ Les brignoles sont de petites prunes desséchées, produites à Brignoles.



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Traduction du sous-texte en allemand :

Un moine du nom de Jacob Clément	Couronne et sceptre, comme je le dis,
Qui était de l'ordre de Saint Benoît	Il les transmet au Navarrais.
Porte au roi faussement	Le moine perdit la vie sur le champ,
Une lettre et parvient jusqu'au roi.	Son corps, comme tu le vois ici,
Pendant qu'il la lit, avec trahison,	A été déchiré par quatre chevaux.
Le moine lui donne un coup mortel	
Le roi décède le quatrième jour.	

Source : Bibliothèque nationale de France, département Estampes et photographies, Collection Michel Hennin. *Estampes relatives à l'Histoire de France*. Tome 9, Pièces 810-923, période : 1588-1589.

La bibliographie :

Ouvrages généraux :

BELY, Lucien (dir.) : *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, Paris, PUF, coll. « Quadrige », rééd. 2010.
JOUANNA, Arlette et alii : *Histoire et Dictionnaire des guerres de Religion (1559-1598)*, Paris, Bouquins, 1998.
LE ROUX, Nicolas : *Les Guerres de Religion, 1559-1629*, Paris, Belin, 2009, rééd. Folio Histoire 2022.

Remarque : il n'est pas nécessaire de mentionner les ouvrages spécifiques qui ont été écrits pour la question de CAPES/Agrégation, sauf s'il y a des passages qui éclairent vraiment le corpus.

Ouvrages spécialisés :

BERCE, Yves-Marie : « Les coups de majesté des rois de France : 1588, 1617, 1661 », dans *Complots et Conjurations dans l'Europe moderne*. Actes du colloque international organisé à Rome, 30 septembre-2 octobre 1993, Rome, Ecole Française de Rome, 1996, p. 491-516.
CHEVALIER, Pierre : *Henri III, roi shakespearien*, Paris, Fayard, 1985.
CONSTANT, Jean-Marie : *Les Guise*, Paris, Hachette Education, 1984.
CONSTANT, Jean-Marie : *La Ligue*, Paris, Fayard, 1996.
CROUZET, Denis : *Les Guerriers de Dieu. La violence au temps des troubles de religion (vers 1525 – vers 1610)*, Ceyzérieu, rééd. 2022.
DAUSSY, Hugues : *Les Huguenots et le roi. Le combat politique de Philippe Duplessis-Mornay (1572-1600)*, Genève, Droz, 2002.
JOUANNA, Arlette : *Le Devoir de révolte. La Noblesse française et la gestation de l'Etat moderne (1559-1661)*, Paris, Fayard, 1989.
LE ROUX, Nicolas : *Un régicide au nom de Dieu. L'assassinat d'Henri III (1^{er} août 1589)*, Paris, rééd. Folio Histoire, 2018.
LE ROUX, Nicolas : *Portraits d'un royaume. Henri III, la noblesse et la Ligue*, Paris, Passés Composés, 2020.

L'introduction :

« Le vilain Hérode », anagramme de « Henri de Valois », fut le surnom que les ligueurs donnèrent à Henri III, stigmatisant en lui un ennemi du catholicisme. Tout son règne (1574-1589) fut marqué par de très fortes tensions religieuses et politiques, dont son assassinat marqua d'ailleurs l'apogée. Il prend place au cœur des guerres de Religion, qui ensanglantèrent la France depuis le début des années 1560. Sur toile de fond d'une opposition entre catholiques et réformés, elles portèrent aussi sur la nature du pouvoir royal et la place que la noblesse prétendait avoir. Ces troubles gagnèrent en intensité à partir de 1584, où l'héritier du roi, le jeune François d'Alençon, duc d'Anjou, mourut, ouvrant ainsi la succession au plus proche mâle par les mâles, Henri de Navarre, chef de file des protestants. L'éventualité que le trône échût à un huguenot fit prendre les armes à une large partie de la noblesse catholique, derrière le duc Henri de Guise, au sein de la Ligue (résurgence d'un mouvement qui avait déjà vu le jour dans les années 1570). Ainsi débutait la 8^{ème} guerre de Religion, dite aussi « guerre de la Ligue » qui, pour la période qui nous intéresse (1585-1589) et afin de mieux replacer les documents à commenter dans leur



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

contexte, vit quelques grands moments la scander [on peut les présenter sur une frise chronologique vidéo-projetée]:

- le 31 décembre 1584, par le **traité de Joinville**, Philippe II, le roi d'Espagne, soutenait financièrement la Ligue et projetait de faire du cardinal de Bourbon (oncle catholique du roi de Navarre) l'héritier au trône de France.
- le 31 mars 1585, la **proclamation de Péronne** ébaucha tout un programme politique qui consistait, outre cette succession, dans le rétablissement de la religion catholique partout en France, la fin du règne des « mignons » (les favoris d'Henri III) et la convocation périodique des états généraux (modèle d'une monarchie mixte ?).
- le 7 juillet 1585, par le **traité de Nemours**, Henri III fit le choix – par réalisme politique ? – de pactiser avec les Guises. Il prit ainsi la tête de la Ligue.
- en 1587, il en résulta des affrontements armés entre catholiques et protestants : victoire protestante à **Coutras** (20 octobre), balancée par les victoires catholiques de **Vimory** (26 octobre) et d'**Auneau** (24 novembre).
- en mai 1588, cependant, les tensions étaient telles entre Henri III et le duc de Guise que le roi interdit à ce dernier de se rendre à Paris. Il y entra cependant le 9 mai, galvanisa la foule contre le roi qui dut fuir lors de la **journée des barricades** (12 mai), point de départ de la Ligue parisienne (urbaine et populaire). Il se réfugia à Chartres.
- le 15 juillet 1588, Henri III fut contraint de signer l'**édit d'Union** avec les ligueurs, à l'issue duquel le duc de Guise fut fait lieutenant général du royaume et les **états généraux** furent convoqués (à Blois), qui lui étaient très hostiles. Le roi en sortait très affaibli.
- les 23 et 24 décembre 1588, Henri III reprit les choses en main et se résolut à un double « **coup de majesté** » en faisant **assassiner le duc de Guise** à Blois puis son frère, le cardinal de Lorraine. Un tel acte déchaîna les foules contre le roi, notamment à Paris, où les ligueurs en appelèrent à son assassinat.
- le 2 août 1589, alors qu'il s'était réconcilié et allié avec le roi de Navarre pour reconquérir Paris, dont ils faisaient le siège, **Henri III fut assassiné** par Jacques Clément, un moine jacobin ligueur.

Les quatre documents s'inscrivent dans ce contexte troublé : le premier, « Remontrance à la France sur la protestation des chefs de la Ligue faite l'an 1585 » est un pamphlet rédigé à chaud [attention à ne pas confondre la date d'écriture et la date de publication] par Philippe Duplessis-Mornay, chef protestant, à charge contre la famille de Guise, dont les membres sont qualifiés d'hypocrites car ils prétexteraient la défense de la religion catholique pour troubler le royaume voire aspirer à renverser le roi. Il insiste surtout sur la nécessité de maintenir la paix en France, ce qu'a tenté Henri III depuis son accession au trône. Il se rapproche ainsi de la lettre d'Etienne Pasquier à son ami, M. Airault : en date du 27 décembre 1588, elle est aussi un document écrit sur le vif qui certes décrit les circonstances de l'assassinat du duc de Guise mais témoigne surtout de la crainte de ce que ce « coup de majesté » ne vînt alimenter encore plus la guerre civile. Il plaide ainsi, lui aussi, pour la paix, à l'image du « parti des Politiques », dont les membres la placent au-dessus même de la religion. Une paix que les principaux protagonistes n'ont pas vraiment cherchée, comme en témoignent le document 3, cette déclaration d'Henri III à la suite de la journée des barricades où il dut s'enfuir de Paris, résultat du bras de fer avec le duc de Guise et ses partisans, et le document 4, cette gravure, conservée à la BnF mais probablement d'origine allemande, qui raconte en trois temps l'assassinat d'Henri III.

Nous avons ainsi quatre documents qui font part des points de vue du roi, des protestants, des « Politiques » ou de l'étranger qui, par certains aspects, sont à charge contre les ligueurs, par d'autres plaident pour une paix et une concorde nécessaires par-delà les religions. En aucun cas, il n'est question du point de vue des ligueurs. Ceci va dans le sens d'une approche du sujet [problématisation] qui consiste à montrer comment Henri III, par-delà les clivages, usa de pragmatisme pour contrer ses adversaires et, malgré les incompréhensions qu'il généra et sa défaite ultime, réussit à défendre la monarchie française, au-dessus des partis et des religions. [suit l'annonce du plan].



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le plan :

NB. Ceci est un plan envisageable. Il n'est pas le seul plan possible pour traiter le sujet.

- I. Un roi dans la tourmente de la guerre civile**
 - A. Les principaux adversaires, les Guises
 - B. D'autres adversaires, les protestants ?
 - C. Des adjuvants, les « Politiques » ?
- II. Un roi qui subit la Ligue**
 - A. Henri III doit composer avec la Ligue
 - B. Henri III s'impose face à la Ligue
 - C. Henri III périt de la Ligue
- III. Un roi incompris**
 - A. Un roi ami des protestants ?
 - B. Un roi qui alimente la guerre civile ?
 - C. Un roi qui reconnaît le principe dynastique

Développement :

I. Un roi dans la tourmente de la guerre civile

Parmi les différents protagonistes de la guerre civile, on peut distinguer trois courants religieux et/ou de pensée, présents dans le corpus documentaire et entre lesquels Henri III tenta de surnager : les ultra-catholiques, les réformés et les « Politiques ».

A. Les principaux adversaires, les Guises

Depuis le règne d'Henri II, les Guises comptaient parmi les familles les plus puissantes du royaume, qui se partageaient la faveur du roi (N. Le Roux). Dès avant la 1^{ère} guerre de Religion, en 1562, ils se sont en outre érigés en défenseurs de la religion catholique contre les protestants. Voilà qui contribua à faire du duc Henri de Guise l'un des principaux protagonistes de la 8^{ème} guerre de Religion. Ph. Duplessis-Mornay l'accuse d'« *entretenir la plaie [de la guerre] pour leur profit* », c'est-à-dire d'attiser la guerre civile en prétextant fallacieusement la défense de la religion dans le but d'asseoir leurs positions (il en fait les responsables de la Saint-Barthélemy et estime qu'ils y ont exercé une vengeance privée) voire surtout d'usurper la Couronne. Il développe tout un argumentaire en deux points : d'un côté, il insiste sur le fait que « *ceux de la maison de Guise se disent être descendus de la race de Charlemagne* », ce qui est corroboré par de nombreuses autres sources (étudiées par A. Jouanna) et qui sous-entend qu'ils seraient plus légitimes que les Valois (ces derniers remontant à Philippe VI, en 1328, alors que tout le monde à l'époque savait parfaitement qu'il en allait de même pour les Valois, ce qui renforce l'ironie du texte). De l'autre, il tord la réalité en affirmant que le cardinal de Lorraine (1498-1550), oncle d'Henri de Guise, « *déclarait aux princes d'Allemagne qu'il était de leur confession et qu'il la voulait introduire en France* » : il y a là manipulation de la part de Duplessis-Mornay car ce favori de François I^{er}, qui faisait la chasse aux réformés en France, n'a jamais penché pour leur religion mais a servi de cheville ouvrière pour faire alliance avec les princes luthériens du Saint-Empire face à Charles Quint (ligue de Smalkalde), ennemi du roi de France. Si l'auteur de ce pamphlet est aussi virulent contre les Guises, c'est aussi et surtout parce qu'il est l'un des plus proches conseillers d'Henri de Navarre, désormais héritier d'Henri III. Il s'agit donc de défendre à la fois Henri III de France et Henri III de Navarre, futur Henri IV.

De son côté, Henri III, après s'être déclaré le chef de la Ligue afin de la neutraliser (juillet 1585), n'a cessé de subir vexations et affronts de la part du duc de Guise. C'est ce dont il témoigne dans cette lettre officielle de 1588 : alors que le roi lui avait interdit de se rendre à Paris, « *le duc de Guise y arriva à notre déçu* » le 9 mai. Qui plus est, il était accompagné de fidèles, venus en partie de Picardie, dont il était gouverneur : c'était un moyen de faire pression sur le roi que de s'entourer de ces petits nobles qui bénéficiaient de ses faveurs, d'autant que les habitants de Paris étaient « *excités par aucuns gentilshommes, capitaines ou autres étrangers envoyés par ledit duc de Guise* ». Il est ainsi évident que le duc de Guise entendait faire pression sur le roi, en usant des armes du « *devoir de révolte* » (A. Jouanna), voire pire. Les membres de la famille de Guise constituaient donc bien les principaux adversaires d'Henri III à cette période.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

B. D'autres adversaires, les protestants ?

Pourtant, Henri III était catholique et n'a jamais penché vers la réforme, contrairement à ce que ses adversaires ont voulu faire croire. Ainsi, en théorie, ses principaux adversaires étaient les protestants. Depuis le massacre de la Saint-Barthélemy, évoqué par Ph. Duplessis-Mornay, les protestants ont publié un certain nombre de pamphlets et autres livres contre le pouvoir royal et son exercice solitaire (l'historiographie les a appelés *a posteriori* les monarchomaques), certains flirtant même avec l'appel au tyrannicide (par exemple, les *Vindiciae contra tyrannos*, dont l'auteur inconnu a utilisé le pseudonyme de Julius Brutus, en rappel au meurtrier de César). Qui plus est, Henri III, en prenant la tête de la Ligue, a fait des protestants ses ennemis : l'année 1587 a été émaillée de plusieurs batailles rangées opposant catholiques (au sein de l'armée royale) et protestants (Coutras, Vimory, Auneau), comme dans les premières années des guerres de Religion.

Pourtant, l'opposition des protestants au roi n'est pas si nette dans la période de notre étude. En effet, Ph. Duplessis-Mornay ménage Henri III et ne s'attaque qu'aux Guises dans son pamphlet, très certainement parce que leur chef, Henri de Navarre, est son héritier légitime : s'attaquer à son pouvoir, comme dans les années 1570, en revendiquant des contre-pouvoirs, n'était donc plus d'actualité. De même, l'opposition du roi aux protestants ne fait l'objet d'aucun des documents : c'est contre les ligueurs que le roi écrit et Etienne Pasquier se focalise sur les Guises, laissant de côté ces protagonistes-là.

C. Des adjuvants, les « Politiques » ?

Avec Etienne Pasquier, ce sont les « Politiques » qu'il faut évoquer. Issu en partie du groupe des « moyenners » (ces partisans d'un compromis dogmatique entre catholiques et réformés dans les années 1560), ce courant s'est développé en France à partir du milieu des années 1570, avec pour chef de file Jean Bodin, auteur des *Six Livres de la République* (1576). Faute de pouvoir instaurer une concorde entre les deux religions, ce penseur prôna l'autonomie du politique et le renforcement du pouvoir royal pour en faire le garant de la paix civile, donc de la prospérité. Ceci impliquait d'ôter toute forme de pouvoir ou contre-pouvoir à la noblesse ou aux bourgeois, telle que les monarchomaques un temps, puis les ligueurs, le revendiquaient dans les années 1580.

Tout le texte de Pasquier repose sur ces deux idées-clé : d'un côté qu'il faut préserver à tout prix la paix à travers le royaume. Si l'histoire qu'il narre à son ami est « *la plus tragique qui se soit oncques passée en France* », c'est bien parce que l'exécution du duc de Guise ne pouvait pas mettre un terme aux guerres civiles, mais au contraire les alimenter et les faire redoubler d'intensité. De l'autre, qu'il était légitime que le roi « *délibère de faire mourir ces deux Princes, estimant que leur mort serait la mort de tous ces nouveaux conseils* » : dans la droite ligne de la pensée de Jean Bodin, il légitime ainsi ce « coup de majesté » (Y.-M. Bercé) en tant qu'il était un acte de la justice retenue du souverain pour ramener la paix dans le royaume.

II. Un roi qui subit la Ligue

Trois temps se distinguent à travers les documents et la chronologie de ces années 1585-1589, qu'E. Pasquier qualifie de « *tragédie* » : si, dans un premier acte (1585-1588), Henri III est obligé de composer avec la Ligue, dans un deuxième acte (1588-1589), il arrive à s'imposer face aux Guises et aux ligueurs (nobiliaire et parisienne) au point de mettre le siège devant Paris. Cependant, le dernier acte de son règne fut son assassinat le 2 août 1589, à Saint-Cloud...

A. Henri III doit composer avec la Ligue

De 1585 à l'automne 1588, Henri III se trouva dans une position délicate vis-à-vis des ligueurs, qu'E. Pasquier résume dans sa lettre de la façon suivante : « *plus il se rendait souple envers nos députés, plus ils se raidissaient contre lui* ». En effet, afin de neutraliser la Ligue, il fit le choix de s'en déclarer le chef, par le traité de Nemours de juillet 1585. Puis, au fil des mois, il dut accepter que le duc de Guise prenne de plus en plus de place à ses côtés « *à son désavantage* » : ce fut une véritable rivalité qui s'établit entre le roi et ce prince, qu'il dut faire lieutenant général du royaume et qui ne respectait pas ses ordres (comme en témoigne son entrée dans Paris le 9 mai 1588) voire lui faisait de l'ombre (au point d'« *entrer avec lui dans une dispute* », nous dit E. Pasquier, poussant le roi à devoir fuir la capitale le 13 mai 1588).



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

Bien plus, si l'on suit l'analyse de Ph. Duplessis-Mornay, les ligueurs critiquaient « *la diminution et l'avilissement de la noblesse* », c'est-à-dire que les Grands se sentaient floués de ce qu'Henri III les contournait pour gouverner en axant sa faveur sur ses « mignons », de petits nobliaux de province qu'il a artificiellement élevés afin qu'ils servent de truchement de sa faveur, par-delà les grandes familles, qui ne purent alors plus servir le roi comme ils y étaient habitués (N. Le Roux) : Epernon et Joyeuse, les « archimignons » ont ainsi subi critiques et quolibets dans l'opinion publique. C'est ce qui explique que les ligueurs aient proposé un programme alternatif qui consistait en un allègement des maux du peuple face aux « *crues des tailles [et] inventions des nouveaux subsides et impôts* » et un rétablissement de la haute noblesse dans ses anciennes prérogatives. Dans ce cas, seule une convocation des états généraux pouvait y consentir. Voilà pourquoi les ligueurs les imposèrent au roi pour l'automne 1588 à Blois. Il s'agissait de promouvoir une monarchie mixte.

B. Henri III s'impose face à la Ligue

Face à une telle situation, Henri III, semble avoir oscillé entre le pragmatisme (qui le poussa dans les bras de la Ligue) et la nécessaire promotion de la paix, qui semble avoir été le fil conducteur de tout son règne. C'est en ce sens qu'il faut comprendre la phrase de Ph. Duplessis-Mornay : « *il se résolut donc [...] de composer les troubles de son royaume par une bonne paix, laissant chacun vivre selon sa conscience* ». Il est fait ici référence à la paix de Beaulieu en 1576 après la guerre des malcontents ; et c'est ce qu'il tenta à chaque fois que ce fut possible, quitte à se rapprocher du Béarnais au printemps 1589.

Surtout, pour s'imposer face à la Ligue, il pratiqua son « coup de majesté » de la Noël 1588 contre les deux frères de Guise. C'est l'objet principal de la lettre d'E. Pasquier, qui le décrit par le menu. Il y présente d'un côté la prise de décision du roi qui, pour que le coup d'éclat réussisse, pratique le secret (grande caractéristique de la monarchie de la Renaissance), ne tenant au courant que les Quarante-Cinq, sa garde personnelle de gentilshommes gascons ; de l'autre, il y décrit un duc de Guise sûr de lui lorsqu'il arriva au château de Blois puis qui commença à prendre conscience qu'un piège lui était tendu jusqu'à l'assassinat final dans la chambre royale, « *salué de plusieurs coups, qui portèrent si vivement, qu'il n'eut moyen que de râler* ». Le roi fit ensuite assassiner son frère, le cardinal de Guise, dans sa cellule le 24 décembre et il ordonna de brûler leurs corps puis d'en disperser les cendres par peur que leur tombe ne devînt un lieu de pèlerinage pour leurs partisans. Une telle précaution témoigne de ce qu'Henri III avait bien conscience que cet acte ne mettrait pas fin à la guerre civile...

C. Henri III périt de la Ligue

De fait, la guerre civile redoubla d'intensité. Il faut dès lors distinguer deux ligues : celle des princes, derrière le duc de Mayenne désormais, qui avait beaucoup moins de prestance que son frère, même s'il fut assez fin tacticien, et celle que l'on retrouve un peu partout dans les villes. A Paris notamment, elle fut un phénomène qui marqua la capitale tout au long de son siège (1589-1593), autour des Seize (étudiés par R. Descimon) et des prédicateurs qui organisaient des processions expiatoires et contre Henri III. Ce phénomène vit le jour dès 1588, ainsi que le souligne Henri III dans sa lettre lorsqu'il évoque « *qu'il devait éclore quelque grand trouble* » ; il en accuse les « *étrangers* » (c'est-à-dire les partisans des Guises), mais il s'agit en fait bien des Parisiens eux-mêmes qui, peu après, ont « *tendu des chaînes et dressé des barricades par les rues* » qui le forcèrent à quitter la ville.

Un vrai état de siège régnait alors dans la capitale, qui fit fermenter les esprits et qui poussa le moine Jacques Clément à réaliser son acte régicide. La gravure allemande en décrit parfaitement toutes les étapes, au niveau du camp de Saint-Cloud le 2 août 1589 : dans un premier temps (premier plan à gauche), le roi reçut le moine, qui lui porta le coup de couteau fatal et qui fut immédiatement exécuté par les archers de sa garde. Dans un deuxième temps (en arrière-plan à droite), son corps subit le supplice des régicides : il fut « *déchiré par quatre chevaux* », avant que ses restes ne soient exposés puis dispersés. Dans un troisième temps (en arrière-plan à gauche), eut lieu l'agonie du roi jusqu'au 5 août, entouré de son successeur, qu'il eut le temps de reconnaître comme tel. Triomphait ainsi le principe dynastique sur les volontés de la Ligue...

III. Un roi incompris

En fait, toute l'histoire d'Henri III face à la Ligue relève de malentendus et de ce que, selon le mot de Pierre de l'Estoile, il « *aurait été un très bon prince s'il eût rencontré un bon siècle* ».



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

A. Un roi ami des protestants ?

Les contemporains n'ont cessé d'interroger les sentiments religieux d'Henri III. Ph. Duplessis-Mornay rappelle en effet que, lorsqu'il n'était encore que duc d'Anjou, « *il avait employé ses jeunes ans, avec tous les heureux succès qui se pouvaient, à l'extermination de ceux de la religion contraire* ». Il fait référence ici aux différentes campagnes de la fin des années 1560 et du début des années 1570 : il remporta la bataille de Jarnac (1569) contre le prince de Condé, chef de file des protestants, qu'il fit d'ailleurs assassiner lâchement d'un coup de pistolet par le capitaine de ses gardes, M. de Montesquiou. De même, il conduisit en 1573 le siège de La Rochelle pour mettre à bas cette place-forte huguenote. La sévérité dont il fit montre à l'égard des réformés (exposant par exemple le corps de Condé sur le dos d'une ânesse en guise de dérision) ne faisait aucun doute sur ses sentiments à leur égard quand il était le frère du roi, faisant de lui un *alter ego* du duc de Guise en la matière.

Cependant, une fois devenu roi, il changea du tout au tout. Non qu'il se convertît ou s'adoucit, comme l'ont laissé entendre certains de ses adversaires ; mais il était devenu roi et, à ce titre, il devait veiller à maintenir l'unité de son royaume. Ph. Duplessis-Mornay écrit que, par réalisme, prenant conscience que « *les consciences ne se domptaient, ni apaisaient par la force des armes, et que, pour exterminer une partie de son peuple, il ruinait son royaume et son peuple tout entier* », il changea d'attitude. Il n'alla pas – ainsi que le sous-entend l'auteur – jusqu'à plaider pour une concorde ou l'organisation d'un concile, comme l'avaient jadis tenté en vain Catherine de Médicis et Michel de L'Hospital au début des années 1560 ; mais il tenta de mener une politique de tolérance (au sens premier du terme, c'est-à-dire de souffrir l'existence des protestants) au nom de la paix civile. Cette attitude fut incomprise par la population alors qu'elle relevait du devoir du roi que de protéger tous ses sujets et de permettre paix et prospérité à son royaume.

B. Un roi qui alimente la guerre civile ?

De même, son « coup de majesté » de Noël 1588 ne fut pas du tout compris par ses contemporains, E. Pasquier le premier, qui souligne qu'il a agi « *non par la voie ordinaire de Justice* » mais par la voie de sa justice retenue. On rappellera que le roi de France est souverain justicier et qu'à ce titre, il peut rendre la justice en décidant d'ôter la vie à quiconque entrave son pouvoir. Mais autant un tel acte ne suscitait pas la réprobation de l'opinion au temps où la monarchie était renforcée, sous François I^{er} et Henri II, autant il déchaîna les passions en 1588.

Ceci est à l'image de tout le règne d'Henri III (pensée de N. Le Roux) qui fit toujours en sorte de se positionner au-dessus des partis et de magnifier sa majesté royale. Plusieurs règlements de la cour (en 1578 et en 1585) allaient dans ce sens, qui régissaient la géographie du palais (avec, par exemple, l'institution de la balustrade entre le lit royal et le reste de la chambre pour isoler le roi de ses courtisans ; de même, il réorganisa les appartements royaux et les rituels cérémoniaux dans le but d'exalter sa personne). Il visait ainsi à faire du roi l'ordonnateur de toutes choses. Au contraire, les ligueurs le présentaient en monstre dans le fameux pamphlet *L'Isle des hermaphrodites*, avec Epernon et Joyeuse...

C. Un roi qui reconnaît le principe dynastique

Enfin, ce qui ne fut pas compris fut sa décision de se rapprocher d'Henri de Navarre sur la fin de son règne. Il y avait peut-être là une visée stratégique pour combattre en commun les Guises et les ligueurs en mettant le siège devant Paris ; mais il le fit aussi au nom du principe dynastique qui voulait – c'est une des lois fondamentales du royaume – que le souverain ne choisisse pas son successeur, quand bien même il ne lui plairait pas. La loi voulait que ce fût Henri de Navarre ; Henri III s'y plia donc, même s'il était protestant.

C'est l'objet d'un des plans de la gravure racontant les derniers jours du roi : sur son lit de mort, il reçut son cousin et beau-frère. Dès lors, « *Couronne et sceptre, comme je le dis / Il les transmet au Navarrais* », c'est-à-dire qu'il le reconnut comme son successeur et l'on sait qu'il le recommanda à ses soldats et courtisans. Acte qui ne fit qu'exciter encore plus les ligueurs parisiens mais qui témoigne de ce qu'il plaçait le principe de la succession à la Couronne au-dessus de tout, de la religion même.

Conclusion :

Ainsi, l'histoire d'Henri III face à la Ligue s'inscrit-elle au cœur de la seconde partie des guerres de Religion qui ne furent plus seulement un affrontement entre catholiques et protestants, mais qui portèrent aussi sur la nature du pouvoir royal, la place du roi, celle de la noblesse et celle du catholicisme. Tenaillé entre les ligueurs, derrière le duc de Guise, et les réformés, derrière le roi de Navarre, Henri III tenta de magnifier la majesté royale pour se



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

situer au-dessus des partis, dans la droite ligne de la pensée des « Politiques ». Cependant, il eut du mal à rester le maître du jeu au long de ces cinq années : tantôt obligé par les Guises de répondre à leurs attentes et humilié, tantôt arrivant à reprendre le dessus, il périt finalement assassiné par un ligueur parisien. C'est pourquoi nous pouvons dire qu'il fut un roi incompris. Incompris parce qu'en décalage dans sa conception du pouvoir avec ses contemporains.

Néanmoins, par ses pratiques et son exaltation de la majesté royale, il a ouvert la voie à son successeur. Henri IV s'est fondé sur le courant des « Politiques » pour, une fois son trône reconquis, imposer l'absolutisme comme réponse à ces guerres intestines (pensée de D. Crouzet). À ceci près qu'il fut obligé, pour y arriver, de se convertir au catholicisme...

Laurence AMERICI, Yannick LE GRUIEC (Président de commission), Mathieu LEMOINE, Anne LEMONDE

Liste des sujets et des documents tirés pour la session 2023

Les documents sont présentés dans l'ordre chronologique. Les candidats disposent du sujet dans une version papier et sous format numérique (en .doc et en .pdf).

Histoire médiévale et moderne

Sujet : Paris, capitale du royaume (1407-1447)

Document 1 : Méfaits des cabochiens contre la famille royale (1413)

Source : Archives Départementales de l'Hérault, Série A 1, f° 334v-339v, transcription de Jean-Claude Toureille (www.arisitum.org).

Document 2 : Les journées de mai-juin 1418

Source : Lettre d'Aznar Pardo de La Casta au roi d'Aragon, éditée par J. Viellard, « Les journées parisiennes de mai-juin 1418 », in *Annuaire-bulletin de la société pour l'histoire de France*, 1940, p. 125-153.

Document 3 : L'entrée de Charles VII à Paris en 1436

Source : *Journal d'un Bourgeois de Paris*, année 1436, éd. A. Tuetey, Société de l'Histoire de France, Paris, 1881, p. 314 et suiv.

Document 4 : Privilège du prévôt de Paris en 1447

Source : *Ordonnances des rois de France de la troisième race*, L.-G. de Villevallet et L.-G. de Bréquigny éd., Paris, 1782, t. XIII, p. 509-510.

Sujet : Richelieu, principal ministre

Document 1 : « Succincte narration des grandes actions du Roy » (1624-1630).

Source : Richelieu, *Testament politique*, éd. par Fr. Hildesheimer, Paris, H. Champion, 1995, p. 41-60.

Document 2 : Portrait officiel du cardinal de Richelieu (vers 1639-1640).

Source : Philippe de Champaigne, *Le Cardinal de Richelieu*, musée du Louvre.

Document 3 : Les derniers instants de Richelieu (décembre 1642).

Source : Nicolas Goulas, *Mémoires de Nicolas Goulas, gentilhomme ordinaire de la Chambre du duc d'Orléans*, éd. par Ch. Constant, Paris, 1879, t. I, p. 410-415.

Document 4 : Un pamphlet contre Richelieu (1643) : Le maréchal d'Ornano, « martyr d'État ».

Source : *Le maréchal d'Ornano, martyr d'Etat*, anonyme, 1643, p. 1 sq.



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sujet : L'armée royale à la fin de la guerre de Cent ans

Document 1 : Ordonnance contre les routiers (1413)

Source : Archives Départementales de l'Hérault, Série A1, folios 326 v° à 329 r°. Transcrit par Jean-Claude Tourelle.

Document 2 : Mandement de Charles VII (Tours 30 janvier 1438)

Source : P. Lauer (éd.), in « Un nouveau document sur Rodrigue de Villandrando. Le meurtre de Giraud de Goulart, bailli de Berry (1437) », Bibliothèque de l'École des chartes, 80, 1919, p. 149 et suiv.

Document 3 : Ordonnance de réforme de l'armée (1439)

Source : *Ordonnances des rois de France de la troisième race*, L.-G. de Villevault et L.-G. de Bréquigny éd., Paris, 1782, t. XIII, p.306-313.

Document 4 : La journée de Formigny (1450)

Source : Guillaume Gruel, *Chronique d'Arthur de Richemont, connétable de France, duc de Bretagne (1393 – 1458)*, éd. Achille Le Vasseur, Paris, 1890.

Document 5 : Poton de Xaintrailles, maréchal de France (enluminure de 1454-1457 env.)

Source : Paris, BnF, fr. 4985, fol. 20v. *Armorial de Gilles le Bouvier, dit Berry, héraut d'armes du roi Charles VII*. Paris (v. 1454-1457).

Sujet : Versailles, le château de Louis XIV

Document 1 : Lettre de Colbert à Louis XIV sur ses dépenses pour Versailles (28 septembre 1665)

Source : *Lettres, instructions et mémoires de Colbert*, publiées par Pierre Clément. Tome II, 1^{ère} partie (finances, impôts, monnaies), Paris, Imprimerie impériale, 1863. p. 210-211.

Document 2 : Une fête à Versailles : le « Grand Divertissement royal » (juillet 1668)

Source : André Félibien, *Relation de la fête de Versailles du dix-huitième juillet 1668*, Paris, Pierre le Petit, 1668.

Document 3 : Versailles, d'un château l'autre

3.a : « Vue du château de Versailles et de ses jardins »

Source : P. Patel, huile sur toile, 1668, Musée national du château de Versailles, huile sur toile, 115 cm x 161 cm. © Photo RMN - Grand Palais (Château de Versailles) / Gérard Blot.

3.b : « Vue du château de Versailles, prise depuis la place d'armes »

Source : P-D. Martin, dit Martin le Jeune, 1722, Musée national du château de Versailles, huile sur toile, 139 x 150 cm. © Château de Versailles, Dist. RMN - Grand Palais / Jean-Marc Manaï.

Document 4 : Plan du château de Versailles en 1715 (étage noble)

Source : Plan de Versailles, Paris, Cabinet des Estampes, Bibliothèque Nationale (Va 78e [1]).

Document 5 : Le salon de la guerre, une pièce à la gloire de Louis XIV

Source : Le salon de la Guerre, au départ de la galerie des Glaces © Château de Versailles / Christophe Fouin.

<https://www.chateauversailles.fr/decouvrir/domaine/chateau/galerie-glaces#le-salon-de-la-guerre>

Sujet : La guerre civile en France (1407-1435)

Document 1 : Contre le duc de Bourgogne (1408, Religieux de Saint-Denis)

Source : Extrait de la *Chronique du Religieux de Saint-Denys, concernant le règne de Charles VI, de 1380 à 1422*, M. L. Bellaguet pub. et trad., Paris, 1842 (nouvelle édition, B. Guinée, Paris, 1994).

Document 2 : Lettres de Jeanne d'Arc (1429)

Source : Cousinot de Montreuil, *Chronique de la Pucelle*, M. Vallet de Viriville éd., Slatkine Reprints, Genève, 1976 (éd. Originale, 1859), p. 281-283.

Document 3 : Le traité d'Arras (1435)

Source : E. Cosneau (éd.), *Les grands traités de la guerre de Cent ans*, Paris, 1889, p. 225 et suiv.

Document 4 : La bataille d'Anthon, en 1430 (selon Monstrelet, écrit avant 1444)

Source : E. de Monstrelet, *Chronique*, L. D'Houët d'Arcq (éd.), Paris, Renouard, 1857-1862 (nouvelle édition, New York, 1966).



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sujet : Les parlements et le roi, des guerres de Religion à la Fronde (mi XVI^e s. – mi XVII^e s.)

Document 1 : Michel de L'Hospital affirme le pouvoir législatif du roi lors du lit de justice de Rouen (17 août 1563).
Source : Actes de majorité du roi Charles IX tenant son lit de justice en sa cour de Parlement de Rouen, le 17 août 1563, *in Traité de la majorité de nos rois et des régences du royaume*, t. II, Amsterdam, 1722, p. 68-76.

Document 2 : Le président de Thou donne sa vision du droit de remontrance des parlementaires à Henri III (29 janvier 1580).

Source : Arch. nat. XIA 1666, fol. 313 r°. Texte reproduit *in* Sylvie Daubresse, *Les Relations entre le Parlement de Paris et le pouvoir royal (1574-1589)*, mémoire de recherche de l'ENSSIB, 1995, p. 18-19.

Document 3 : Déclaration d'Henri IV devant le Parlement de Paris (2 janvier 1599)

Source : « Discours d'Henri IV au Parlement de Paris », cité par Roland Mousnier *in L'Assassinat d'Henri IV*, Paris, Gallimard, 1964, p. 335-336.

Document 4 : Les articles de la Chambre Saint-Louis (juillet 1648)

Source : François-André Isambert *et alii*, *Recueil général des anciennes lois françaises*, Paris, Plon, 1829, t. XXVII, p. 72-76.

Sujet : Rendre la justice au nom du roi au XV^e siècle

Document 1 : L'élection du chancelier du roi (1413)

Source : Extrait du *Journal de Nicolas de Baye*, éd. A. Tuetey, Paris, Société de l'Histoire de France, 1888, vol. 2.

Document 2 : Extraits du procès contre Gilles de Rais (1440)

Source : Bataille G., *Le procès de Gilles de Rais*, Paris, 1972, p. 216-217.

Document 3 : « retable » du Parlement de Paris (v. 1449)

Source : attribué à Jean d'Ypres. Huile sur bois. Musée du Louvre. H : 2,27m- L : 2,7m.

Document 4 : Une lettre de rémission en 1468

Source : AN, JJ 195 f°36 ; éd Yvonne Bézard, *La vie rurale dans le sud de la région parisienne de 1450 à 1560*, Paris, 1929, p.345-346.

Sujet : Les régicides dans la France des XV^e et XVI^e siècles

Document 1 : Lettre d'abolition du crime d'assassinat commis en la personne de Louis, duc d'Orléans, en faveur de Jean duc de Bourgogne (1408)

Source : Dom U. Plancher, *Histoire générale et particulière de Bourgogne*, t. III, 1739, p. 254-256 [version modernisée].

Document 2 : Les *Vindiciae contra tyrannos* (1579)

Source : Stephanus Junius Brutus [nom d'emprunt], *Vindiciae contra tyrannos*, Édimbourg, 1579.

Document 3 : L'assassinat d'Henri III, raconté par Pierre de L'Estoile

Source : Pierre de L'Estoile, *Registre-journal du règne de Henri III*, tome VI (1588-1589), éd. Madeleine Lazard et Gilbert Schrenk, Genève, Droz, 2003, p. 204-207.

Document 4 : Pierre Barrière face à ses juges (août 1593)

Source : *Bref discours du procès criminel fait à Pierre Barrière, dit La Barre*, 1593, cité *in Archives curieuses de l'Histoire de France depuis Louis XI jusqu'à Louis XVIII*, 1^{ère} série, tome 13, Paris, 1837, p. 363-370.

Sujet : Le roi et l'Église en France (1405-1518)

Document 1 : *Vivat rex* (sermon de Gerson, 1405)

Source : Jean Gerson, *Œuvres complètes*, P. Glorieux éd., Paris, 1968, t. 7 ; Boucheron Patrick trad., *in* Biget, Jean-Louis et Boucheron Patrick, *La France médiévale, t. 2 : XIII^e-XV^e siècle*, Paris, Hachette, 2000, p. 112-113.

Document 2 : Instructions au Parlement de Poitiers (1430-1431)

Source : Éd. M. Jusselin, « Remontrances du Parlement au roi sur la situation de l'Église de France », *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. LXXIV, 1913, pp. 521-523.

Document 3 : La Pragmatique Sanction de Bourges (1439) selon Thomas Basin (v. 1470-1476)

Source : Thomas Basin, *Histoire de Charles VII*, éd. Et trad. C. Samaran, Paris, 1933, pp. 288-293.

Document 4 : Le roi face à l'opposition au concordat de Bologne de 1516 (ordonnance de 1518)



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Source : J. Thomas, *Le concordat de 1516 : ses origines, son histoire au XVI^e siècle*, Paris, 1910, texte édité, p. 410-411.

Sujet : Henri III face à la Ligue (1585-1589)

Document 1 : Remontrance à la France sur la protestation des chefs de la Ligue faite l'an 1585

Source : Philippe Duplessis-Mornay, *Remontrance à la France sur la protestation des chefs de la Ligue faite l'an 1585*, in *Mémoires et correspondance de Duplessis-Mornay*, éd. Auguis et La Fontenelle de Vaudoré, Paris, 1824-1825, 12 vol., t. III, pp. 49-54.

Document 2 : La Journée des barricades racontée par Henri III (1588)

Source : *La Déclaration de la volonté du Roy faite depuis son partement de Paris*, Paris, Sur la copie imprimée à Chartres, 1588, 14 p.

Document 3 : Une exécution d'État ? L'assassinat du duc de Guise raconté par Estienne Pasquier (1588)

Source : E. Pasquier, *Lettres historiques pour les années 1556-1594*, éd. Dorothy Thickett, Genève, Droz, 1966, p. 351-356.

Document 4 : Estampe de l'assassinat d'Henri III

Source : Bibliothèque nationale de France, département Estampes et photographies, Collection Michel Hennin. Estampes relatives à l'Histoire de France. Tome 9, Pièces 810-923, période : 1588-1589.

Sujet : Les villes face à la monarchie en France au XV^e siècle

Document 1 : Ordonnance d'une taille à Dijon (1411)

Source : F. Humbert (éd.), *Les finances municipales de Dijon du milieu du XIV^e siècle à 1477*, 1961, p. 250-251.

Document 2 : Paris en 1429 selon le Bourgeois de Paris

Source : Extraits du *Journal d'un bourgeois de Paris*, éd. Colette Beaune, coll. Lettres gothiques, p. 260-265.

Document 3 : Préparatifs ordonnés par le connétable pour le siège de Cherbourg (juin 1450)

Source : *Textes et documents d'histoire du Moyen Âge, XIV^e – XV^e siècles*, SEDES, 1970, p. 185-187.

Document 4 : L'entrée solennelle de Charles VIII à Vienne en 1490

Source : U. Chevalier (éd.), *Le devys des ystoires faictes en la citty de Vienne*, in *Les deux entrées et séjours du très-chrétien roi de France Charles VIII en la cité de Vienne, les années 1491 et 1494*, Vienne, 1881, p. 12-13.

Sujet : 1661

Document 1 : La situation du royaume de France en 1661

Source : Louis XIV, *Mémoires pour l'instruction du Dauphin*, présentés par J. Cornette, Paris, Texto, 2009, p. 51-57.

Document 2 : Lettre de Louis XIV à sa mère, la reine Anne d'Autriche (septembre 1661)

Source : Lettre publiée dans *Le Correspondant. Recueil périodique*, année 1845, Paris, Charles Douniol éd., vol. 10, p. 247-248.

Document 3 : Mémoire de Jean-Baptiste Colbert concernant les finances (1661)

Source : Cabinet de M. le duc de Luynes, Ms. 93, 4^{ème} carton. Jean-Baptiste Colbert, *Lettres, instructions et mémoires de Colbert*, éd. Pierre Clément, Imprimerie nationale, t. II, 1863, p. 196-199.

Document 4 : « Le roi gouverne par lui-même »

Source : peinture de Charles Le Brun pour la Grande Galerie de Versailles, dite « galerie des glaces » (1678-1684). Site : <https://galeriedesglaces-versailles.fr/html/11/collection/c17.html>



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Histoire contemporaine

Sujet. Les mains-d'œuvre dans l'industrie textile des années 1830 jusqu'à la Belle Époque (Allemagne, France, Grande-Bretagne)

Document 1. Les ouvriers de Manchester en 1832

Source : James Phillips Kray, *The Moral and Physical Condition of the Working-Classes Employed in the Cotton Manufacture in Manchester* [La condition morale et physique des classes laborieuses employées dans les usines de coton de Manchester], 2^e éd., Londres, 1832, pp. 20-29. In Jacques Carré (sous la dir.), *Les visiteurs du pauvre. Anthologie d'enquêtes britanniques sur la pauvreté urbaine (XIX^e-XX^e siècles)*, Karthala, 2000.

Document 2. Un peigneur de laine à Reims en 1840

Source : Norbert Truquin, *Mémoires et aventures d'un prolétaire à travers la révolution*, Paris, 1888, rééd. 1977, Maspéro, p. 18 à 21 et 48 à 50.

Document 3. La répression d'une révolte de tisserands

Source : Käthe Kollwitz, *Fin (Ende)*, planche 6 du cycle « *Une Révolte des tisserands* » (*Ein Weberaufstand*), cycle de 6 planches réalisées entre 1893 et 1897, eau forte, aquatinte, émeri et brunissoir, H. : 21,6 cm, L. : 29,5 cm, Kn 38 II a, Käthe Kollwitz, *L'œuvre 1888-1942*, Les éditions Martin de Halleux, 2022.

Document 4. La tricoteuse, une machine pour la maison

Source : Rapport d'Émile Caillet, bonnetier et délégué de la ville de Troyes à l'Exposition universelle de 1900, AMT 2F 47, in Helen Harden-Chenut, *Les Ouvrières de la République. Les bonnetières de Troyes sous la Troisième République*, Conseil général de l'Aube, Presses universitaires de Rennes, 2021, p. 160.

Document 5. Main-d'œuvre d'une usine soyeuse dans l'Ain (années 1900-1910)

Source : © Collection Ray 1900 / La Collection, in Yannick Ripa, *Histoire féminine de la France de la Révolution à la loi Veil*, Belin, 2020, p. 268.

Sujet : Le travail dans la sidérurgie

Document 1 : Une forge au Creusot, 1836

Source : *Une forge au Creusot*, Théodore Chassériau, Aquarelle par endroits vernie, sur traits à la mine de plomb. Indication en bas à gauche : 'Creusot, juillet 1836', dessin restauré, 24,6 x 33,1cm, 1836, Paris, Musée du Louvre.

Document 2 : Fondateur des usines à fer à la houille du Derbyshire, 1850

Source : Frédéric Le Play, *Les ouvriers européens*, Paris, Imprimerie impériale, 1855, pp. 206-207

Document 3 : Le laminage de l'acier, enfournement et détournement des lingots, 1887

Source : *Le laminage de l'acier, enfournement et détournement des lingots aux établissements de Wendel, Hayange*, André Rixens, huile sur toile, 258 x 362 cm, 1887, Le Creusot, Ecomusée.

Document 4 : Le centenaire des usines Krupp, 1912

Source : *Le Génie civil : revue générale des industries françaises et étrangères*, 10 octobre 1912, pp. 473-479.

Document 5 : Les métiers du fer, ouvrier sidérurgiste, 1934

Source : *Ouvrier des aciéries Martin surveillant la cuisson dans les fours*, François Kollar, photographie, s.d., in Pierre Hamp, « La France travaille. Les métiers du fer », Paris, Horizons de France, 1934, p. 99.

Sujet : La question de l'organisation du travail au cœur de la révolution de 1848 en France

Document 1 : L'idéal d'association des mains-d'œuvre parisiennes

Source : Isidore Grisière, « Projet d'association entre les travailleurs », *La Ruche populaire*, sept-oct. 1847 (exemplaire consulté sur *Retronews* le 15-04-2023).

Document 2 : Organiser le travail

Source : gravure de Louis Blanc in Remi Gossez, *Les ouvriers de Paris*, Société d'histoire de la révolution de 1848, Livre premier, *L'organisation*, 1848-1851, 1967.

Document 3 : Les ateliers nationaux

Source : *Les Ateliers nationaux au Champ-de-Mars*, anonyme, date représentée : mars 1848, BnF, Paris, Ph. © Holzappell/D.F., in Maurice Agulhon, *Les Quarante-huitards*, folio histoire, 1992 (1975 1^e édition).

Document 4 : Un député ouvrier défend la limitation de la durée quotidienne de travail



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Source : Discours du député Agricola Perdiguer à l'Assemblée constituante le 9 septembre 1848, in Agricola Perdiguer (9 septembre 1848) - Histoire - Grands discours parlementaires - Assemblée nationale (assemblee-nationale.fr), site consulté le 6-11-2022.

Document 5 : Le marché du travail sous le Second Empire

Source : Gravure de Jules Pelcoq, « La foire aux maçons de la place de l'Hôtel de Ville, à Paris, Paris, BNF, Cabinet des Estampes, VA 246b Fol 43, sans date (Second Empire d'après le dessin).

Sujet : Le travail en images, la photographie

Document 1 : Les travailleurs des rues de Paris : un motif photographique

Document 1a : Les ramoneurs en marche

Source : *Les ramoneurs en marche*, Charles Nègre (1820 -1880), tirage sur papier albuminé, 15,9 x 21,7 cm, entre 1851 et 1852, Paris, Musée Carnavalet.

Document 1 b : Commentaire relatif à la projection de la photographie « les ramoneurs en marche », 1852

Source : Charles Bauchal, « Soirée photographique », *La Lumière*, 2^e année, n°23, 29 mai 1852, pp. 90-91, cité par André Gunthert, *La photographie, ou l'accès de l'industrie au pittoresque*, in Denis Woronoff dir., *Les images de l'industrie, de 1850 à nos jours*, 2002, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, p. 43-48.

Document 1c : Hommes à genoux étalant le bitume à chaud

Source : *Bitumiers*, Paris Pittoresque, 1^{ère} série, Eugène Atget (1857-1927), photographie positive sur papier albuminé, 17x21,5 cm, 1899, Paris, Bibliothèque Historique de la ville de Paris.

Document 1d : Réparateur de faïences et de porcelaine

Source : *Réparateur de faïences et de porcelaine*, Eugène Atget (1857-1927), tirage sur papier albuminé, 22,4x17,2 cm, 1899, Paris, Musée Carnavalet.

Document 2 : Groupe de forgerons, Album photographique des établissements Schneider au Creusot, 1881

Source : Les Schneider, Le Creusot. Une famille, une entreprise, une ville (1836-1960), Catalogue de l'exposition Paris, Musée d'Orsay 27 février – 21 mai 1995, Le Creusot, Ecomusée 23 juin – 30 novembre 1995, Librairie Arthème Fayard, Réunion des Musées Nationaux, Ecomusée de la communauté Le Creusot Montceau-les-mines, 1995, p. 189.

Document 3 : Le personnel de la manufacture de draps Blin et Blin dans la cour principale de l'usine à Elbeuf, 1888

Source : Album photographique de la manufacture de draps Blin et Blin à Elbeuf, 1888 © Archives patrimoniales métropole Rouen Normandie.

Document 4 : Ouvriers sur un canon de 381, Cabinet photographique des établissements Ansaldo, 1925

Source : *Usine d'artillerie*, Cornigliano, Ligurie, 1917, Archivio Storico Ansaldo 28264, Fondazione Ansaldo, Genova, Italia.

Document 5 : Visages d'une époque par August Sandler

Document 5a : Marin au chômage, Hambourg, 1928

Document 5b : Ouvriers de la région de la Ruhr, 1929

Source : *Antlitz der Zeit (Visages d'une époque)*, August Sandler, 1929 in Jeffrey Ian, *Une histoire de la photographie pour tous*, Paris, Hazan, 2021, p. 76.

Sujet : Santé et conditions de travail des mains-d'œuvre artisanales et industrielles en France de la fin du XIX^e siècle à l'entre-deux-guerres

Document 1 : Une fleuriste à domicile à la fin du XIX^e siècle

Source : Charles Assezat de Bouteyre, *La fleuriste endormie*, 1892. © Luc Olivier / Musée Crozatier, Le Puy-en-Velay.

Document 2 : Loi du 12 juin 1893 concernant l'hygiène et la sécurité des travailleurs dans les établissements industriels.

Source : Texte et notes extraits de Office du travail, *Hygiène et sécurité des travailleurs dans les ateliers industriels. Législation française et étrangère*, Paris, Imprimerie nationale, 1895, p. 316-320.

Document 3 : Des mineurs de fond procédant à l'abattage du charbon



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Source : Quentin-Joseph Philibert, H. : 18, L. : 13, cliché positif au gélatino bromure d'argent sur plaque de verre, © Musée des Beaux-Arts d'Arras, inv. 946.1.4, vers 1900.

Document 4 : Des professions dangereuses pour les mains-d'œuvre.

Source : *Les métiers qui tuent* dans *L'Assiette au beurre*, n° 203, 19 janvier 1907, in *Les Métiers qui tuent, Enquête auprès des syndicats ouvriers sur les maladies professionnelles (1905)*, Léon et Maurice Bonneff, Éditions Plein Chant, 2019, p. 126-131.

Document 5 : Une grande usine à Lyon dans l'entre-deux-guerres.

Source : Georges Navel, *Travaux*, Paris, 1945.

Sujet : Être artisan des années 1830 aux années 1930

Document 1 : Friedrich Engels, *Les fabricants de bonneterie* de Nottingham, Derby et Leicester, 1833-1845

Source : Friedrich Engels, *La situation de la classe laborieuse en Angleterre. D'après les observations de l'auteur et des sources authentiques*, Paris, Éditions sociales, 1960, p. 173-175.

Document 2 : Les tisserands de Rhénanie au milieu du XIX^e siècle

Source : *Tisserand de Godesberg (province rhénane), ouvrier-tâcheron dans le système des engagements momentanés d'après les renseignements recueillis sur les lieux en 1848 par MM. A. de Saint-Léger et A. Cochin*, in Frédéric Le Play (dir.), *Les ouvriers européens. Études sur les travaux, la vie domestique et la condition morale des populations ouvrières de l'Europe*, Paris, Imprimerie Impériale, 1855, tome 5, « Les ouvriers de l'Occident, deuxième série : populations ébranlées, envahies par la nouveauté, oublieuses de la tradition, peu fidèles au décalogue et à l'autorité paternelle, suppléant mal à la rareté croissante des productions spontanées par la communauté, la propriété individuelle et le patronage », p. 60-62 et 86-87.

Document 3 : Circulaire du 17 juillet 1928

Source : Loi portant création des chambres des métiers (26 juillet 1925), Imprimerie de Durand, Chartres, Chambre des métiers et de l'artisanat (Eure et Loir), 1931, p.12-14.

Document 4 : L'organisation du travail à Oyonnax.

Source : Blanche Dominjon-Bombard, *Essai monographique sur Oyonnax et l'industrie du celluloïd : thèse soutenue pour le doctorat en droit*, Université de Lyon, Faculté de droit et des sciences économiques, 1935, p. 61-65.

Document 5 : La forge de village, 1935

Source : Lucien Febvre, « Une enquête. La forge de village », *Annales d'histoire économique et sociale*, novembre 1935, tome 7, n° 36, p. 603-614, repris in Lucien Febvre, *Vivre l'Histoire*, Paris, R. Laffont, 2009, p. 824 et suiv.

Sujet : Des mains-d'œuvre confrontées à la mécanisation du travail en Allemagne et en France (des années 1830 aux années 1930)

Document 1 : Des ouvriers d'une filature confrontés à la mécanisation de leur travail (années 1840)

Source : Amélie Bosquet, *Le roman des ouvrières. Rouen, les usines, la misère et la révolte* (1868), Éditions L'Écho des Vagues, 2021, p. 202-205.

Document 2 : Des piqueuses dans un atelier de brochure

Source : Atelier de brochure de l'imprimerie Créte, Corbeil-Essonnes, fin XIX^e-début XX^e siècle. © Neurdein / Roger-Viollet, in Michelle Perrot, *La place des femmes. Une difficile conquête de l'espace public*, Textuel, 2020, p. 110.

Document 3 : Une usine sidérurgique Krupp

Source : Photo d'une usine sidérurgique Krupp dans la seconde moitié des années 1920, Keystone France, in Bernard Chambaz, *Une histoire vivante des ouvriers de 1900 à nos jours*, Seuil, 2020.

Document 4 : Le chronométrage

Source : Alice Lex-Nerlinger, « *Arbeiten, arbeiten, arbeiten* » [*« Travailler, travailler, travailler »*], 1928. Photogramme, 60 X 46 cm. Akademie des Künste, Kunstlammung, Inv.-Nr. Lex-Nerlinger 2821, in August Sander / *Allemagne / Années 1920 / Nouvelle objectivité*, sous la dir. Augusta Lampe, Centre Pompidou, 2022.

Document 5 : Une ouvrière en grève



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Source : Photo de Willy Ronis, « Grève à l'usine Citroën, Javel, Paris », 1938. « Ouvrière à sa machine ». Photo publiée dans le magazine *Regards*, n° 230, 31 mars 1938, p. 10. © Scop / Éditions Regards. In Tanguy Perron, *Rose Zehner & Willy Ronis. Naissance d'une image*, Les Éditions de l'Atelier, 2022.

Sujet : L'enquête sociale

Document 1 : Tableau de l'état physique et moral des ouvriers, L. R. Villermé, 1840

Source : Docteur Louis-René Villermé, *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie*, Textes choisis et présentés par Yves Tyl, Paris, Union générale d'Éditions, 1971, p. 49-53.

Document 2 : Rapport de la Commission royale sur les enfants dans les mines, 1842

Document 2a : Discours de Lord Ashley au Parlement britannique

Source : Débats parlementaires, 7 juin 1842, vol. 63, cc1320-36.

Document 2b : Publication du rapport

Source : Commissaires de Grande-Bretagne chargés d'enquêter sur l'emploi et la condition des enfants dans les mines et les manufactures, *La condition et le traitement des enfants employés dans les mines et les charbonnages du Royaume-Uni soigneusement compilé à partir de l'annexe au premier rapport des commissaires avec de copieux extraits des preuves, et des gravures d'illustration*, Londres, 1842.

Document 3 : Édouard Ducpétiaux, le paupérisme en Belgique, 1844

Source : Édouard Ducpétiaux, *Le paupérisme en Belgique*, Bruxelles, Librairie Decq, 1844, p.10-15.

Document 4 : Le mineur d'Anzin, la famille de l'ouvrier et le patronage de la compagnie, 1884

Source : Gabriel Ardant, *Le mineur d'Anzin, la famille de l'ouvrier et le patronage de la compagnie, rapport présenté à la troisième séance de la réunion annuelle de la Société d'économie sociale*, in *La Réforme Sociale*, F. Le Play, dir., Paris, Secrétariat de la Société d'économie sociale, 1884, p. 193-206.

Document 5 : L'évolution des besoins des classes ouvrières, une méthode selon Maurice Halbwachs en 1933

Source : Maurice Halbwachs, *L'évolution des besoins dans les classes ouvrières*, Paris, Nouvelle Bibliothèque Économique, Librairie Félix Alcan, 1933, Avant-Propos, p. V-XII.

Sujet : Les mains-d'œuvre industrielles au temps du Front populaire (1935-1938)

Document 1 : Les ouvriers des usines Citroën.

Source : Jacques Prévert, « Citroën », in *Octobre. Sketches et chœurs parlés pour le groupe Octobre (1932-1936)*, Paris, Gallimard, 2007.

Document 2 : Des revendications d'ouvriers grévistes durant l'été 1936

Source : © DR – Photothèque IHS-CGT. In Michel Margairaz, Danielle Tartakowsky, « *L'avenir nous appartient* ». *Une histoire du Front populaire*, Larousse, 2006, p. 101.

Document 3 : Les grèves de 1936, une victoire pour les ouvriers ?

Source : Simone Weil, « La victoire des métallos », *Sur le tas. Souvenirs d'une exploitée*, 15 juillet 1936, in Simone Weil, *Grèves et joie pure. Une arme nouvelle : les occupations d'usine*, 1936, éditions Libertalia, 2016.

Document 4 : L'évolution des effectifs de la CGT

Source : *La Vie ouvrière*, 1^e mai 1937, in Michel Margairaz, Danielle Tartakowsky, « *L'avenir nous appartient* ». *Une histoire du Front populaire*, Larousse, 2006, p. 155.

Document 5 : Une grève chez Citroën en 1938

Source : Photo de Willy Ronis, « Rose Zehner, déléguée syndicale, pendant une grève chez Citroën, Javel, Paris, 1938 ». © Willy Ronis / RMN-GP/Ministère de la culture/Médiathèque de l'architecture et du patrimoine.

Sujet : Travailler à Londres, 1851 - 1931

Document 1 : Coutelier de Londres, 1851

Source : Frédéric Le Play, *Les ouvriers européens, études sur les travaux, la vie domestique et la condition morale des populations ouvrières de l'Europe, précédées d'un exposé de la méthode d'observation*, Paris, Imprimerie impériale, 1855, p. 188-189.

Document 2 : Au London Dock, 1862



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Source : Henry Mayhew & John Binny, *The criminal prisons of London and scene of the prison Life*, Londres, 1862, p. 35 et suiv., cité par Rémy Bethmont, *Histoire de Londres, aux sources d'une identité contradictoire*, Paris, Tallandier, 2011.

Document 3 : L'activité économique de Londres en 1866

Source : J. R. Mac Culloch, *A dictionary geographical, statistical and historical of the various countries, places and principal natural objects in the world*, vol. 3, Londres, Longmans, Green & Co. nouvelle édition 1866, pp. 203-205. Cité par Bédarida François, Londres au milieu du XIX^e siècle : une analyse de structure sociale, *Annales. Economies, sociétés, civilisations*. 23^e année, n°2, 1968. pp. 268-295

Document 4 : Ouvriers du *County Hall* devant *Westminster*, 1931

Source : Bernard Chambaz, *Une histoire vivante des ouvriers de 1900 à nos jours*, Paris, Seuil, 2020, p. 32.

Sujet : Représentations littéraires des conditions de vie et de travail des mains-d'œuvre industrielles et artisanales en Europe occidentale (du milieu du XIX^e siècle jusqu'à la fin du XIX^e siècle)

Document 1 : Un tisserand dans une ville industrielle britannique au milieu du XIX^e siècle.

Source : Dickens Charles, *Les Temps difficiles*, Londres, 1854, traduction d'Andhrée Vaillant, Gallimard.

Document 2 : Un enfant au travail en France dans les années 1870.

Source : Bruno G., *Le Tour de France par deux enfants. Cours moyen*, Paris, 1877.

Document 3 : Un couple de mineurs en France à la fin du XIX^e siècle.

Document 3a. Affiche de la pièce adaptée du roman au théâtre du Châtelet en 1888.

Document 3b. Image extraite du film *Germinal* d'Albert Capellani en 1913.

Sources : Zola Émile, *Germinal*, Petits Classiques Larousse, édition de Christophe Refait, 2008.

Document 4 : Une ville industrielle en Belgique à la fin du XIX^e siècle.

Source : Verhaeren Émile, *Les villes tentaculaires*, 1895.

Document 5 : Une organisation syndicale de maçons italiens vers 1900.

Source : Pratolini Vasco, *Metello. Une histoire italienne*, 1955, Florence, traduction de Juliette Bertrand, éditions Albin Michel, 1956.

Sujet : Travailler à Paris, des années 1830 aux années 1930

Document 1 : Mémoires de Léonard, ancien garçon maçon, 1833-1834

Source : Martin Nadaud, *Mémoires de Léonard, ancien garçon maçon*, Paris, 1895, p. 80-81.

Document 2 : Tailleur d'habits de Paris, 1856

Source : Tailleur d'habits de Paris "Ouvrier tâcheron et chef de métier dans le système des engagements momentanés » d'après les renseignements recueillis sur les lieux, en août et septembre 1856 par M. A.D. Focillon, in Frédéric Le Play, *Les ouvriers européens : étude sur les travaux, la vie domestique et la condition sociale des populations ouvrières de l'Europe ; précédées d'un exposé de la méthode d'observation*, tome 6, Tours, Mame et Fils, 1877-1879, p. 387 et suivantes.

Document 3 : Les ateliers en chambre, 1885

Source : « La distribution de la force à domicile par l'air raréfié », *La Nature*, n° 636, 8 août 1855, p. 151-155.

Documents 4 : Les Midinettes

Documents 4a et 4b : Les Midinettes à la Belle époque, photographies de presse

Source : *Les Midinettes*, illustration de Puckert C. et Cie pour « Fémina », photographie, 1^{er} quart du XX^e siècle, Paris, Musée Carnavalet.

Document 4c : Midinettes vers 1930

Source : Germaine Krull, *Modistes, midinettes, mannequins, haute-couture* (titre de la série), photographie 17,6x24 cm, Paris, Musée Carnavalet.

Document 5 : Ouvriers italiens sur un chantier de construction en banlieue parisienne, 1932

Source : La banlieue comme chantier : construction de la cité-jardin du Pré-Saint-Gervais, 1932, photographie, Maison de la Villette, collection privée Chaput, extraite de Pierre Milza, « Les Italiens », in Annie Fourcaut dir., *Banlieue rouge 1920-1960*, Paris, Autrement, 1992, p. 116.